

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité - Travail - Progrès

=====

REGION DE TILLABERI

=====

COMMISSION REGIONALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (CRAT)

SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (SRAT) DE TILLABERI

2018-2043

Version finale

Août 2018

SOMMAIRE

A. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	19
<i>a1. Objectif global</i>	19
<i>a2. Objectifs spécifiques</i>	19
B. RÉSULTATS ATTENDUS	20
C. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	20
<i>c1. Mobilisation de l'équipe des consultants</i>	20
<i>c2. Collecte des données</i>	22
<i>c3. Phase d'élaboration du diagnostic</i>	23
<i>c4. phase de formulation</i>	23
CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE DE LA REGION	25
1.1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE	25
1.2. ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET COUTUMIÈRE	26
1.2.1. <i>Découpage administratif</i>	26
1.2.2. <i>Institutions coutumières</i>	29
1.3. SYNTHÈSE DE LA SITUATION PHYSIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE	30
II. BILAN DIAGNOSTIC	32
2.1. DU MILIEU PHYSIQUE	32
2.1.1. <i>LA GEOLOGIE</i>	32
2.1.2. <i>LE RELIEF</i>	32
2.1.3. <i>LES SOLS</i>	32
2.1.4. <i>LE CLIMAT</i>	34
2.1.5. LES PARAMÈTRES AGRO-MÉTÉOROLOGIQUES	38
2.1.6. <i>LA VEGETATION</i>	40
2.1.7. <i>LA FAUNE</i>	41
2.1.8. <i>HYDROGEOLOGIE ET HYDROGRAPHIE</i>	41
2.1.9. <i>ZONNAGE AGRO-ÉCOLOGIQUE</i>	43
2.1.10. <i>POTENTIALITES ET CONTRAINTES DU MILIEU PHYSIQUE</i>	44
2.1.11. TENDANCES LOURDES	45
2.2. DU MILIEU HUMAIN	45
2.2.1. <i>Contexte démographique</i>	46
2.2.2. <i>Analyse de la pauvreté</i>	62
2.2.3. <i>L'ÉDUCATION</i>	63
2.2.4. <i>SECTEUR DE LA SANTÉ</i>	76
2.2.5. <i>HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT</i>	80
2.2.6. <i>JEUNESSE, SPORT ET CULTURE</i>	84
2.2.7. <i>Genre et promotion de la femme</i>	87
2.2.8. <i>Les personnes âgées</i>	90
2.2.9. <i>Les personnes handicapées</i>	91
2.2.10. <i>Analyse de la situation des enfants</i>	92
2.2.11. <i>Situation des réfugiés dans la région</i>	93
2.2.12. <i>CONTEXTE SOCIOCULTUREL</i>	93
2.2.13. <i>Problématiques générales du milieu humain</i>	96

2.2.14. Les enjeux et Perspectives du milieu humain	109
2.2.15. Le zonage du milieu humain	111
2.3. LES ACTIVITES ECONOMIQUES	111
2.3.1 L'AGRICULTURE	111
2.3.2. L'ELEVAGE	120
2.3.3. L'ENVIRONNEMENT	126
2.3.4. MINES/ENERGIE/INDUSTRIES	130
2.3.5. TOURISME ET ARTISANAT	148
2.3.6. TRANSPORT/COMMUNICATION ET TELECOMMUNICATION	155
2.3.7. COMMERCE/BANQUES/ASSURANCE/MICROFINANCE	160
2.3.8. L'EMPLOI	168
2.4. INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS	171
2.4.2. Infrastructures et équipements du secteur de la Santé	179
2.4.3. INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DU SECTEUR DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	181
2.4.4. Infrastructures sportives, de cultures et loisirs	188
2.4.5. INFRASTRUCTURES ADMINISTRATIVES	192
2.4.6. INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES	193
2.4.7. INFRASTRUCTURES MARCHANDES	201
2.4.8. Infrastructures de Télécommunication	206
2.4.9. Infrastructures commerciales	207
2.4.10. Infrastructures des transports et communication	209
2.5. GOUVERNANCE ET SECURITE	214
2.5.1. GOUVERNANCE	214
2.5.2 Sécurité et consolidation de la paix	223
2.6 ORGANISATION, FONCTIONNEMENT ET GESTION DE L'ESPACE	226
2.6.1 LES PERIODES PRECOLONIALE ET COLONIALE	226
2.6.2 ORGANISATION COUTUMIERE ET ADMINISTRATIVE DE L'ESPACE TERRITORIAL REGIONAL	228
2.6.3 L'organisation, l'occupation et la gestion de l'espace en milieu urbain	233
2.6.4 L'OCCUPATION, L'ORGANISATION ET LA GESTION DE L'ESPACE EN MILIEU RURAL	242
2.6.5 LES RELATIONS VILLES-CAMPAGNES	243
2.6.6 LES INFRASTRUCTURES STRUCTURANTES ET LES AUTRES INVESTISSEMENTS EN MARTIERE DE DEVELOPPEMENT	246
2.6.7 ORGANISATION/FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE ET GESTIONS DES CONFLITS	248
2.6.8 CONTRAINTES ET POTENTIALITES DE L'ORGANISATION ET GESTION DE L'ESPACE	252
III. LE SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE TILLABÉRI	254
3.1. RAPPEL DES PROBLÉMATIQUES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE TILLABÉRI	254
3.1.1. Problématiques du Milieu Humain	254
3.1.2. Problématiques des Activités Economiques	256
3.1.3. Problématiques des Infrastructures et Equipements	256
3.1.4. Problématique de l'Organisation et Fonctionnement de l'espace	257
3.1.5. PROBLEMATIQUE DE LA GOUVERNANCE ET SECURITE	257
3.1.6. PROBLEMATIQUE GENERALE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION	258
3.1.7 SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DEFIS	260
3.2. VISION D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION	261
3.2.1. Rappel de la vision de la SDDCI pour le Niger	261
3.2.2. Rappel de la VISION DU PDES 2017-2021	261
3.2.3 Vision d'aménagement et de développement de Tillabéri	262

3.3. PERSPECTIVES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE TILLABÉRI	263
3.3.1. <i>Analyse prospective (les scénarii)</i>	263
3.4. OPTIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE TILLABÉRI	331
3.5. ORIENTATIONS, AXES STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION DE TILLABÉRI	332
3.5.1. <i>Orientations majeures d'aménagement de la région de Tillabéri</i>	332
3.5.2. <i>Axes stratégiques d'aménagement de la région de Tillabéri</i>	337
3.5.3. <i>Objectifs d'aménagement et de développement de la région</i>	347
CONCLUSION GENERALE	381
BIBLIOGRAPHIE	383

SIGLES ET ABREVIATIONS

AENF= Alphabétisation et Education Non Formelle

AEP= Adduction d'Eau Potable

AHA= Aménagement Hydro-Agricole

ANPE= Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi

ATPC= Assainissement Total Piloté par les Communautés

ASCN= Appelé du Service Civique National

BAGRI= Banque d'Agriculture

BIA= Banque Internationale de l'Afrique

BOA= Banque Of Africa

CDMT= Cadre de Dépenses à Moyen Terme

CEG= Collège d'Enseignement Général

CES/DRS= Conservation des Eaux et du Sol/Défenses et Restauration des Sols

CES= Complexe d'Enseignement Secondaire

CTIC-Consult : Cabinet d'Etudes, de Techniques, d'Ingénierie et de Communication

CFDC : Centre de Formation en Développement Communautaire

CFM= Centre de Formation aux Métiers

CFPT= Centre de Formation Professionnelle et Technique

CHR= Centre Hospitalier Régional

CIAT= Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire

CNAT=Commission National de l'Aménagement du Territoire

COFO= Commission Foncière

COFODEP= Commission Foncière Départementale

CONAPO= Conseil National de la Population

CPEC= Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit

CPNR= Consultation Pré Natale Recentrée

CRAT= Commission Régionale d'Aménagement de Territoire

CS= Case de Santé

CSI= Centre de Santé Intégré

DDES= Direction Départementale de l'Enseignement Secondaire

DRDC/AT= Direction Régional du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire

DRE/DD= Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable
DRE= Direction Régionale de l'Elevage
DREP/T= Direction Régionale des Enseignements Professionnels et Techniques
DRES= Direction Régionale des Enseignements Secondaires
DRSP= Direction Régionale de la Santé Publique
DS = District Sanitaire
EDSN – MCS = Enquête Démographique et de santé et à 1ndicateurs Multiples (EDSN-MICS) du Niger
ENBC= Enquête National sur le Budget et la consommation des ménages
ENI= Ecole Normale des Instituteurs
EPA= Etablissement Public à caractère Administratif
FAP= Femme en Age de Procréer
FE-PMH= Forage d'eau Pompe à Motricité Humaine
HD= Hôpital de District
HIMO= Haute Intensité de Main-d'œuvre
IEFA= Inspection de l'Enseignement Franco-arabe
IEP= Inspection de l'Enseignement Primaire
INJS= Institut National de la Jeunesse et des Sports
INS : Institut National de la Statistique
IST= Infections Sexuellement Transmissibles
Kwh= Kilowatt/heure
MEG= Médicament Essentiel Générique
Mini-AEP= Mini-Adduction d'Eau Potable
MC= Maison de la Culture
NIGELEC= Société Nigérienne d'Electricité
OMS= Organisation Mondiale de la Santé
ONG= Organisation Non Gouvernementale
PCIME= Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PDC= Plan de Développement Communal
PDDE= Plan de Développement Décennal de l'Education
PDES= Plan de Développement Economique et Social
PDS= Plan de Développement Sanitaire

PEA= Poste d'Eau Autonome
PEM= Point d'Eau Moderne
PENTA= Vaccin contre : Diphtérie, Coqueluche, Tétanos, Hépatite B et le Hib
PF= Planification Familiale
PFNL= Produits Forestiers Non Ligneux
PNAEPA= Programme National de l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement
PNAT= Politique Nationale d'Aménagement de Territoire
PPCB= Péri Pneumonie Contagieuse des Bovin
PTF= Partenaires Techniques et Financiers
PTME= Prévention de la Transmission Mère - Enfant
RGAC=Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDAU=Schéma Directeur d'Aménagement d'Urbanisme
SEEN = Société d'Exploitation des Eaux du Niger
SFDE= Sage-femme Diplômée D'Etat
SNAT= Schéma National d'Aménagement de Territoire
SNDU= Stratégie Nationale de Développement Urbain
SNIS= Système National d'Informations Sanitaires
SNTV= Société Nigérienne de Transport Voyageurs
SONITEL= Société Nigérienne de Télécommunication
SONU= Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence
SPEN= Société de Patrimoine des Eaux du Niger
SPP= Station de Pompage Pastorale
SR= Santé de la Reproduction
SRAT= Schéma Régional d'Aménagement de Territoire
SWOT=Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces en anglais
Tat=Taux d'Accès théorique
TBA= Taux Brut d'Accès
TBS= Taux Brut de Scolarisation
TCg=Taux de Couverture géographique
Tdc= Taux de couverture des besoins en eau potable en milieu rural
TP=Taux de panne

UBT= Unité Bétail Tropical

UEMOA= Union Economique et Monétaire Ouest Africain

UNFPA= Fonds des Nations Unies pour la Population

UNICEF= Organisation des Nations Unies pour l'Enfance

VAR= Vaccin Anti-Rougeoleux

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : RÉPARTITION DES MARES DE LA RÉGION ET LEUR RÉGIME	42
TABLEAU 2 : POTENTIALITÉS, CONTRAINTES, OPPORTUNITÉS ET MENACES AU NIVEAU DU MILIEU PHYSIQUE	44
TABLEAU 3 : RÉPARTITION DE LA POPULATION DE LA RÉGION DE TILLABÉRI PAR DÉPARTEMENT SELON LE SEXE EN 2012 ET 2017 .	47
TABLEAU 4 : ÉVOLUTION DE L'ISF DE LA RÉGION DE TILLABÉRI DE 1992 À 2012	55
TABLEAU 5 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ENFANTS DU PRÉSCOLAIRE PAR ZONE SELON LE SEXE	64
TABLEAU 6 : PROPORTION DES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS CRAIE EN MAIN PAR DÉPARTEMENT EN 2016	68
TABLEAU 7 : SITUATION DES TCG, TAT ET TP PAR DÉPARTEMENT EN 2016	81
TABLEAU 8 : PATRIMOINE CULTUREL MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL ET SITES TOURISTIQUES	86
TABLEAU 9 : ZONAGE DU MILIEU HUMAIN DE LA RÉGION DE TILLABÉRI	111
TABLEAU 10 : ÉVOLUTION DES SUPERFICIES (EN HA) MISES EN VALEUR DE 2008 À 2015 PAR SPÉCULATION DANS LA RÉGION DE TILLABÉRI	112
TABLEAU 11 : ÉVOLUTION DES RENDEMENTS (EN KG/HA) PAR SPÉCULATION DANS LA RÉGION DE TILLABÉRI DE 2008 À 2015 ...	113
TABLEAU 12 : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION (T) PAR SPÉCULATION DANS LA RÉGION DE TILLABÉRI DE 2008 À 2015	113
TABLEAU 13: SUPERFICIES AMÉNAGÉES ET NOMBRES D'EXPLOITANTS SUR LES AHA	114
TABLEAU 14 : INVENTAIRE D'AHA ET SUPERFICIES AMÉNAGÉES, EXPLOITÉES, RENDEMENT ET PRODUCTION DU RIZ SELON LES DÉPARTEMENTS ET LA SAISON DE LA RÉGION DE TILLABÉRI	115
TABLEAU 15 : ÉVOLUTION DES QUANTITÉS D'ENGRAIS ET DE SEMENCES CONSOMMÉES	116
TABLEAU 16 : SITUATION DES INTERVENTIONS PHYTOSANITAIRES DANS LA RÉGION	116
TABLEAU 17 : ÉVOLUTION DES PRIX DES PRODUITS AGRICOLES (FCFA/KG)	117
TABLEAU 18 : ÉVOLUTION DES BILANS CÉRÉALIERS DE 2012 À 2016 SELON LES LOCALITÉS DE LA RÉGION (EN TONNES)	118
TABLEAU 19 : NOMBRE DE VILLAGES DÉFICITAIRES PAR CAMPAGNE DURANT LES 5 DERNIÈRES ANNÉES	118
TABLEAU 20 : RÉPARTITION DU PERSONNEL TECHNIQUE AGRICOLE DE LA DRA DE LA RÉGION DE TILLABÉRI SELON LES CATÉGORIES :	119
TABLEAU 21 : ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DU CHEPTEL EN TÊTES PAR ESPÈCES ANIMALES DE 2005 À 2015	121
TABLEAU 22 : SITUATION DES ENCLAVES PASTORALES ET SUPERFICIES CORRESPONDANTES DANS LES DÉPARTEMENTS DE LA RÉGION	122
TABLEAU 23 : ÉVOLUTION DES PRODUCTIONS DISPONIBLES, DES BESOINS ET LE BILAN FOURRAGER DE 2010 À 2016 DANS LA RÉGION DE TILLABÉRI	123

TABLEAU 24 : EVOLUTION DE LA VACCINATION CONTRE LES PRINCIPALES MALADIES DANS LA RÉGION DE TILLABÉRI DE 2010 À 2016	124
TABLEAU 25 : EVOLUTION DES EXPORTATIONS DES ANIMAUX SUR PIED DANS LA RÉGION DE TILLABÉRI DE 2010 À 2015	124
TABLEAU 26 : ESTIMATION DE LA PRODUCTION POTENTIELLE DE LAIT DE LA RÉGION DE TILLABÉRI (EN LITRE)	125
TABLEAU 27 : PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DU MIEL	126
TABLEAU 28 : SUIVI DES RECETTES FISCALES	127
TABLEAU 29 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE POISSONS EN ÉQUIVALENT FRAIS (Kg) PAR DÉPARTEMENT DANS LA RÉGION DE TILLABÉRI DE 2015 À 2016	128
TABLEAU 30: SITUATION DES ÉQUIPEMENTS DE PÊCHE DANS LA RÉGION EN 2017	129
TABLEAU 31 : LES ATOUTS, LES CONTRAINTES, LES OPPORTUNITÉS ET LES MENACES	129
TABLEAU 32 : INVENTAIRE DES CARRIÈRES MODERNES DE LA RÉGION PAR DÉPARTEMENT EN 2015	132
TABLEAU 33 : SITUATION DES MATÉRIAUX ET DES TAXES D'EXPLOITATION CONTRÔLÉES DES CARRIÈRES DE LA RÉGION PAR COMMUNE SELON LE VOLUME EN 2015	133
TABLEAU 34 : EVOLUTION DE LA TAXE D'ORPAILLAGE DE 2011 À 2015, EN FONCTION DU VOLUME DE LA PRODUCTION	135
TABLEAU 35 : EVOLUTION DE 2012 À 2014, DE LA PRODUCTION LOCALE D'ÉLECTRICITÉ ET LA QUANTITÉ REÇUE DU RÉSEAU INTERCONNECTÉ, DES POINTS DE LIVRAISON EN FONCTION DU MILIEU DE RÉSIDENCE, AINSI QUE DU NOMBRE D'ABONNÉS ..	139
TABLEAU 36 : ÉVOLUTION DU TAUX D'ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ DANS LA RÉGION DE 2012 À 2014	139
TABLEAU 37 : EVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE EN ÉLECTRICITÉ DES DIFFÉRENTES LOCALITÉS DE LA RÉGION DE 2012 À 2014	140
TABLEAU 38 : ÉVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE EN ÉLECTRICITÉ DES ZONES RURALES	140
TABLEAU 39 : ÉVOLUTION DE L'UTILISATION DU CHARBON DE BOIS DANS LA RÉGION DE TILLABÉRI DE 2011 À 2015	141
TABLEAU 40 : INVENTAIRE DES ZONES ET PRINCIPAUX SITES TOURISTIQUES, LEUR RÉPARTITION SPATIALE ET LES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL	148
TABLEAU 41 : LA SITUATION DES NOMBRES DE SITES TOURISTIQUES PAR TYPE ET EN FONCTION DE LA FRÉQUENTATION	149
TABLEAU 42 : SITUATION DES ACCIDENTS ENREGISTRÉS AU COURS DE LA PÉRIODE 2011-2017 AU NIVEAU DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE LA POLICE NATIONALE ET DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES TRANSPORTS :	157
TABLEAU 43 : SITUATION DES ACCIDENTS ENREGISTRÉS AU COURS DE LA PÉRIODE 2014-2018 AU NIVEAU DE LA BRIGADE MIXTE DE LA GENDARMERIE DE TILLABÉRI :	157
TABLEAU 44 : IDENTIFICATION DES BANQUES ET LEUR LOCALISATION DANS LA RÉGION	166
TABLEAU 45 : RÉPARTITION DES COMPAGNIES D'ASSURANCE PAR DÉPARTEMENT SELON LES ASSURÉS ET LE NOMBRE D'AGENCES .	166
TABLEAU 46 : RÉCAPITULATIF DES CADRES ET CONTRACTUELS DE 2002 À 2005	169

TABLEAU 47 : LITIGES INDIVIDUELS ENREGISTRÉS PAR MOTIF ET PAR MODE DE RÈGLEMENT	170
TABLEAU 48 : ÉVOLUTION DES CENTRES D'ALPHABÉTISATION DE 2003 À 2015	173
TABLEAU 49 : RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS DU SECONDAIRE PAR DÉPARTEMENT ET PAR STATUT ET CYCLE EN 2016-2017	174
TABLEAU 50 : RÉPARTITION DES SALLES DE CLASSES DU SECONDAIRE EN 2016-2017	175
TABLEAU 51 : LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS DE L'EPT DE LA RÉGION DE TILLABÉRI EN 2017	176
TABLEAU 52 : PROBLÉMATIQUES, ATOUTS, POTENTIALITÉS ET CONTRAINTES DES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES .	178
TABLEAU 53 : RÉPARTITION DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES PUBLIQUES ET PRIVÉES DE LA RÉGION PAR DÉPARTEMENT EN 2017	179
TABLEAU 54 : PROBLÉMATIQUES, ATOUTS, POTENTIALITÉS ET CONTRAINTES DES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS DE LA SANTÉ	180
TABLEAU 55 : SITUATION DES POINTS D'EAU MODERNE PAR DÉPARTEMENT DE LA RÉGION AU 31/12/2016	182
TABLEAU 56: ÉVOLUTION DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES DANS LA RÉGION DE TILLABÉRI	183
TABLEAU 57 : SITUATION DES CENTRES AFFERMÉS DE LA RÉGION EN 2017	185
TABLEAU 58 : PROBLÉMATIQUES, ATOUTS, POTENTIALITÉS ET CONTRAINTES DES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS	187
TABLEAU 59 : PROBLÉMATIQUES, ATOUTS, POTENTIALITÉS ET CONTRAINTES DES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS	191
TABLEAU 60 : INFRASTRUCTURES AGRICOLES DE LA RÉGION EN 2016	193
TABLEAU 61 : COULOIRS DE PASSAGE SÉCURISÉS DANS LA RÉGION DE TILLABÉRI	195
TABLEAU 62 : RÉPARTITION DES INFRASTRUCTURES MARCHANDES EN 2014 DANS LA RÉGION, LEUR TYPE, LEUR ÉTAT ET LEUR FRÉQUENTATION	201
TABLEAU 63 : SITUATION DU NOMBRE DE SITES TOURISTIQUES PAR TYPE ET EN FONCTION DE LA FRÉQUENTATION	204
TABLEAU 64 : ÉVOLUTION DES INFRASTRUCTURES HÔTELIÈRES ET LEUR CAPACITÉ D'ACCUEIL DE LA RÉGION DE TILLABÉRI DE 1996 À 2010	204
TABLEAU 65 : ÉVOLUTION DES INFRASTRUCTURES HÔTELIÈRES ET LEUR CAPACITÉ D'ACCUEIL DE LA RÉGION DE TILLABÉRI DE 2009 À 2016	204
TABLEAU 66 : SITUATION DES INFRASTRUCTURES DE TÉLÉCOMMUNICATION DANS LA RÉGION DE TILLABÉRI..	207
TABLEAU 67 : ÉVOLUTION DU RÉSEAU ROUTIER DANS LES DÉPARTEMENTS DE LA RÉGION DE TILLABÉRI, DE 2006 À 2013	210
TABLEAU 68 : PRÉSENTATION DE LA LONGUEUR DU RÉSEAU BITUMÉ PAR SECTION ET DE L'ÉTAT DU RÉSEAU	211
TABLEAU 69 : PRÉSENTATION DE LA LONGUEUR DU RÉSEAU EN PAR SECTION ET DE L'ÉTAT DU RÉSEAU	212
TABLEAU 70 : RÉPARTITION PAR DIRECTION DÉPARTEMENTALE	213
TABLEAU 71 : ÉVOLUTION DES AFFAIRES NOUVELLES ENREGISTRÉES PAR PARQUETS AU TGI DE 2009/2010 À 2013/2014	217

TABLEAU 72 : EVOLUTION DES AFFAIRES JUGÉES AU TGI DE 2009 À 2014	217
TABLEAU 73 : RÉPARTITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PAR COMMUNE ET PAR SEXE	222
TABLEAU 74 : ÉVOLUTION DU STATUT DE TILLABÉRI DANS L'ORGANISATION TERRITORIALE DU NIGER	227
TABLEAU 75 : PROPORTION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE D'HABITATION PAR RÉGION EN MILIEU URBAIN	236
TABLEAU 76 : PROPORTION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE D'HABITATION PAR RÉGION EN MILIEU RURAL	236
TABLEAU 77 : SITUATION DES STRUCTURES DE PRÉVENTIONS ET DE GESTION DES CONFLITS (COFODEP, COFOCOM, COFOB) ET TRANSACTIONS FONCIÈRES DANS LA RÉGION DE TILLABÉRI.	251
TABLEAU 78 : VARIABLES DE LA POPULATION	264
TABLEAU 79 : CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION TOTALE À L'HORIZON 2043 EN TENDANCE SPONTANÉE	265
TABLEAU 80 : CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION DE LA RÉGION SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE À L'HORIZON 2043	266
TABLEAU 81 : VARIABLES ET LEUR RYTHME DE PROGRESSION DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION	267
TABLEAU 82 : VARIABLES ET LEUR RYTHME À L'HORIZON 2043	270
TABLEAU 83 : POPULATION SCOLARISABLE, EFFECTIFS SCOLAIRES ET TAUX DE SCOLARISATION DE 2016 À 2043	271
TABLEAU 84 : VARIABLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE À L'HORIZON 2043	272
TABLEAU 85 : VARIABLES ET LEUR RYTHME DE PROGRESSION DU SECTEUR DE LA SANTÉ	272
TABLEAU 86 : VARIABLES ET LEUR RYTHME DU SECTEUR DE LA SANTÉ	274
TABLEAU 87 : PROGRESSION DES VARIABLES DE L'HYDRAULIQUE	274
TABLEAU 88 : PROGRESSION DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES	275
TABLEAU 89 : EFFORTS À RÉALISER EN MATIÈRE D'OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT	276
TABLEAU 90 : VARIABLES ET INDICATEURS DE L'AGRICULTURE	277
TABLEAU 91 : ÉVOLUTION DES SUPERFICIES CULTIVÉES	278
TABLEAU 92 : ÉVOLUTION DES RENDEMENTS (EN KG/HA) DES PRINCIPALES SPÉCULATIONS AU NIVEAU RÉGIONAL	279
TABLEAU 93 : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DES PRINCIPALES SPÉCULATIONS (TONNES)	279
TABLEAU 94 : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DISPONIBLE PAR DÉPARTEMENT (TONNES)	280
TABLEAU 95 : ÉVOLUTION DU BILAN CÉRÉALIER (EN TONNES)	280
TABLEAU 96 : VARIABLES ET INDICATEURS DE L'ÉLEVAGE	281
TABLEAU 97 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS	282
TABLEAU 98 : BILAN FOURRAGER EN SCÉNARIO SPONTANÉ	282
TABLEAU 99 : VARIABLES ET INDICATEURS DE L'ÉLEVAGE	283

TABLEAU 100 : CARACTÉRISTIQUES DES VARIABLES DU SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT À L'HORIZON 2043	283
TABLEAU 101 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE LA RÉGION PAR DÉPARTEMENT DE 2012 À 2043 SELON LES DEUX SCÉNARIIS	286
TABLEAU 102 : EFFECTIF DE LA POPULATION PROJETÉE SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE À L'HORIZON 2043 EN TS ET TA	289
TABLEAU 103 : EFFECTIF DE LA POPULATION PRÉ SCOLARISABLE (4-6 ANS) EN 2043 EN TENDANCE SPONTANÉE ET EN TENDANCE AMÉNAGÉE	291
TABLEAU 104 : EFFECTIF DE LA POPULATION SCOLARISABLE AU PRIMAIRE (7-12 ANS) EN 2043 EN TENDANCE SPONTANÉE ET EN TENDANCE AMÉNAGÉE	292
TABLEAU 105 : EFFECTIF DE LA POPULATION SCOLARISABLE AU CYCLE DE BASE II (13-16 ANS) EN 2043 EN TENDANCE SPONTANÉE ET EN TENDANCE AMÉNAGÉE	293
TABLEAU 106 : EFFECTIF DE LA POPULATION SCOLARISABLE AU CYCLE MOYEN (17-19 ANS) EN 2043 EN TENDANCE SPONTANÉE ET EN TENDANCE AMÉNAGÉE	294
TABLEAU 107 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ENFANTS EN ÂGE D'ALLER AU SECONDAIRE (1 ^{ER} ET 2 ND CYCLE) PAR DÉPARTEMENT DE 2017 À 2043 EN TS ET EN TA	295
TABLEAU 108 : EFFECTIF DE LA POPULATION ALPHABÉTISABLE (15-45 ANS) EN 2043 EN TENDANCE SPONTANÉE ET EN TENDANCE AMÉNAGÉE	296
TABLEAU 109 : EFFECTIF DES FEMMES EN ÂGE DE PROCRÉER (15-49 ANS) EN 2043 EN TENDANCE SPONTANÉE ET EN TENDANCE AMÉNAGÉE	297
TABLEAU 110 : ÉVOLUTION DES INDICATEURS LIÉS À L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE SUIVANT LES SCÉNARIIS	300
TABLEAU 111 : ÉVOLUTION DES INDICATEURS LIÉS À L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUIVANT LES SCÉNARIIS	301
TABLEAU 112 : ÉVOLUTION DES INDICATEURS LIÉS À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE 1 ^{ER} CYCLE SUIVANT LES SCÉNARIIS	301
TABLEAU 113 : ÉVOLUTION DES INDICATEURS LIÉS À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE 2 ND CYCLE SUIVANT LES SCÉNARIIS	302
TABLEAU 114 : ÉVOLUTION DE LA DEMANDE EN CENTRES D'ALPHABÉTISATION SUIVANT LES SCÉNARIIS	302
TABLEAU 115 : ÉVOLUTION DES DEMANDES EN CENTRES DE SANTÉ DE 2017 À 2043 EN TENDANCE SPONTANÉE	304
TABLEAU 116 : ÉVOLUTION DES DEMANDES EN PERSONNEL DE SANTÉ DE 2017 À 2043 EN TENDANCE SPONTANÉE	304
TABLEAU 117 : ÉVOLUTION DES DEMANDES EN CENTRES DE SANTÉ DE 2017 À 2043 EN TENDANCE AMÉNAGÉE	305
TABLEAU 118 : ÉVOLUTION DES DEMANDES EN PERSONNEL DE SANTÉ DE 2017 À 2043 EN TENDANCE AMÉNAGÉE	306
TABLEAU 119 : ÉVOLUTION DES DEMANDES EN PEM DE 2017 À 2043 EN TS ET EN TA	308
TABLEAU 120 : ÉVOLUTION DES DEMANDES EN M ³ D'EAU DANS LES CENTRES URBAINS DE 2017 À 2043 EN TS ET EN TA	308
TABLEAU 121 : ÉVOLUTION DES DEMANDES EN OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DANS LA RÉGION DE 2017 À 2043 EN TS	309
TABLEAU 122 : ÉVOLUTION DES DEMANDES EN OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DANS LA RÉGION DE 2017 À 2043 EN TA	310
TABLEAU 123 : BESOINS CÉRÉALIERS DE LA POPULATION DE LA RÉGION DE TILLABÉRI À L'HORIZON 2043	311

TABLEAU 124 : EVOLUTION DES EFFECTIFS	313
TABLEAU 125 : BESOINS EN BOIS ÉNERGIE DANS LA RÉGION DE TILLABÉRI EN TENDANCES SPONTANÉE ET AMÉNAGÉE	316
TABLEAU 126 : CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉCUPÉRATION DES TERRES ET DE LA PLANTATION À L’HORIZON DU SCHÉMA	317
TABLEAU 127 : RÉSEAU ROUTIER BITUMÉ EXISTANT ET À RÉHABILITER	319
TABLEAU 128 : RÉSEAU ROUTIER EN TERRE ET À BITUMER	319
TABLEAU 129 : RÉSEAU ROUTIER EN TERRE ET À RENFORCER	320
TABLEAU 130 : MISE EN COHÉRENCE DES AXES STRATÉGIQUES DE LA SDDCI, DU PDES ET DU SRAT DE TILLABÉRI	338
TABLEAU 131 : DEMANDE EN SALLE DE CLASSE POUR L’ATTEINTE DES OBJECTIFS DU SECTEUR DE L’ÉDUCATION EN 2043	358
TABLEAU 132 : DEMANDE EN ENSEIGNANTS POUR L’ATTEINTE DES OBJECTIFS DU SECTEUR DE L’ÉDUCATION EN 2043	359
TABLEAU 133 : NOMBRE D’ENSEIGNANTS, D’INSPECTEURS ET DE CONSEILLERS NÉCESSAIRES À L’HORIZON DE 2043	361
TABLEAU 134 : EFFECTIFS ALPHABÉTISÉS ET DEMANDE EN CENTRES EN VUE D’ATTEINDRE L’OBJECTIF DE 70% EN 2043	361
TABLEAU 135 : DEMANDES POUR L’ATTEINTE DES OBJECTIFS DU SECTEUR DE LA SANTÉ EN 2043	363
TABLEAU 136 : DEMANDE POUR L’ATTEINTE DE L’OBJECTIF DU SOUS-SECTEUR DE L’HYDRAULIQUE RURALE EN 2043	365
TABLEAU 137 : SITUATION DE LA DEMANDE EN M ³ D’EAU DANS LES CENTRES URBAINS DE LA RÉGION DE TILLABÉRI EN 2043	367
TABLEAU 138 : DEMANDE POUR L’ATTEINTE DE L’OBJECTIF DU SOUS-SECTEUR ASSAINISSEMENT EN 2043	369

LISTE DES CARTES

CARTE 1 : LOCALISATION DE LA RÉGION DE TILLABÉRI	26
CARTE 2 : DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF DE LA RÉGION DE TILLABÉRI	27
CARTE 3 : COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE LA RÉGION DE TILLABÉRI	29
CARTE 4 : CARTE DES SOLS DE LA RÉGION DE TILLABÉRI	33
CARTE 5 : CLASSES D'OCCUPATION DES SOLS	34
CARTE 6: RÉPARTITION SPATIALE DE LA PLUVIOMÉTRIE DANS LA RÉGION DE TILLABÉRI (MOYENNE 80-2010)	35
CARTE 7 : ISOHYÈTES DE LA RÉGION DE TILLABÉRI	35
CARTE 8 : FLEUVE NIGER ET SES AFFLUENTS	43
CARTE 9 : ZONAGE AGRO-ÉCOLOGIQUE	44
CARTE 10 : RÉPARTITION DE LA POPULATION DE LA RÉGION DE TILLABÉRI PAR DÉPARTEMENT EN 2017	47
CARTE 11 : TAUX D'ACCROISSEMENT INTERCENSAIRE DE LA RÉGION DE TILLABÉRI PAR DÉPARTEMENT EN 2001-2012	49
CARTE 12 : DENSITÉ (HBT/KM ²) PAR DÉPARTEMENT EN 2017 SELON LA MÉTHODE DE COULEUR DÉGRADÉE	50
CARTE 13 : RURALITÉ ET URBANITÉ DE LA RÉGION EN 2012	52
CARTE 14 : TAUX DE COUVERTURE SANITAIRE DE LA RÉGION DE TILLABÉRI PAR DISTRICT SANITAIRE EN 2016	76
CARTE 15 : TAUX D'ACCÈS THÉORIQUE À L'EAU POTABLE DE LA RÉGION PAR DÉPARTEMENT EN 2016	81
CARTE 16 : ETAT DE LA DÉGRADATION DES TERRES DE LA RÉGION DE TILLABÉRI 2010-2015	130
CARTE 17 : INDICES DES MINIERS DE LA RÉGION DE TILLABÉRI	131
CARTE 18 : POTENTIALITÉS MINIÈRES (INDICES) ET CARRIÈRES DE LA RÉGION DE TILLABÉRI	134
CARTE 19 : SITUATION DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL DE LA RÉGION DE TILLABÉRI EN 2017	177
CARTE 20 : INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES RURALES DANS LA RÉGION DE TILLABÉRI EN 2016	182
CARTE 21 : SITUATION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES DE LA RÉGION EN 2017	188
CARTE 22 : INFRASTRUCTURES D'ÉPANOUISSEMENT DE LA JEUNESSE EN 2017	189
CARTE 23 : RÉPARTITION DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES DE LA RÉGION PAR DÉPARTEMENT EN 2017	190
CARTE 24 : INFRASTRUCTURES SOCIO-ÉDUCATIVES EN 2017	191
CARTE 25 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BANQUES CÉRÉALIÈRES (BC) AU NIVEAU RÉGIONAL ET PAR DÉPARTEMENT EN 2016	194
CARTE 26 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BOUTIQUES D'INTRANTS AGRICOLES (BIA) AU NIVEAU RÉGIONAL ET PAR DÉPARTEMENT EN 2016	194
CARTE 27 : EFFECTIF DES AIRES DE REPOS, AIRES DE PÂTURAGE ET ENCLAVES PASTORALES DE LA RÉGION DE TILLABÉRI	195
CARTE 28 : SITUATION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES DANS LA RÉGION	196
CARTE 29 : SITUATION DES PARCS ET COULOIRS DE VACCINATION DE LA RÉGION	197
CARTE 30 : SITUATION DES MARCHÉS ET DES ÉQUIPEMENTS INSTALLÉS PAR DÉPARTEMENT ET DE LEUR AIRE D'INFLUENCE	197
CARTE 31 : MARCHÉS SUIVIS PAR LE SIM BÉTAIL EN 2017	198
CARTE 32 : SITUATION DES ABATTOIRS – SÉCHOIRS DE LA RÉGION	198
CARTE 33 : SITUATION DU MATÉRIEL DE FROID	199
CARTE 34 : SITUATION DES ÉQUIPEMENTS DE PÊCHE DANS LA RÉGION EN 2017	199
CARTE 35 : SITUATION DES PÉPINIÈRES DE LA RÉGION EN 2016	200

CARTE 36 : SITUATION DES TYPES DE MARCHÉS DE LA RÉGION EN 2015	202
CARTE 37 : INVENTAIRE DES ZONES ET PRINCIPAUX SITES TOURISTIQUES, LEUR RÉPARTITION SPATIALE ET LES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL	203
CARTE 38 : LOCALISATION DES SITES TOURISTIQUES, DES INFRASTRUCTURES HOTELLIÈRES ET DE LEUR CAPACITÉ D'ACCUEIL	205
CARTE 39 : INSTITUTIONS BANCAIRES, DE MICRO FINANCE ET DE TRANSFERT D'ARGENT	209
CARTE 40 : RÉSEAU ROUTIER DE LA RÉGION	214
CARTE 41 : CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION DE LA RÉGION DE TILLABÉRI EN TS ET EN TA EN 2043	287
CARTE 42 : CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION DE LA RÉGION DE TILLABÉRI EN TS ET EN TA EN 2043	290
CARTE 43 : RÉSEAU ROUTIER EXISTANT ET À RÉHABILITER DE LA RÉGION DE TILLABÉRI	319
CARTE 44 : RÉSEAU ROUTIER EN TERRE À BITUMER DE LA RÉGION DE TILLABÉRI	320
CARTE 45 : RÉSEAU ROUTIER EN TERRE ET À RENFORCER DE LA RÉGION DE TILLABÉRI	321
CARTE 46 : MARCHÉS À BÉTAIL À AMÉNAGER DANS LA RÉGION DE TILLABÉRI À L'HORIZON DU SCHÉMA (2043)	324
CARTE 47 : GARES ROUTIÈRES À CRÉER ET À AMÉNAGER DANS LA RÉGION DE TILLABÉRI À L'HORIZON DU SCHÉMA (2043)	326
CARTE 48 : SITUATION DE LA DEMANDE EN SALLES DE CLASSE DU SYSTÈME ÉDUCATIF DE LA RÉGION EN 2043 EN TS ET TA	359
CARTE 49 : SITUATION DE LA DEMANDE EN PERSONNEL ENSEIGNANT DE LA RÉGION EN 2043 EN TS ET TA	360
CARTE 50 : SITUATION DE LA DEMANDE EN CSI À L'HORIZON DU SCHÉMA (2043)	363
CARTE 51 : SITUATION DE LA DEMANDE EN PERSONNEL DE SANTÉ À L'HORIZON DU SCHÉMA (2043)	364
CARTE 52 : DEMANDE EN PEM À L'HORIZON DU SCHÉMA (2043)	366
CARTE 53 : DEMANDE EN M3 D'EAU DANS LES CENTRES URBAINS DE LA RÉGION À L'HORIZON DU SCHÉMA (2043)	367
CARTE 54 : DEMANDE EN OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT À L'HORIZON DU SCHÉMA (2043)	369

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : EVOLUTION DE LA PLUVIOMETRIE ANNUELLE MOYENNE DE 1980 À 2012	36
FIGURE 2 : VARIABILITE DE TEMPERATURE MAXIMALE MOYENNE ANNUELLE À TILLABÉRI DE 1981 À 2012	37
FIGURE 3 : EVOLUTION DE LA MOYENNE ANNUELLE DE VENT À 10M AU-DESSUS DU SOL À TILLABÉRI	37
FIGURE 4 : EVOLUTION DU VENT MOYEN ET SA MOYENNE DÉCENNALE À TILLABÉRI	38
FIGURE 5 : EVOLUTION DU VENT MAXIMAL ET MOYENNE DE LA PLUVIOMETRIE DÉCENNALE À TILLABÉRI	38
FIGURE 6 : EVOLUTION DES DATES MOYENNES DE DÉBUT, FIN ET LONGUEUR DE LA SAISON	39
FIGURE 7 : EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA RÉGION DE TILLABÉRI DE 1960 À 2017	48
FIGURE 8 : PYRAMIDE DES ÂGES DANS LA RÉGION DE TILLABÉRI SELON LE RGPH 2012	53
FIGURE 9 : EVOLUTION DU TAUX BRUT DE PRÉ SCOLARISATION (%) DANS LA RÉGION DE TILLABÉRI	65
FIGURE 10 : EVOLUTION DU PERSONNEL ENSEIGNANT (PUBLIC + PRIVÉ + COMMUNAUTAIRE) PAR GRADE ET SEXE	65
FIGURE 11 : EVOLUTION DU TAUX BRUT D'ADMISSION (TBA) EN % AU CI	66
FIGURE 12 : EVOLUTION DU TAUX BRUT DE SCOLARISATION (TBS)	67
FIGURE 13 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DU PERSONNEL ENSEIGNANT CRAIE EN MAIN DU PRIMAIRE DANS LA RÉGION DE TILLABÉRI	68
FIGURE 14 : EVOLUTION TAUX D'ACHÈVEMENT DU PRIMAIRE (TAP) EN % SELON LE SEXE	70
FIGURE 15 : EVOLUTION DES RÉSULTATS PÉDAGOGIQUES DANS LES CENTRES	71
FIGURE 16 : EVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE SANITAIRE (%) PAR DISTRICT SANITAIRE D LA RÉGION DE TILLABÉRI	77
FIGURE 17 : EVOLUTION DU TAUX (%) D'ACCOUCHEMENT ASSISTÉ PAR DISTRICT SANITAIRE, RÉGION DE TILLABÉRI	78
FIGURE 18 : EVOLUTION DES INDICATEURS DE LA PF, RÉGION DE TILLABÉRI	79
FIGURE 19 : TAUX D'UTILISATION DE LA CPN4 PAR DISTRICT SANITAIRE DE LA RÉGION EN 2016	80
FIGURE 20 : EVOLUTION DES INDICATEURS DE DESSERTE EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL	82
FIGURE 21 : EVOLUTION DU TAUX DE DESSERTE (%) DANS LE MILIEU URBAIN	83
FIGURE 22 : TENDANCE DE L'ÉVOLUTION DE LA TAXE D'ORPAILLAGE DE 2011 À 2015	136
FIGURE 23 : EVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE EN ÉLECTRICITÉ DES ZONES RURALES	141

INTRODUCTION

Au lendemain de son indépendance, le Niger a très tôt exprimé sa volonté de faire de l'aménagement du territoire une priorité à travers la promotion d'un développement harmonieux et spatialement équilibré.

Cette volonté s'est manifestée à travers les différentes Constitutions qui ont prescrit de manière constante l'aménagement du territoire comme outil de développement du pays en ces termes : « l'Etat veille au développement harmonieux de toutes les collectivités territoriales sur la base de la solidarité nationale, de la justice sociale, des potentialités régionales et de l'équilibre interrégional ».

Sur les plans technique, institutionnel et réglementaire, des efforts ont été déployés en matière d'études et réflexions, d'élaboration et de mise en œuvre des outils de planification et de gestion économique spatiale du développement dès 1960.

Toutefois, il a fallu attendre les travaux préparatoires du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 1987-1991 pour qu'une prise de conscience en faveur d'une politique formelle d'aménagement du territoire se manifeste. C'est ainsi que ce PDES a proposé une stratégie comprenant les axes suivants:

- l'élaboration du Schéma National et des schémas régionaux
- la structuration de l'armature urbaine
- et l'intégration des aménagements sous régionaux Ouest-Africains dans la stratégie nationale de développement.

Mais le fait le plus marquant du processus a été l'adoption de la loi n° 2001-032 du 31 décembre 2001 portant orientation de la Politique d'Aménagement du Territoire, qui « fixe le cadre juridique de toutes les interventions de l'Etat et des autres acteurs ayant pour effet la structuration, l'occupation et l'utilisation du territoire national et de ses ressources ».

Un autre fait marquant est celui relatif aux orientations données par les plus hautes autorités de l'Etat à travers le Programme de la Renaissance du Niger (2011-2015). En effet, **dans son chapitre sur l'Aménagement du Territoire, le Développement Urbain et l'Habitat, le Programme de Renaissance (2011-2015) de S.E.M. le Président de la République, Chef de l'Etat**, a assigné à la politique d'Aménagement du Territoire trois objectifs, dont entre autres, l'atténuation des disparités inter et intra régionales et entre le milieu urbain et le milieu rural.

Le PDES 2012-2015 réaffirmera la volonté du Gouvernement de promouvoir l'aménagement du territoire comme une politique publique de planification spatiale qui permet « d'atténuer les disparités inter et intra-régionales dans la couverture des besoins essentiels des populations, favoriser la répartition harmonieuse de la population en veillant à l'équilibre des rapports entre les villes et les campagnes et soutenir l'émergence des pôles régionaux de développement ».

Tous ces faits ont abouti à l'adoption de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT) par décret N°2014-319/PRN/MPAT/DC du 2 mai 2014 avec comme objectif général : « la promotion d'un développement spatial équilibré et durable qui réduit les disparités inter et intra régionales en se basant sur les potentialités naturelles du pays, la promotion des pôles régionaux de développement, la réduction des déficits sociaux, la préservation de l'environnement et les dynamiques d'intégration régionale ».

Parmi les outils de la mise en œuvre de la PNAT figurent en bonne place les Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT) qui fixent pour chaque région les grandes lignes d'intervention en matière d'aménagement pour un développement harmonieux, cohérent, durable et spatialement équilibré.

La Déclaration de Politique Générale (DPG) du Gouvernement de juin 2016, tout en clarifiant les orientations du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire, a réitéré l'engagement de l'Etat à doter toutes les régions du pays d'un SRAT.

C'est ainsi qu'après les régions de Maradi, Agadez, Dosso et Zinder qui disposent chacune d'un SRAT, l'élaboration de ceux de Diffa et Tillabéry est terminée. Le processus de celui de Tahoua vient d'être lancé.

Le présent document du SRAT est composé de deux grandes parties à savoir : le diagnostic et le schéma.

A. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Les objectifs assignés à cette étude sont les suivants :

A1. OBJECTIF GLOBAL

Contribuer au développement harmonieux de la région à travers la définition des grandes orientations de développement spatial, par l'élaboration du SRAT.

A2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les objectifs spécifiques poursuivis sont les suivants :

- Doter la région de Tillabéri d'un Schéma d'Aménagement du Territoire
- permettre de réduire de façon significative les disparités intra régionales;
- permettre l'exploitation des ressources naturelles de manière rationnelle et optimale;
- valoriser les spécificités régionales;
- favoriser une répartition harmonieuse et équitable des investissements sur le territoire régional;

- Créer les conditions de réduction de la pression démographique ;
- Identifier les problèmes d'aménagement et de développement de la région et proposer des solutions appropriées;
- Identifier et promouvoir les pôles régionaux de développement;
- Prendre en compte la dimension changement climatique dans le processus d'élaboration du SRAT;

B. RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont les suivants:

- Le bilan diagnostic régional est élaboré ;
- Les options régionales en matière d'aménagement sont définies ;
- Les orientations générales d'aménagement sont formulées ;
- Les axes stratégiques et les objectifs d'aménagement sont déterminés ;
- Un Atlas est produit ;
- Les conditions et modalités de mise en œuvre du SRAT sont définies;
- La dimension changement climatique est intégrée à chaque étape d'analyse diagnostique et de formulation du schéma ;
- une version du document définitif du SRAT est disponible.

C. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Le Cabinet d'Etudes, de Techniques d'Ingénierie et de Communication (CETIC-CONSULT) a été recruté à l'issue d'un processus d'appel à la manifestation d'intérêt suivi de demande de proposition, pour élaborer le SRAT de Tillabéri selon les phases et les étapes de la méthodologie décrite dans les Termes de Référence élaborés par le Ministère du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire (MDC/AT).

Reposant pour l'essentiel sur les données et informations existantes, l'approche méthodologique utilisée a été axée sur les éléments suivants :

C1. MOBILISATION DE L'ÉQUIPE DES CONSULTANTS

Dans le cadre de l'élaboration du bilan diagnostic du SRAT, conformément aux Termes de Référence et aux clauses du contrat, CETIC-CONSULT a mobilisé une équipe composée de :

- 1 planificateur-aménagiste, consultant principal chef de mission ;

- 1 socio-économiste, consultant ;
- 1 géographe-environnementaliste, consultant ;
- 1 démographe statisticien, consultant ;
- 1 cartographe.

a) Réunion de cadrage avec le commanditaire

Des réunions de travail se sont tenues entre l'équipe de CETIC-CONSULT et les cadres de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire (DGAT), en particulier ceux de la Direction de l'Aménagement Régional (DAR). Au cours de ces rencontres, il s'est agi d'avoir une compréhension mutuelle du contenu de la mission. Les cadres de la DAR ont exprimé leurs attentes à l'équipe de CETIC-CONSULT et leur a présenté la démarche méthodologique qu'elle entend suivre pour conduire l'étude.

Les réunions ont abouti aux produits suivants :

- Consensus établi autour de la compréhension commune de la méthodologie d'élaboration du SRAT ;
- Analyse et approbation des modules de formation des membres de la CRAT et de certains cadres centraux sur la méthodologie d'élaboration du SRAT ;
- Analyse et approbation des supports de formations des agents chargés de la collecte des données pour l'élaboration du SRAT ;
- analyse et approbation de la grille de collecte des données et la grille des indicateurs proposées par les consultants de CETIC CONSULT ;
- Chronogramme établi sur le processus d'élaboration du SRAT de Tillabéri, après le lancement officiel;
- Mise à disposition aux consultants des documents (Politique Nationale d'Aménagement du Territoire, SRAT de Maradi, cadre méthodologique d'élaboration de Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT), documents de plans, programmes et politiques nationaux, etc.).

b) Finalisation de la méthodologie de l'étude

Tenant compte des observations et attentes formulées lors des réunions de cadrage et en se servant des documents collectés auprès de la DAR, l'équipe de CETIC-CONSULT a peaufiné la méthodologie d'élaboration du SRAT de Tillabéri, conformément à la proposition initiale et aux attentes de la DAR

c) Atelier de lancement du processus d'élaboration du SRAT

L'atelier de lancement officiel des travaux du processus d'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) de Tillabéri s'est déroulé le 28 mars 2017 sous la présidence du Ministre du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire.

Étaient présents à l'atelier, les membres de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) composée de tous les acteurs de la vie socioéconomique de la région, les autorités administratives et coutumières de la région, les responsables de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, le Coordonnateur du PGRC/DU, le représentant du Cabinet CETIC-CONSULT.

d) Ateliers de formation des acteurs

Le module de formation et les supports de collecte des données intégrant les observations formulées lors des différentes réunions de cadrage avec le Ministère du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire ont servi de base aux ateliers de formation des membres de la CRAT et des agents chargés de collecte des données tenus à Tillabéri.

e) Elaboration des outils de collecte de données

Les outils de collecte de données sont essentiellement des grilles de collecte de données et d'indicateurs thématiques (milieu ou domaines, tels que retenus dans la méthodologie) et sectoriels à l'intention des différentes sources d'informations (Services Techniques, Services Administratifs, Institutions spécialisées, Sociétés, Projets, ONG, etc.).

L'équipe de CETIC-CONSULT a produit ces outils de collecte des données en intégrant les préoccupations formulées par l'atelier ainsi que les enseignements tirés.

C2. COLLECTE DES DONNÉES

Elle a été faite par des agents des services déconcentrés de la région constitués en équipes de dix (10) membres pour la CRAT et des équipes départementales de quatre (4) membres chacune. La collecte des données a été réalisée sur la base des supports de formation des agents de collecte mis à leur disposition à la fin de l'atelier de formation.

Les données collectées par les équipes régionales ont été transmises au bureau de CETIC CONSULT par l'intermédiaire de la Direction de l'Aménagement Régional par voie électronique.

Le traitement des données a concerné d'abord le dépouillement en confrontant les données reçues et les informations demandées telles que contenues dans la grille des données et des indicateurs mise à la disposition des agents de collecte, ce qui a permis de relever les insuffisances. Les logiciels Word, Excel, ARC VIEW et ARC GIS ont été utilisés pour le traitement et l'analyse des données quantitatives et qualitatives, pour le traitement graphique et cartographique. L'analyse a été approfondie en référence aux objectifs définis et résultats attendus dans les TDR, en respectant les thématiques définies

L'exploitation de ces données a montré que cette collecte n'a pas été faite sans difficultés, dont entre autres :

- ✓ L'importance de la masse importante d'informations à collecter qui a fait que le délai prévu pour la collecte a été largement dépassé ; la collecte des données complémentaires a été poursuivie jusqu'au mois de mai 2018 ;
- ✓ L'horizon temporel du SRAT qui est relativement long et qui requière des données sur des séries longues n'a pas pu être couvert dans plusieurs domaines ;
- ✓ Plusieurs indicateurs n'ont pas été renseignés ;
- ✓ Les données cartographiques recommandées qui devaient être acquises ne l'ont pas été ;
- ✓ Les données sur les projections démographiques sollicitées ont été acquises tardivement et de façon partielle auprès de l'INS, car ne couvrent pas tous les domaines de projections envisagés et ne couvrent pas non plus l'horizon du Schéma.

C3. PHASE D'ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC

En ce qui concerne l'élaboration du document provisoire du bilan diagnostique, l'équipe s'est appuyée sur les données collectées pour produire le document de l'analyse diagnostique.

Cette phase a consisté à mettre sous forme écrite et synthétisée les informations collectées conformément au canevas d'analyse fourni par la DAR.

Il s'est agi de faire un état des lieux à travers un bilan analytique physique et thématique de la situation de la région (une sorte de photographie de la situation passée et présente), de faire ressortir les opportunités et les menaces, les atouts, les potentialités et les contraintes, les forces et les faiblesses de la région.

Cette phase a eu pour extrant un document sur l'analyse-diagnostique régionale structuré autour des généralités de la région, des composantes du milieu physique, du milieu humain, des activités économiques ; cette structuration a porté également sur les infrastructures et équipements, l'organisation et la gestion de l'espace, la gouvernance et la sécurité, les problématiques générales d'aménagement et de développement de la région.

Ce document met en lumière la problématique générale, les problématiques sectorielles, les relations d'influence qui existent entre les différentes composantes et leur interaction avec l'extérieur ainsi que les atouts et contraintes de la région. Il a fait l'objet de validation lors d'un atelier qui a regroupé toutes les parties prenantes.

C4. PHASE DE FORMULATION

Cette phase correspond à la formulation du SRAT suivant les étapes ci-après :

- Synthèse de l'analyse-diagnostique régionale mettant en exergue les principaux enjeux, tendances lourdes et défis territoriaux de la région ;
- Elaboration d'un document portant sur les éléments constitutifs des bases des scénarii du SRAT. Il s'est agi pour les consultants de présenter dans ce document les différents indicateurs, normes, paramètres et autres hypothèses qui serviront de base aux projections à l'horizon du schéma ;
- Présentation des éléments de bases des projections aux responsables des services techniques régionaux déconcentrés de l'Etat. Au cours des rencontres qui ont eu lieu dans les locaux de la Direction Régionale du Développement Communautaire et de l'Aménagement du territoire, les différents éléments devant servir de base aux scénarii proposés par les consultants ont fait l'objet d'échanges et de discussions. Aux termes de ces rencontres des observations et propositions d'amendement ont été formulées et prises en compte ;
- Elaboration du document provisoire du SRAT.

Le présent document se rapportant au Schéma Régional d'Aménagement de Territoire de Tillabéri comprend deux parties composées chacune de plusieurs chapitres et d'une troisième partie relative aux modalités de mise en œuvre :

Partie I : synthèse de l'analyse diagnostique de la région

- Chapitre I : présentation générale de la région
- Chapitre II : Rappel du Milieu physique
- Chapitre III : Rappel du Milieu Humain
- Chapitre IV ; Rappel des Activités économiques
- Chapitre V : synthèse des infrastructures et équipements
- Chapitre VI : synthèse de la composante gouvernance et sécurité
- Chapitre VII : synthèse de l'organisation et fonctionnement de l'espace
- Chapitre VIII : rappel des Problématiques générales d'aménagement et de développement de la région

Partie II : Schéma régional d'aménagement du territoire de Tillabéri

CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE DE LA REGION

1.1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

L'espace territorial actuel de Tillabéri a été érigé d'abord en Département par l'Ordonnance n° 88-20 du 07 avril 1988, puis en Région Circonscription Administrative par la loi n° 58-31 du 14 septembre 2002 et subdivisée en six départements.

Par la loi 42-2008 du 31 Juillet 2008 relative à l'organisation et l'administration du territoire de la République du Niger, en son article 6, la Région de Tillabéri devient Collectivité Territoriale.

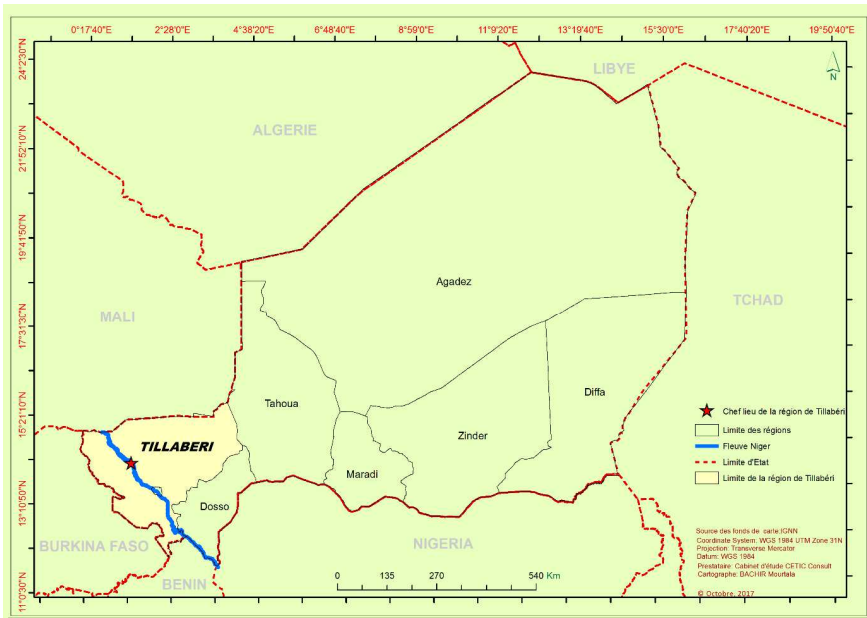
Enfin, par la loi 2011-22 du 08 Août 2011, les anciens postes administratifs ont été érigés en Départements, portant ceux-ci au nombre de 13 pour la région de Tillabéri.

La Région actuelle de Tillabéri est située dans l'extrême Ouest de la République du Niger entre 11°50 et 15°45 de latitude Nord et 0°10 et 4°20 de longitude Est. Elle est limitée (document de monographie de Tillabéri) :

- Au Nord par la République du Mali ;
- au Nord-Est par la Région de Tahoua ;
- Au Sud par le Bénin ;
- à l'Est par Région de Dosso ;
- A l'Ouest par la République du Burkina Faso.

Elle couvre une superficie de 97 251 km², soit environ 7,7 % du territoire national (PDR/Tillabéri). Selon l'INS/RGP/H 2012, la population de la région a été estimée à 2 722 482 habitants en 2012, soit 15,9% de la population nigérienne, dont 49,5% d'hommes et 50,5% de femmes. Le taux d'accroissement intercensitaire 2001-2012 est de 3,2%.

Carte 1 : Localisation de la région de Tillabéri



Source : CETIC-CONSULT : Analyse-Diagnostic SRAT Tillabéri ; novembre 2017

1.2. ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET COUTUMIÈRE

Elle comprend d'une part les institutions administratives composées des circonscriptions déconcentrées (région et départements) et des entités décentralisées (région et communes) et d'autre part les institutions coutumières (cantons, groupements, villages, tribus et quartiers).

1.2.1. DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF

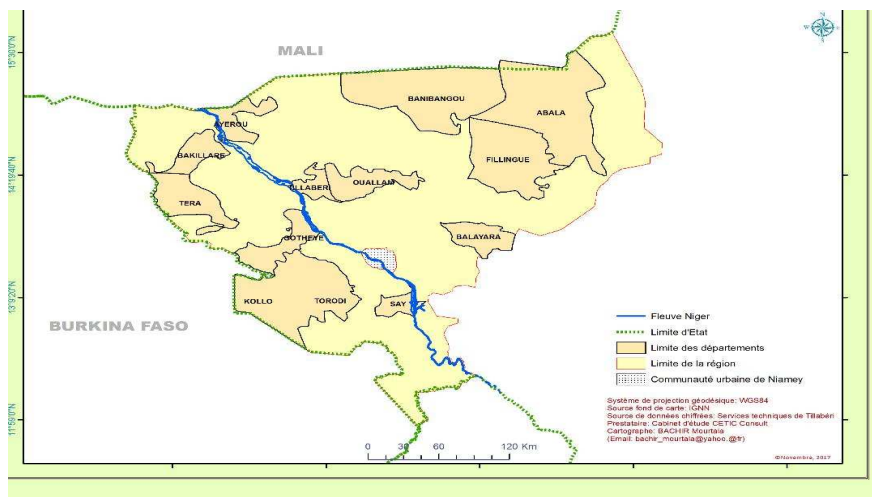
La région de Tillabéri est en même temps circonscription administrative et collectivité territoriale. Au plan administratif, l'espace régional de Tillabéri est géré par l'institution « région en tant qu'entité déconcentrée » et l'institution « région en tant qu'entité décentralisée ».

Sur le plan de la déconcentration, l'espace régional est administré à partir du chef-lieu et subdivisé en treize (13) départements. La région est dirigée par un Gouverneur qui incarne la représentation de l'Etat sous toutes ses formes. Les départements sont dirigés par des préfets qui assurent l'autorité de l'Etat dans leurs circonscriptions administratives respectives au même titre que le gouverneur au niveau régional et à qui ils rendent compte régulièrement. Ainsi, à la faveur du nouveau redécoupage administratif, la région de Tillabéri comprend :

- une (1) région en même temps circonscription administrative et collectivité territoriale dont le chef-lieu est Tillabéri ;
- treize (13) Départements : Abala, Ayérou, Balleyara, Bankilaré, Banibangou, Fillingué, Gothèye, Kollo, Ouallam, Say, Téra, Tillabéri et Torodi ;

Pour mener à bien les responsabilités qui sont les leurs, l'Etat a mis à leur disposition des cadres techniques et des ressources à travers les directions techniques régionales et leurs démembrements au niveau des départements et des communes.

Carte 2 : Découpage administratif de la région de Tillabéri



Source : CETIC-CONSULT : Analyse diagnostique SRAT Tillabéri ; novembre 2017

Sur le plan de la décentralisation, conformément à la Loi n°2004-047 du 16 juin 2004, modifiant la loi 2002-012 du 11 juin 2002, déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des régions, des départements et des communes ainsi que leurs compétences et leurs ressources et conformément à l'article 6 (loi 2010-53) de la loi 2008-42 du 31 juillet 2008 relative à l'organisation et l'administration du territoire de la République du Niger, « les collectivités territoriales sont la commune et la région ».

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la région « collectivité territoriale » a une vocation essentiellement économique, sociale et culturelle. Elle est chargée des missions et compétences spécifiques que lui confère la loi et qui ne relèvent pas, de par leur nature et de leur importance, des compétences de l'Etat ou de la commune.

Conformément aux deux paliers ci-dessus correspondent respectivement deux organes délibérants que sont le conseil régional et le conseil communal.

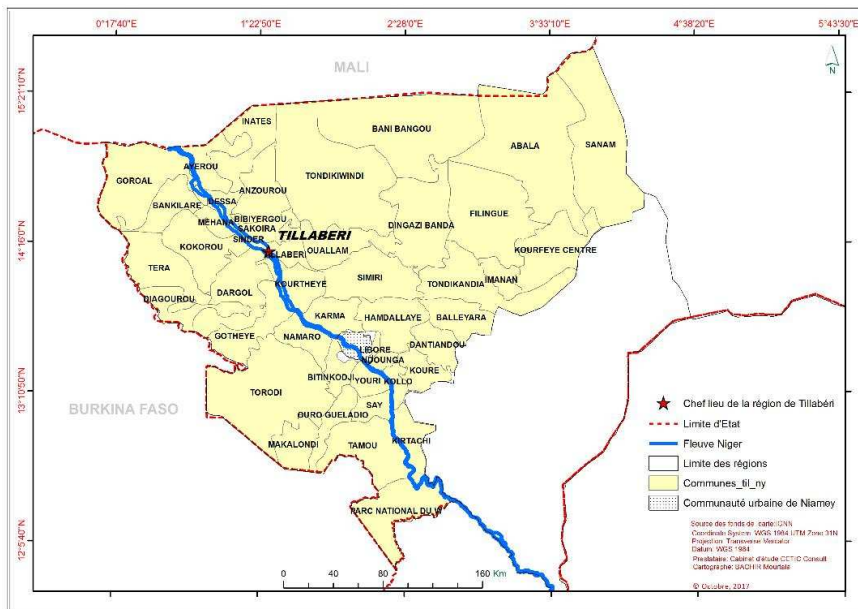
Ainsi, selon l'annuaire statistique/INS 2012-2016, la région de Tillabéri compte une (1) Collectivité territoriale et quarante-cinq (45) communes dont treize (13) communes urbaines et trente-deux (32) communes rurales réparties comme suit :

- ✓ Le département d'Abala qui comprend deux (2) Communes, à savoir la commune urbaine d'ABALA et la commune rurale de SANAM;
- ✓ Le département d'Ayérou constitué de deux communes à savoir la commune urbaine d'AYEROU et la commune rurale d'INATES ;
- ✓ Le département de Baileyara constitué d'une seule commune urbaine, celle de TAGAZAR ;
- ✓ Le département de Banibangou constitué de la commune urbaine du même nom ;
- ✓ Le département de Bankilaré constitué également de la commune urbaine du même nom ;
- ✓ Le département de Fillingué composé de quatre (4) communes dont la Commune Urbaine de FILLINGUE, les trois communes rurales de IMANAN, KOURFEY CENTRE et TONDIKANDIA ;
- ✓ Le Département de Gothèye composé de deux communes à savoir la commune urbaine de GOTHEYE et la commune rurale de DARGOL ;
- ✓ Le département de Kollo composé de la commune Urbaine de KOLLO et des communes rurales (10) de BITINKODJI, DIANTCHANDOU, HAMDALLAHI, KARMA, KIRTACHI, LIBORE, KOURE, NAMARO, N'DOUNGA et YOURI ;
- ✓ Le département de Ouallam, composé de la Commune Urbaine de OUALLAM, des trois (3) Communes Rurales de DINGAZI, SIMIRI et TONDIKIWINDI ;
- ✓ Le département de Say, composé de la Commune Urbaine de SAY, des deux (2) communes rurales de OURO GUELADJO et de TAMOU ;
- ✓ Le département de Téra constitué de la Commune Urbaine de TERA et des quatre (4) communes rurales de DIAGOUROU, GOROUOL, KOKOROU et MEHANA ;
- ✓ Le département de Tillabéri composé de la Commune Urbaine de Tillabéri et des six (6) communes rurales de ANZOUROU, DESSA, BIBIYERGOU, KOURTEYE, SINDER et SAKOIRA ;
- ✓ Le département de Torodi composé de la commune urbaine de TORODI et d'une (1) commune rurale, celle de MAKALONDI.

Le Conseil régional comprend (69) membres composé (41) conseillers élus dont (8) femmes et (28) membres de droit parmi lesquels (20) députés nationaux et (8) représentants de la chefferie traditionnelle.

Le Conseil Régional exerce ses prérogatives (attributions) au regard des compétences que lui confère la loi. Pour la conduite de toute action d'intérêt régional, le Président du Conseil peut bénéficier de la mise à disposition des services techniques de l'Etat dans la région (art 154 CGCT).

Carte 3 : Collectivités territoriales de la région de Tillabéri



Source : CETIC-CONSULT/Analyse Diagnostic SRAT Tillabéri ; novembre 2017

1.2.2. INSTITUTIONS COUTUMIÈRES

La chefferie traditionnelle a été intégrée dans le système administratif nigérien et sa réorganisation opérée par l'arrêté n°2566/APA du 16 novembre 1955 du Gouverneur général du Niger portant réorganisation de la chefferie traditionnelle du Niger.

La brochure d'information sur la décentralisation au Niger rappelle que selon la loi n°2008-22 du 23 juin 2008 : « Les communautés coutumières (sultanats, provinces, cantons, groupements, villages et tribus, quartiers administratifs) participent de l'organisation administrative des circonscriptions administratives dans lesquelles elles sont implantées et demeurent régies par les textes qui leur sont propres dans tous les cas où ceux-ci ne sont pas contraires à la législation en vigueur ».

L'organisation traditionnelle de l'espace relève des autorités coutumières qui gèrent cet espace sur la base des structures traditionnelles existantes. L'organisation traditionnelle de la région reste marquée par les institutions coutumières, qui, comme toutes les institutions coutumières du pays, bénéficient d'une attention spécifique dans le système administratif nigérien au regard d'un des principes de la politique nationale de décentralisation à savoir le respect des limites territoriales des entités coutumières.

Ainsi, au plan de l'organisation coutumière, la région de Tillabéri compte actuellement 1946 villages administratifs et tribus (contre 1683 villages administratifs, 130 quartiers, 3663 hameaux et 257 campements selon le RGH/H 2012), localisés dans 31 cantons et 9 groupements Peulhs et Touaregs répartis dans les 13 départements et 45 communes de la région.

Leur création remonte dans la nuit des temps en ce qui concerne les villages et depuis la période coloniale en ce qui concerne les cantons et groupements. Le découpage administratif issu de la décentralisation a, en dehors de certains cas spécifiques, respecté le découpage de la région en cantons. En raison de leur étendue territoriale ou de la composition ethnique, certains cantons ont été découpés en plusieurs communes. Si le nombre de cantons est resté relativement stable, le nombre de villages est évolutif du fait de la transformation de certains hameaux en villages administratifs en raison de leur poids démographique et pour tenir compte de l'adaptation au contexte démocratique.

1.3. SYNTHÈSE DE LA SITUATION PHYSIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE

Selon l'INS/RGP/H 2012, la population de la région a été estimée à 2 722 482 habitants en 2012 dont 1 346 295 hommes et 1 376 187 femmes. Une extrapolation à partir d'un autre chiffre tiré des données fournis par la CRAT (2 701 408 habitants en 2012) donne la répartition de cette population entre 172 061 urbains et 2 550 421 ruraux, soit un taux d'urbanisation de 6,3% contre 16,2% au niveau national. La population de moins de 15 ans a été estimée à 1 376 476 habitants dont 696 131 hommes et 680 345 femmes. L'indice synthétique de fécondité est de 7,6 enfants par femme contre 7,5 enfants par femme au plan national. La taille moyenne des ménages est de 8 personnes par ménage contre 7,1 personnes au niveau national. Il faut noter à ce niveau que 99,9 % des ménages sont dirigés par des hommes. Cette population est constituée de plusieurs Groupes ethniques composés des Sonraï, des Zarma, des Peulh, Touareg, Haoussa, Arabe, Gourmantché et Wogo, qui vivent en parfaite symbiose sur le plan interne, mais dont la quiétude est encore précaire à cause des problèmes de sécurité liés aux attaques terroristes provenant du Nord Mali et des attaques des bandits armés que l'Etat est entrain d'éradiquer.

Les principales activités économiques sont l'agriculture, l'élevage, la pêche et le commerce. Elles reposent sur l'exploitation des ressources naturelles, ressources de plus en plus soumises aux effets des changements climatiques auxquels s'ajoutent une forte pression démographique, des pratiques à caractère extensif de l'agriculture et d'élevage, toute chose favorisant la dégradation des ressources naturelles disponibles. Ces activités sont accompagnées d'autres activités non moins importantes comme la pisciculture, la sylviculture, l'industrie agro-alimentaire, l'exploitation minière et des carrières, l'artisanat, le tourisme et l'hôtellerie. Toutes ces activités sont sous-tendues par le transport, la communication, les activités bancaires et de micro finances.

La région dispose d'importantes potentialités naturelles, en constante dégradation du fait de l'action anthropique et des changements climatiques. Compte tenu de la taille de la région, de la croissance démographique très élevée et de la dégradation progressive de l'écosystème, le développement de la région et l'aménagement de son espace territorial reste un véritable défi à relever.

- Sur le plan climatique, la région est caractérisée du Nord au Sud par deux (2) types de climat : Sahélo-Saharien au Nord et Soudano-Sahélien au Sud. On en distingue deux (2) principales saisons : une saison sèche qui s'étale de novembre à mai et une saison pluvieuse de juin à octobre ;
- Sur le plan du relief, la morphologique est presque une pénéplaine. A part quelques rares massifs cristallins et les buttes témoins du Continental Terminal (CT3), le relief est plus marqué par la vallée du fleuve, ses affluents et quelques vallées fossiles (dallos) ;
- Le zonage Agro écologique de la région de Tillabéri présente quatre (4) grandes zones climatiques qui sont, du nord au sud : la zone Saharo- Sahélienne, la zone Sahélienne, la zone Sahélo-Soudanienne et la zone Soudanienne. À l'intérieur des zones climatiques, se trouvent cinq (5) zones agro-écologiques ou macro-zones, à savoir : la zone du Fleuve, composée essentiellement du fleuve Niger, sa plaine d'inondation et ses terrasses alluviales ; la zone du Dallo Bosso-Nord composée de larges vallées fossiles ; Le Gorouol avec de nombreuses mares permanentes, la vallée de l'Azaouagh et le parc national du W situé dans l'extrême sud de la région (Say) ;
- Du nord au sud, les sols de la région sont de texture sableuse, pauvres en matière organique et à faible capacité de rétention et d'échange en cations ; ces sols sont de types ferrugineux tropicaux, peu profonds et très sensibles à l'érosion hydrique et éolienne ; ils sont argileux limoneux, riches en matières organiques avec un fort pouvoir de cations échangeables ;
- Sur le plan des ressources en eaux, la région regorge d'importants plans d'eau dont : le fleuve Niger (long de 450 km dans la région) et ses 7 affluents (le Gorouol, le Dargol, la Sirba, le Gouroubi, le Diamongou, la Tapoa et le Mékrou) ; des mares (145 dont 51 permanentes et le Dallo Bosso) ; des retenues artificielles (au nombre de 21) ; le potentiel des eaux souterraines est quant à lui estimé à plusieurs dizaines de milliards de mètres cubes et est constitués de quatre types d'aquifères ;
- La végétation de la région est caractérisée par une prédominance de brousses tigrées à combrétacées et une savane arborée ; la zone intermédiaire et la zone agricole renferment l'essentiel des ressources forestières, fauniques et halieutiques avec plus de 1/3 des ressources naturelles nationales ; le Parc national du W, unique parc du pays situé dans la Tapoa (Say), renferme l'essentiel de la diversité biologique animale et végétale du pays ; l'avifaune est composée de plus de 300 espèces ; les potentialités en eaux de surface ci-dessus évoquées présentent de fortes capacités de production de poissons et 32 de ces mares ont fait l'objet d'aménagement piscicole (empoissonnement, formation des pêcheurs, collecte des statistiques de capture).

II. BILAN DIAGNOSTIC

2.1. DU MILIEU PHYSIQUE

Les composantes du milieu physique sont : la géologie, le relief, les sols, le climat, la végétation, la faune, l'hydrogéologie et l'hydrographie

2.1.1. LA GEOLOGIE

Deux structures géologiques caractérisent la région de Tillabéri: le Liptako-Gourma et le Bassin des lulliminden.

- ✓ *Le Liptako Gourma* est un ensemble structural appartenant au domaine birimien de l'Afrique de l'ouest ; il est caractérisé par des roches métamorphiques (granitoïdes) et ignées de la période précambrienne qui ont subi plusieurs orogènes et mouvements tectoniques;
- ✓ Le Bassin des lulliminden est un vaste ensemble dont l'histoire géologique est jalonnée par une alternance de dépôts marins et continentaux mis en place lors des différents épisodes transgressifs et régressifs. Les sédiments marins sont à dominante carbonatée, calcaires blancs et marnes tandis que les formations d'origine continentale correspondant aux différentes phases (Continental Intercalaire, Continental Hamadien et Continental Terminal) sont détritiques à dominance argilo-gréseuse.

2.1.2 LE RELIEF

La région de Tillabéri du point de vue morphologique est presque une pénéplaine, les formes de relief qu'on observe actuellement dans les paysages de la région ont pris naissance après diverses étapes d'évolution géologique. On distingue à cet effet trois unités de relief à savoir: les plateaux latéritiques (ou cuirassés) et leurs talus, les glacis sableux et les bas-fonds (les plus remarquables sont la vallée du fleuve Niger et de ses affluents ainsi que la vallée fossile du dallo).

2.1.3 LES SOLS

Trois (3) grands ensembles pédologiques peuvent être distingués:

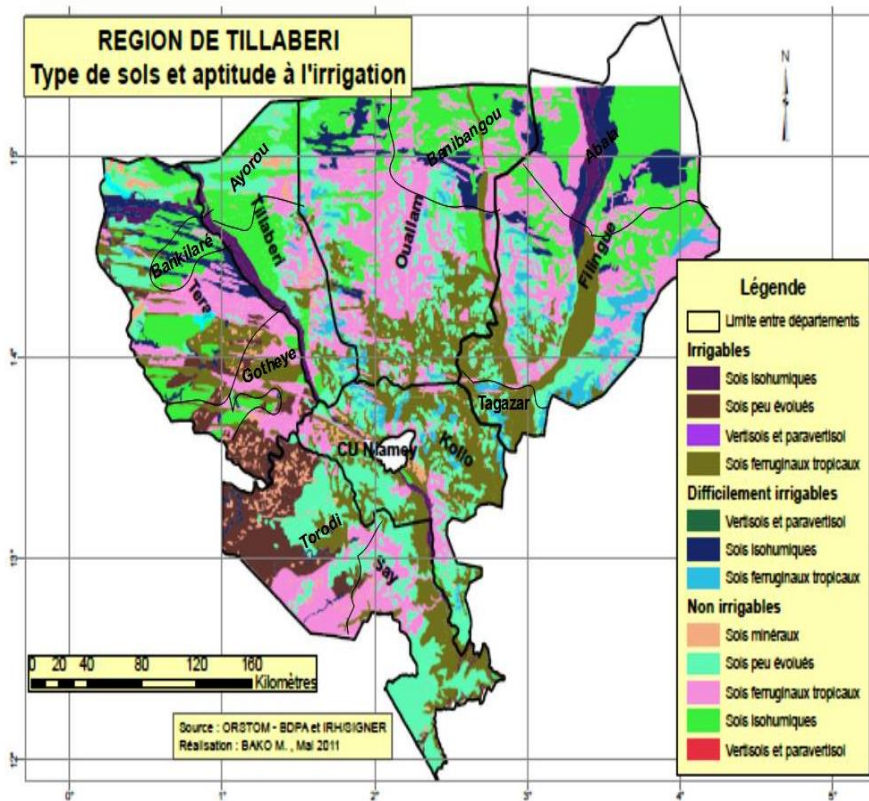
- Les regs et les sols latéritiques ; ce sont des lithosols peu évolués à faciès ferrugineux issus du démantèlement des cuirasses et se développent sur les plateaux et/ou les versants. Ces sols sont peu épais, graveleux et relativement riches en argile kaolinique ; ils sont sans valeur agricole et ils sont très sensibles à l'érosion hydrique;
- Les sols ferrugineux tropicaux non ou peu lessivés, ils se développent sur les modelés dunaires avec un faciès consolidé ou meuble. Ce sont des sols épais (+3m) à profil coloré ; la texture des horizons de surface est très sableuse avec une nette prédominance de sables fins.

d'où leur susceptibilité à l'encroûtement sous l'action des pluies de forte intensité. Ils constituent l'essentiel des sols cultivés;

- Dans les bas-fonds, les sols qui s'y développent sont là aussi de type ferrugineux peu lessivés mais fortement remaniés. Ils sont argileux-sableux ou limoneux-sableux, plus ou moins cohérents quand ils sont humectés.

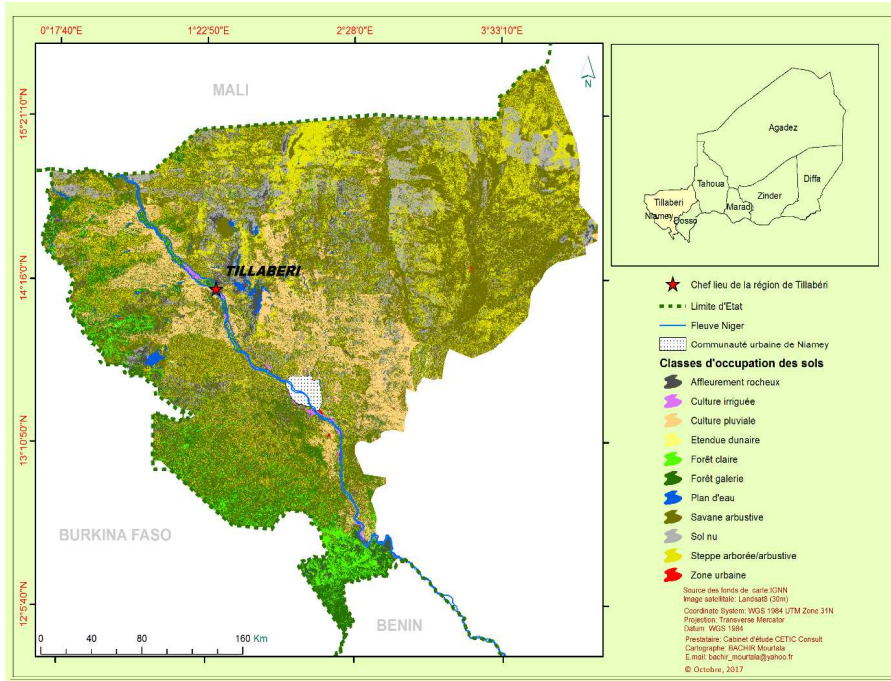
Ces types de sols présentent les caractéristiques suivantes : Ils sont de texture sableuse, pauvres en matière organique et à faible capacité de rétention et d'échange en cations ; ils sont ferrugineux tropicaux, peu profonds et très sensibles à l'érosion hydrique et éolienne ; Enfin, les sols sont argileux limoneux, riches en matières organiques avec un fort pouvoir de cations échangeables.

Carte 4 : Carte des sols de la région de Tillabéri



Source : PDR, Tillabéri 2016

Carte 5 : Classes d'occupation des sols



Source : CETIC-CONSULT/Analyse Diagnostic SRAT Tillabéri ; novembre 2017

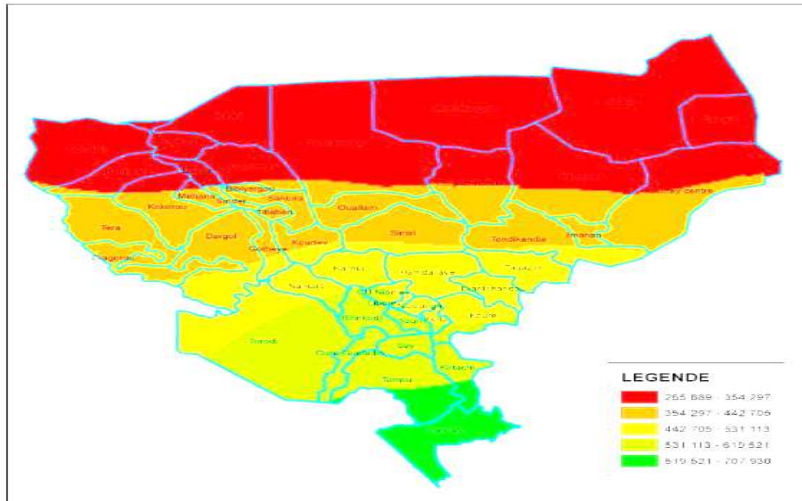
2.1.4 LE CLIMAT

Le climat de la région de Tillabéri est de type sahélien, il présente les caractéristiques suivantes : un climat sahélo-saharien au Nord et un climat soudano-sahélien au Sud. On distingue deux (2) principales saisons: une saison sèche de novembre à mai et une saison pluvieuse de juin à octobre. Les principaux paramètres climatiques à savoir les précipitations, les températures, les vents ainsi que les paramètres agro-météorologiques présentent les caractéristiques suivantes :

2.1.4.1. LES PRÉCIPITATIONS

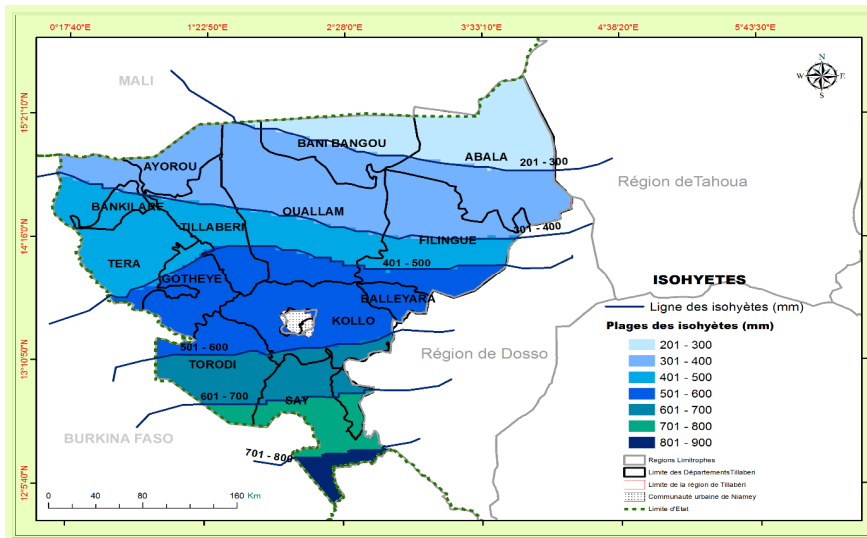
La répartition spatiale de la pluviométrie dans la région de Tillabéri montre un gradient sud-nord bien marqué où les cumuls pluviométriques les plus importants sont enregistrés dans l'extrême sud (Parc W et alentour), variant entre 600 et 700 mm et sur le Nord de la région où les cumuls les moins importants (entre 260 et 350 mm) sont enregistrés.

Carte 6 : Répartition spatiale de la pluviométrie dans la région de Tillabéri (moyenne 80-2010)

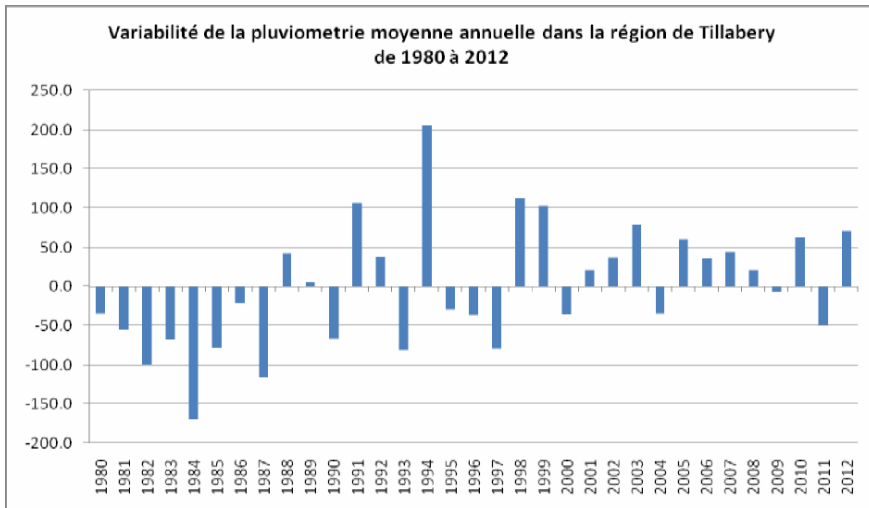


Source : Caractérisation climatique de la Région de Tillabéri, ANADIA, Niger 2014

Carte 7 : Isohyètes de la région de Tillabéri



Source : Caractérisation climatique de la Région de Tillabéri, ANADIA, Niger 2014

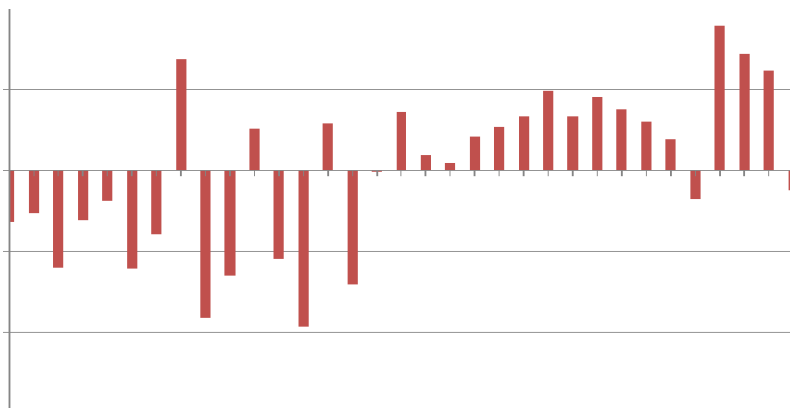


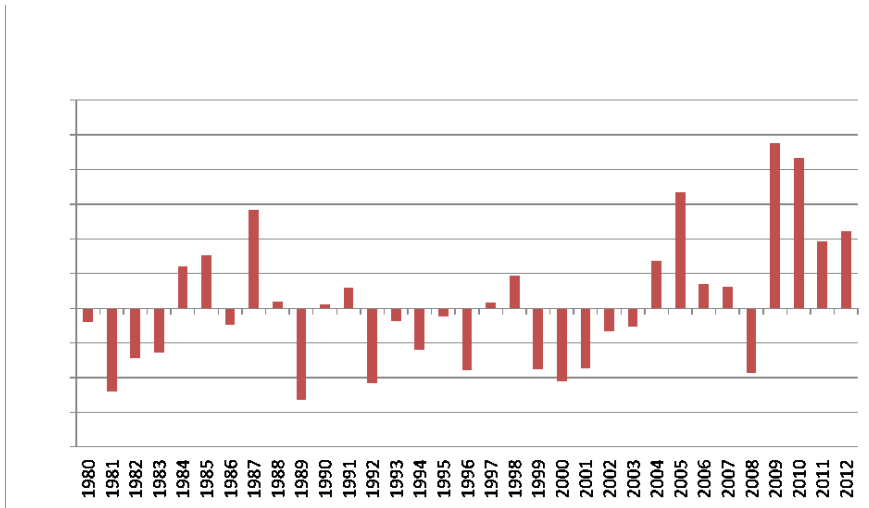
Source: Diagnostic SRAT Tillabéri ; novembre 2017

Figure 1 : Evolution de la pluviométrie annuelle moyenne de 1980 à 2012

2.1.4.2. LES TEMPÉRATURES

La région de Tillabéri fait partie des zones les plus chaudes du Niger, les températures se caractérisent par d'importantes variations saisonnières. Le régime thermique est caractérisé par quatre (4) saisons bien marquées : une saison sèche et froide (température 19°C et 27°C) ; une saison sèche et chaude (température 24°C et 45°C) ; une saison pluvieuse (température 28°C et 31°C) et une saison chaude sans pluie (température 16°C et 29°C). Les températures oscillent entre un maximum de 45°C et un minimum de 17°C.





Source : CETIC-CONSLT/Analyse Diagnostic SRAT Tillabéri ; novembre 2017

Figure 2 : Variabilité de température maximale moyenne annuelle à Tillabéri de 1981 à 2012

2.1.4.3. LES VENTS

On observe deux (2) types de vents dominant dans la région : l'harmattan, vent chaud et sec de vitesse relativement forte (en moyenne 2,5 m/s à 10m du sol) qui souffle de Novembre à Mai, du Nord-est vers le Sud-ouest ; La mousson, vent frais et humide de vitesse modérée (1,5 m/s) qui souffle de juin à septembre du Sud-ouest au Nord-est.

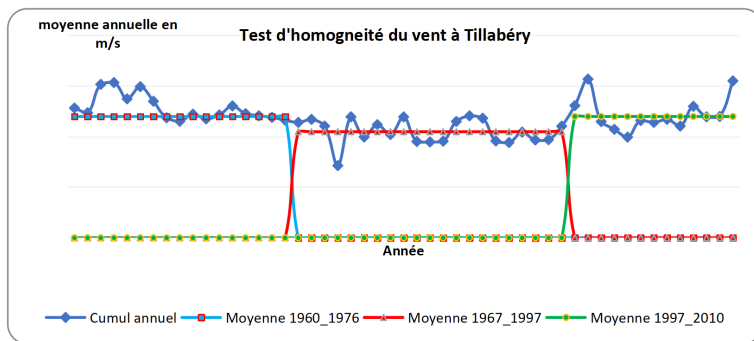


Figure 3 : Evolution de la moyenne annuelle de vent à 10m au-dessus du sol à Tillabéri

L'anomalie standardisée montre une tendance à la baisse du vent moyen 1960_2010. La comparaison de la normale 1981_2010 par rapport à la normale 1961_1990 montre une légère baisse

de 0,1m/s. Il est important de préciser que les données de vent analysées, sont des données enregistrées à 10 m au dessus du sol.

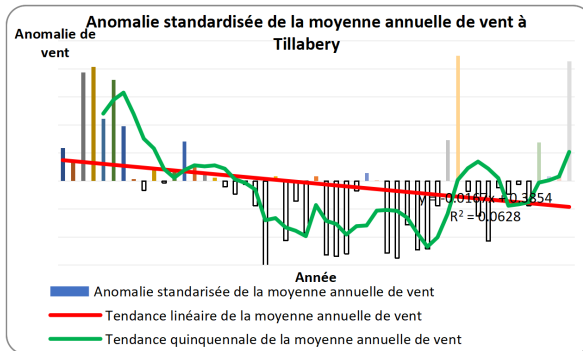
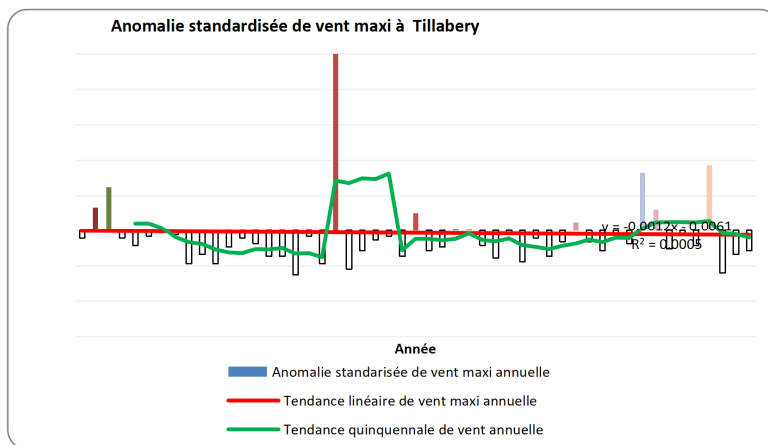


Figure 4 : Evolution du vent moyen et sa moyenne décennale à Tillabéri

L'anomalie standardisée de vent maximum de Tillabéri ne montre aucune tendance claire en dehors de la tendance quinquennale qui montre une légère hausse au-dessus de la normale 1961_1990 à partir des années 2000. Cette tendance est clairement visible sur la moyenne décennale.



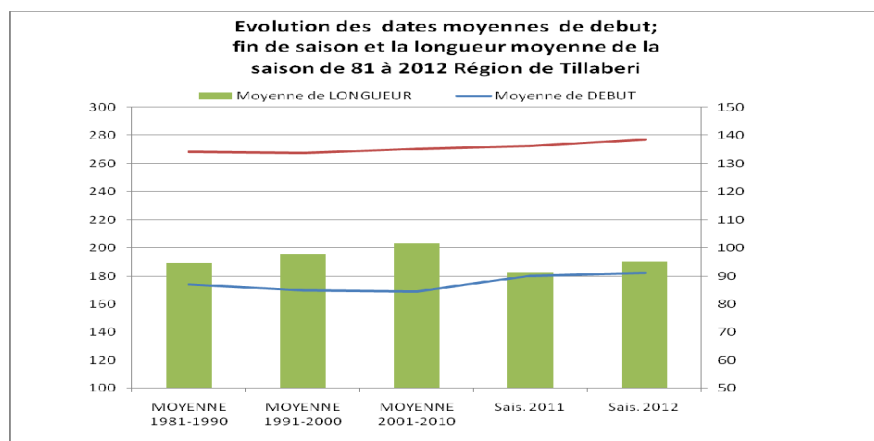
Source : CETIC-CONSULT/Analyse-Diagnostic SRAT Tillabéri ; novembre 2017

Figure 5 : Evolution du vent maximal et moyenne de la pluviométrie décennale à Tillabéri

2.1.5 LES PARAMÈTRES AGRO-MÉTÉOROLOGIQUES

La longueur moyenne de la saison de pluie dans la région de Tillabéri augmente des années 80 aux années 2000 ; dans le même temps, l'évolution décennale fait ressortir en général une légère tendance à la précocité des dates de début de saison et des dates de fin tardives. Mais pour les

années de fin 2000 début des années 2010 comme c'est le cas pour les années 2011 et 2012, on assiste plutôt au contraire à un raccourcissement de la longueur de la saison avec une tendance vers des débuts tardifs de la saison. La fin de la saison pour ces deux dernières années montre aussi une tendance légèrement en retard.



Source : Caractérisation climatique de la Région de Tillabéri, ANADIA Niger 2014

Figure 6 : Evolution des dates moyennes de début, fin et longueur de la saison

2.1.5.1. LA SYNTHÈSE CLIMATIQUE

A la lumière des analyses effectuées pendant la seconde communication Nationale du Niger sur les changements climatiques (CNEDD) par Dr Ibrah Sanda en 2007 ; en vue de caractériser le climat actuel et futur (horizon 2020-2049) de la région de Tillabéri, on peut retenir les conclusions ci-après :

- Une augmentation quasi constante des températures minimales et maximales est déjà constatée et cette augmentation continuera à l'horizon 2015-2025 avec une augmentation moyenne annuelle maximale déjà constatée ces dernières années d'environ 0,8°C, et qui se poursuivra à l'horizon 2015-2025 à environ 1°C et à l'horizon 2020-2049 une augmentation moyenne de l'ordre de 1,5 à 2°C dépassant déjà l'augmentation souhaitée par le GIEC à ne pas excéder 2°C d'ici à 2100 ;
- Une hausse des températures extrêmes avec le temps est aussi observée pour les différents seuils calculés à Tillabéri ;
- Pour la pluie, après les années de déficit (années 80), on assiste à une forte variabilité inter annuelle de la pluie avec une tendance globale vers la hausse de ces précipitations ces dernières décennies avec une augmentation moyenne d'environ 10 mm à l'horizon 2015-2025 et une augmentation par rapport à la moyenne de 50 % à Tillabéri à l'horizon 2020-2049.
- Les débuts de saison deviennent, pour la majeure partie, tardifs dans la région de Tillabéri avec une fin qui intervient souvent en septembre et qui est assez stable.

- o Les nombres de jours de pluies supérieurs aux seuils de 1 ; 10 et 20 mm ont augmenté les décennies 90 et 2000 par rapport à la décennie 81-90 et une baisse des jours secs confortant le constat fait de la tendance à la hausse des précipitations de façon générale.
- o L'analyse statistique ressort de bonne corrélation de la distribution temporelle des indicateurs mais aussi de bons indices de Taux Kendall
- o Les paramètres climatiques températures et précipitations moyennes connaîtront une hausse dans la région pour tous les mois à l'horizon 2015-2025 et 2020-2049.

On note en plus de la variabilité temporelle, des variabilités spatiales assez marquées pour certains indicateurs dans la région de Tillabéri.

2.1.5.2. LES CATASTROPHES LIÉES AU CLIMAT DANS LA RÉGION : LES INONDATIONS

La région de Tillabéri connaît actuellement une hausse de certains paramètres climatiques particulièrement les températures et les précipitations. Mais à propos des pluies, ce qui attire l'attention c'est une nette augmentation des jours avec pluie extrême et cette tendance est observée à l'échelle de toutes les communes de la région. Cependant, les records des événements pluvieux de toutes les décennies 81-90, 91-2000 et 2001-2010 sont observés au mois de septembre. Par contre, pour les années 2011 et 2012 les pics des records sont enregistrés au mois d'août. Ces inondations fragilisent les populations en détruisant leurs moyens d'existence surtout que leurs capacités à faire face à ces situations de catastrophes restent faibles. Dans certains cas on a enregistré des pertes en vies humaines

Les inondations de 2016 et 2015 ont aussi provoqué des dégâts matériels et même des pertes en vies humaines. Cette situation est engendrée par la violence des précipitations : il est par exemple tombé le 17 juillet 2016, 197 mm de pluies à Dolbel dans la commune du Goroual, département de Téra. Le tableau ci-dessous renseigne sur les dégâts occasionnés par les inondations en 2016 dans la région de Tillabéri

En 2015, les inondations ont touché les départements de Tillabéri (commune de Dessa), Kollo (communes de Kirtachi et Youri), Gothèye (commune de Gothèye), Abala (commune de Abala). Le nombre de ménages sinistrés s'élève à 2407 et divers dégâts matériels enregistrés : 157 maisons effondrées et 86 cases tombées, 297,3 ha de riz, 14 ha de mil et 3 ha de sorgho (inondés), 253 animaux morts entre autres

2.1.6. LA VÉGÉTATION

La végétation de la région de Tillabéri se caractérise par une prédominance de brousses tigrées à combrétacées et une savane arborée. La zone intermédiaire et la zone agricole renferment l'essentiel des ressources forestières, fauniques et halieutiques. Au nord, domine une couverture arbustive avec des herbacées annuelles à vivaces. Environ 30% de la région a une couverture végétale assez fournie avec des espèces souvent en voie de disparition qu'on retrouve au niveau du Parc national du W. Les forêts classées sont également bien représentées dans les départements de Kollo et Say qui conservent encore des reliques de zones boisées. Quelques réserves forestières se retrouvent dans les départements de Filingué et Téra. On retrouve au niveau du fleuve un certain nombre végétation aquatique: *Typha australis*, la jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*) ; sur les terres dunaires on note la présence des espèces nuisibles pour l'environnement humain plus particulièrement le *Sida cordifolia*.

2.1.7 LA FAUNE

La région de Tillabéri abrite une faune riche et très diversifiée que l'on retrouve au niveau des différents écosystèmes qui la constituent:

- La faune terrestre, elle est constituée de mammifères (girafes, lions, bufles, hippopotames,...), pour la girafe par exemple on a dénombré 366 girafes dans la zone de Kouré ; à propos de l'hippopotame un important troupeau d'environ 329 individus se trouve dans la zone d'Ayorou au total dont 290 individus pour la région de Tillabéri.
- La faune aquatique, les principales espèces rencontrées sont : *Lates niloticus*, *Distichodus spp*, *Hyperopisus occidentalis*, *Syndotis schall...* ;
- L'avifaune (les oiseaux), la zone du Parc héberge à elle seule plus de 315 espèces ;
- Les insectes, ils sont constitués de la tisseuse de graminées, la chenille poilue de l'archide, la mineuse de l'épi, la chenille de pédoncules et gousses...,

2.1.8. HYDROGÉOLOGIE ET HYDROGRAPHIE

2.1.8.1 HYDROGÉOLOGIE

On distingue sur le plan hydrogéologique deux grands ensembles : les formations anciennes du socle et les formations sédimentaires :

2.1.8.1.1. LES FORMATIONS ANCIENNES DU SOCLE

Elles correspondent à la zone du socle du Liptako Gourma et sont constituées essentiellement de granite englobant des roches métamorphiques. La profondeur du niveau piézométrique est de 14,5 m. Les débits ne sont jamais très importants car la moyenne pour les forages productifs est de 4,06 m³/h. La qualité de l'eau est généralement bonne, la conductivité moyenne est de 456 µs/cm. Les volumes emmagasinés sont difficilement estimables vu le caractère discontinu de ce aquifère ; la profondeur optimale des forages est de 60 m.

2.1.8.1.2. LES FORMATIONS SÉDIMENTAIRES

On distingue les réservoirs aquifères suivants : les nappes du Continental Terminal, les nappes alluvionnaires, les nappes du Continental Intercalaire

- **Les nappes du Continental Terminal (CT)**

C'est un système hydraulique multicouche, il est contenu dans les sédiments continentaux d'âge tertiaire du bassin des Lulliminden et se divise en trois (3) niveaux d'aquifères : deux (2) niveaux captifs appelés nappe inférieure et nappe moyenne et la nappe phréatique générale.

- **Les nappes alluvionnaires**

Il s'agit de la nappe des alluvions du fleuve Niger, d'épaisseur très capricieuse et de l'aquifère du dallol bosso ; son niveau piézométrique est très proche de la surface du sol dans le fond de la vallée fossile.

- **Le Continental Intercalaire**

C'est un système hydraulique multicouche, il peut être considéré comme un système hydraulique unique car son réservoir a pour caractéristique, une grande variabilité latérale et verticale du faciès. Le niveau piézométrique se situe entre 40 et 60 m de profondeur, la profondeur moyenne étant de 50 m. Les débits sont plus élevés en zones captives (supérieur à 50m³/h) qu'en zone libre (entre 1à et 20 m³/h). La qualité de l'eau est variable mais reste bonne en général.

2.1.8.2. HYDROGRAPHIE

Le réseau hydrographique de la région de Tillabéri comprend : le fleuve Niger et ses affluents, les mares (permanentes et semi-permanentes) et les retenues artificielles

- ✓ **Le fleuve Niger**, c'est un cours d'eau permanent pays qui traverse la région de Tillabéri sur 420 Km ;
- ✓ **Les affluents de la rive droite**, au nombre de sept (7), il s'agit du Gorouol, du Dargol, de la Sirba, du Gouroubi, Diamangou, Tapoa et de la Mékrou et ont un écoulement saisonnier intermittent sur la rive droite. A ses affluents actifs de la rive droite s'ajoute le dallo, cours d'eau fossile à la rive gauche ;
- ✓ **Les mares**, La région dispose au total de deux cent huit (208) mares dont quatre-vingt-dix-sept (97) permanentes et 111 mares semi-permanentes en 2016.

Tableau 1 : Répartition des mares de la région et leur régime

Départements	Mares permanentes	Mares semi-permanentes	Total
Abala	0	13	13
Ayorou	02	12	14
Balléyara	07	04	11
Banibangou	05	22	27
Bankilaré	02	12	14
Filingué	11	5	16
Gothèye	07	0	07
Kollo	30	09	39
Ouallam	17	12	29
Say	02	03	05
Tillabéri	07	13	20
Torodi	0	0	0
Ouallam	13	16	29
Filingué	3	21	24
Kollo	7	4	11
Say	11	13	24
Téra	8	19	27
TOTAL	97	111	208

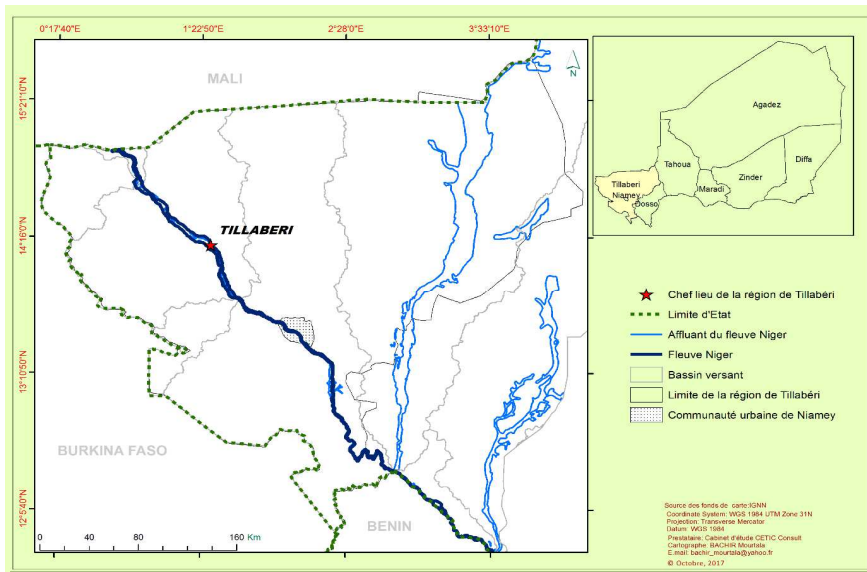
Source : Rapport Annuel DRE /DD 2016

✓ **Les retenues artificielles**

Il s'agit des mares nées à la suite des écoulements des forages artésiens jaillissants, on a dénombré 21 retenues artificielles dans la région de. A ces retenues, s'ajoutent les barrages retenant tout le long

de l'année des réserves importantes d'eau mais aussi sources affleurantes dont les principales sont situées dans le département de Say.

Carte 8 : Fleuve Niger et ses affluents



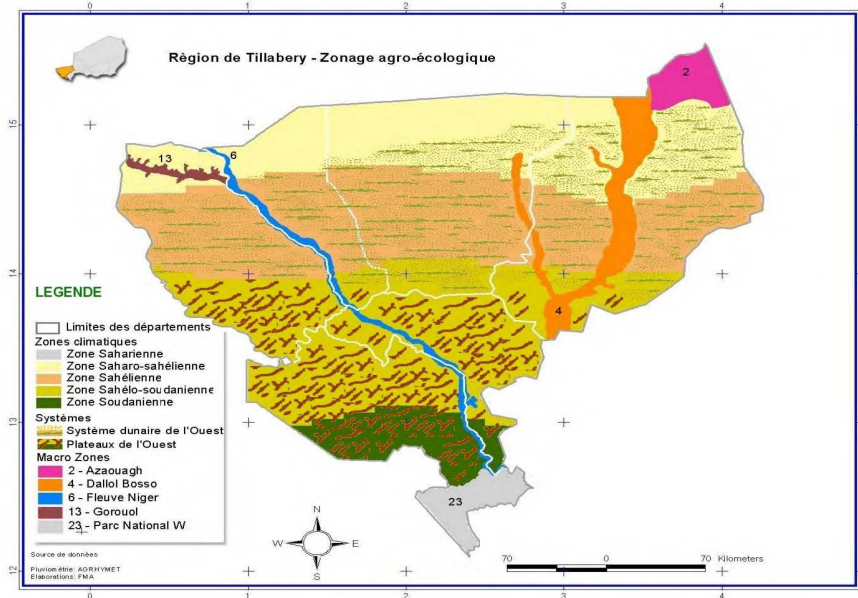
Source : CETIC-CONSULT/Analyse Diagnostic SRAT Tillabéri ; novembre 2017

2.1.9. ZONNAGE AGRO-ÉCOLOGIQUE

Le zonage agro-écologique de la région (CARE, 1999 ; INRAN 1998, AGRHYMET) a été obtenu en superposant aux zones climatiques, les ressources naturelles, les modes d'exploitation et de gestion dominants ainsi que certains traits socio-économiques. Ces critères ont permis de prendre en compte la vallée du fleuve, le dallo Bosso, le Gorouol, l'Azaouagh et le parc W en tant que zones distinctes. On obtient ainsi du nord au sud quatre (4) zones climatiques caractéristiques : la zone Saharo-Sahélienne, la zone Sahélienne, la zone Sahélo-Soudanienne, la zone Soudanienne. À l'intérieur des zones climatiques, se trouvent cinq (5) zones agro écologiques ou macro zones :

- la zone du Fleuve, composée essentiellement du fleuve Niger, sa plaine d'inondation et ses terrasses alluviales ;
- la zone du Dallo Bosso Nord composée de larges vallées fossiles ;
- Le Gorouol avec de nombreuses mares permanentes ;
- la vallée de l'Azaouagh ;
- et le Parc national du W situé dans l'extrême sud de la région (Say).

Carte 9 : Zonage agro-écologique



Source : PDR, Tillabéri 2016

2.1.10 POTENTIALITES ET CONTRAINTES DU MILIEU PHYSIQUE

Il s'agit de voir les potentialités et contraintes des composantes du milieu physique suivantes : la géologie, le relief, les sols, le climat, la végétation, la faune, l'hydrogéologie et l'hydrographie. Le tableau ci-dessous récapitule les différentes potentialités, les contraintes, les opportunités et les menaces au niveau du milieu physique de la région de Tillabéri

Tableau 2 : Potentialités, contraintes, opportunités et menaces au niveau du milieu physique

Potentialités	Contraintes
<p>La région de Tillabéri renferme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vingt-sept (27) forêts d'une superficie de 621.192 Ha ; - Un parc National avec une superficie de 220 000 Ha ; - Une réserve totale de faune de 77.000 Ha ; - L'existence des sites de plantation des programmes gommier national, bio carbone, les sites de récupération de terres plantées et les sites de reboisement sur environ 11 000 Ha ; - L'existence d'un potentiel d'aires protégées d'une superficie de 470 079 Ha ; - La présence des zones cynégétiques d'une superficie 	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensablement des plans d'eaux ; - L'érosion hydrique ; - La recrudescence des inondations ; - La dégradation de l'environnement ; - La coupe abusive du bois vert ; - La cohabitation difficile entre populations et hippopotames ; - La destruction des habitats fauniques ; - La pollution des eaux particulièrement du fleuve ;

Potentialités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> de 1 240 000 Ha ; - L'existence de marché de bois ; - Abondance d'importantes ressources en eau favorables à la pêche ; - L'existence des zones d'importances écologiques favorables au développement de l'éco tourisme (Zones de girafes, le Parc W, le Fleuve Niger) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - La prolifération de la jacinthe d'eau et autres espèces flottantes ; - La recrudescence du braconnage ; - Les feux de brousse ; - L'avancée du front agricole dans les réserves et l'habitat des girafes ; - La forte variation du régime hydrologique des plans d'eau
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Le barrage de Kandadji; - La disponibilité de grands espaces pastoraux ; - Le Parc national du W ; - Un troupeau de girafes unique en Afrique de l'ouest ; - Le fleuve Niger et ses affluents ; - Existence d'un troupeau important d'hippopotames ; - Existence d'un potentiel apicole 	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensablement et la pollution des plans d'eau ; - La propagation des déchets plastiques en milieu naturel ; - Les effets du changement climatique ; - L'avancée du front agricole au niveau des aires protégées ; - Destruction des habitats fauniques ; - La présence des hippopotames ; - L'absence de la paix et de la sécurité

2.1.11 TENDANCES LOURDES

- Dégradation des conditions climatiques ;
- Recrudescence des inondations ;
- Dégradation de l'environnement

2.2. DU MILIEU HUMAIN

Le milieu humain se définit comme l'univers social, un sous-système composé d'éléments interdépendants où l'homme organise son existence. Il est en interrelations avec les sous-systèmes du milieu biophysique, des activités économiques et l'utilisation de l'espace. La connaissance des facteurs humains est donc essentielle pour l'aménagement de l'espace.

L'analyse du milieu humain dans la région de Tillabéri porte sur les composantes majeures suivantes :

- Le contexte démographique pour comprendre l'état, la structure et la dynamique de la population ;
- La répartition de la demande en biens et services des populations notamment l'éducation sous toutes ses formes, la santé, l'alimentation en eau et les autres secteurs sociaux ;
- Le contexte socioculturel pour cerner les valeurs sociales et culturelles qui sous-tendent la vie en société des populations de la région.

2.2.1. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

Le Niger fait partie des pays les plus pauvres de la planète, avec des performances économiques en général très faibles. Pourtant, il est également l'un des pays au monde où la population augmente très vite, au rythme annuel de 3,9% (RGPH 2012), entraînant ainsi, un accroissement rapide des besoins dans tous les secteurs.

L'inadéquation entre les capacités économiques et techniques du pays et l'augmentation accélérée des effectifs de la population ne peut qu'engendrer de nombreuses frustrations, tant au niveau de toutes les branches d'activités, qu'au sein des familles où le nombre très souvent élevé de personnes (adultes et enfants) constituent des défis permanents en matière de satisfaction des besoins les plus élémentaires.

2.2.1.1. EFFECTIFS ET ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Selon le 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGP/H) de 2012, la population de la région de Tillabéri est de 2 701 408 habitants dont 1 365 528 (50,55%) de femmes. Ce qui la classe en quatrième place en termes de poids démographique des régions du Niger après respectivement Zinder, Maradi et Tahoua. Cette population est passée à 3 280 333 en 2017 selon les projections démographiques de l'Institut National de la Statistique (INS). Les femmes avec un effectif de 1 652 383 représentent plus de la moitié (50,37%) de la population de la région en 2017.

La population est inégalement répartie dans l'espace régional. En effet avec 17,09% de la population totale de la région, le département de Kollo est le plus peuplé en termes d'effectif de la population. Il est suivi par celui de Téra (12,35%). A l'opposé, les départements d'Ayorou et de Banibangou abritant respectivement 2,09% et 2,46% de la population totale de la région, sont les départements les moins peuplés. Dans tous les départements on constate que la proportion des femmes dépasse celle des hommes. En 2017, elle varie de 48,94% dans le département de Torodi à 52,28% dans celui de Balléyara.

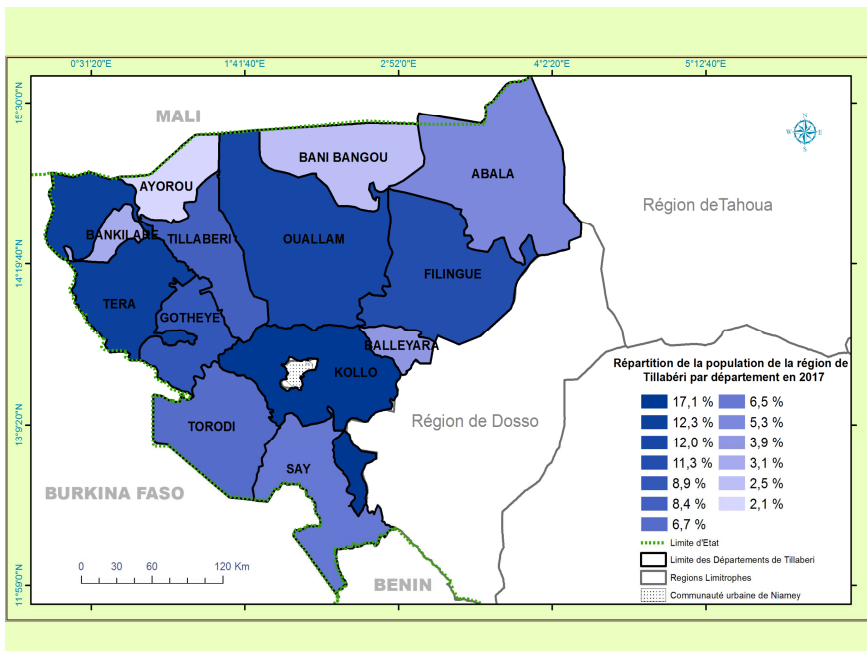
Le taux d'accroissement intercensitaire annuel moyen de la région est de 3,2% en 2001-2012, inférieur à celui du niveau national qui est de 3,9%. Tillabéri est la deuxième région où le taux de croissance intercensitaire est le moins élevé du Niger. Sur le plan spatial, ce taux varie de 2,2% (départements de Tillabéri et Ayorou) à 3,9% (départements de Say, Téra, Bankilaré, Gothèye et Torodi).

Tableau 3 : Répartition de la population de la région de Tillabéri par département selon le sexe en 2012 et 2017

Département	RGP/H 2012				Projections 2017		
	MASCULIN	FEMININ	ENSEMBLE	Taux d'accroissement intercensitaire annuel moyen (%)	MASCULIN	FEMININ	ENSEMBLE
Abala	70 799	72 371	143 170	2,7	86 279	87 574	173 852
Ayorou	27 984	28 605	56 589	2,2	34 102	34 614	68 716
Balleyara	52 569	53 736	106 305	2,7	64 062	65 024	129 086
Banibangou	32 851	33 580	66 431	2,8	40 033	40 634	80 667
Bankilaré	41 656	42 580	84 236	3,9	50 763	51 525	102 288
Filingué	150 506	153 846	304 352	2,7	183 412	186 164	369 576
Gothèye	118 276	120 901	239 177	3,9	144 135	146 299	290 434
Kollo	228 364	233 432	461 796	3,1	278 292	282 469	560 762
Ouallam	160 564	164 127	324 691	2,8	195 669	198 605	394 274
Say	86 176	88 089	174 266	3,9	105 018	106 594	211 611
Téra	164 972	168 633	333 605	3,9	201 040	204 057	405 098
Tillabéri	111 558	114 034	225 592	2,2	135 949	137 989	273 938
Torodi	89 605	91 594	181 199	3,9	109 196	110 835	220 031
REGION	1 335 880	1 365 528	2 701 408	3,2	1 627 950	1 652 383	3 280 333

Source : INS Niger/RGP/H_2012/Projections démographiques 2017

Carte 10 : Répartition de la population de la région de Tillabéri par département en 2017



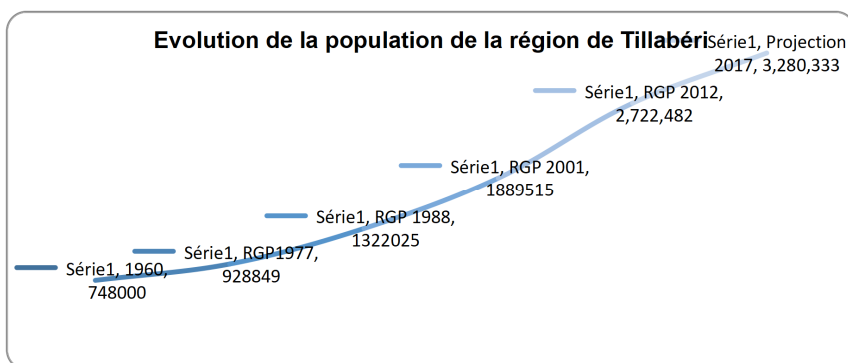
Source : CETIC-CONSULT/Analyse Diagnostic SRAT Tillabéri ; novembre 2017

Le rapport de masculinité obtenu à partir des données des différents recensements généraux de la population et de l'habitat n'a pas fondamentalement changé. Il reste caractérisé par la supériorité numérique des femmes dans les tranches d'âges jeunes (0-4 ; 5-9 ans).

On observe une évolution en dents de scie de ces pourcentages de 1988 à 2012 au niveau de la tranche d'âge 0-4 ans. En effet, le rapport de masculinité à la tranche d'âge 0-4 ans est passé de 101,0% en 1988 à 100,9% en 2001 pour atteindre 101,8% en 2012.

Par contre, au niveau de la classe d'âge 5-9 ans il a évolué de manière continue car, il est passé de 102,8% en 1988 puis à 105,8% en 2001 pour stabiliser à 106,5% en 2012. De 0 à 14 ans, on observe une supériorité numérique du sexe masculin de 1988 à 2001.

De 748 000 habitants en 1960, la population de la région de Tillabéri est passée à 928 849 habitants en 1977, à 1 322 025 habitants en 1988 et à 1 889 515 habitants en 2001 pour atteindre 2 722 482 habitants en 2012 puis 3 280 333 habitants en 2017. Ainsi en 40 ans, la population de la région a été multipliée par 3,5. Il semble opportun de se poser des questions sur les facteurs qui ont favorisé cette rapide croissance. Elle peut être attribuée aux facteurs tels que la précocité du mariage, le faible taux de scolarisation des filles en particulier en milieu rural, une meilleure couverture sanitaire ayant permis de maintenir le taux de mortalité infantile à 70‰, le taux de mortalité infanto-juvénile de 105‰ et celui de mortalité infanto-juvénile à 168‰, l'amélioration du cadre de vie notamment en milieu urbain et le retour massif des migrants et des réfugiés suite aux événements sociopolitiques provoqués dans certains pays de la sous-région (Libye et Mali). Sans prétendre être exhaustif, ces facteurs jouent un rôle essentiel pour le maintien d'un niveau de fécondité élevé ou en croissance rapide (7,6 enfants par femme contre 7,5 enfants par femme au niveau national en 2012).



Source : INS/Annuaire statistique des cinquante ans d'indépendance du Niger, RGP/H 2012, Projections 2017

Figure 7 : Evolution de la population de la région de Tillabéri de 1960 à 2017

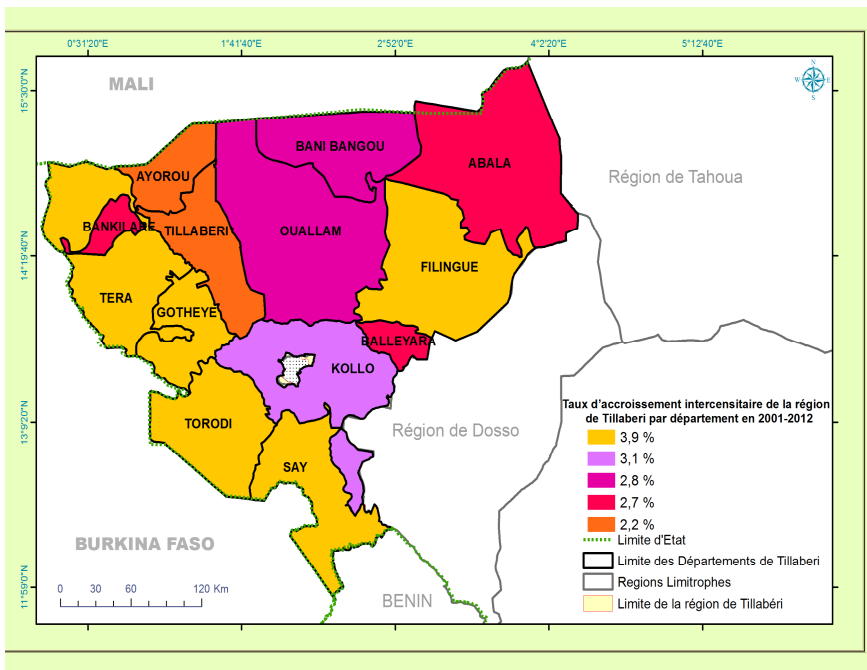
La région de Tillabéri présente de réelles disparités entre les départements dans l'évolution de sa population.

L'évolution du taux d'accroissement est un indicateur du dynamisme démographique. En effet sur la première période intercensitaire 1977-1988, le taux de croissance annuelle était de 3,4%. Par contre, pour la deuxième période intercensitaire de 1988 à 2001, le taux de croissance annuel moyen a connu une baisse et s'est stabilisé à 2,8%. Puis, sur la troisième période intercensitaire de 2001 à 2012, il a connu une hausse pour atteindre 3,2%.

Si cette tendance se maintient, la population de la région de Tillabéri sera multipliée par 2,38 en 23 ans c'est-à-dire qu'elle atteindrait 6489 266 habitants en 2035. Ce qui se traduira par des besoins énormes en investissements notamment dans les services sociaux de base (santé, éducation, alimentation en eau potable, etc.) et la sécurité alimentaire. Le dividende démographique ne sera atteint qu'à condition que les autorités engagent des politiques hardies de planification familiale accompagnée de mesures efficaces de formation et d'emploi.

Il faut également souligner cette évolution de la population ne s'effectue pas de la même manière dans tous les départements de la région. En effet, les départements de Torodi, Say, Gothèye et Bankilaré ont des populations qui croissent vite. Ils sont suivis de Kollo.

Carte 11 : Taux d'accroissement intercensitaire de la région de Tillabéri par département en 2001-2012



Source : CETIC-CONSULT/Analyse Diagnostic SRAT Tillabéri ; novembre 2017

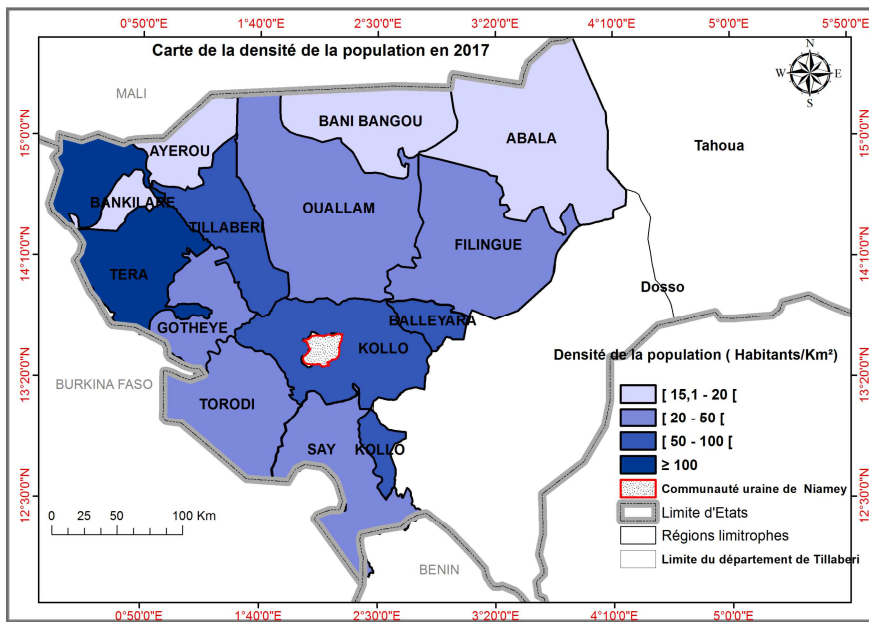
2.2.1.2. DENSITÉ DE LA POPULATION

La répartition des différents groupes de populations dans la région de Tillabéri, traduit à la fois la diversité des modes de vie, l'histoire du peuplement, les rapports de force avant la colonisation, les découpages administratifs consécutifs à la création des différents départements cantons et communes mais aussi la croissance démographique. Il y a également la dégradation des conditions climatiques et la perte du bétail se traduisant par les migrations et une forte pression sur les terres agricoles notamment les terres situées le long du fleuve et le dépeuplement de certaines zones du nord. Ainsi, avec une superficie de 97 251km², la région de Tillabéri est plus dense dans les départements au tour de Niamey et au sud de la région comme Kollo, Gothèye par rapport aux départements comme Banibangou, Abala ou Ayerou qui abritent en leur sein des vastes zones presque inhabitées, destinées à l'élevage.

Bien que les superficies officielles des départements, après le nouveau découpage, ne sont pas connues, pour le besoin de cette étude nous nous sommes basés à la fois sur les données des anciens départements et celles contenues des certains documents notamment les PDC pour faire la comparaison des densités entre les départements.

Ainsi, la densité de la population de la région de Tillabéri est de 33,7habitants/Km² en 2017. Elle varie de 15,1 habitants/Km² (département d'Abala) à 123,2 habitants/Km² (département de Téra). De 2012 à 2017, la densité a crû dans tous les départements de la région, ce qui est le corollaire de l'augmentation de la population.

Carte 12 : Densité (hbt/km²) par département en 2017 selon la méthode de couleur dégradée



Source : CETIC-CONSULT/Analyse Diagnostic SRAT Tillabéri ; novembre 2017

La densité de la population de la région a connu une hausse de 64,4% entre 1977 et 2017 en passant de 9,6 habitants/Km² à 33,7 habitants/Km². Elle a crû dans tous les départements de la région, ce qui est le corollaire de l'augmentation de la population.

La densité de la population n'a pas connu la même augmentation dans tous les départements de la région. Par exemple dans les anciens départements, entre 1977 et 2001, a connu une augmentation de 51,6% à Filingué, de 40,2% à Kollo, de 50,8% à Ouallam, de 42,2% à Say, de 49,3% à Téra et de 63,9% à Tillabéri département. Si cette tendance de la densification de la population se maintient, cela pourrait constituer une menace pour la disponibilité des terres cultivables.

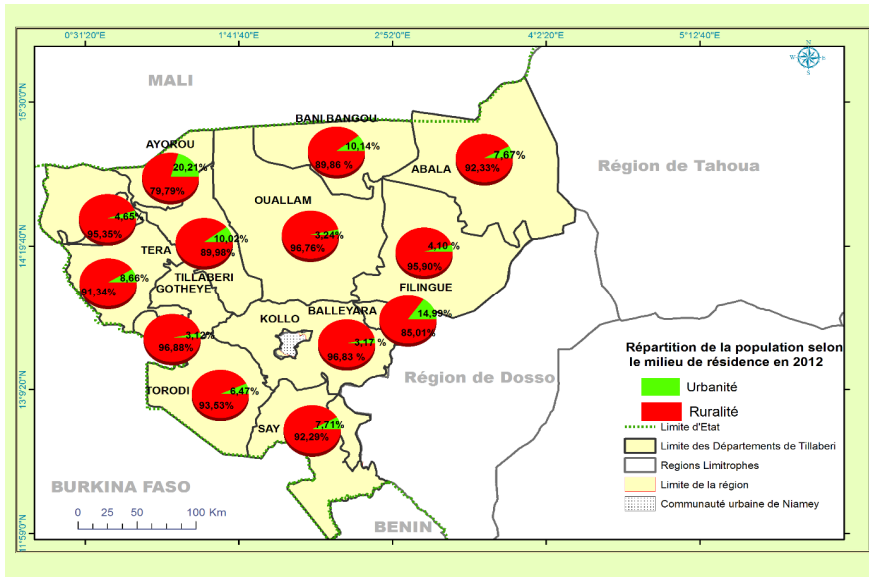
2.2.1.3. RÉPARTITION DE LA POPULATION SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE

D'après les résultats du 4^{ème}RGPH/H 2012 comme ceux des précédentes opérations de collecte de données, la population de la région de Tillabéri est en majorité rurale. En effet, il ressort de l'analyse des données du tableau ci-dessus que la population rurale recensée en 2012 est de 2 550 390 habitants représentant 93,68% de la population totale contre 172 092 habitants en milieu urbain soit un taux d'urbanisation de 6,3% contre 16,2% de moyenne nationale.

Les mêmes tendances s'observent lorsqu'on fait l'analyse selon le sexe. En effet, 93,76% et 93,60% respectivement des hommes et des femmes vivent en milieu rural contre dans le même ordre 6,24% et 6,40% en milieu rural.

Le taux d'urbanisation de la région est de 6,40% avec des disparités interdépartementales Ayorou renferme 20,21% de population Urbaine. Après Ayorou vient Balléyara avec 25,0% de population urbaine. Les départements de Bankilaré, Filingué, Gothèye, Kollo et Ouallam ont des taux d'urbanisation inférieurs à celui du niveau régional (6,32%). Il est à remarquer que les départements de Gothèye et Kollo se révèlent comme les moins urbanisés de la région avec respectivement 3,12 % et 3,17 % de taux d'urbanisation. De même, Tillabéri est la région la moins urbanisée du Niger. En effet selon les résultats du RGPH de 2012, le taux d'urbanisation de la région est de 6,3% contre 16,2% pour le niveau national. Alors que dans les autres régions du pays, le taux d'urbanisation varie de 8,9% (Dosso) à 95,2% (Niamey). D'où des défis considérables en matière de développement et de la modernisation.

Carte 13 : Ruralité et urbanité de la région en 2012



Source : CETIC-CONSULT/Analyse diagnostic Tillabéri ; Novembre 2017

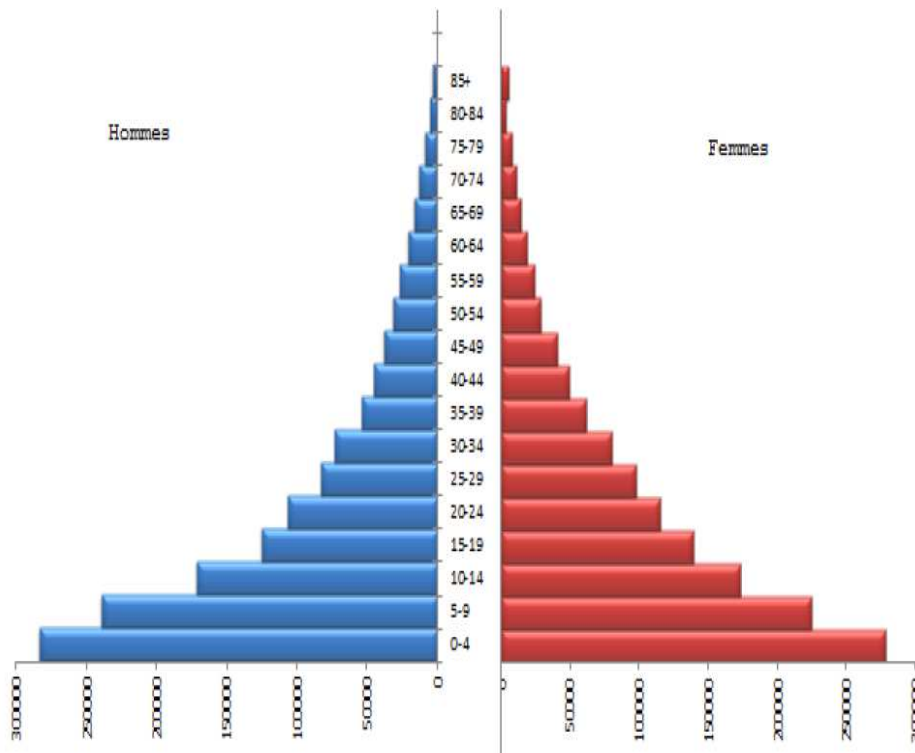
L'urbanisation est un phénomène en progression dans la région de Tillabéri mais en croissance relativement faible. De 1977 à 2012, l'effectif de la population urbaine de la région de Tillabéri a été multiplié par 4, passant de 40 921 habitants en 1977 à 48 200 en 1988, puis à 76 373 en 2001, et à 172 092 habitants en 2012. En 1988, le taux d'urbanisation était de 3,6%. Il est passé à 4,0% en 2001, puis à 6,3% en 2012. Le taux d'urbanisation en 2001 était fonction du nombre de centres urbains. Avec la nouvelle définition du concept, le nombre de centres urbains a augmenté et la population urbaine aussi. En 2012, on dénombre 13 centres urbains dans la région de Tillabéri contre 6 en 1988 et 2001. Cette progression du taux d'urbanisation semble donc liée à l'intégration dans le milieu urbain de la population de sept (7) entités érigées en département en 2012.

2.2.1.4. STRUCTURE PAR SEXE ET PAR ÂGE DE LA POPULATION

La structure de cette pyramide est conforme à l'allure de celle du pays, caractérisée par une base large ou étalée pour les deux sexes avec un léger avantage pour le sexe féminin (50,5%), puis un rétrécissement progressif et régulier au fur et à mesure que l'on avance en âge. La base élargie indique une fécondité encore élevée et le sommet rétréci montre une mortalité qui est aussi élevée mais moins que la fécondité. Cela atteste que le groupe d'âge des jeunes générations est très important par rapport à celui des vieilles générations. Les jeunes de moins de trente (30) ans représentent 74,7% de la population totale de la région tandis que les personnes âgées de plus de 64

ans représentent seulement 3,3%. Aussi, l'âge moyen de la population de Tillabéri est de 20 ans et l'âge médian est de 15 ans.

Les adultes doivent donc faire face à un effectif à charge important, du fait de ce poids prépondérant des jeunes. Aussi, cette forte proportion des jeunes justifie-t-elle l'accroissement de certains besoins sociaux et motive une demande toute aussi forte en matière d'éducation, de santé et surtout d'emploi.



Source :INS (RGPH 2012)

Figure 8 : Pyramide des âges dans la région de Tillabéri selon le RGPH 2012

La structure par groupe d'âges quinquennaux selon le sexe montre que les tranches d'âges 0-4, 5-9, et 10-14 enregistrent les pourcentages les plus élevés de la population de la région de Tillabéri. Chacune de ces classes, a un pourcentage supérieur à 12%, car elles représentent respectivement 20,6%, 17,1% et 12,6%. La population âgée de 0-4 ans représente 20,6% et celles des classes d'âge 5-9 et 10-14 ans respectivement 17,1 et 12,6%. À eux trois, ces groupes d'âges concentrent plus de la moitié de la population de la région (50,3%). Cela traduit une fois de plus la jeunesse de la population et un niveau de fécondité élevé (7,9 enfants/femme).

À partir de 20 ans, les pourcentages commencent à baisser (moins de 10%) aux différents groupes d'âges et diminuent graduellement quand on avance vers les groupes d'âges élevés.

La répartition de la population par sexe suivant les tranches d'âges quinquennales est en faveur des femmes de la tranche d'âge de 10-14 ans à 45-49 ans et de la tranche d'âge de 85 ans et plus. Il apparaît également que le nombre des femmes (50,5%) est supérieur à celui des hommes dans les résultats de recensement.

2.2.1.5. DYNAMIQUE DE LA POPULATION

Les principaux déterminants de la croissance de la population sont la fécondité, la mortalité et les migrations.

2.2.1.5.1. NIVEAU ET STRUCTURE DE LA FÉCONDITÉ

La fécondité désigne la preuve de la fertilité pour une femme en âge de procréer. La fertilité étant entendue comme l'aptitude d'une femme de donner naissance à des enfants nés vivants.

Selon les RGP/H de 2012, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) de la région de Tillabéri est de 7,9 enfants par femme. Il est l'un des plus élevés du pays. En effet, Tillabéri se hisse à la troisième place derrière les régions de Maradi et de Zinder avec un ISF de 8,4 enfants (une valeur dépassant la moyenne nationale de presque un (1) point).

Le niveau élevé de fécondité explique la part importante des jeunes dans la population de la région, car la mortalité, notamment celle des enfants de moins de 5 ans continue de baisser de manière significative.

Le niveau de fécondité est fonction de certaines caractéristiques, notamment le milieu de résidence, l'état matrimonial, le niveau d'instruction, la situation d'activité et la situation dans l'emploi des femmes en âge de procréer (FAP). En effet dans la région de Tillabéri, l'indice synthétique de fécondité (ISF) est de 6,8 enfants par femme en milieu urbain contre 5,2 enfants par femme en zone rurale. Aussi, la fécondité des femmes mariées monogames est plus élevée (8,8 enfants par femme) tandis que la plus faible valeur (4,9 enfants par femme) s'observe chez les femmes divorcées. Ce faible niveau de fécondité chez les femmes divorcées se justifie par le fait qu'elles ne sont plus soumises au risque. Par ailleurs, la différence entre les ISF des femmes ayant suivi des cours d'alphabétisation et celles qui n'ont aucun niveau n'est pas significative. Par contre, les femmes qui ont reçu un enseignement coranique ont une taille de descendance plus élevée que celles n'ayant aucun niveau. Ensuite, les femmes qui ont suivi un enseignement formel jusqu'au niveau supérieur ont un ISF plus faible. La fécondité est plus élevée chez les femmes au foyer. Elles ont l'avantage de fréquenter le cursus d'enseignement tout en menant leur vie conjugale. Enfin, les femmes rentières font moins d'enfants dans toutes les régions du pays. En effet, la maternité concurrence les activités rentières d'où la nécessité pour ces femmes de planifier leurs naissances.

L'analyse de la situation d'emploi des femmes montre que celles qui évoluent dans le secteur primaire et qui exercent en tant qu'artisanses ou ouvrières ont une fécondité plus élevée. En effet, ces deux secteurs dont les conditions techniques d'exercice sont rudimentaires, nécessitent un besoin en main-d'œuvre. Ainsi les femmes présentant l'agriculture comme situation dans l'emploi (7,6 enfants) se remarquent par leur fécondité plus élevée que celles des autres catégories socioprofessionnelles. Elles sont suivies par les artisanes et ouvrières. Par contre, le nombre moyen d'enfant par femme est plus faible chez les femmes diplômées exerçant un emploi (6,5 enfants par femme). Cette situation trouve son explication dans le désir de ces femmes de valoriser leur diplôme et par conséquent de faire un arbitrage entre la maternité et le travail rémunéré, donc de programmer leur maternité.

Au niveau de la région de Tillabéri, l'ISF a baissé de 1,3 point entre 1992 et 2006 passant de 8,1 enfants/femme en 1992 à 7,8 enfants/femme en 1998 puis à 6,8 enfants/femme en 2006. Il semble bien qu'au cours de la dernière décennie (1998-2007), l'ISF a subi un léger fléchissement.

Cela signifie que des changements de comportements reproductifs significatifs peuvent être obtenus même dans un contexte de pauvreté endémique. Malheureusement, il a augmenté de 1,1 point entre 2006 et 2012 en passant de 6,8 à 7,9 enfants par femme.

Tableau 4 : Évolution de l'ISF de la Région de Tillabéri de 1992 à 2012

Années	ISF (en nombre d'enfants)	
	Région de Tillabéri	Niveau national
1992	8,1	7,4
1998	7,8	7,5
2006	6,8	7,1
2012	7,9	7,6

Source : DR/INS/Tillabéri ; 2017

Nous ne disposons pas d'explications plausibles à cette augmentation de l'ISF dans la région. Néanmoins au Niger, selon les explications sociologiques et économiques de la fécondité, au Niger, le désir d'avoir une fécondité élevée, aussi bien chez les hommes que les femmes, repose principalement sur la notion de l'utilité économique des enfants, même si des raisons psychosociologiques existent également (mimétisme social, compétition entre épouses, influence des proches parents, etc.). Mais fondamentalement, les parents considèrent en général les enfants d'une part, comme une source de main-d'œuvre pour la production économique et le travail domestique et d'autre part, comme une assurance sociale à la vieillesse. Ainsi, en milieu rural, les enfants sont essentiellement destinés aux activités primaires (notamment agriculture et élevage) et de type domestique (travaux ménagers, ramassage de bois, corvée d'eau, etc.). Mais en milieu urbain également, le travail des enfants est un phénomène malheureusement très répandu, malgré les nombreux risques auxquels ils sont exposés : violence (y compris sur les petites filles), traumatisme, maladies, surexploitation physique et économique, délinquance précoce, etc.

Au Niger en effet, religieusement et socialement, seul le mariage permet à l'homme et à la femme d'accéder au statut d'adultes respectables et respectés, en fondant légalement un ménage pour avoir des enfants. En fait, c'est l'arrivée de ces derniers (en nombre important si possible) qui élève réellement le statut social des parents et non le mariage uniquement.

Etant donné que le mariage est considéré comme le cadre social unique de la fécondité, les naissances pré-nuptiales ne sont pas tolérées par la société. C'est pourquoi, l'union précoce est en général souhaitée pour éviter à la fille de contracter prématurément une grossesse. Selon les résultats de l'EDSN 2012, dans la région de Tillabéri l'âge médian à la première union des femmes de 20-49 ans est de 16,2 ans et de 25-49 ans se situe à 16,1 ans. Par contre, il est de 24,5 ans pour les hommes de 25-30 ans et 24,7 ans pour ceux de 30-59 ans. Ainsi, les hommes entrent en union à un âge beaucoup plus tardif que les femmes. Ainsi, un peu moins d'une femme sur trois (30 %) était déjà en union à l'âge de 15 ans exacts. Plus de trois femmes sur quatre (77 %) étaient déjà en union en atteignant 18 ans exacts et la quasi-totalité (97 %) l'étaient à 25 ans. L'âge médian d'entrée en première union des femmes de 25-49 ans est estimé à 15,7 ans. Cet âge médian n'a pratiquement pas changé d'une génération à l'autre, oscillant entre 15,6 ans et 16 ans. En 2006, cet âge médian à la première union était estimé à 15,5 ans. Par contre, on note, des générations anciennes aux plus récentes, une diminution des unions précoces puisque parmi les femmes âgées de 45-49 ans à l'enquête, 34 % avaient déjà contracté une première union, à 15 ans exacts contre 24 % parmi celles âgées de 15-19 ans.

Malheureusement, les parents ne mesurent pas très souvent, les risques néfastes de la maternité précoce pour la santé de la jeune mère, de l'enfant et les conséquences socio-économiques (stigmatisation des fistuleuses, insertion économique difficile, soumission abusive de la jeune femme, etc.).

L'information, l'éducation et la communication constituent des outils indispensables pour mieux faire comprendre aux populations, les conséquences néfastes de certaines pratiques traditionnelles et les limites de la conception traditionnelle de la procréation, sur les plans social, sanitaire, économique, environnemental, etc. En effet, les conditions sociologiques, économiques et environnementales actuelles sont de moins en moins favorables à la gestion d'une descendance nombreuse, tant en milieu rural que dans les villes.

2.2.1.5.2. LA MORTALITÉ

Le taux brut de mortalité (TBM) est de 11,6 décès pour 1000 habitants au niveau national en 2001. Lorsque les conditions de santé sont très bonnes, ce taux devrait être inférieur à 10‰ comme dans la plupart des pays développés ou émergents.

Selon l'EDSN 2012, dans la région de Tillabéri, les différents quotients de mortalité des enfants sont supérieurs aux moyennes nationales en 2012. En effet :

- Le taux de Mortalité néonatale est de 33‰ contre 26‰ pour la moyenne nationale ;
- Le taux de Mortalité post-néonatale est de 37‰ contre 28‰ pour la moyenne nationale ;

- Le taux de Mortalité infantile est de 70‰ contre 51‰ pour la moyenne nationale ;
- Le taux de Mortalité Juvénile est de 105‰ contre 81‰ pour la moyenne nationale ;
- Le taux de Mortalité Infanto-juvénile est de 168‰ contre 127‰ pour la moyenne nationale.

Ainsi, la région de Tillabéri a les taux qui sont parmi les plus élevés. Elle vient en deuxième position après Dosso pour la mortalité infanto-juvénile, en troisième position pour la mortalité juvénile (après Dosso et Zinder) et également en troisième position pour la mortalité infantile (après Dosso et Maradi).

Les femmes courent un risque de décéder de 128‰ entre 15 et 50 ans. Ce quotient de mortalité des femmes passe de 177‰ en 1992 à 141‰ en 2006 puis à 128‰ en 2012. La baisse apparente entre 2006 et 2012 n'est pas statistiquement significative mais, par contre, on peut affirmer que le niveau de mortalité a nettement baissé de 1992 à 2012. Chez les hommes, le quotient augmente, puis diminue, mais les différences entre 2012 et les deux autres estimations ne sont statistiquement significatives.

En ce qui concerne les quotients de mortalité des enfants (infantile, juvénile et infanto-juvénile), de l'analyse des données existantes notamment les résultats des EDS de 1992, 2006 et 2012, il ressort, à l'instar des autres régions du pays, qu'ils ont baissé depuis 1992. En effet le taux brut de mortalité infantile est passé de 74‰ en 2006 à 70‰ en 2012 soit une baisse de 4‰ sur les 6 ans. Le quotient de mortalité juvénile a également subi un recul important en passant de 128‰ en 2006 puis à 105‰ en 2012, soit une baisse de 23‰ sur 6 ans. Quant à la mortalité infanto-juvénile, elle est passée de 193‰ en 2006 à 168‰ en 2012, soit une baisse de 25‰ sur 6 ans.

Cependant, malgré les progrès remarquables enregistrés au cours, notamment, des 10 dernières années, la mortalité, particulièrement celle des enfants et des mères restent encore élevée au niveau de la région de Tillabéri.

2.2.1.5.3. LES MIGRATIONS

Plusieurs formes de déplacement existent, migrations temporaires ou semi permanente et touchent les jeunes de moins 30 ans. D'une manière générale, on observe dans la région de Tillabéri quatre (4) formes de déplacements :

- Les migrations saisonnières ;
- Les migrations internes ;
- Les migrations inter régionales ;
- La migration internationale.

2.2.1.5.3.1. MIGRATIONS SAISONNIÈRES

Elles interviennent pour des raisons à la fois culturelles et économiques. Les jeunes ont tendance à aller dans les autres régions notamment ou dans les pays voisins (Nigeria, Bénin, Lybie) et les pays

côtiers (Togo, Ghana, Côte d'Ivoire) soit pour poursuivre leurs études coraniques, soit à la recherche de revenus monétaires complémentaires.

Les migrations observées depuis la sécheresse de 1984 se font généralement des zones Nord et centres (Bankilaré, cantons de Simiri, Ouallam, Kourfey, Fakara) vers Kirtachi, Say, Torodi, la Sirba, etc.). Elles sont saisonnières et les départs massifs s'observent en octobre, novembre et surtout décembre. Le manque d'activité après la saison agricole et la recherche d'argent sont les principales causes. Cette migration se fait également des villages en direction des gros centres que sont les chefs-lieux de département. Elle concerne surtout les jeunes et dure quatre à cinq mois.

L'exode saisonnier, malgré l'apport financier qu'il apporte aux familles rurales, les prive d'une partie de leur force de travail. En ce sens, la migration interne rurale-urbaine constitue une préoccupation importante sur les plans économique et social aussi bien pour les villages que pour les villes de la région. En l'absence d'études d'impacts sur le phénomène, l'observation empirique et des études parcellaires sur les migrations du milieu rural vers les centres urbains nationaux permettent de dégager un certain nombre de préoccupations.

- Pour les zones de départ, il y a, entre autres :
 - La perte temporaire ou durable de bras valides, car ce sont surtout les jeunes qui migrent le plus, d'où des risques de dépeuplements, de marginalisation de parents âgés et de régression économique de certains villages ;
 - L'importation de maladies « urbaines », comme certaines IST et le VIH/Sida par des migrants de retour, etc.
- Pour les zones d'accueil (les villes), les problèmes sont souvent :
 - Une importante arrivée permanente de jeunes ruraux à la recherche de travail ou temporairement de nourriture pendant notamment les crises alimentaires qui sont assez fréquentes ;
 - Une création de quartiers à logements précaires dans des zones souvent non viabilisées (sans eau potable, sans électricité, sans dispositif d'assainissement, etc.), d'où des risques élevés de maladies ;
 - Un développement artificiel du désœuvrement, du chômage, des petits métiers, etc.
 - Un accroissement de la mendicité, du banditisme et de la délinquance juvénile (consommation de stupéfiants, vagabondage, vols, etc.).

Cependant, il faut reconnaître que les migrations internes comportent également de nombreux avantages économiques et sociaux, aussi bien pour les zones d'accueil que pour les zones de départ. Les familles citadines et les opérateurs économiques bénéficient notamment d'une main d'œuvre abondante et peu chère. De même, les familles restées au village peuvent bénéficier de transferts d'argent de la part des migrants afin de mieux subvenir à leurs besoins de base. Aussi, la migration

peut contribuer à la modernisation des villages sur les plans économique et socioculturel par l'introduction de nouvelles perceptions de la vie pouvant favoriser des comportements reproducteurs plus sains comme l'utilisation des méthodes contraceptives modernes, la fréquentation des centres de santé, etc.

2.2.1.5.3.2. MIGRATIONS INTERNES DE LA RÉGION DE TILLABÉRI

La région de Tillabéri est située au sud-ouest du pays. Elle est riveraine du fleuve Niger. Elle est une zone agro-pastorale et une zone d'émigration par excellence. Les migrants se dirigent aussi bien vers les autres régions du pays que vers l'extérieur. En termes de potentialité, la région est traversée par le fleuve Niger et des aménagements hydro-agricoles pour l'exploitation notamment du riz. On y trouve aussi des sites aurifères qui attirent aussi bien des nationaux que des populations d'autres pays.

L'analyse de la migration durée de vie montre des échanges migratoires importants entre les différents départements de la région. Toutefois, les départements de Banibangou et Bankilaré reçoivent moins de ressortissants des autres départements. Ils sont donc moins attractifs. Ce caractère répulsif de ces départements s'expliquerait d'une part par le manque d'infrastructures de développement et l'insécurité qui sévissait particulièrement à Banibangou et par l'acquisition récente du statut de département d'autre part.

L'essentiel des migrants de subsistance, de retour (la destination des migrants est leurs départements de naissance) et de non-retour (la destination des migrants est leurs départements d'accueil), provient de Filingué, Téra, Ouallam et Tillabéri. Ceci montre l'ampleur des mouvements des personnes dans ces départements surtout lorsqu'on s'intéresse à la migration internationale. Ainsi, un grand nombre des migrants internationaux de retour résident à Gothèye, Kollo, Ouallam et Téra.

De l'analyse de la migration nette de la région, il ressort que deux (2) départements tournent au tour de l'équilibre. Il s'agit de Balléyara (4,83%) et Ayorou (-4,82%) même si le solde du dernier est négatif. Les cinq autres départements ont des soldes positifs avec Torodi (69,70%) et Say (52,14%) qui enregistrent les plus élevés des indices d'efficacité de la région. Gothèye a un indice de 41%, ce qui montre son attraction du fait des sites d'exploitation d'or qui s'y trouvent notamment la société SAMIRA. Somme toute, 54% des entités de la région sont répulsives et nécessitent des actions prioritaires de développement.

2.2.1.5.3.3. MIGRATIONS INTER RÉGIONALES

Des échanges migratoires s'effectuent entre les régions du pays. Selon l'INS, la région de Tillabéri avec 6% d'indice de sortie, est la troisième région ex éco avec Dosso (6%), qui enregistre plus de départ des natifs après Niamey (10%) et Agadez (8%). Cela illustre une moyenne capacité de rétention (94%) de cette région par rapport aux régions de Tillabéry, Maradi, Tahoua et Zinder.

Tillabéri avec un indice d'entrée de 2%, est moins attractive que les régions de Niamey (la capitale du pays), Agadez (zone de transit, pour des migrants de diverses nationalités et en même temps zone

minière et touristique par excellence), Tillabéri et Dosso. Par contre, elle est plus attractive que la région de Zinder et aussi attractive que les régions de Maradi et Tahoua.

2.2.1.5.3.4. MIGRATIONS INTERNATIONALES

La migration internationale est le mouvement des personnes qui quittent leur pays d'origine ou de résidence pour s'établir de manière permanente ou temporaire dans un autre pays. Une frontière internationale est par conséquent franchie (OIM, Glossaire Migration). La littérature contemporaine relative aux migrations internationales, traite essentiellement de mouvements qui ont en commun deux caractéristiques. Elles concernent d'abord les déplacements liés au travail, en ce sens que des individus migrent avec l'intention de vendre leur force de travail sur le lieu de destination.

En outre, ces déplacements ont tendance à se faire à partir des régions économiquement moins développées vers les zones plus développées (Piché, 2013).

En ce qui concerne la région de Tillabéri, 36,3% des migrants internationaux de retours (MIR) proviennent des autres pays, 27,9% des autres pays d'Afrique et 20,3% du Nigéria. Quant aux migrants internationaux étrangers (MIE), on enregistre une proportion importante des maliens (34,1%), des autres pays (31,2%) et des autres pays d'Afrique (18,8%) à Tillabéri. Cet afflux des étrangers est en partie orchestré par les crises sociopolitiques qui ont cours dans ces pays.

2.2.1.6. SITUATION DES MÉNAGES DE LA RÉGION DE TILLABÉRI

Au cours du quatrième GRP/H réalisé en 2012, il a été recensé 327 122 ménages dans l'ensemble de la région de Tillabéri. Le département de Kollo se démarque avec 16,8% des ménages. Après, viennent les départements de Téra et Filingué enregistrant respectivement 12,4% et 12,3% des ménages résidents à Tillabéri. Alors que Banibangou et Ayorou abritent chacun moins de 3% des ménages.

La situation des sans-abris au niveau de la région laisse entrevoir qu'ils sont beaucoup plus présents à Kollo (126), Abala (83), Téra (55). Les ménages collectifs sont également d'une importance numérique au niveau de ces trois (3) départements. C'est ainsi qu'on relève une proportion de 29,3% à Abala, 12,7% à Téra et 11,6% à Kollo.

Les ménages collectifs (0,26%) et les sans-abris (0,14%) représentent moins de 1% de l'ensemble des ménages en 2012. En 2001, les ménages collectifs représentaient 0,02% de l'ensemble des ménages.

La région de Tillabéri compte beaucoup plus de ménages ruraux que ceux issus du milieu urbain. Ces ménages ruraux représentent 92,4% des ménages recensés dans la région en 2012 comme le montre le tableau ci-dessous. En effet, les ménages issus du milieu rural sont majoritaires dans tous les départements.

2.2.1.7. ANALYSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES

La situation démographique de la région de Tillabéry est caractérisée par :

- Une nuptialité précoce : selon les résultats de l'EDSN 2012, dans la plupart des localités de la région, un peu moins d'une femme sur trois (30 %) était déjà en union à l'âge de 15 ans exacts. Plus de trois femmes sur quatre (77 %) étaient déjà en union en atteignant 18 ans exacts et la quasi-totalité (97 %) l'étaient à 25 ans. L'âge médian d'entrée en première union des femmes de 25-49 ans est estimé à 15,7 ans.
- Une fécondité élevée bien qu'inférieure à la moyenne nationale : l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) de la région est de 7,9 enfants/femme contre 7,6 pour le Niger. Cette situation se retrouve favorisée par l'espérance de vie à la naissance conjugée au rôle reproducteur de la femme prédominant sur tous les autres aspects et liée au nombre d'enfants nés vivants qu'elle aura mis au monde. Le niveau élevé de fécondité explique la proportion importante des jeunes dans la population de la région, car la mortalité, notamment celle des enfants de moins de 5 ans continue de baisser de manière significative.
- La population de la région croît moins vite que celle du niveau national. Mais cela ne signifie pas que les problèmes démographiques se posent avec moins d'acuité dans la région.
- Le rapport de masculinité est de 97,8 contre 98,8 pour le niveau national ; ainsi à l'instar du pays, dans la région les femmes sont plus nombreuses que les hommes.
- Une forte proportion de population jeune : les résultats du RGP/H de 2012 indiquent que les jeunes de moins de trente (30) ans représentent 74,7% de la population totale de la région et seulement 3,2% ont un âge égal ou supérieur à 65 ans. Cette structure de la population révèle un taux de dépendance élevé. Cela soulève des interrogations sur le devenir de cette population au regard de ses futurs besoins colossaux en terres, emplois, santé, éducation, eaux, alimentation, etc. Il importe que la question de population soit prise en compte dans tout programme de développement régional. La région compte 50,3% de personnes de moins de 15 ans contre 51,7% pour le niveau national, ce qui justifie un rapport dépendance régional inférieur à la moyenne nationale.
- Des mortalités infantile, juvénile et infanto-juvénile plus élevées par rapport à celles du pays. En dépit des efforts consentis dans le domaine de la santé qui ont permis d'enregistrer des progrès remarquables enregistrés au cours notamment des 10 dernières années, (régression des taux de mortalité des enfants de 0 à 5 ans), beaucoup reste à faire. Car, dans les conditions de santé idéales, aucun enfant de moins de 5 ne devrait mourir de maladies. Dans plusieurs pays développés, ce taux est inférieur 10‰ (source : état de la population mondiale, UNFPA 2006).

- Le taux de prévalence du VIH/SIDA de la région de Tillabéri est moins élevé que celui du niveau national témoignant des efforts consentis en matière de lutte contre cette pandémie dans la région.
- Une densité faible et variable selon les départements : il est 28,0 hbts /km² en 2012, supérieure à celle nationale qui est de 13,5 hbt/km².
- Une migration des bras valides devenue de plus en plus massive : le phénomène de la migration se constate surtout au niveau des centres urbains où les bras valides quittent les zones rurales pour s'installer dans les villes à la quête de travail rémunérateur. Ils exercent généralement des petits métiers. Ces mouvements deviennent plus intenses pendant la saison morte (après l'hivernage). On rencontre deux (2) grands types de migration dans la région de Tillabéri qui sont la migration à l'intérieur du Niger et celle à l'extérieur du Niger. A l'inverse, la région de Tillabéri, eu égard à ses potentialités notamment aurifères, enregistre une forte entrée des populations des autres régions du Niger et aussi des pays voisins de la sous-région. Cette dernière a été accentuée ces dernières années par la situation d'insécurité qui prévaut dans certains pays de la sous-région notamment le Mali et la Lybie.

2.2.2. ANALYSE DE LA PAUVRETÉ

Selon l'enquête ECVMA 2011, la région de Tillabéri est la troisième région la plus pauvre après Maradi et Zinder. En effet, la région de Tillabéri qui compte 16,1% de la population du Niger, regroupe 18,7% des pauvres du pays.

Avec un indice de pauvreté de 56%, la région de Tillabéri fait partie des trois régions les plus pauvres de Niger. Abritant 16,1% de la population du pays, elle comprend 18,7% des pauvres. La profondeur de la pauvreté (16%) est supérieure à la moyenne nationale (13%). Il en est de même de la sévérité de la pauvreté (6,1% contre 4,9% pour le pays).

La pauvreté semble ainsi davantage frapper les régions à forte fécondité du moment comme Tillabéri (7,6 enfants/femme). Le phénomène semble également plus sévère dans les zones pourtant à bonne potentialité agricole que dans les zones qui le sont moins.

Par ailleurs, la population active à dominance rurale et peu qualifiée est constituée en majorité des femmes qui exercent des activités exigeant des qualifications techniques limitées, sans encadrement et sans accès suffisants aux ressources économiques par rapport aux hommes. Pourtant, les activités économiques domestiques des femmes ménagères sont aussi rentables mais non comptabilisées dans le calcul du PIB.

La prédominance d'un système économique agropastoral traditionnel et très souvent soumis à des chocs climatiques dans un environnement naturellement hostile, contribue à expliquer la fréquence des crises alimentaires au Niger.

Selon l'EVCMA 2011, trois catégories des causes ou facteurs déterminants de la pauvreté ont été énumérées par les populations au moment de l'enquête :

- Causes structurelles ou déterminants liés au cadre de vie (détérioration sans cesse croissante du tissu économique, chute drastique des revenus et d'emploi...);

- Causes endémiques (rareté de l'emploi, explosion démographique, Insuffisance des AGR, Inégalités sociales et économiques...);
- Causes conjoncturelles (famine, insuffisance de la pluviométrie, sécheresses, mauvaises récoltes, etc.).

L'accès à un emploi décent constitue le facteur principal qui permet, en temps normal, à l'individu d'améliorer ses conditions de vie pour lui éviter ainsi de sombrer dans la pauvreté. Or, la plupart des emplois occupés par les hommes comme les femmes sont de type traditionnel ou informel. Ainsi, le sous-emploi ou chômage déguisé constitue également une autre caractéristique importante des emplois au Niger, tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

En milieu rural, la prédominance des activités agricoles traditionnelles pratiquées sur une période de 4 à 5 mois seulement durant l'année, crée de facto, une situation de sous-emploi permanent pour une bonne partie de la population rurale active surtout masculine. Dès lors, la migration vers les villes nationales ou extérieures est devenue une alternative « naturelle » au désœuvrement temporaire des bras valides constitués en majorité de jeunes de moins de 25 ans.

En milieu urbain, le sous-emploi se présente sous plusieurs visages :

- La multiplicité de petits métiers (cireurs, porteurs, petits vendeurs et revendeurs,) créés par les jeunes migrants ruraux ;
- L'utilisation non rationnelle des fonctionnaires de l'Etat, surtout les jeunes appelés du service civique national recrutés pour une période de deux ans à la fonction publique. En fait, la plupart de ceux qui sont affectés dans les administrations publiques sont très souvent mal utilisés, sous-employés voire inoccupés, comme c'est d'ailleurs le cas de nombreux fonctionnaires titulaires.

Commentaire[hp1]: A supprimer

A cette situation de chômage déguisé ou de sous-emploi, vient s'ajouter le chômage total qui touche surtout les jeunes du milieu urbain et de plus en plus de jeunes diplômés ces dernières années.

2.2.3. L'EDUCATION

A l'instar des autres régions du pays, les indicateurs du système éducatif dans la région de Tillabéri ont connu une amélioration significative au cours des vingt (20) dernières années. Cette situation est imputable à la mise en œuvre du PDDE 2003-2013, de la lettre de politique éducative 2013-2020 et au Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) 2014-2024.

2.2.3.1. ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE

A l'instar des autres niveaux d'éducation, la couverture de l'enseignement préscolaire s'est améliorée dans la région de Tillabéri ces dernières années, notamment avec la création de jardins d'enfants communautaires essentiellement en milieu rural. Sinon pendant longtemps, l'enseignement préscolaire est resté une panacée des centres urbains. La création des jardins d'enfants communautaires dans les zones rurales commence à y remédier.

Les effectifs d'enfants (publics, privés, communautaires, total) encadrés au préscolaire ont connu une augmentation significative entre 2003-2004 et 2012-2013 ; passant de 731 à 15 397 enfants, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 39,83% sur la période. Ceci démontre l'engouement des

parents pour le préscolaire. Et avec l'appui constant de l'UNICEF et la politique nationale « Une école un jardin d'enfants » le cap restera longtemps maintenu.

Le privé et le communautaire contribue fortement à l'accroissement des effectifs du préscolaire. Effet, le nombre d'enfants au privé est passé de 55 en 2003-2004 à 416 en 2012-2013, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 24,93% sur la période. Celui d'enfants du communautaire est passé de 107 à 2736, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 42,84% sur la période.

En zone urbaine, le nombre d'enfants (publics, privés, communautaires, total) encadrés au préscolaire est passé de 308 en 2003-2004 à 3621 en 2012-2013, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 31,14% sur la période. Tandis qu'en zone rurale, leur nombre est passé de 423 en 2003-2004 à 11 776 en 2012-2013, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 44,18%. Ainsi, les effectifs d'enfants du préscolaire ont connu une augmentation plus significative en zone rurale qu'urbaine.

Commentaire[hp2]: supprimer

L'indice de parité filles/garçons de 1,0 en 2003-2004, s'est légèrement penché en faveur des filles en 2012-2013 en se stabilisant à 1,1. En zone urbaine, cet indice stabilisé à 1,1 sur période. En milieu rural, il passé de 0,9 en 2003-2004 à 1,1 en 2012-2013. On constate presque une parité entre filles et garçons. Ainsi, quelle que soit la zone considérée (rurale ou urbaine), il n'y a pas de disparité entre filles et garçons dans la préscolarisation des enfants dans la région de Tillabéri, car le rapport filles/garçons est sensiblement égal à 1 aussi bien en 2003-2004 qu'en 2012-2013.

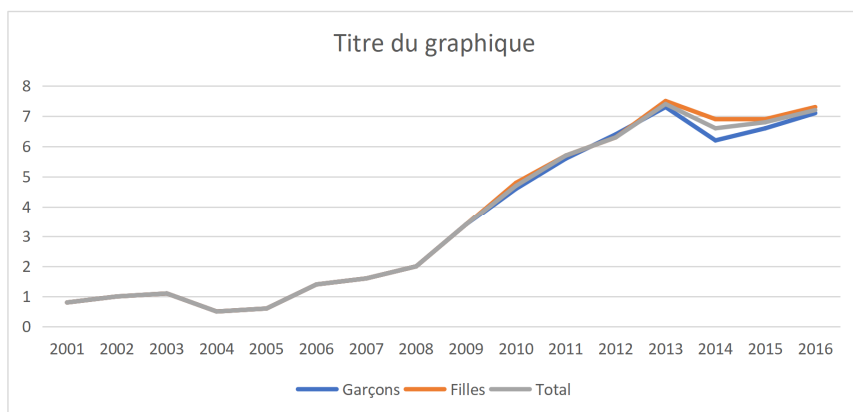
Commentaire[hp3]: supprimer

Tableau 5 : Evolution des effectifs d'enfants du préscolaire par zone selon le sexe

Années	Urbain			Rural			Total		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
2004	148	160	308	218	205	423	366	365	731
2005	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2006	357	355	712	391	354	745	748	709	1 457
2007	389	380	769	734	766	1 500	1 123	1 146	2 269
2008	479	499	978	749	834	1 583	1 228	1 333	2 561
2009	825	883	1 708	1 032	1 189	2 221	1 857	2 072	3 929
2010	1 065	1 140	2 205	1 683	1 772	3 455	2 748	2 912	5 660
2011	1 281	1 322	2 603	2 555	2 866	5 421	3 836	4 188	8 024
2012	1 321	1 347	2 668	3 724	4 124	7 848	5 045	5 471	10 516
2013	1 749	1 872	3 621	5 648	6 128	11 776	7 397	8 000	15 397

Sources : Statistiques de l'éducation de base/Annuaire de 2004 à 2013

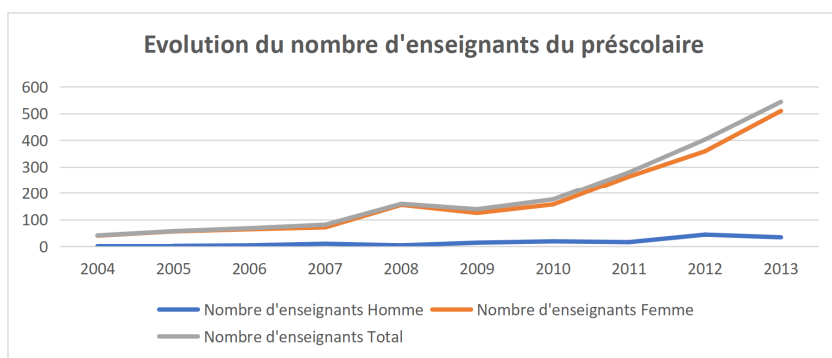
Dans la région de Tillabéri, le Taux Brut de préscolarisation est de 7,2% dont 7,1% pour les garçons et 7,3% chez les filles. Le Taux Brut de préscolarisation a gagné 6,4 points de pourcentage entre 2000-2001 et 2015-2016. Il est passé de 0,8% à 7,2%. Entre 2014-2015 et 2015-2016, ce taux n'a gagné que 0,4 point de pourcentage. Mais ces résultats sont appréciables car l'objectif de 5% visé à la fin du Programme Décennal du Développement de l'Education (PDDE) est déjà atteint en 2011.



Source : DREP/Tillabéri, mai 2017

Figure 9 : Evolution du Taux Brut de pré scolarisation (%) dans la région de Tillabéri

Le nombre d'enseignants du préscolaire est passé de 41 en 2004 à 544 en 2013, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 32,90%. Cependant, il faut signaler que la situation de 2004-2005 n'est pas disponible. Le personnel enseignant est essentiellement composé de femmes qui représentent 93,75% en 2013. Le nombre de femmes enseignantes est passé de 40 en 2004 à 510 en 2013, soit un accroissement de 32,31%. Celui des hommes est passé de 1 en 2004 à 34 en 2013, soit un accroissement de 47,39%. Ainsi en dépit de la proportion écrasante des femmes, le nombre des hommes s'accroît plus vite que celui des femmes. Les contractuels représentent 70,59% de l'ensemble des enseignants du préscolaire en 2013. Ce qui témoigne d'une forte contractualisation du personnel enseignant de cet ordre d'enseignement.

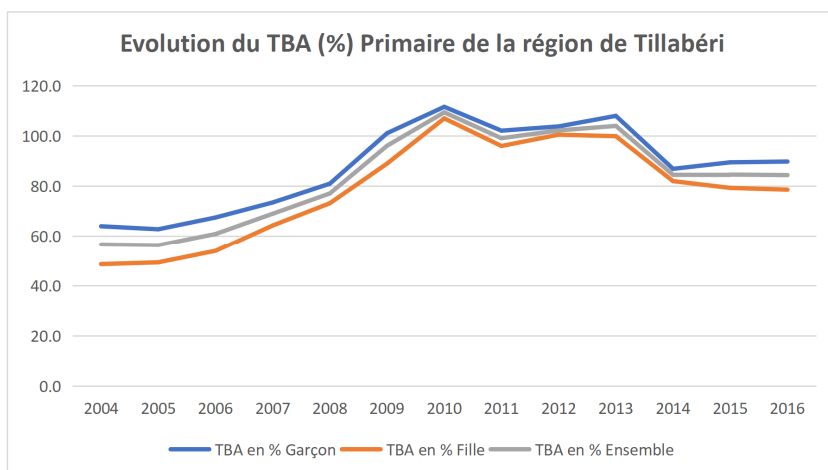


Source : DS/MEAPLN/EC, Statistique de l'éducation base, annuaires éditions de 2004 à 2013

Figure 10 : Evolution du personnel enseignant (public + privé + communautaire) par grade et sexe

2.2.3.2. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Dans la région de Tillabéri, l'éducation primaire a été marquée par une nette amélioration des principaux indicateurs. En effet entre 2002 et 2016, le TBA régional a connu une hausse de 33,8 points de pourcentage passant de 50,6% à 84,4%. La même tendance s'observe aussi bien chez les garçons que les filles avec respectivement une hausse de 29,9 et 35,7 points de pourcentage. Les disparités entre départements en matière d'accès en première année du Cycle de Base 1 bien qu'elles soient réduites, demeure encore. En 2013, le TBA régional qui est 104,0%, varie de 91,2% (Téra) à 110,4% (Ouallam). Cinq (5) départements sur six (6) ont un TBA supérieur à la moyenne régionale. Ces résultats montrent bien que les disparités entre départements en matière d'accès en première année du Cycle de Base 1, se sont considérablement réduites dans la région, le département de Téra reste en retrait par rapport autres départements de la région. Quant à la disparité entre sexe, les résultats sont plus qu'encourageants. Tous les départements ont atteint la parité en 2013.



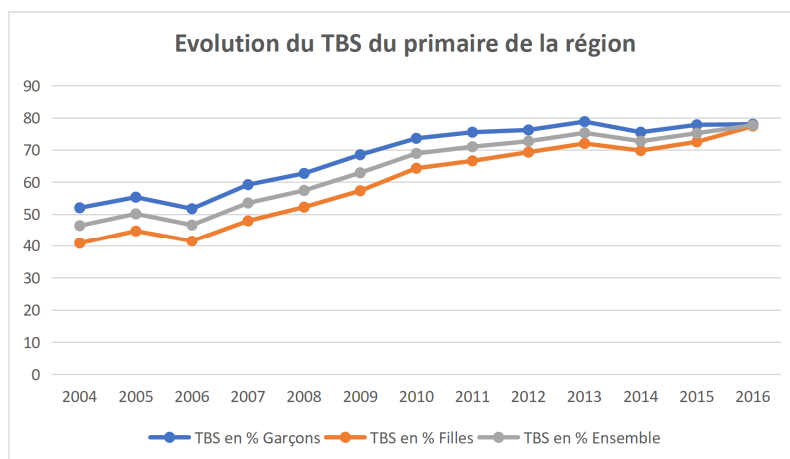
Source : Statistiques de l'éducation de base/Annuaire

Figure 11 : Evolution du Taux Brut d'Admission (TBA) en % au CI

Le nombre d'élèves au cycle de base 1 est passé de 167 393 en 2003-2004 à 411 453 en 2015-2016, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 7,46%. Au cours de cette période, l'accroissement des effectifs des filles est plus important que chez les garçons avec des taux d'accroissement annuel moyen respectif de 8,26% et 6,78%. Mais de façon générale, on constate un ralentissement dans le rythme d'accroissement des effectifs au cours des quatre (4) dernières années (5,88%).

Sur la période 2003-2004 à 2015-2016, le TBS de la région a connu une hausse de 43,2 points de pourcentage. Au cours de la même période, le TBS de filles a gagné 47,2 points de pourcentage contre 39,4 points pour les garçons. L'indice de parité Fille/Garçon évolue en faveur des filles, en passant de 0,78 en 2003-2004 à 0,99 en 2015-2016. Même si les résultats sont globalement

appréciables pour la parité entre sexe en termes de scolarisation, l'attention doit être portée sur l'élimination totale des disparités. Aussi, les disparités entre départements persistent. En effet le TBS régional qui est 75,3%, varie 66,1% (Say) à 84,3% (Tillabéri. Les départements de Ouallam (73,6%), Say (66,1%) et de Téra (73,0%) ont un TBS inférieur à la moyenne régionale 75,3%). A l'opposé, les départements de Filingué (78,1%), de Kollo (76,7%) et de Tillabéri (84,3%) enregistrent un TBS supérieur à celui du niveau régional. Il s'avère donc indispensable d'inscrire davantage d'élèves en première année, réduire les exclusions et les abandons, améliorer la qualité de l'éducation pour un maintien des élèves dans le cycle afin d'atteindre voire de dépasser cet objectif. Il est aussi très utile de poursuivre les campagnes de sensibilisation sur la scolarisation tant en milieu rural qu'urbain.



Source : Statistiques de l'éducation de base/Annuaire et rapports d'inspections DREN/Ti

Figure 12 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS)

Le TNS de la région est passé de 41,8% en 2003-2004 à 64,1% en 2013-2014, soit une hausse de 22,3 points pourcentage. Sur cette période, le TNS de filles a gagné 24,6 points contre 19,6 points pour les garçons. L'indice de parité Fille/Garçon évolue en faveur des filles, en passant de 0,77 en 2003-2004 à 0,92 en 2013-2014. Même si les résultats sont globalement appréciables pour la parité entre sexe en termes de scolarisation, l'attention doit être portée sur l'élimination totale des disparités.

En 2015-2016, le cycle de base 1 de la région de Tillabéri totalise 13 106 enseignants craie en main (tous statut et fonction confondus) dont 6 847 femmes soit 52,84%. Parmi ces enseignants 10 753 dont 5 184 femmes sont en zone rurale contre seulement 2 353 dont 1 663 femmes en milieu urbain. Ainsi donc 82,05% des enseignants exercent en zone rurale. La répartition par statut de l'établissement donne 13 002 (99,21%) pour le public et 104 (0,79%) enseignants pour le privé. La répartition par type d'enseignement montre que 81,40% (10 668 des enseignants) appartiennent au traditionnel, 16,86% (2 210 enseignants) à l'enseignement medersa et 1,17% (228 enseignants) à l'expérimental.

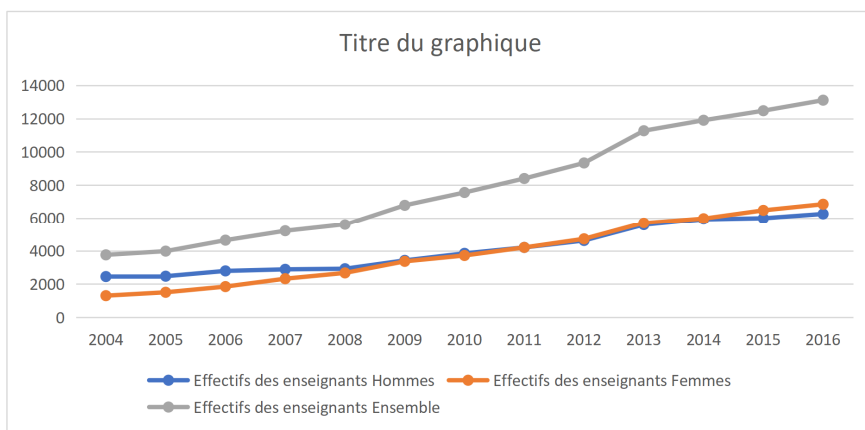
Ainsi, la proportion des enseignants contractuels par rapport au nombre total d'enseignants craie en main est de 84,4%. Cette proportion varie de 80,9% dans le département de Tillabéri à 93,8% dans le département de Bankilare. Ce qui atteste de la tendance à la contractualisation de cycle d'enseignement.

Tableau 6 : Proportion des enseignants contractuels craie en main par département en 2016

Département	Effectif global	Effectif des enseignants contractuels	% des enseignants contractuels
ABALA	410	360	87,8
AYOROU	452	381	84,3
BALLEYARA	587	490	83,5
BANIBANGOU	185	165	89,2
BANKILARE	353	331	93,8
FILINGUE	1 141	932	81,7
GOTHEYE	878	757	86,2
KOLLO	2 830	2 317	81,9
OUALLAM	1 596	1 411	88,4
SAY	1 027	859	83,6
TERA	1 314	1 148	87,4
TILLABERI	1 528	1 236	80,9
TORODI	805	672	83,5
DREP/Ti	13 106	11 059	84,4

Sources : Statistiques de l'éducation de base/Annuaire de 2016

Le personnel enseignant de la région est passé de 3 752 enseignants en 2003-2004 à 13 106 enseignants en 2015-2016, soit un accroissement annuel moyen de 10,2% dont 14,19% pour les femmes enseignantes contre 7,80% pour les hommes. Cette forte augmentation du personnel enseignant est la réponse au besoin de plus en plus croissant de la demande d'éducation.



Sources : Statistiques de l'éducation de base/Annuaire de 2004 à 2016

Figure 13 : Evolution des effectifs du personnel enseignant craie en main du primaire dans la région de Tillabéri

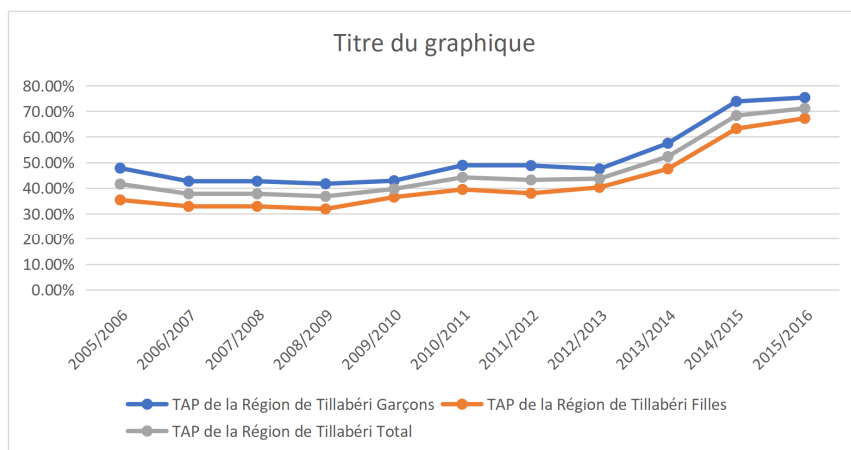
En 2015-2016, le ratio élèves/maître est de 31. Ce ratio est inférieur à l'effectif standard (idéal pédagogique) édicté par le DECRET N°2000-457/MEN/DEP/DCSD du 08 décembre 2000, déterminant les normes environnementales, techniques et pédagogiques des enseignements de Base et Moyen. En effet ce décret donne comme : effectif maximum autorisé par classe :60 élèves ; effectif standard (idéal pédagogique) : 50 élèves ; effectif minimum : 25 élèves ». Toutefois, ce ratio varie d'une inspection à l'autre, d'une zone à l'autre (rurale ou urbaine) et selon le statut de l'établissement (public ou privé). On constate que le ratio élèves/maître est de 27 élèves/maître en zone urbaine contre 32 élèves/maître en zone rurale, 31 élèves/maître au niveau des établissements du public contre 28 élèves/maître pour ceux du privé.

Les ratios les plus faibles sont enregistrés au niveau de l'IEFA de Kollo (20 élèves/maître) et de l'Inspection Tillabéri Commune (21 élèves/maître). A l'opposé, les ratios les plus importants sont enregistrés aux inspections de Damana (52 élèves/maître) et d'Abala (50 élèves/maître). Dans tous les cas, seule l'Inspection de Damana enregistre un ratio qui dépasse l'idéal pédagogique de 50 élèves/maître.

Dans la région de Tillabéri, les résultats de l'évaluation de juin 2015 dont un taux d'admission global de 48,4% dont 48,1% pour les garçons et 48,8% chez les filles. Ce taux est inférieur à la moyenne nationale qui est de 56,1% dont 55,5% pour les garçons et 56,5% pour les filles.

Il existe également des disparités entre les inspections de la région. En effet, l'IEFA SAY enregistre le plus fort taux d'admission (82,8%). A l'opposé, l'IEFA TILLABERI enregistre le plus faible taux d'admission à l'évaluation (32,6%).

En 2015-2016, le TAP au niveau de la région est de 71,1% dont 75,3% pour les garçons et 67,2% chez les filles. Il reste encore un gap de 28,9% à combler. L'indice de disparité filles/garçons est de 0,9, tendant vers la parité mais des efforts supplémentaires sont encore nécessaires pour l'atteindre. Le TAP de la région est inférieur à la moyenne nationale qui est de 78,4%. Toutefois, il faut noter que de plus en plus les élèves achèvent leur cycle primaire avec un taux d'achèvement passant de 41,6% en 2006 à 71,1% en 2016, soit une progression de 29,5 points. Cette tendance est observée aussi bien chez les filles que chez les garçons. L'indice de parité Filles/Garçons au niveau régional qui était de 0,7 en 2006, s'établit à 0,9 en 2016, soit une progression de 0,2 point. Cependant il faut signaler que le gain en pourcentage obtenu par le TAP de la région est inférieur du niveau national (29,5 contre 38,4 points).



Source : Annuaire des statistiques de l'éducation base et rapports annuels DREP/A/PLN/EC de Tillabéri, Mai 2017

Figure 14 : Evolution Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) en % selon le sexe

2.2.3.3. L'ALPHABÉTISATION ET L'ÉDUCATION NON FORMELLE

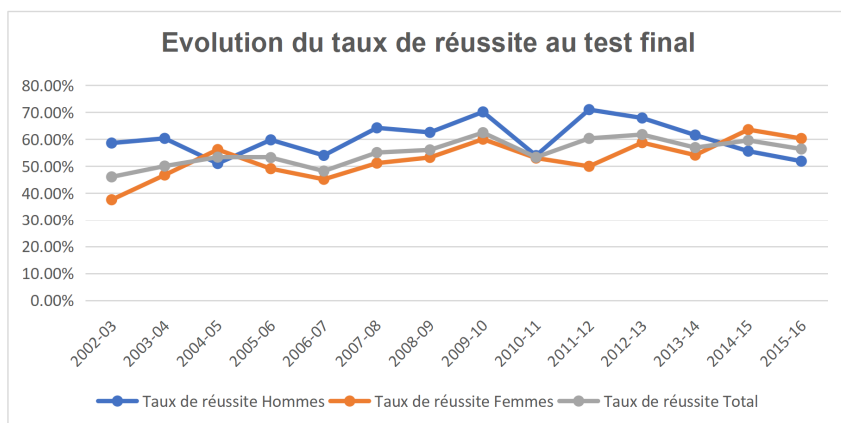
En 2015-2016, la fréquentation dans les centres alpha de la région est satisfaisante avec un taux de fréquentation de 78.54% dont 77,98% pour les femmes et 81,76% chez les hommes. Cela veut dire que plus de 21,46% d'apprenants inscrits (22,02% de femmes et 18,24% d'hommes) en début de campagne n'ont pas pu terminer la campagne. Or, l'une des préoccupations majeures en matière d'alphabétisation est i) d'améliorer la fréquentation dans les centres d'alphabétisation et ii) identifier les déterminants du phénomène d'abandon des centres.

Entre 2002-2003 et 2015-2016, ce sont 117 921 personnes dont 77 910 femmes (66,07%) qui se sont inscrits dans les différents centres d'alphabétisation de la région. Parmi celles-ci, 86 994 dont 55 507 femmes (68,40%) sont testées en fin de campagne, soit un de fréquentation de 73.77% dont 76.38% les femmes et 68,70% pour les hommes sur la période.

Les alphabétisés sont les apprenants qui arrivent jusqu'à la fin de campagne et qui réussissent au test de fin de campagne. Le taux de réussite est l'indicateur de mesure de la qualité des apprentissages. En 2015-2016, ce taux est de 56,41% dont 60,31% chez les femmes et 51,91% chez les hommes dans la région de Tillabéri.

Parmi les 117 921 inscrits en début de campagne au cours de la période de 2002-2003 à 2015-2016 :

- 88 687 dont 61 161 femmes ont été testés en fin de campagne soit 75.46% des inscrits ;
- 46 500 apprenants dont 29 953 femmes ont été alphabétisés soit 52.43% des testés en fin campagne.



Source : DREP/A/PLN/EC de Tillabéri, Mai 2017

Figure 15 : Evolution des résultats pédagogiques dans les centres

L'éducation non formelle comprend les classes passerelles, les classes de seconde chance et les centres d'éducation alternative.

2.2.3.4. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

Un TBA en nette amélioration mais toujours faible aussi bien en 6^{ème} qu'en 2^{nde}.

En 2016/2017, les établissements scolaires du 1^{er} cycle de la région de Tillabéri totalisent 25130 nouveaux inscrits en 6^{ème} dont 9 549 filles. Le TBA en 6^{ème} est de 32,70% dont 23,90% chez les filles. Selon la DRES/Tillabéri, le TBA en 6^{ème} de la région a connu une amélioration significative de 2004-2005 à 2016-2017 passant de 15,0% à 32,70% soit une hausse de 17,7 points pourcentage. Cette hausse est plus importante chez les garçons que chez les filles (24,7 contre 11,2 points de pourcentage) ; en effet le TBA chez les filles est passé de 12,7% à 23,9% alors qu'celui des garçons est passé de 17,4% à 42,10%.

Selon la même source, en 2016/2017, les établissements scolaires du second cycle de la région de Tillabéri totalisent 2 046 nouveaux inscrits en 2^{nde} dont 716 filles. Les nouveaux entrants en 2^{nde} représentent désormais 3,20% de la population totale des enfants de la région de Tillabéri ayant l'âge légal d'admission en seconde (17 ans) en 2016-2017 contre 4,50% en 2015-2016, soit une diminution de -1,3 point de pourcentage. Cette diminution se constate surtout chez les garçons (-1,6 point) ; le TBA chez les filles a plutôt connu une hausse (+0,8 point). Le TBA en 2^{nde} est de 3,20% dont 2,10% chez les filles.

Les effectifs des nouveaux inscrits en 2^{nde} ont connu une importante augmentation passant de 868 élèves en 2004-2005 à 2 046 élèves en 2016/2017, soit un taux d'accroissement moyen annuel global de 7,10%. Cet accroissement est observé beaucoup plus chez les garçons que chez les filles (7,29%

contre 6,76%). Quant au TBA en 2^{nde}, il a connu une hausse de 1,5 point pourcentage en passant de 1,7% en 2004-2005 à 3,20% en 2016/2017. Cette hausse est plus importante chez les garçons que chez les filles (2,2 contre 0,9 points de pourcentage) car, chez les filles, il est passé de 1,2% en 2004-2005 à 2,10% en 2016/2017 tandis qu'il est passé de 2,3% à 4,5% chez les garçons.

Des effectifs des élèves en forte augmentation.

En 2015-2016, la région de Tillabéri totalise 54 057 élèves aux secondaires dont 23 431 filles (43,34%). Les effectifs des élèves se répartissent entre les CEG (54,6%) et les Complexes (45,4%). Les établissements secondaires publics concentrent 91,4% des effectifs totaux du secondaire de la région. Ceux du privé ne représentent que 8,6% des effectifs globaux des élèves. Depuis 2006-2007, les effectifs des établissements scolaires secondaires de la région connaissent des hausses significatives avec un accroissement annuel moyen de 10,39%. En effet, les effectifs globaux du secondaire sont passés de 22 010 élèves en 2006-2007 à 54 057 élèves en 2015-2016. L'accroissement a été plus rapide chez les filles que chez les garçons (11,51% contre 9,60%). L'indice de parité fille/garçon qui était de 0,7 en 2006-2007, est passé à 0,8 en 2015-2016, soit un gain de 0,1 point. Le secteur privé a vu ses effectifs passés de 651 élèves en 2006-2007 à 4665 élèves en 2015-2016, soit un accroissement de 24,19% sur la période.

Les effectifs du cycle de base II ont connu une hausse significative avec un accroissement annuel moyen de 6,54%. Cet accroissement a été plus rapide chez les filles que chez les garçons (8,11% contre 5,44%). L'indice de parité fille/garçon qui était de 0,6 en 2006-2007, est passé à 0,8 en 2015-2016, soit un gain de 0,2 point. Le secteur privé a vu ses effectifs passés de 444 élèves en 2006-2007 à 369 élèves en 2015-2016, soit un accroissement de -2,01% sur la période. Les effectifs des Complexes ont connu un accroissement annuel moyen de 18,54%. L'accroissement a été plus rapide chez les garçons que chez les filles (18,68% contre 18,36%). L'indice de parité fille/garçon qui était de 0,8 en 2006-2007 est redescendu à 0,7 en 2015-2016, soit une de 0,1 point. Les complexes privés ont vu ses effectifs passés de 207 élèves en 2006-2007 à 4 665 élèves en 2015-2016, soit un accroissement de 40,87% sur la période. L'évolution des effectifs des élèves des lycées a été stoppée depuis 2007-2008 avec la transformation des lycées existants en Complexes scolaires.

Des TBS en nette amélioration mais toujours très faibles

Selon la DRES/Tillabéri, en 2016/2017, la région de Tillabéri compte 283 467 enfants de 13 à 16 ans dont 148 934 filles ; parmi ces enfants 69 682 dont 32 788 filles, sont scolarisés, soit un TBS de 24,50% dont 22,00% chez les filles. Par ailleurs, les statistiques du Ministère de l'Enseignement Secondaire indiquent que le TBS au 1^{er} cycle est passé de 8,9% en 2004-2005 à 24,5% en 2016-2017, soit une augmentation de 15,6 points pourcentage. Ce qui veut dire que les élèves inscrits en 2016-2017 au niveau de ce cycle ne représentent que 24,5% de la population des enfants en âge d'y être scolarisés (13-16 ans).

La région compte également 184 651 enfants de 17 à 19 ans dont 297 285 filles ; parmi ces enfants 6 674 dont 2 195 filles, sont scolarisés, soit un TBS de 6,60% dont 2,20% chez les filles. Le TBS au

2nd cycle est passé de 1,3% en 2004-2005 à 6,6% en 2016-2017, soit une augmentation de 5,3 points pourcentage. Cette évolution du TBS est plus forte chez les garçons que chez les filles (3,3 points contre 1,3 point de pourcentage).

D'une manière générale, il semble que la progression accélérée de la demande de l'offre éducative constatée dans la région ces dernières années n'a eu qu'un effet limité sur l'extension de la couverture éducative en raison notamment du nombre encore plus important des jeunes à scolariser aussi bien au 1^{er} qu'au 2nd cycle. A cela il faut ajouter, en 2015-2016, au 1^{er} et au 2nd cycle respectivement des taux de redoublement de 18,7% (dont 19,3% chez les filles) et 15,8% (dont 12,2% pour les filles) ; des taux d'achèvement de 11,1% (12,8% chez les garçons et 9,5% chez les filles) et 3,1% (4,3% chez les garçons et 2,1% chez les filles) ; des taux de survie de 32,7% (35,0% pour les garçons et 30,3% pour les filles) et 70,3% (70,6% chez les garçons et 70,5% chez les filles).

Des Taux de réussite aux examens en évolution variable

En 2015/2016, le taux de réussite au BEPC au niveau de la région de Tillabéri est 23,82% dont 19,10% chez les filles. Le taux de réussite aux examens du BEPC a connu une évolution variable pendant ces onze (11) dernières années : de 56,92% en 2004-2005, il est passé à 23,82% en 2015-2016, soit une forte baisse de 33,1 points de pourcentage. Le plus faible taux de réussite a été enregistré en 2006-2007 (12,56%) tandis que le plus fort taux de réussite fut enregistré en 2005-2006 (58,9%). Il a connu une augmentation entre 2014 et 2015 (49,54% à 50,45%), mais aussi une forte baisse entre 2015 et 2016 (de 50,45 à 23,82%). Cette évolution est aussi observée chez les garçons tandis que chez les filles, le taux a connu une baisse successive (de 45,08% à 43,97% puis à 19,10%).

Pour les examens du BAC, il est de 43,22% dont 39,08% chez les filles. Le taux de réussite global aux examens du BAC a connu une amélioration significative entre 2004-2005 et 2015-2016 passant de 20,26% à 43,22%, soit une augmentation de 22,96 points pourcentage. L'amélioration est plus significative chez les garçons que chez les filles (23,28 points contre 22,41 points de pourcentage). On constate également que les résultats de 2016 toutes séries confondues sont en recul par rapport aux deux sessions précédentes (47,63% d'admis en 2015 et 44,19% d'admis en 2014). Cela s'explique en partie par l'efficacité des mesures de lutte contre la fraude aux examens prises ces dernières années même si elle pourrait se traduire par un redoublement massif des candidats recalés ainsi que par des classes d'examens en sureffectif en 2016-2017.

Un personnel enseignant composé majoritairement de contractuels

En 2015-2016, l'effectif global du personnel enseignant du secondaire est de 2 377 enseignants dont 497 femmes (20,91%). Les enseignants du Cycle de Base 2 représentent 54,31% du corps enseignant et ceux des complexes 45,69%. Il n'existe plus de lycée d'enseignement général dans la région. La proportion d'enseignants du public est de 85,74% de l'ensemble du personnel enseignant de la DRES dont 23,01% des femmes. Cette proportion est de 95,66% au Cycle de Base II et 73,94% au niveau des Complexes. Les enseignants contractuels représentent 69,58% des enseignants du public et 59,66% de l'ensemble des enseignants de la DRES. Les enseignants du privé qui ne

représentent que 14,26% de l'ensemble des enseignants de la DRES, sont constitués à 97,35% des vacataires et 83,48% d'entre eux sont au niveau des CES.

Selon les statistiques du MES, à l'image des effectifs des élèves, le personnel enseignant au secondaire est passé de 741 en 2006-2007 à 2 377 enseignants en 2015-2016, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 13,68%. Cet accroissement n'a été possible que grâce au recrutement d'un nombre de plus en plus important d'enseignants contractuels dont l'effectif est passé de 494 en 2006-2007 à 1 418 en 2015-2016, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 12,30%.

Au niveau du Cycle de Base 2, le nombre des enseignants est passé de 536 en 2006-2007 à 1 291 en 2015-2016, soit un taux d'accroissement moyen annuel (TAMA) de 10,15%. Dans celui des Complexes, il est passé de 191 à 1 086, soit un TAMA de 21,07%. Ainsi, l'accroissement a été plus important au niveau des Complexes.

Un personnel d'encadrement pédagogique conforme aux normes en vigueur

La région compte 91 conseillers pédagogiques pour 2 377 professeurs, soit un ratio professeurs/conseiller pédagogique de 26. Ce qui est conforme aux normes officielles car le décret n°2000-457/MEN/DEP/DCSD du 08 décembre 2000, déterminant les normes environnementales, techniques et pédagogiques des enseignements de Base et Moyen établit ce ratio à un conseiller pédagogique pour 60 professeurs au plus aussi bien pour l'enseignement de base II que celui moyen général.

Des ratios élèves/enseignant et élèves/classe en deçà de l'idéal pédagogique

A l'exception du ratio élèves/classe au niveau des Complexes (49 élèves par classe), les ratios aussi bien élèves/professeur qu'élèves/classe sont en deçà des normes édictées par le décret n°2000-457/MEN/DEP/DCSD du 08 décembre 2000, déterminant les normes environnementales, techniques et pédagogiques des enseignements de Base et Moyen qui donnent les effectifs par classe suivants ;

- Enseignement de Base II : 50 élèves par classes pour les classes de 6^e, 5^eme, 4^eme : 46 élèves pour les classes de 3^eme ;
- Enseignement moyen général : 46 élèves par classe.

2.2.3.5. L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Les établissements sous tutelle de la Direction Régionale de l'Enseignement Professionnel et Technique concernent à la fois le public et le privé des niveaux élémentaire et moyen ainsi que celles des Centres de Formation aux Métiers (CFM), du Service National de Participation (SNP), du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle (FAPFA), des Sites Intégrés de Formation Agricole (SIFA), des ONG et autres Associations accomplissant des formations dans le domaine de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels. Selon la DREP/T de Tillabéri, les établissements de l'EPT de la région comptent 1 357 élèves dont 481 filles (soit un indice de parité Filles/Garçons de 0,5) en 2015-2016. Parmi ces élèves, 93,81% fréquentent les s du public, 76,86% sont dans le secteur

secondaire, 70,82% au second cycle. Aussi, l'effectif des élèves diminue plus on remonte les niveaux (53,8% en 1^{ère} année, 38,0% en 2^{ème} année, 8,3% en 3^{ème} année et 0,0% en 4^{ème} année). Les effectifs des élèves ont connu une augmentation exponentielle entre 2012 et 2016 passant de 106 à 1 273, soit un TAMA de 86,16%. L'effectif des filles est passé de 91 à 421 tandis que celui des garçons de 15 à 852, soit des TAMA respectifs de 46,66% et 174,53%.

Selon la DREP/T de Tillabéri, en 2016-2017, le nombre du personnel enseignant des établissements de la formation professionnelle de la région est de 362 enseignants dont 29,01% des femmes. Les enseignants sont tous du public. Les contractuels représentent 87,8% des effectifs des enseignants, les titulaires ne représentent que 8,6% et les Appelés du Service Civique National (ASCN) 3,6%.

En 2015-2016, les principaux ratios de l'EPT de la région s'établissent comme suit : élèves/atelier : 170 dont 182 pour le public ; ratio élèves/classe : 30 pour le public ; élèves/enseignant : 9 pour le public.

En 2017, au CFPT de Tillabéri sur 70 inscrits aux examens de fin cycle, 30 admis sont enregistrés, soit un taux de réussite de 42,86%. Les données pour les autres établissements ne sont pas disponibles.

La région abrite d'autres centres de formation aussi importants que l'Ecole Normale des Instituteurs (ENI) Tanimoune de Tillabéri et l'Institut Pratique de Développement Rural (IPDR) de Kollo.

De 2010 à 2015, l'ENI de Tillabéri a formé 5915 instituteurs et instituteurs adjoints.

L'IPDR de Kollo est une école à caractère national qui forme les techniciens en développement rural dans les cinq (5) spécialités suivantes : Agriculture, Génie rural, Elevage, Eaux et forêts et Socio économie.

2.2.3.6. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La région abrite deux (2) établissements de l'enseignement supérieur : l'Université Islamique de Say et l'Université de Tillabéri.

L'Université de Tillabéri comprend un Institut Universitaire de Technologie (IUT) et une Faculté d'Agronomie et des Sciences de l'Environnement. En 2015-2016, le nombre du personnel de cette université est de 48 dont 6 femmes. Les enseignants représentent 58,3% des effectifs totaux du personnel de l'Université (37,5% d'enseignants chercheurs et 20,8% d'enseignants technologues) et le personnel administratif et technique 41,7%.

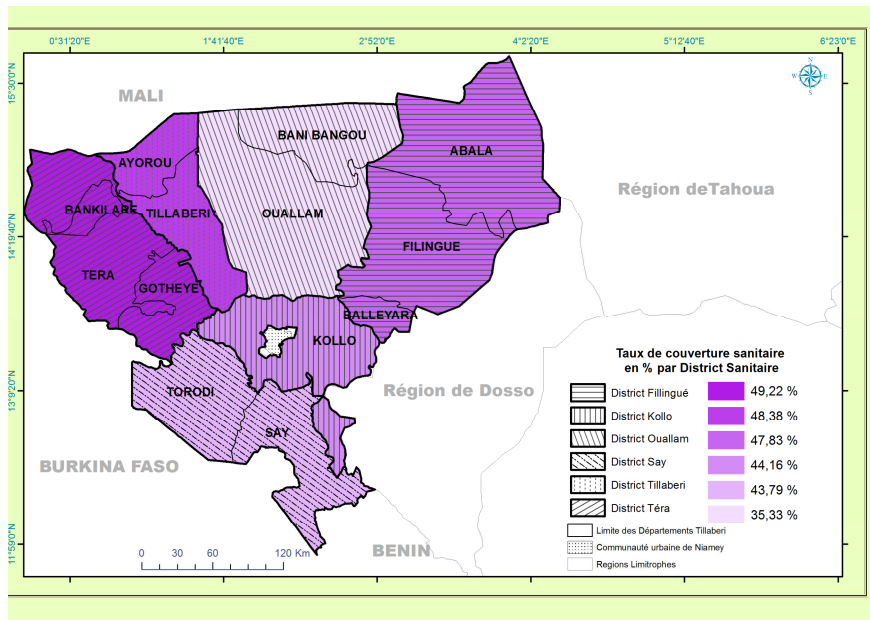
Les principales filières sont : Agrobusiness en Agro-alimentaire ; Technologie agro-alimentaire ; Nutrition et sciences des aliments (nutrition humaine et animale) ; Droit à l'alimentation et action humanitaire internationale ; Socio-anthropologie de l'alimentation et de la nutrition ; Prévention et gestion des catastrophes (crises alimentaires, inondations, incendies et feux de brousses, invasions acridiennes, épidémies, déplacement des populations, etc.).

384 étudiants dont 60 femmes fréquentent cette université en 2015-2016.

2.2.4. SECTEUR DE LA SANTE

L'analyse de l'évolution des indicateurs sanitaires dans la région montre que dans l'ensemble des progrès accomplis par la région. Cependant, la situation sanitaire de la région reste encore préoccupante et est marquée par la prédominance de nombreuses maladies transmissibles (paludisme, méningite, rougeole, etc.) et des maladies non transmissibles (hypertension artérielle, diabète, etc.). Plusieurs facteurs concourent à entretenir le mauvais état de santé de la population en général et chez les femmes et les enfants en particulier. Cette situation est aggravée par la crise alimentaire qui sévit dans la région ces dernières années et la crise sécuritaire.

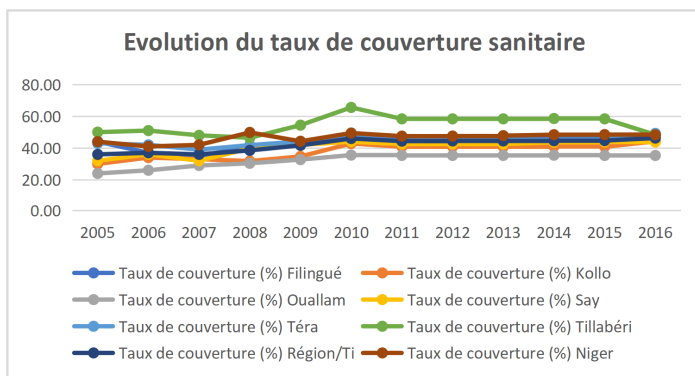
Carte 14 : Taux de couverture sanitaire de la région de Tillabéri par District Sanitaire en 2016



Source : CETIC-CONSULT/Analyse Diagnostic SRAT Tillabéri ; novembre 2017

Malgré l'augmentation du nombre des formations sanitaires, l'évolution de la couverture sanitaire reste encore faible. Il est de 46,30% contre 48,31% pour le niveau national en 2016. Toutefois, ce taux a connu une amélioration significative entre 2005 et 2016 passant de 36% à 46,30%, soit un gain de 10,30 points en 11 ans. Sur toute la période considérée, le taux de couverture régional est resté inférieur à la moyenne nationale qui est passée de 44% en 2005 à 48,31% en 2016. Ainsi, malgré la construction des infrastructures avec notamment la multiplication des cases de santé, force est de constater que beaucoup reste encore à faire. Le taux de couverture régional n'a jusqu'à présent pas atteint la barre de 50%. Le non-respect des plans de couverture élaborés par les districts sanitaires

est l'une des principales causes de cette situation. Sur le plan spatial, la plus grande hausse est enregistrée au niveau de DS de Ouallam (11,79 points en pourcentage) et la plus faible hausse est obtenue au DS de Téra (5,22 points en pourcentage). Le DS de Téra est le plus couvert de la région avec un taux de 49,22% en 2016.



Source : SNIS/Annuaire des statistiques sanitaires du Niger/Années 2005-2016

Figure 16 : Evolution du taux de couverture sanitaire (%) par district sanitaire de la région de Tillabéri

En 2017 les centres de santé de la région de Tillabéri comptent, entre autres personnel, 51 médecins dont 2 contractuels, 803 Techniciens Supérieurs de Santé et /Infirmiers Diplômés d'Etat dont 690 contractuels, 176 infirmiers certifiés dont 96 contractuels et 99 sages-femmes dont 70 contractuels. On n'enregistre aucun dentiste ou chirurgien.

Les effectifs du personnel soignant ont connu une évolution significative ces deux (2) dernières décennies. En effet, le nombre de médecins est passé de 13 en 2000 à 51 en 2017, soit un TAMA de 8,55% ou une progression de 2 médecins par an ; celui des infirmiers est passé de 256 en 2000 à 916 en 2017, soit un TAMA de 7,95% ou 39 infirmiers par an ; le nombre de sage-femme est passé de 38 à 96, soit un TAMA de 5,72% ou 3 sages-femmes par an.

Le ratio nombre habitants/médecin au niveau régional bien qu'il soit passé de 1 médecin pour 284 937 habitants en 2003 à 1 médecin pour 76 722 habitants en 2016, reste encore loin de la norme de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui est de 10 000 Hbts pour un médecin. Le problème est plus crucial à Ouallam et à Téra qui ont respectivement des ratios d'un médecin pour 144 405 habitants et un médecin pour 121 288 habitants en 2016.

Le ratio nombre d'habitant par infirmier, malgré des variations en dents de scie, a connu une baisse entre 2003 et 2016 au niveau de tous les DS de la région mais reste supérieur à la norme recommandée par l'OMS (un infirmier pour 5 000 habitants).

Quant au ratio nombre femmes en âge de procréer/par sage-femme, en dépit d'une baisse significative enregistrée entre 2003 et 2016, la norme de l'OMS (1 sage-femme pour 5 000 FAP) n'est

toujours pas atteinte. Au niveau des districts de la région, seul celui d'Ouallam répond uniquement au ratio habitants/infirmier en 2016.

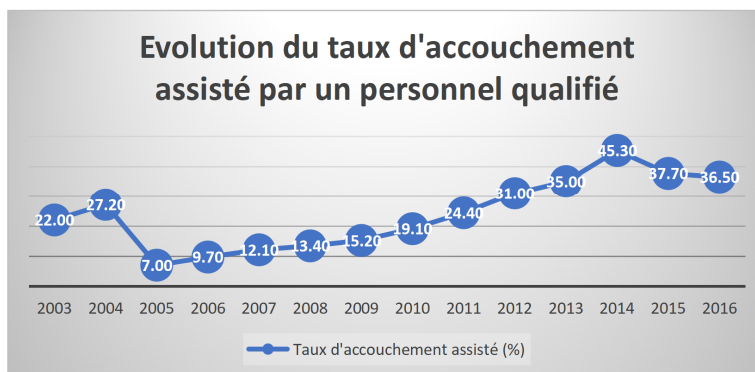
En matière de couverture vaccinale, seule la couverture en BCG a atteint la barre de 100% au niveau de la région. Toutefois au niveau de certains districts, la couverture pour certains antigènes atteint les 100%.

Le paludisme, la toux ou rhume, les diarrhées, les pneumonies, les malnutritions, les autres affections digestives, les affections dermatologiques, les trauma-plaies-brûlures, la conjonctivite simple et les affections bucco-dentaires constituent les principales morbidités dans la région de Tillabéri en 2016. Le paludisme constitue la principale morbidité enregistrée dans la région au cours de l'année 2016. Il représente 36,89% de l'ensemble des principales morbidités observées. La tranche d'âge de 1-4 ans est la plus touchée (38,69%) par les dix principales morbidités. Elle est suivie de celle de 2-11 mois (19,28%).

Le taux d'utilisation du curatif de la région est de 47,32% en 2016. Il est inférieur à la moyenne nationale qui s'établit à 53,36%. Cependant, les DS de Tillabéri, Ouallam et Say ont des taux supérieurs à 50%. A l'opposé, Fillingué, Kollo et Téra ont des taux inférieurs à la moyenne régionale. Le taux régional a connu une amélioration significative entre 2003 et 2016 en passant de 27,25% à 47,32% soit un gain de 20,07 points en pourcentage.

Le taux d'accouchement assisté de la région est de 36,62% en 2016 ; il varie de 25,62% (DS d'Ouallam) à 48,86% (DS de Tillabéri). Il est inférieur à celui de l'ensemble du pays (39,06%). Quant au taux de décès maternel intra hospitalière, il est de 0,22% et varie de 0,03% (DS de Tillabéri) à 0,40% (DS de Say). Ce taux est également inférieur à la moyenne nationale (0,39%).

Le taux d'accouchement assisté a connu une nette progression entre 2003 et 2016 passant de 22,0% à 36,5% soit un gain de 14,5 points pourcentage en 13 ans.

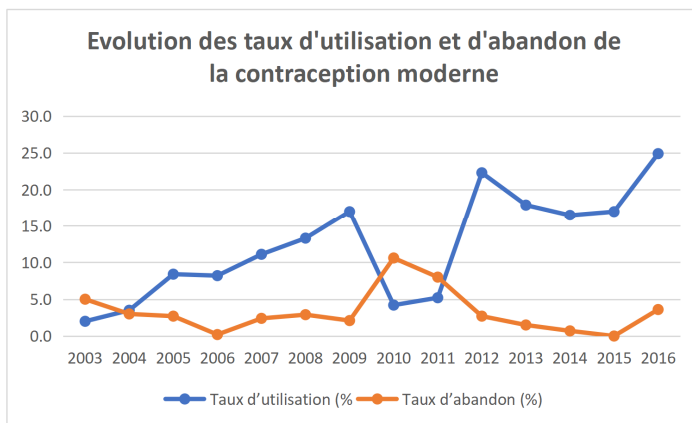


Source : SNIS/Annuaire des statistiques sanitaires du Niger/Années 2003-2016

Figure 17 : Evolution du taux (%) d'accouchement assisté par district sanitaire, région de Tillabéri

La dernière enquête nutritionnelle de 2014 organisée par l'INS donne un taux de malnutrition aigüe globale de 13,4% dans la population des enfants âgés de 6 à 59 mois de la région de Tillabéri contre 14,8% pour le niveau national. Ce taux est de 34,8% pour la malnutrition chronique globale au sein de la même tranche d'âge des enfants contre 45,5% pour le niveau national. En matière de la prise en charge de la malnutrition aigüe, la région de Tillabéri enregistre un taux de guérison de 87,69%, légèrement inférieur à celui du niveau national (87,94%), un taux d'abandon (8,07%) supérieur à celui du niveau national (5,40%) et un taux de décès de 0,10% également légèrement inférieur au niveau national (0,12%). Au plan de spatialisation, le taux de guérison varie de 73,93% (DS de Kollo) à 92,64% (DS de Tillabéri). Le taux d'abandon varie de 2,01% (DS de Tillabéri) à 20,37% (DS de Kollo). Quant au taux de décès, il varie de 0,03% (DS de Say et de Ouallam) à 0,29% (DS de Téra).

Le taux d'utilisation de la contraception est passé de 2,0% en 2003 à 24,9% en 2016 soit un gain de 22,93 points en quatorze (14) ans. Sur cette période le taux d'abandon de la contraception a connu une baisse de 1,37 point passant de 5,0% à 3,6%.



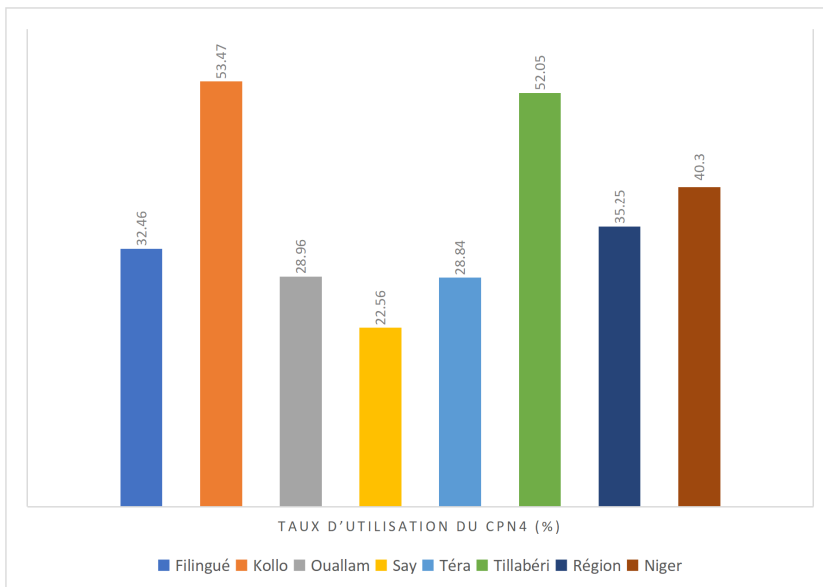
Source : SNIS/Annuaire des statistiques sanitaires du Niger/Années 2003-2016

Figure 18 : Evolution des indicateurs de la PF, région de Tillabéri

En 2016, les taux d'utilisation et d'abandon de la contraception de la région de Tillabéri sont inférieurs à ceux du niveau national. On note également des disparités entre les districts de la région. Le plus grand taux d'utilisation est enregistré dans celui de Tillabéri (42,77%) ; à l'opposé, le DS de Ouallam avec 14,80% enregistre le plus faible taux d'utilisation de la contraception. Le plus grand taux d'abandon est enregistré au niveau du DS de Kollo (10,16%) et le plus faible dans celui de Tillabéri (0,98%).

En 2016, la région de Tillabéri, enregistre un taux d'utilisation de la CPN1 de 91,98 et celui de la CPN4 de 35,25%. Ces taux sont inférieurs à ceux du niveau national qui sont respectivement de 110,39% et 40,30%. On note aussi des disparités interdistricts : sur les six (6) DS, trois (Kollo, Say,

Téra) et quatre (Filingué, Ouallam, Say et Téra) enregistrent respectivement des taux d'utilisation de la CPN1 et de la CPN 4 inférieurs aux moyennes régionales.



Source : SNIS/Annuaire des statistiques sanitaires du Niger/ Année 2016

Figure 19 : Taux d'utilisation de la CPN4 par district sanitaire de la région en 2016

Les taux de mortalité et d'insuffisance pondérale ont connu évolution variable entre 2003 et 2016 au niveau de la région. Mais, ils ont diminué de façon générale passant respectivement de 3,57% à 2,40% et de 8,55% à 2,91%. Aussi, les taux régionaux sont inférieurs à ceux nationaux (2,40% contre 3,05% et 2,91% contre 4,46%) en 2016.

Le taux de prévalence du SIDA dans la région de Tillabéri est de 0,2% contre 0,4% pour le niveau national en 2012. Le paludisme est la maladie qui a tué plus au cours de l'année 2016.

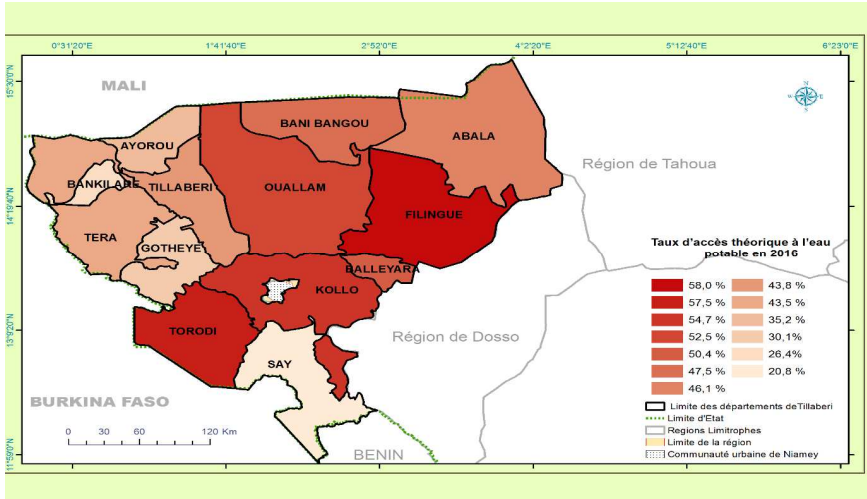
2.2.5. HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT

2.2.5.1. ANALYSE DU SOUS-SECTEUR DE L'HYDRAULIQUE

2.2.5.1.1. L'HYDRAULIQUE RURALE

En 2016, la région de Tillabéri a un Taux de couverture géographique de 68,00% contre une moyenne nationale de 69,5%, un Taux d'accès théorique de 46,20% pour une moyenne nationale de 45,5% et un de Taux de panne des ouvrages de 9,50% contre 8,5% pour l'ensemble du pays.

Carte 15 : Taux d'accès théorique à l'eau potable de la région par département en 2016



Source : CETIC-CONSULT, 2017

Ces taux cachent également des disparités interdépartementales. En effet, les départements d'Ayorou, Bankilaré et Say enregistrent un TCg inférieur à 50% ; Filingué, Kollo, Ouallam, Balléyara et Torodi ont un Tat supérieur à 50% ; Abala, Banibangou, Gothèye, Kollo, Ouallam et Say enregistrent des TP supérieurs à la moyenne régionale. Les plus forts TCg, Tat et TP sont enregistrés respectivement dans les départements de Filingué (TCg et Tat) et Say (TP) tandis que les faibles sont enregistrés dans les départements de Say (TCg et Tat) et Ayorou,

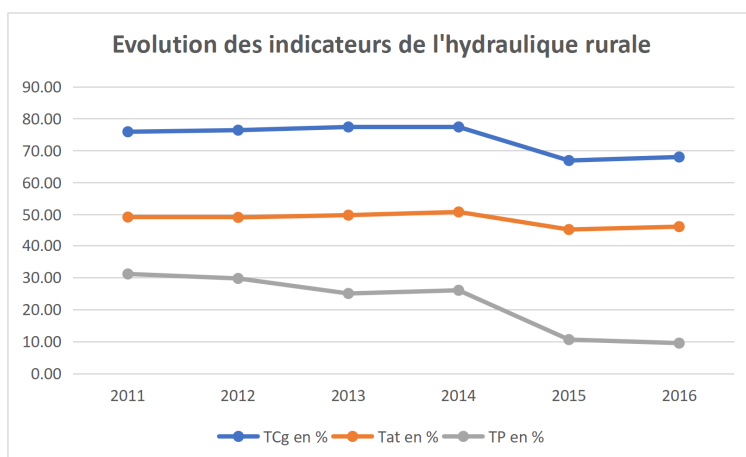
Tableau 7 : Situation des TCg, TAT et TP par Département en 2016

	TCg	TAT	TP
Région	68,00	46,20	9,50
Abala	78,80	46,10	12,30
Ayorou	48,80	35,20	4,20
Baléyara	74,60	50,40	7,40
Banibangou	71,20	47,50	10,00
Bankilaré	47,80	26,40	8,20
Filingué	79,60	58,00	8,40
Gothèye	58,50	30,10	10,80
Kollo	78,30	54,70	11,40
Ouallam	67,40	52,50	10,10
Say	40,70	20,80	13,00
Téra	65,80	43,50	7,50
Tillabéri Département	60,70	43,80	8,40
Torodi	77,40	57,50	7,80

Source : DRH/Assainissement de Tillabéri ; mai 2017

Malgré la mise en œuvre du Programme National d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement (PN-AEPA) pour la période 2011- 2015 qui a permis d'obtenir des avancées significatives dans la gestion du secteur au niveau national, les différents indicateurs ont plutôt connu une évolution variable dans la région de Tillabéri. Ainsi, la couverture géographique en points d'eau modernes passe de 75,9% en 2011 à 68,00% en 2016 après avoir atteint 77,4% en 2013 et 2014 ; l'accès à l'eau potable en milieu rural passe de 49,2% en 2011 à 50,8% en 2014 avant de chuter à 46,20% en 2016 ; le taux de panne passe de 31,1% en 2011 à 9,5% en 2016.

La régression du TP est sûrement due aux investissements consentis dans le secteur par l'Etat et les partenaires au développement. Elle témoigne des efforts fournis en matière d'entretien et de maintenance des ouvrages. Cependant, beaucoup reste à faire dans le secteur de l'hydraulique Rurale à l'échelle de la Région car le TP de 9,50% est relativement élevé et aggrave d'avantages le gap de 53,8% en matière d'accès à l'eau potable des populations de la région. Une campagne de sensibilisation de population et de formation des artisans s'avère indispensable surtout au niveau des départements de Say, Abala, Kollo, Gothèye, Ouallam et Banibangou où les TP dépassent les 10%.



Source : DRH/Assainissement de Tillabéri ; mai 2017

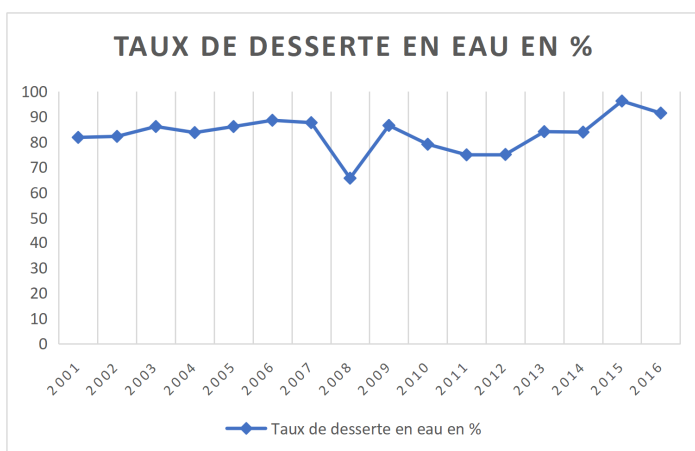
Figure 20 : Evolution des indicateurs de desserte en eau potable en milieu rural

2.2.5.1.2. SITUATION DE L'HYDRAULIQUE URBAINE

Dans le cadre de la politique en matière d'hydraulique urbaine, sont considérés centres urbains, tous les chefs-lieux de régions, de départements, les communes urbaines et rurales. A l'heure actuelle huit (8) chefs-lieux de département dont le chef-lieu de région, sont desservis par un réseau d'adduction d'eau potable. Il s'agit de Tillabéri, Téra, Filingué, Kollo, Say, Ouallam et Torodi et Gotheye. Ces différents centres sont alimentés en eau par la société d'exploitation des eaux du Niger (SEEN).

Sur les huit (8) centres desservis la SEEN, seuls trois (3) ont leurs besoins couverts en 2017. Il s'agit de Kollo, Gothèye et Say. Cependant, ces centres également ont des besoins en extension de leurs réseaux respectifs.

Le taux de desserte régionale a évolué de façon variable oscillant entre 65,69% et 96,16%. Mais de façon générale, il passe de 81,8% en 2001 à 96,16% en 2016.6. Le taux de desserte régionale a évolué de façon variable oscillant entre 65,69% et 96,16%. Mais de façon générale, il passe de 81,8% en 2001 à 96,16% en 2016.



Source : DRHA/Ti ; mai 2017

Figure 21 : Evolution du taux de desserte (%) dans le milieu urbain

2.2.5.2. SOUS-SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit l'assainissement comme étant « l'action visant à l'amélioration de toutes les conditions qui, dans le milieu physique de la vie influent ou sont susceptibles d'influer défavorablement sur le bien-être physique, mental et social de l'homme ».

Dans la région de Tillabéri, la situation du sous-secteur de l'assainissement est mal connue du fait de la non maîtrise des interventions. Toutefois au regard des données disponibles, elle se caractérise par des contre-performances criardes. En effet selon les résultats de l'enquête sur les conditions de vie des ménages organisés en 2012 par l'INS, le taux des populations ayant accès aux toilettes hygiéniques est de 13,08% dans la région de Tillabéri contre 19,31% au niveau national. La même source indique une proportion d'individus bénéficiant de toilettes hygiéniques : de 64,77 % en milieu urbain contre 7,22% en milieu rural.

Les principaux freins au développement de l'accès à l'assainissement dans la région sont :

- Une très faible capacité financière des usagers particulièrement en milieu rural, qui limite l'autofinancement des ouvrages à quelques privilégiés ;
- Une absence de dispositif de stimulation de la demande et de promotion de l'offre au niveau national surtout en milieu rural ;
- Une inadéquation des stratégies d'IEC avec les moyens disponibles ;
- Une faible performance des mécanismes de financements.

Afin de promouvoir l'hygiène et l'assainissement de base, le Gouvernement a adopté la Stratégie Opérationnelle de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (SOPHAB) au Niger 2014-2018 articulée autour de trois (3) axes dont l'appui à l'accès des populations aux infrastructures d'hygiène et d'assainissement.

La SOPHAB définit l'hygiène et l'assainissement de base comme étant "l'ensemble des mesures et dispositifs visant : i) La gestion des déchets ménagers liquides (eaux usées, excréta) ; ii) L'hygiène de l'habitat (ordures ménagères) ; iii) L'hygiène autour des points d'eau (traitement de l'eau, aménagement et entretien des points d'eau) ; iv) L'hygiène de l'eau de boisson du puits à la consommation ; v) L'hygiène individuelle, y compris le lavage des mains à l'eau et au savon ; vi) L'hygiène alimentaire".

2.2.5.3. SITUATION DU BUDGET DE LA DRH/A

Selon Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement, la contribution de l'Etat au budget d'investissement en infrastructures hydrauliques dans la région de Tillabéri a connu une augmentation substantielle passant de 590 590 054 F en 2011 à 1 199 036 470 F en 2016. Par contre, sa contribution au fonctionnement de la DRH/A, a diminué de façon drastique passant de 31 337 090 F en 2011 à 2 400 000 F en 2016.

2.2.6. JEUNESSE, SPORT ET CULTURE

2.2.6.1. JEUNESSE

L'effectif des jeunes de la région estimé à 49 863 personnes dont 20 535 de sexe féminin (41,18%). Parmi ces jeunes, 36 350 (72,90%) dont 14 413 femmes vivent en milieu rural contre 13 513 dont 6 122 femmes résident en milieu urbain. Ceci s'explique par le faible niveau d'urbanisation de la région.

Le tissu associatif des jeunes au niveau régional est composé de : 13 conseils départementaux de la jeunesse ; 44 conseils communaux de la jeunesse.

Les principales sources de financement du secteur Sont le Ministère de la jeunesse et des sports les collectivités territoriales les partenaires : PLAN-NIGER-UNICEF -UNFPA. En outre, des quêtes sont

organisées auprès des populations pour les activités informelles des jeunes. En outre, des quêtes sont organisées auprès des populations pour les activités informelles des jeunes.

En 2012, le taux d'activité des jeunes de la région est de 54,3% contre 54,3% de moyenne nationale. Ce taux est de 28,3% chez les femmes contre 82,4% pour les hommes selon l'INS, soit un écart de 54,1 points pourcentage. L'écart du taux d'activité observé entre les deux sexes au niveau de la région, se constate aussi bien en milieu rural (84,4% pour les hommes contre 29,2% pour les femmes) qu'en milieu urbain (57,2% pour les hommes contre 16,4% pour les femmes). Cependant, c'est en milieu rural que les inégalités de genre face à l'activité sont les plus importantes.

Selon l'INS, bien qu'il soit en deçà du niveau national, le chômage des jeunes constitue une préoccupation majeure dans la région de Tillabéri. En effet, le taux de chômage global pour les jeunes de la région de Tillabéri est de 1,3% dont 1,4% pour les jeunes hommes et 1,1% pour les jeunes filles. On observe que le taux de chômage des jeunes garçons reste plus élevé que celui des filles. Au niveau national, le taux de 3,4% dont 4,1% pour les jeunes hommes et 1,8% pour les jeunes filles.

Ce taux de chômage des jeunes cache également des disparités entre le milieu urbain (5,6%) et le milieu rural (1,1%). Il est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet en milieu rural, la majeure partie des jeunes s'adonnent aux activités de l'agriculture et à l'élevage alors qu'en milieu urbain le niveau de réalisation de telles activités n'est pas très important. En outre, en milieu urbain les jeunes éprouvent des difficultés pour accéder à l'emploi formel.

Le chômage, le sous-emploi, le manque ou l'insuffisance d'opportunités économiques pour les jeunes, notamment ruraux et diplômés, le manque d'initiatives d'entrepreneuriat de ces derniers ainsi que les difficultés d'accès au financement et au renforcement des capacités de manière générale constituent des contraintes certaines à l'insertion socio-économique des jeunes. Ces contraintes représentent un frein au développement régional, à la stabilité sociale et à l'épanouissement de la jeunesse. La situation est encore plus critique chez les jeunes filles dont la majorité n'achève pas le cycle secondaire pour cause de mariages précoces et/ou forcés, avec pour conséquence directe un accès limité à des opportunités indispensables à leur épanouissement.

Le manque d'emploi décent constitue l'une des causes de la pauvreté, des déviances et de l'exclusion sociale des jeunes. La promotion de l'emploi devrait constituer en conséquence l'une des priorités des pouvoirs publics. Promouvoir l'emploi, c'est offrir au plus grand nombre la possibilité d'exercer des emplois productifs dans tous les secteurs d'activité économique. Pour cette raison, le cadre juridique et institutionnel du travail et de l'emploi a été réformé afin d'en assouplir les dispositions et créer des conditions plus favorables à l'épanouissement du secteur privé.

D'ores et déjà, des initiatives d'insertion des socioprofessionnelle des jeunes et des jeunes diplômés et de mise en œuvre des plans et programmes spécifiques aux jeunes (protection de la santé sexuelle et reproductive, lutte contre la toxicomanie, le tabagisme, les IST/VIH/SIDA, etc.) sont prises au niveau de la région.

2.2.6.2. SPORT

En plus de la Direction Régionale et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports toutes basées à Tillabéri, il existe un service communal Sport à la Commune urbaine de Tillabéri et des ligues de district dont tous installés dans la région et sont opérationnels en dehors de celui du judo. Ces structures assurent l'encadrement permettent tant bien que mal la pratique de la plupart des disciplines.

Les principales manifestations sportives parrainées par les ligues sportives de la région sont : le Tournoi des Grandes Vacances (TGV) est organisé chaque année depuis 2008 à Tillabéri ; le sabre national de lutte traditionnelle ; les championnats sportifs régionaux et nationaux ; les festivités du 18 décembre (fête de la République) ; les festivités du 24 avril (fête de la concorde) ; les festivités du 16 juin (fête de l'enfant africain) ; les festivités du 3 août (fête nationale de l'arbre) ; les championnats sportifs scolaires et militaires.

Malgré les atouts dont dispose le secteur (jeunesse de la population, environnement scolaire et universitaire favorable pour cultiver l'esprit de sport et sa pratique), il n'est toujours pas compétitif. Cette situation est due au fait que ce secteur ne dispose pas de politique sectorielle à laquelle s'ajoutent la mauvaise gouvernance des associations sportives, l'insuffisance et la vétusté des infrastructures et équipements de sport ainsi que les pesanteurs socio culturelles pour le sport féminin.

2.2.6.3. ARTS, RENAISSANCE CULTURELLE ET MODERNISATION SOCIALE

La région de Tillabéri dispose d'une culture et d'un patrimoine culturel matériel et immatériel très riches et variés, conséquence de la présence de presque tous les groupes ethno linguistiques du pays.

Tableau 8 : Patrimoine culturel matériel et immatériel et sites touristiques

	Dénomination	Nombre	Localités
I	MATERIEL		
1.1	Musée	Néant	
1.2	Parcs	1	Say (Parc du W)
1.3	Réserves	1	Kouré (Les Girafes)
1.4	Sites Archéologiques	4	Gravures de Yassan
			Gravures Rupestres de Koutougou
			Sites des Perles en terres cuites Site de Boura (Dargol)
1.5	Sites Historiques	4	Site de Doulsou (Ayorou)
			Tombeau de Malibéro à Sargane (Ouallam)
			Tumulus de Firgoune (Ayorou) La grote de KorgomZarma
1.6	Monuments Historique	1	Monument de Monteil (Tillabéri)
II	IMMATERIEL		
2.1	Festivals	5	Chansons Féminines « Dalweizé » (régional)
			Guidiga (Téra)
			Festival de l'Eau (Tillabéri)
			Festival Socio Culturel « Asihar »
			Festival Alzanéyé (Ayorou)
2.2	Fête Traditionnel	1	Tshintshiya d'Abala Gossi (Karma)

Source : DRC /L de Tillabéri ; décembre 2017

Il existe également une quarantaine de troupes artistiques (groupes de rap, troupes de danse, groupe chorégraphique, etc.) ainsi que trois associations artistiques et culturelles.

Diverses manifestations traditionnelles dont certaines de renommée nationale et internationale (fête de l'eau) sont organisées dans la région. Il s'agit de: Yérendi: organisé au courant du sixième mois de l'année lors des cérémonies d'imploration de la grâce des génies en cas de sécheresse ou pour des raisons; danses de possession avec les Holley ou Haouka, thérapeutiques ; ces cérémonies sont organisées au niveau des groupes ethniques Songhai-Zarma, Haoussa, Touareg dans les différentes localités de la région ; la fête de l'eau organisée chaque année à Tillabéri; foyandi: festins organisés par les femmes et les jeunes à l'occasion des baptêmes et mariages; cérémonies à l'occasion des éclipses solaires et lunaires; manifestations d'intronisation de nouveaux chefs de canton. A ces manifestations traditionnelles s'ajoutent celles religieuses : fête de Tabaski, fête de Ramadan, fête de Mouloud, fête du premier jour de l'an du calendrier musulman ; les wallima : réjouissance à la fin du cycle de formation des élèves des écoles coraniques ; le yérendi, manifestation animiste annuelle.

La valorisation de ce patrimoine passe, entre autres, par : (i) l'élaboration d'une cartographie du patrimoine culturel régional ; (ii) la mise en place d'un mécanisme de soutien à la création des biens et services culturels en vue d'encourager les promoteurs culturels et les artistes ; (iii) la création d'un réseau structuré de distribution et de diffusion des biens culturels ; (iv) la structuration et le renforcement du Bureau Nigérien des Droits d'Auteurs (BNDA) afin de le doter d'une réelle capacité de protection des œuvres culturelles et artistiques pour permettre aux artistes de vivre véritablement de leurs œuvres.

2.2.7. GENRE ET PROMOTION DE LA FEMME

Bien que la situation politique, socio-économique, juridique et culturelle des femmes de la région de Tillabéri a positivement évolué, la situation reste encore préoccupante car de nombreuses études et recherches réalisées ces dernières années (ESDN II-1998, DDPF-1999, EDSN III-2006, ESDN 2012, etc..) indiquent qu'elles font partie des couches des populations les plus vulnérables. Cette situation de vulnérabilité et de précarité est due à la survivance de certains préjugés socioculturels et à la division du travail qui la confine dans les tâches pour lesquelles les ressources productrices nécessaires à l'assistance technique, à la propriété foncière, à l'emploi, à la planification familiale et à l'éducation sont difficilement accessibles. En effet, l'organisation sociale traditionnelle est de type patriarcal à l'image des autres régions du NIGER. Dans ce contexte les relations familiales entre les hommes et les femmes sont le plus souvent édifiées à partir d'une inégale répartition des rôles et des responsabilités entre l'homme et la femme.

Traditionnellement, c'est l'homme qui incarne l'autorité au sein de la famille. Il fixe les règles et le code de conduite, il assure la gestion et le contrôle des biens familiaux. Il prend les décisions capitales et fournit les moyens de subsistance aux membres du ménage. La femme quant à elle, a la charge sociale du fonctionnement de la vie domestique. Elle réalise les travaux ménagers et prend soin des enfants et des autres membres de la famille.

Au niveau de l'exercice des activités, la division sexuelle du travail détermine la répartition des tâches entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes. Cette perception permet d'assigner aux hommes les activités de production créatrices de richesses et aux femmes les activités de reproduction.

Au niveau communautaire, la perception différenciée des rôles masculins et féminins est à la base de la répartition des tâches et de l'exercice inégal du pouvoir. Ce faisant les garçons et les filles, les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes chances et les mêmes opportunités. La construction sociale, en les préparant différemment leur a donné des capacités différentes.

En matière d'accès et de contrôle des ressources, en dépit des multiples efforts consentis en faveur des femmes de la région de Tillabéri, des disparités persistent entre les hommes et les femmes ; peu de femmes ont accès aux ressources.

Dans le domaine de l'éducation : la situation se caractérise par un taux élevé d'analphabétisme des femmes ; un TBS de 70,9% chez les filles contre 82,7% chez les garçons au Cycle de Base 1, en 2015-2016 ; un TBS de 22,0% chez les filles contre 27,4% chez les garçons au Cycle de Base 2, en 2016-2017 ; un TBS de 2,2% chez les filles contre 5,1% chez les garçons au Cycle Moyen, en 2016-2017. Aussi, les femmes sont majoritairement analphabètes. En effet dans la région de Tillabéri, 10,7% seulement sont alphabétisées contre 29,2% chez les hommes en 2012 (source : EDSN-MICS-IV, 2012 ; INS). Les raisons de ce faible taux d'alphabétisation des femmes de la région, sont les pesanteurs socioculturelles, les multiples occupations ménagères, la réticence des maris et l'extrême pauvreté des populations surtout en milieu rural. Or, l'éducation est un facteur important dans la vie d'un individu et de la communauté en général. Le niveau et le type d'éducation reçue influencent le comportement dans beaucoup de domaines, notamment sur le plan social, culturel et économique.

En matière de la santé : force est de reconnaître que des progrès importants et encourageants sont constatés. Cependant, l'espérance de vie à la naissance qui est de 61,5 ans en 2016, est de 61,3 ans chez la femme contre 61,7 ans chez l'homme à Tillabéri ; l'incidence du SIDA est en défaveur des femmes (0,3% contre 0,0%) ces dernières années du fait de leur vulnérabilité, elle-même liée à leur statut. Le taux de prévalence contraceptive (24,93% en 2016) et le taux d'accouchements assistés (36,52% en 2016) restent encore faibles. la région se caractérise par un faible accès des femmes aux soins de santé compte tenu de leur faible pouvoir économique ;

Dans le domaine de l'emploi, on note un taux élevé de chômage qui est deux fois plus élevé chez les femmes (25%) contre 11,8% au sein de la population active.

En matière de la pauvreté : l'analyse des données statistiques montre que trois (3) pauvres sur quatre (4) sont des femmes dans la région de Tillabéri. Elle se traduit par une plus grande vulnérabilité des femmes dues à leur accès limité aux services et aux opportunités économiques. Cette situation commande des mesures urgentes en faveur des femmes de la région de Tillabéri afin de réduire de manière significative leur état de vulnérabilité.

Dans le domaine de la participation de la femme à la vie politique et civile : il ressort une disparité importante entre les hommes et les femmes dans la région de Tillabéri. En effet, la situation donne une image largement en faveur des hommes qui occupent l'essentiel du pouvoir politique : 2 femmes députés sur 20, soit 10% ; 110 Femmes conseillères municipales sur 636, soit 17,3% ; 06 Femmes conseillères régionales sur 41, soit 14,6% ; 4 femmes maires sur 45, soit 8,9% ; 10 femmes vice-maires sur 45, soit 22,2%. Les femmes sont ainsi reléguées dans un rôle passif et de second rang à cause des pesanteurs socioculturels causant de multiples handicaps qui limitent la promotion du leadership des femmes dans la région. Pourtant, les femmes représentent plus de 50% de la population totale de la région de Tillabéri. Marginaliser une telle frange de la population des prises de décision et des questions de la vie publique rendrait difficile voire impossible tout progrès pour la région.

Sur le plan économique, les activités du monde rural occupent 90% de leur temps. Elles sont présentes depuis la phase de la production jusqu'à la commercialisation. Elles sont surtout actives dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'artisanat, les produits de cueillette, de la transformation agroalimentaire et le commerce informel, le petit commerce, les activités génératrices de revenus même si des chiffres pour attester de la véracité de ce propos ne sont pas disponibles.

Sur le plan foncier et selon les code rural et domaniaux, il n'existe pas de mesures discriminatoires à l'égard de la femme quel que soit le milieu de résidence. Mais force est de constater que les codes sont appliqués par l'Etat sur les terres viabilisées ou aménagées pour des besoins d'urbanisation ou d'exploitation. En milieu rural comme en milieu urbain, la propriété foncière est régie par le droit coutumier qui donne un faible accès à la terre aux femmes.

Toutefois en raison de l'émergence des organisations féminines et des interventions des services de l'Etat en charge de la promotion de la femme appuyés par les Partenaires Techniques et Financiers dans la région de Tillabéri, les conditions de la femme s'améliorent de plus en plus, rehaussant du coup sa contribution au développement économique, sociale et culturel de la région. Ainsi en plus des activités quotidiennes classiques (puisage de l'eau, la corvée de bois, la préparation des repas, l'éducation des enfants, etc.) qu'elles mènent, les femmes s'adonnent aux activités génératrices de revenus notamment l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, la pêche, le petit commerce et participent également aux instances de prise de décision.

Dans la perspective de corriger cette disparité, l'État a adopté la loi sur le quota. Celle-ci a été révisée tout récemment. Elle fixe la proportion de l'un ou l'autre sexe à 15% dans les fonctions électives et à 25% pour les nominations au gouvernement et au niveau des emplois supérieurs de l'État. Il reste à rendre effective sa mise en œuvre dans la région de Tillabéri.

Aussi, plusieurs actions sont menées en faveur des femmes de la région par la DRPPF/PE grâce à l'appui de l'Etat et des partenaires. Ces actions sont entre autres :

- La formation des femmes en leadership féminin (59 en 2014) ;

- L'encadrement de 854 Groupements Féminins en 2014 ;
- La formation de 45 personnes sur les situations d'urgences en 2014 ;
- L'assistance de 1 147 personnes en situation de vulnérabilité en 2014 ;
- L'appui en importants équipements d'allègement des tâches domestiques des femmes (151 motopompes, 62 moulins à grains, 124 charrettes, 16 batteuses et 133 machines à coudre en 2015).

2.2.8. LES PERSONNES ÂGÉES

Les Nations Unies définissent une personne âgée comme tout individu ayant 60 ans ou plus. Le vieillissement démographique (soit 10% à 12% de la population) selon la théorie du vieillissement de la population, est une résultante de la baisse de la fécondité et de la mortalité. Or, dans la région de Tillabéri, seule la baisse de la mortalité est aujourd'hui une réalité. La fécondité reste toujours élevée (7,9 enfants par femme), entraînant ainsi une forte croissance de la population en générale (3,2%) et la proportion des jeunes au dépend des personnes âgées.

Selon les résultats du RGP/H de 2012, la région de Tillabéri présente un effectif de 125 613 personnes âgées soit 4,6% de sa population totale. Dans cette région, 93,9% des personnes du troisième âge résident en milieu rural contre seulement 6,1% en milieu urbain. La répartition par groupes d'âges des personnes âgées de la région montre que la tranche d'âge 60-64 ans représente (32,2%), celle de 65-69 ans (25,6%), 70-74 ans (18,4%), 75-79 ans (14,0%), 80-84 ans (6,8%) et celle de 85 ans et plus (3,1%).

L'indice de vieillissement de la population est le rapport du nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus à l'effectif total de la population. Le vieillissement de la population s'accompagne généralement d'importantes répercussions sociales, économiques, politiques et culturelles. Il est de 4,6% pour la région de Tillabéri, sensiblement égal à celui du niveau national (4,4%).

S'agissant de la répartition selon le sexe, 50,4% des personnes âgées de la région sont des femmes (63 221) contre 49,6% des hommes (62 322) d'où un indice de masculinité de 98,5 soit 99 hommes pour 100 femmes traduisant une supériorité numérique des femmes dans la population totale des personnes âgées de la région. Ce constat confirme le fait qu'aux âges avancés, les hommes ont un risque plus élevé de mourir que les femmes du même âge.

Au plan du mode de vie des ménages des personnes âgées, sur 100 ménages de personnes âgées de Tillabéri, 99 sont sédentaires contre 1 nomade.

Au plan religieux, 98,9 des personnes âgées de la région sont de confession musulmane contre 0,6% des chrétiens, 0,3% d'animistes, 0,2% de sans religion et autre (0,1%).

En matière d'occupation, de l'analyse des résultats du RGP/H de 2012, il ressort que 46,5% des personnes âgées de la région de Tillabéri sont occupées contre 38,0% d'inactifs, 15,0% de femme au foyer et 0,6% de rentier. L'agriculture, la pêche et/ou l'élevage restent les activités principales des

personnes âgées de la région. Suivant le sexe, quel que soit le type d'activité principale, les personnes âgées de sexe masculin y sont au moins trois fois plus présentes que les femmes. Néanmoins, les femmes restent proportionnellement plus présentes dans le secteur primaire.

2.2.9. LES PERSONNES HANDICAPÉES

Selon les Résultats du RGP/H de 2012, la région de Tillabéri compte 123 330 personnes handicapées soit un taux de handicap de 4,5%, légèrement supérieur au taux national (4,2%).

Le Taux de handicap le plus élevé s'observe chez les personnes polyhandicapées. En effet, 3,4% de la population totale résidente des personnes handicapées de la région est polyhandicapé. Viennent ensuite les personnes aveugles ou malvoyantes (0,3%). Les sourds, les HPMI, les HPMS et les handicapés mentaux ont un taux de 0,1% chacun. Les personnes muettes et celles qui sont atteintes de lèpre ont des taux nuls.

Par ailleurs selon l'INS, le taux d'accroissement intercensitaire annuel 2001-2012 de la population handicapée de la région de Tillabéri est de 9,4%. Il est nettement supérieur à celui de la population résidente totale qui s'établit à 3,2 %. La croissance plus rapide du nombre de personnes handicapées s'expliquerait, entre autres par :

- Le faible dénombrement des personnes handicapées au RGP/H 2001, en raison des préjugés sociaux et culturels ;
- L'ignorance des familles due à l'inadaptation et à l'inaccessibilité des messages de sensibilisation ;
- La participation active des organisations de ou pour personnes handicapées pour améliorer l'impact des campagnes de sensibilisation avant et pendant le recensement.

Cependant, ce taux d'accroissement est en deçà des estimations de l'OMS et de la Banque Mondiale. En effet, selon le dernier rapport mondial sur le handicap publié par ces institutions en juin 2011, les personnes handicapées représenteront en moyenne plus de 15% de la population mondiale. Ils prévoient aussi et malheureusement une augmentation du handicap en raison du vieillissement de la population, des problèmes de santé chronique, des accidents de la circulation, des conflits et catastrophes naturelles dans le monde.

Même si des efforts sont déployés pour réduire les disparités et promouvoir l'amélioration des conditions de vie des handicapés et leur insertion sociale, beaucoup reste à faire pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie de Réadaptation à Base Communautaire (RBC). Cette RBC devrait aboutir à la réadaptation, l'égalisation des chances et l'intégration sociale de toutes les personnes handicapées, faisant appel aux efforts conjugués des personnes handicapées elles-mêmes, de leurs familles, de la communauté, des Services sociaux (Santé- Education) et de Formation professionnelle appropriée.

Malheureusement, les deux (2) établissements (dont celui de Kollo qui est d'envergure nationale) d'appuis multiples aux personnes handicapées qui existaient dans la région, ne fonctionnent plus. Les personnes handicapées sont presque laissées à elles-mêmes.

Des études et enquêtes spécifiques en vue d'identifier les obstacles éventuels qui pourraient retarder ou annihiler les efforts déployés pour la réadaptation et l'intégration des personnes handicapées s'avèrent nécessaire.

2.2.10. ANALYSE DE LA SITUATION DES ENFANTS

La situation des enfants de la région de Tillabéri n'est pas reluisante dans son ensemble. En effet, on assiste progressivement au développement de certains fléaux néfastes à l'épanouissement des enfants. Il s'agit de : phénomène du mariage précoce particulièrement dans le milieu rural ; phénomène des enfants en migration ; la fréquence d'abus sexuels contre les filles ; la délinquance juvénile ; travail des enfants ; la violence sur les enfants ; phénomène des enfants en conflit avec la loi.

Selon la DRPPF/PE/Tillabéri, dans le cadre de la prise en charge des enfants en difficulté, 72 familles d'accueil sont créées, 14 écoles des maris créées, 388 enfants en situation de vulnérabilité pris en charge et 1 027 enfants en difficultés familiales pris en charge par l'Etat à travers la DRPPF/PE avec l'appui des partenaires.

En dépit de la ratification par le Niger de plusieurs instruments juridiques internationaux et régionaux (convention de l'OIT N°138 et 182, la CDE, la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant) pour assurer la protection des enfants et la prise de nombreuses mesures juridiques en vue de lutter contre les pires formes de travail des enfants, le travail des enfants est une réalité dans la région de Tillabéri. En effet selon de rapport de l'enquête Nationale sur le travail des enfants de l'OIT/INS de 2009, la répartition des enfants de 5 à 17 ans de la région de Tillabéri exerçant une activité économique montre que, 31,8% ont un âge compris entre 5 et 9 ans, contre 37,4% au niveau du pays ; 48,5% ont un âge compris en 10 et 14 ans contre 43,9% au niveau national et 19,60% ont un âge compris entre 15 à 17 ans contre 18,7% au niveau national. Ainsi, le pourcentage est plus important chez les enfants économiquement occupés dont l'âge est compris entre 10 et 14 ans. Ce qui a des répercussions sur le taux d'inscription et du maintien de l'enfant dans le cycle de base 2.

En plus de leur occupation économique précoce, 43,4% d'enfants de 5 à 17 ans de la région de Tillabéri effectuent des travaux dangereux contre 23,3% qui n'effectuent pas des travaux dangereux et 33,4% non occupés. Ce taux de 43,4% d'enfants de la région effectuant des travaux dangereux, est supérieur à celui à la moyenne nationale qui est de 31,1%. Aussi après Dosso (51,8%), Tillabéri est la 2ème région où plus d'enfants effectuent des travaux dangereux.

Les enfants sont exposés à des situations de maltraitance qui prend de plus en plus de l'ampleur, notamment le mariage précoce, les abus sexuels. L'ampleur de cette situation a conduit à mettre en place des comités de lutte contre les violences exercées sur les enfants et d'assistance aux victimes tel que le Service Juridique de Protection de l'Enfant (SeJuP) au niveau de la région.

2.2.11. SITUATION DES RÉFUGIÉS DANS LA RÉGION

La région de Tillabéri abrite trois (3) camps de réfugiés : TABAREY BAREY (Département d'Ayorou), Mangaizé (Département de Ouallam) et Abala. Selon la Commission National d'Eligibilité (CNE), les trois (3) camps totalisent 27 940 réfugiés dont 15 448 femmes. On dénombre également 6 517 nouveaux arrivés dont 3 644 sans statuts.

En ce qui concerne les départs volontaires le cas de 282 ménages totalisant 968 individus sont traités au camp de TABAREY BAREY et 418 ménages totalisant 1 615 personnes dans celui de MANGAIZE. Pour celui du camp d'ABALA, le traitement est en cours.

2.2.12. CONTEXTE SOCIOCULTUREL

Selon la monographie de la région de Tillabéri, le processus constitutif des communautés actuelles vivant dans la région de Tillabéri s'est fait par des migrations successives à partir du 16^{ème} siècle et des alliances matrimoniales avec des peuples trouvés sur place. En effet selon les sources archéologiques et historiques, il n'y a que dans le zarmaganda ou l'on puisse repérer un peuplement ancien autrefois troglodytes (cii, dakalancé).

Les premiers occupants de la région furent ainsi les korai, les gourmantchés, les Mossis. Ils furent chassés progressivement par les nouveaux arrivants (Songhay-zarma, Touareg, Peul) venus du Mali avant l'arrivée des français. D'autres groupes socioculturels (kourfeyawa ou soudié) venus de l'Est s'installèrent un peu plus au nord au cours de la même période. Plus tard au cours de la période coloniale mais surtout après l'indépendance du Niger d'autres groupes venus des contrées lointaines du Niger et des pays voisins s'installèrent à la faveur du commerce et de l'administration coloniale.

La répartition des différents groupes ethno linguistiques dans la région de Tillabéri, traduit à la fois la diversité des modes de vie, l'histoire du peuplement, les rapports de force avant la colonisation, les découpages administratifs consécutifs à la création des différents départements, cantons et communes mais aussi la croissance démographique, la dégradation des conditions climatiques et la perte du bétail se traduisant par les migrations et une forte pression sur les terres agricoles, notamment les terres situées le long du fleuve et le dépeuplement de certaines zones du nord.

2.2.12.1. LES GROUPES ETHNOLINGUISTIQUES

Résultat de l'histoire, la région de Tillabéri compte de nombreux groupes humains qui sont généralement classés selon le critère linguistique. De nos jours, la région compte six (6) groupes ethnolinguistiques : les Zarma-Songhai qui sont majoritaires ; les Peuls ; les Touareg ; les Haoussas ; les Gourmantchés ; les Arabes. Les identités culturelles et ethniques de chacun de ces groupes restent très marquées même si certains groupes ont tendance à délaisser leur langue et coutumes au profit du zarma-songhay.

Six (6) principales langues sont parlées dans la région de Tillabéri. Il s'agit du Zarma-Songhai, du Tamasheq, du foulfouldé, du Haoussa, du Gourmantchéma et de l'Arabe.

2.2.12.2. LES PRATIQUES RELIGIEUSES

De nos jours, trois formes de religions sont pratiquées dans la région de Tillabéri. Ce sont : l'animisme, l'Islam et le Christianisme.

- **L'animisme** : c'est la première religion apparue dans la région de Tillabéri. Ses adeptes sont païens et fétichistes. Selon l'INS, les animistes représentent 0,2% de la population de la région en 2012.
- **L'Islam** : il a été introduit dans cette région depuis très longtemps par la frontière Malienne avec notamment les Peuls sous l'impulsion du célèbre marabout Alfa Maman Djobo de Say et les confréries Touaregs kelessouk depuis le XIXème siècle. Ils avaient formé de nombreux marabouts qui sillonnaient toute la région pour diriger des prêches religieux. La conséquence de cette situation a été l'adoption par les chefs de canton de la région du titre de Emir (AMIROU). Il est actuellement pratiqué par 98,8% de la population de la région. Le contexte national du multipartisme et le boom associatif des années 1990 ont eu des incidences sur la pratique de la religion islamique et ses institutions dans la région de Tillabéri. On assiste à une certaine « démocratisation » du mouvement religieux au Niger. En effet à Tillabéri, on dénombre au moins 20 associations islamiques, dont les principales sont l'AIN, l'ARCI, l'ANASI et l'ADINI ISLAM, l'UFMN, l'AJMN. Quant aux lieux de culte musulman, il n'existe pas de village administratif dans la région sans au moins une mosquée de prière.
- **Le christianisme** : introduit dans cette région depuis la période coloniale, était longtemps resté cantonné dans le département de Téra (commune du Gorouol) puis dans le département de Say (Makalondi). Mais aujourd'hui, il commence à gagner du terrain dans les autres départements de la région. Il est représenté par les églises catholiques et protestantes essentiellement. On dénombre actuellement une vingtaine d'églises dans la région de Tillabéri.

Contrairement à certaines régions d'Afrique, au Niger, la cohabitation entre les religions est marquée par une tolérance mutuelle forte et une paix sociale enviable.

2.2.12.3. LES RELATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Au plan économique, la longue tradition des échanges entre populations sédentaires et nomades est toujours vivante. C'est ainsi que les marchés des villages sédentaires restent des lieux de commercialisation des produits agricoles et pastoraux même si les villageois pratiquent l'agriculture et le petit élevage, en fait. Ces villageois sont non seulement des Zarma, des Songhays, des Haoussa mais aussi des peuls et des Touaregs.

Au plan social, les différents groupes socioculturels en présence dans la région de Tillabéri font partie des sociétés fortement hiérarchisées. Au fil des longs contacts historiques et du fait de l'environnement commun les structures sociales qui les caractérisent sont devenues parfois homologues ou identiques ; elles demeurent ainsi traversées par les mêmes différenciations sociales qui se répercutent aujourd'hui encore à travers les attitudes les comportements des différentes

catégories sociales. Selon les différents groupes ethniques, on distingue trois ou quatre classes sociales.

Pour tous ces différents groupes, l'ensemble des relations sociales sont régies par ces clivages et toutes les cérémonies de la vie sociale sont mises à profit pour rappeler à chacun la place qui est la sienne en fonction de ses origines sociales ; mais depuis près de deux décennies on remarque une évolution positive des relations entre différents groupes composant ces sociétés grâce à la sensibilisation des associations religieuses, des associations de défense des droits de l'homme et de la communication à l'échelle mondiale.

Les groupes sociaux qui à l'époque étaient écartés du pouvoir politique arrivent aujourd'hui à accéder à des postes politiques à travers des nominations à des hauts postes de responsabilités ou des postes de représentation (député, conseiller leaders d'associations) grâce à leur poids électoral ou à leur dynamisme intellectuel.

2.2.12.4. CARACTÉRISTIQUES DE LA STRUCTURE FAMILIALE

La cellule familiale dans la région de Tillabéri, à l'image de celles des autres régions du Niger, est l'unité centrale de toutes nos sociétés. Elle a plusieurs fonctions :

- la fonction sociale (éducation, liens de parenté, mariage, baptême, décès,...) ;
- la fonction économique (production et consommation des biens et services) ;
- la fonction de sécurité (protection des membres de la famille) ;
- la fonction culturelle (connaissance et intronisation des/dans les Us, coutumes, traditions, attitudes, réactions et comportements psycho sociaux) ;
- la fonction de reproduction (naissances pour perpétuer les lignées) ;

Chacune des fonctions citées a un rôle déterminant dans la stabilité, l'évolution, le progrès, le développement et l'ancrage socioculturel de la famille. Les familles dans la région de Tillabéri à l'origine étaient des familles étendues qui comprenaient plusieurs ménages ou familles nucléaires. Au sein de ces familles étendues on rencontrait les grands parents, les parents, les enfants, les petits enfants, les arrière-petits-enfants, les hommes de castes « propriétés » de la famille, les serviteurs « esclaves » et autres personnes affiliées. Tous les membres de la famille contribuaient individuellement et collectivement au bien-être de la famille par la production des biens et services. Mais de nos jours sous les effets conjugués de la paupérisation de nos valeurs culturelles, de l'individualisme de plus en plus croissant dû à la quête de richesses individuelles « chacun pour soi », de l'urbanisation anarchique et vertigineuse, de l'exode rural et les migrations qui touchent toutes les classes d'âges, de la propagation de la fonction salariale, des aléas climatiques et des faibles et aléatoires productions et productivités, on assiste impuissant à un effritement et à une dislocation des cellules familiales classiques, toute chose qui compromettent dangereusement leurs rôles, leurs

fonctions et leurs organisations. Suite à ce bouleversement, c'est le type de famille nucléaire qui se propage et prend de l'ascension.

Une autre mutation de la structure familiale est l'apparition de plus en plus marquée des femmes chefs de ménages. Cette situation s'expliquerait entre autres par le veuvage, les divorces de plus en plus fréquents, la réduction de certaines pratiques traditionnelles tels que le lévirat et le sororat, les migrations prolongées de la gente masculine.

Aujourd'hui, la taille moyenne des ménages de la région de Tillabéri est de 8,3 personnes avec près de 92,9% dirigés par un chef de ménage de sexe masculin. La proportion des chefs de ménage en situation maritale est de 92,2%.

Les chefs de ménage de la région de Tillabéri sont en majorité non instruits. En effet, 62,5% des chefs de ménage n'ont aucun niveau d'instruction, 12,7% ont fait l'école coranique, 8,5 % ont un niveau d'éducation primaire et 6,3% ont une éducation non formelle.

La proportion de chefs de ménage sans aucun niveau d'instruction est plus importante en milieu rural (64,5%) qu'en milieu rural (40,8%).

2.2.12.5. LES MÉCANISMES DE RÉGULATION SOCIALE

En dehors des mécanismes de régulation formelle représentés par l'administration et le pouvoir politique, d'autres mécanismes non formels sont entretenus par les différents groupes ethno claniques et linguistiques qui permettent aux uns et aux autres de vivre en harmonie ; en effet ces différentes communautés se reconnaissent entre eux à travers leur dénomination (Songhay, Zarma, Touareg, Peul, Gourmantché, Soudi), mais aussi à travers leur division en sous-groupes internes (Kado, Kourtey, Wogo, Kalley, Golley, Silanke), insulaires et non insulaires. C'est ainsi que ces populations sont unies par les relations inter villageoises, les liens de mariage et de parenté, des mécanismes d'entraide et de solidarité : Tontine ; Habbanayé ; Zakat ; Travaux collectifs (gayya et boogou) ; etc.

Outre ces différentes relations et mécanismes, des liens de parenté à plaisanterie sont établis entre ces différents groupes. Ainsi, les zarma sont cousins aux songhai, les touareg plaisantent avec les zarma-songhai, les gourmanchés avec les touareg, les zarma-songhai avec les gourmanchés, les peulhs avec les touaregs, les insulaires avec les non insulaires, etc. Ces relations de parenté à plaisanterie sont également entretenues entre certains villages.

Il faut noter également les conventions locales établies entre différents groupes de populations (agriculteurs/éleveurs) qui sont plus récentes car ayant été mises en place par certains projets. Ces conventions tournent autour de la gestion des ressources partagées (couloirs de passage, points d'eau) elles sont signalées à Filingué dans les communes rurales de Tondikandia et l'Imanan.

2.2.13. PROBLÉMATIQUES GÉNÉRALES DU MILIEU HUMAIN

2.2.13.1. LES PROBLÈMES PRIORITAIRES

2.2.13.1.1. DU CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

A l'image du pays, la population de la région de Tillabéri est très jeune. Les moins de 10 ans représentent environ 40,4% et les 65 ans et plus représentent 3,2%. De ces différents rapports, l'on constate qu'il y'a beaucoup plus d'inactifs que d'actifs dans la région.

Avec une densité de 28 habitants/km² et un taux d'urbanisation de 6,3% en 2012, la région de Tillabéri est l'une des régions les moins urbanisées du pays.

Selon l'INS, en 2014, la région est créditée d'un indice de pauvreté de 41,8%, d'une profondeur de la pauvreté de 11,3%, d'une sévérité de la pauvreté de 4,4% et de 14,6% de pauvres. En 2011, les pourcentages étaient respectivement 56,0%, 16,0%, 6,1% et 18,7%. On constate ainsi un renversement de la tendance à la paupérisation. Cependant, force est de remarquer qu'avec 85,4% de non pauvre en 2014, la région de Tillabéri est considérée comme la quatrième région la plus pauvre du pays après Maradi (71,5%), Zinder (76%) et Dosso (84,4).

Toutefois, il est à remarquer que, la pauvreté ne se mesure pas seulement du point de vue matériel. Chez les éleveurs notamment où le seuil de pauvreté est de 2,87 UBT/habitant ; Il faut ajouter les liens sociaux, les aptitudes, la motivation...etc.

A l'instar des autres régions du pays, Tillabéri est affectée par le phénomène de migration qui intervient pour des raisons à la fois culturelles et économiques. Les jeunes ont aussi tendance à aller dans les pays de la sous-région soit pour poursuivre leurs études coraniques soit à la recherche de revenus monétaires complémentaires. L'exode saisonnier, malgré l'apport financier qu'il apporte aux familles rurales les prive d'une partie de leur force de travail. En outre la situation d'insécurité qui caractérise la région, a drainé un afflux massif des réfugiés et des retournés des pays voisins.

2.2.13.1.2. DU SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE

La région de Tillabéri se caractérise par un système de protection sociale fragile qui est la conséquence de:

- l'insuffisance des services sociaux aux groupes vulnérables,
- la faible couverture en assurance universelle ,
- l'insuffisance du cadre réglementaire ;
- l'insuffisance des infrastructures socioéducatifs.

2.2.13.1.3. DES SERVICES SOCIAUX DE BASE

Le diagnostic régional fait ressortir une offre de service sociaux de base (santé, éducation, eau potable, nutrition) insuffisante en quantité et en qualité conséquence pour :

❖ **L'éducation et la formation de :**

- une faible qualité de l'enseignement et de la formation prodigués qui s'apprécie au regard de plusieurs critères, dont les plus pertinents sont : (i) le niveau et le profil des enseignants, (ii) la qualité des curricula et programmes d'enseignement, (iii) l'exécution à temps des programmes, (iv) le recyclage des enseignants, (v) l'effectif par classe, (vi) la disponibilité du matériel didactique, (vii) le niveau et la régularité des rémunérations des enseignants, (viii) la disponibilité et la qualité des équipements, les matériels d'ateliers et la matière d'œuvre, etc.
- Une éducation de masse qui a profondément altéré la qualité de l'enseignement primaire même si le taux de scolarisation est élevé. En effet, tous les villages veulent avoir leur propre école avec parfois du personnel non qualifié,
- La faiblesse des taux de scolarisation dans tous les ordres, même si celui du primaire a atteint un niveau acceptable,
- La persistance des inégalités de genre bien qu'en nette réduction,
- La persistance des disparités départementales dans tous les ordres d'enseignement,
- La persistance des disparités entre les milieux urbains et ruraux,
- L'inadéquation formation-emploi qui contribue à alimenter le chômage,
- L'importance du taux d'analphabétisme de la population,
- L'insuffisance des équipements et de la matière d'œuvre pour l'enseignement technique et professionnel,
- Le taux élevé de déperdition,
- La faible prise en compte des non scolarisés,
- Le faible niveau du corps enseignant,
- Le manque de moyens de fonctionnement,
- L'inadéquation des curricula par rapport aux besoins des services utilisateurs, la mauvaise répartition du corps enseignant à l'échelle de la région,
- La réticence de certains parents à envoyer leurs enfants à l'école par causes socioculturelles et / ou religieuses ;
- Le développement de l'enseignement coranique enrôlant une bonne frange d'enfants qui échappent à l'école classique ;
- L'exode rural des jeunes garçons et filles pour des raisons économiques ;
- Une forte proportion d'enseignants expérimentés se réfugie dans les tâches non académiques proprement dites ;

- Le taux élevé des enseignants contractuels et l'inexpérience d'une bonne frange du corps enseignants.

❖ **La santé de :**

- Pratiques néfastes de vente illicite des médicaments ;
- L'inadéquation des infrastructures et des équipements techniques des formations sanitaires ;
- Insuffisance de la fonctionnalité des COGES et COSAN ;
- Faible progression du taux de couverture sanitaire ;
- Faible taux de prévalence contraceptive en méthodes modernes chez les femmes en union ;
- Faible taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié ;
- Faible taux de couverture des besoins en soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence de Base (SONUB) ;
- Faible qualité de la prise en charge des malades du fait de la gestion inefficace des médicaments et consommables ;
- Insuffisance du personnel selon les normes au niveau des formations sanitaires ;
- Faible niveau du plateau technique ;
- Faible couverture vaccinale ;
- Insuffisance dans la gestion des Intrants (MEG-aliments thérapeutiques, réactifs, vaccins) dans les formations sanitaires ;
- Persistance de la malnutrition chronique chez les enfants de 0-5 ans ;
- Persistance des maladies tropicales négligées.

❖ **L'hydraulique et l'assainissement :**

- Ensablement du fleuve et ses affluents
- Pollution de la nappe phréatique due à l'usage incontrôlé des engrais
- Érosion hydrique et dégradation des bassins versants ;
- Baisse du niveau de la nappe phréatique ;
- Coûts élevés de réalisation des infrastructures hydrauliques et taux d'échec élevé (profondeurs élevées des aquifères, zone de socle) ;
- Faible maîtrise du comportement des ressources en eau souterraines et de surface
- Faible taux de couverture des besoins en eau ;
- Disparités intra Régionale, Départementale et Communale dans l'accès à l'eau potable ;

- Faible implication des communautés et des groupes d'usagers (particulièrement les jeunes et les femmes) et des communes dans la programmation et la gestion des infrastructures ;
- Faible recouvrement des coûts pour les tarifs assurant la pérennité des infrastructures en hydraulique villageoise ;
- Faible maîtrise du parc des ouvrages destinés à l'hydraulique pastorale ;
- Insuffisance des investissements spécifiques à l'hydraulique pastorale ;
- Coût élevé de réalisation des ouvrages pastoraux dans certaines zones (profondeurs, intermédiation sociale, etc.) ;
- Faible maîtrise du parc des ouvrages destinés à l'hydraulique pastorale ;
- Persistance des conflits par rapport aux implantations et l'utilisation des ouvrages pastoraux.
- Faible Couverture des besoins en infrastructures d'assainissement de base
- Non transmission des données par certains partenaires
- Psychose de l'insécurité qui conduit certains partenaires à restreindre leurs zones d'intervention
- Non desserte en hydraulique urbaine de certains centres urbains et semi urbains.

2.2.13.1.4. DE LA JEUNESSE, DU SPORT ET DE LA CULTURE

L'analyse diagnostique régionale fait ressortir une offre insuffisante des services en matière de jeunesse, de sport, de culture, d'arts et des loisirs qui est la résultante de :

- Chômage des jeunes ;
- Sous-emploi des jeunes ;
- Manque ou l'insuffisance d'opportunités économiques pour les jeunes, notamment ruraux et diplômés ;
- Manque d'initiatives d'entreprenariat jeunesse ;
- Difficultés d'accès au financement et au renforcement des capacités pour les jeunes ;
- Absence d'une politique sectorielle du sport ;
- Mauvaise gouvernance des associations sportives ;
- Insuffisance et la vétusté des infrastructures et équipements de sport ;
- Persistance des pesanteurs socio culturelles pour le sport féminin ;
- Absence d'un inventaire du patrimoine culturel régional ;
- Insuffisance du soutien à la création des biens et services culturels ;

- Faible protection des œuvres culturelles et artistiques.

2.2.13.1.5. DU GENRE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME

Dans le domaine du genre et de la promotion de la femme, le principal problème relevé par le diagnostic régional est la persistance des inégalités de genre qui se manifeste à travers :

- Un faible taux de scolarisation des adolescentes au secondaire lié notamment au mariage précoce avec un âge médian à la première union ;
- L'extrême précocité d'entrée des femmes en union ;
- Une grande vulnérabilité au VIH/SIDA ;
- Une inégale répartition des rôles et des responsabilités dans la division du travail ainsi que des difficultés dans l'accès, la gestion et le contrôle des ressources, l'inégalité d'accès aux opportunités économiques ;
- Une faible valorisation du travail de la femme dans l'économie du ménage ;
- Une faible participation des femmes à la vie active ;
- Une faible participation de la femme au niveau de la prise de décision.

2.2.13.1.6. DU CONTEXTE SOCIOCULTUREL

Le contexte socioculturel de la région se caractérise par la persistance des pratiques socioculturelles inadéquates qui est la conséquence de :

- L'effritement des valeurs culturelles ;
- L'acculturation ;
- La faible valorisation de nos valeurs positives ;
- La non évolution des activités culturelles dans la région vers la modernité faute de soutiens et d'investissements appropriés ;
- L'inadaptation du système éducatif en ce qu'il ne contribue pas à l'intégration sociale de l'apprenant dans son milieu et qu'il ne prend pas suffisamment en compte l'éducation à la citoyenneté ;
- La mauvaise compréhension de la démocratie ;
- L'extrémisme religieux ;
- Le manque d'intérêt de la jeunesse vis-à-vis de certaines valeurs traditionnelles ;
- Les effets conjugués du choc des cultures ;
- Le faible développement des programmes d'éducation civique ;

- La persistance d'un comportement pro nataliste de la population ;
- La perte progressive des valeurs sociales de progrès (l'honnêteté, la rigueur morale, le sens de l'entraide, la solidarité, le respect de la parole donnée, le don de soi, la tolérance, la dignité, l'amour du travail bien fait et l'hospitalité).

2.2.13.1.7. DE L'HABITAT ET DU CADRE DE VIE

L'analyse diagnostique régionale révèle un cadre de vie inadapté ayant des conséquences sur la santé publique notamment la prolifération des maladies d'origine hydrique (paludisme, dermatoses, infections respiratoires, diarrhées, etc.) et sur la paix sociale (exacerbation des conflits fonciers, précarité). Cette situation est inhérente à :

- La faiblesse des investissements publics, aussi bien de l'Etat que des collectivités locales ;
- Les faibles niveaux de revenus des habitants ;
- L'absence de plans directeurs d'aménagement ;
- Une occupation anarchique de l'espace ;
- Le développement de systèmes d'habitat spontané et précaire ;
- L'aggravation des ravinements et la récurrence des inondations ;
- L'insuffisance des latrines ;
- Le déversement des matières de vidange en bordure des concessions ;
- La présence d'eaux stagnantes (même en dehors de la période hivernale) et la prolifération des dépôts sauvages d'ordures.

2.2.13.2. LES POTENTIALITÉS ET ATOUTS DU MILIEU HUMAIN

Nonobstant toutes ces contraintes, la Région de Tillabéry dispose d'importantes potentialités et atouts pouvant permettre le développement de son capital humain et social. On peut citer entre autres :

- ❖ **Dans le domaine de l'éducation** : l'importance de la population scolarisable, la décentralisation qui est un cadre favorable pour le suivi, l'encadrement des écoles et la participation des populations dans la gestion des écoles (CDGES, COGES/ES), l'adhésion des populations pour la scolarisation des enfants, la disponibilité de l'État à soutenir l'éducation obligatoire et gratuite jusqu'à l'âge de 16 ans, la disponibilité des partenaires techniques et financiers à appuyer l'éducation, le développement des écoles privées, l'existence d'un personnel qualifié, l'attitude de plus en plus favorable pour le maintien des filles dans l'enseignement, l'existence d'un parlement junior scolarisé, l'existence de cadres formels de concertation, l'amélioration de la qualité des prestations des acteurs, existence d'infrastructures d'éducation, de formation, d'alphabétisation et d'apprentissage, la dotation en

fournitures scolaires en quantité, l'existence de documents d'orientation et de textes réglementaires ;

- ❖ **Dans le domaine de la santé** : disponibilité de l'État et des partenaires à accompagner le secteur, existence des infrastructures, disponibilité du personnel de qualité, disponibilité d'un équipement adéquat, existence des textes législatifs et réglementaires, rehaussement du plateau technique, instauration du système de gratuité pour certaines catégories de prestations, participation des communautés à la gestion des ressources à travers les comités, participation de la communauté à la prise en charge des évacuations, existence depuis 2006 d'un système de gestion basée sur la performance, participation des populations aux coûts de soins, gratuité des soins pour certaines maladies et certaines catégories de patients.

- ❖ **Dans le domaine de l'hydraulique** : disponibilité de l'État et des partenaires à financer la réalisation et l'entretien des ouvrages hydraulique ; disponibilité des ressources en eau de surface (cours d'eau et mares) ; existence de 2 679 PC, 2 929 FEPMH, 151 Mini-AEP, 79 PEA et 11 SPP en 2016 ; existence de 1 203 latrines familiales, 55 édicules Publiques/scolaires et 193 villages (ATPC) FDAL en 2016 ; existence des PLEA (Plan Local d'Eau et d'Assainissement) ; existence du PROSEHA et de la SOPHAB ; mise en place de Gestion décentralisée de l'eau ; existence des textes juridiques régissant l'exploitation et la gestion des ressources en eau ; existence d'une Commission Régionale de l'Eau et de l'Assainissement ; existence d'un schéma directeur d'alimentation en eau des villages insulaires et riverains à partir du fleuve ; mise en place du système de gestion déléguée des ouvrages ; existence d'une unité de gestion des Eaux (UGE) Fleuve – Liptako (Associations des Usagers de l'Eau, AUE ; adoption du concept ATPC permettant de réaliser à moindre frais des infrastructures familiales d'assainissement ; existence des ODD, de la SDDCI et des i3N.

- ❖ **Dans le domaine de la jeune** : importance de la jeunesse et l'engagement politique dans le secteur, existence de plusieurs cadres de promotion, de santé et d'emploi pour les jeunes ; existence d'organisations de jeunes ; existence de structures d'encadrement des jeunes ; existence de partenaires d'appui aux jeunes.

- ❖ **Dans le domaine du sport, loisirs et culture** : une population en majorité jeune aimant la pratique du sport, les loisirs et les manifestations culturelles ; existence d'un patrimoine culturelle riche et diversifié ; existence des infrastructures sportives et culturelles et des partenaires qui soutiennent. ; existence d'un environnement scolaire favorable pour cultiver l'esprit du sport et sa pratique ; existence des textes règlementaires, organisation régulière de compétitions sportives (football, Pétanque, scrabble, Taekwondo, Athlétisme, lutte traditionnelle) ; une décentralisation de l'action culturelle par des services techniques et des thématiques décentralisées ; existence d'un partenariat favorable à travers une coopération décentralisée et des ONG, Entreprises et sociétés locales ; existence de manifestations

culturelles (festival de l'Eau Alzanayé (Ayorou), fête traditionnelle Gossi de Karma, Festival de la chanson féminine Dalwaizé, Festival Hotouno de Diagourou (Téra), Course des chevaux de Filingué, Course des chameaux de Mangaizé, Architecture des cases des Wogos, Sites Touristiques (Girafes de Kouré, Hippopotames de Ayorou, Parc du W)) ; existence de mécanismes d'entraide, de solidarité et de prévention et de gestion des conflits.

- ❖ **Dans le domaine de la population** : adoption de la DGPP, de la politique de la promotion de la femme, de la politique de protection de l'Enfant, de la politique nationale de genre, et de la politique de protection sociale en vue d'assurer le bien-être des groupes vulnérables (personnes handicapées, personnes âgées, les enfants) ; disponibilité des partenaires à accompagner les efforts en matière de population ; engagement des autorités administratives et coutumières.
- ❖ **Dans le domaine du genre et de protection des groupes vulnérables** : existence des associations féminines ; existence des partenaires ; ouverture d'esprit et prise de conscience au niveau communautaire sur les effets néfastes des violences, des abus, sur le dialogue homme/femme ; implication manifeste des relais (leaders d'opinions) ; activisme des ONG et AD ; expériences des femmes au sein des GF en termes d'épargne et de crédits, des AGR, etc. ; émergence du leadership féminin; existence de plusieurs organes de presse ; mobilisation de tous les acteurs pour assurer la participation active de tous les groupes sociaux dans la mise en œuvre des actions garantissant l'autopromotion des personnes vulnérables (les personnes handicapées, les femmes, les enfants les adolescents, les personnes âgées).
- ❖ **Dans le domaine socioculturel** : les autorités traditionnelles et religieuses bien structurées des six (6) départements constituent des éléments très forts sur lesquels il faudra compter pour asseoir une politique de développement harmonieux de l'espace de la Région de Tillabéry. En effet, le fonctionnement des structures ainsi mises en place fait ressortir une organisation qui prend en compte toutes les couches sociales dans le pouvoir décisionnel à travers le Conseil Régional. Tout comme la parfaite cohabitation entre les divers groupes sociaux, leurs pratiques religieuses (islam, christianisme, animisme), les ethnies et les langues parlées collaborent en parfaite harmonie et font de l'organisation sociale un modèle de cohésion dont les conflits sont rares voire inexistant dans certaines parties de la région.

Ces potentialités et atouts ont permis tant bien que mal le fonctionnement des services sociaux de base et des autres services sociaux.

2.2.13.3. LES TENDANCES LOURDES DU MILIEU HUMAIN

2.2.13.3.1. LES TENDANCES LOURDES DU CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

Sur long terme on constate qu'entre 1960 et 2017, la population de la région de Tillabéri a été quasiment multipliée par quatre (4). En effet, de 748 000 habitants en 1960, elle est passée à à

928 849 habitants en 1977, à 1322 025 habitants en 1988 et à 1 889 515 habitants en 2001 pour atteindre 2 722 482 habitants en 2012 et à 3 280 333 habitants en 2017. Le taux de croissance annuel moyen intercensitaire de la région a connu une baisse entre 1977-1988 et 1988-2001 passant de 3,4% à 2,8% puis une hausse entre 1988-2001 et 2001-2012 en passant de 2,8% à 3,2%. Si la tendance à la hausse observée entre 2001-2012 se maintient, la population de Tillabéri plus que doublerait (2,65 fois) en 31 ans ; c'est-à-dire qu'elle atteindrait 7 172 339 habitants en 2043 (horizon du schéma). Bien cette dynamique est moins marquée que celle nationale, ne constituera pas moins à la fois une source de paupérisation de la population, d'énorme pression sur les ressources de manière générale, d'accentuation de la demande en services sociaux fondamentaux et de rehaussement du ratio de dépendance démographique.

L'autre tendance, c'est la densité de la population qui a connu une hausse entre 1977 et 2017 en passant de 9,6 habitants/Km² à 33,7 habitants/Km². Cette tendance de la densification de la population pourrait constituer une menace pour la disponibilité des ressources naturelles, notamment sur les terres cultivables de la région.

L'urbanisation est un phénomène en croissance relativement faible dans la région de Tillabéri. De 1977 à 2012, l'effectif de la population urbaine de la région a été multiplié par quatre (4) passant de 40 921 habitants en 1977 à 48 200 en 1988, puis à 76 373 en 2001, et à 172 092 en 2012. Le taux d'urbanisation qui était de 3,6% en 1988, est passé à 4,0% en 2001 puis à 6,3% en 2012.

2.2.13.3.2. LES TENDANCES LOURDES DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Au préscolaire :

- Les effectifs des élèves au préscolaire ont évolué en flèche entre 2004 et 2013 : en neuf (9) ans, le nombre d'élèves est passé de 731 à 15 397 enfants, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 39,83%. Ceci démontre l'engouement des parents pour l'école et surtout dans les centres urbains ;
- Le Taux Brut de préscolarisation a gagné 6,4 points de pourcentage entre 2000-2001 et 2015-2016 passant de 0,8% à 7,2%. Ces résultats sont appréciables car l'objectif de 5% visé à la fin du Programme Décennal du Développement de l'Éducation (PDDE) est déjà atteint en 2011.

Au primaire :

- Le TBA a connu une hausse de 33,8 points de pourcentage sur la période, passant de 50,6% à 84,4%. La même tendance s'observe aussi bien chez les garçons que les filles avec respectivement une hausse de 29,9 et 35,7 points de pourcentage ;
- Le TBS de la région a connu une hausse de 43,2 points de pourcentage. Au cours de la même période, le TBS de filles a gagné 47,2 points de pourcentage contre 39,4 points pour les garçons ;

- En 2015-2016, le ratio élèves/maître est de 31. Ce ratio est inférieur à l'effectif standard (idéal pédagogique) édicté par le **DECRET N°2000-457/MEN/DEP/DCSD du 08 décembre 2000**, déterminant les normes environnementales, techniques et pédagogiques des enseignements de Base et Moyen : effectif maximum autorisé par classe : **60 élèves** ; effectif standard (idéal pédagogique) : **50 élèves** ; effectif minimum : **25 élèves** ». Toutefois, ce ratio varie d'une inspection à l'autre, d'une zone à l'autre (rurale ou urbaine) et selon le statut de l'établissement (public ou privé) ;
- De plus en plus, les élèves achèvent leur cycle primaire car le taux d'achèvement est passé de 41,6% en 2006 à 71,1% en 2016, soit une progression de 29,5 points. Cette tendance est observée aussi bien chez les filles que chez les garçons. L'indice de parité Filles/Garçons au niveau régional qui était de 0,7 en 2006, s'établit à 0,9 en 2016, soit une progression de 0,2 point. Cependant il faut signaler que le gain en pourcentage obtenu par le TAP de la région est inférieur du niveau national (29,5 contre 38,4 points).

Au plan de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle :

- Le taux de fréquentation est de 73.77% dont 76.38% les femmes et 68,70% pour les hommes en 2015-2016 ;
- Le taux de réussite au test de fin de campagne a connu une amélioration sensible entre 2002-2003 et 2015-2016. Il est passé de 46,09% à 56,41%, soit une augmentation de 10,32 points pourcentage.

Au secondaire :

- Entre 2004-2005 et 2016-2017, le TBA en 6^{ème} au niveau régional a connu une hausse de 17,7 points de pourcentage. Cette hausse est plus importante chez les garçons que chez les filles (24,7 contre 11,2 points de pourcentage). Le TBA en 2nde a également a connu une hausse de 1,5 point de pourcentage. Cette hausse est plus importante chez les garçons que chez les filles (2,2 contre 0,9 points de pourcentage) ;
- Le TBS au 1^{er} cycle est passé de 8,9% en 2004-2005 à 24,5% en 2016-2017, soit une augmentation de 15,6 points de pourcentage. Ce qui veut dire que les élèves inscrits en 2016-2017 au niveau de ce cycle ne représentent que 24,5% de la population des enfants en âge d'y être scolarisés (13-16 ans). Le TBS au 2nd cycle est passé de 1,3% en 2004-2005 à 6,6% en 2016-2017, soit une augmentation de 5,3 points de pourcentage. Cette évolution du TBS est plus forte chez les garçons que chez les filles (3,3 ponts contre 1,3 point de pourcentage). D'une manière générale, il semble que la progression accélérée de la demande de l'offre éducative constatée dans la région ces dernières années n'a eu qu'un effet limité sur l'extension de la couverture éducative en raison notamment du nombre encore plus important des jeunes à scolariser aussi bien au 1^{er} qu'au 2nd cycle ;

- Les ratios sont en deçà des normes édictées par le décret n°2000-457/MEN/DEP/DCSD du 08 décembre 2000, déterminant les normes environnementales, techniques et pédagogiques des enseignements de Base et Moyen (46 élèves/classe) à l'exception du ratio élèves/classe au niveau des Complexes.

2.2.13.3.3. LES TENDANCES LOURDES DU SECTEUR DE LA SANTÉ

Sur le long terme, la région de Tillabéri présente une situation sanitaire caractérisée par les indicateurs suivants :

- Le ratio nombre habitants/médecin au niveau régional bien qu'il soit passé de 1 médecin pour 284 937 habitants en 2003 à 1 médecin pour 76 722 habitants en 2016, reste encore loin de la norme de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui est de 10 000 Hbts pour un médecin. Le problème est plus crucial à Ouallam et à Téra qui ont respectivement des ratios d'un médecin pour 144 405 habitants et un médecin pour 121 288 habitants en 2016. Le ratio nombre d'habitant par infirmier, malgré des variations en dents de scie, a connu une baisse entre 2003 et 2016 au niveau de tous les DS de la région mais reste supérieur à la norme recommandée par l'OMS (un infirmier pour 5 000 habitants. Quant au ratio nombre femmes en âge de procréer/par sage-femme, en dépit d'une baisse significative enregistrée entre 2003 et 2016, la norme de l'OMS (1 sage-femme pour 5 000 FAP) n'est toujours pas atteinte.
- Le taux de couverture sanitaire a connu une hausse passant de 36% en 2005 à 46,30% en 2016 soit un gain de 10,30 points en 11 ans. Sur toute la période considérée, le taux de couverture régional est resté inférieur à la moyenne nationale qui est passée de 44% en 2005 à 48,31% en 2016 ;
- Un taux d'utilisation des soins curatifs de 47,32% contre une moyenne nationale de 53,36% en 2016 ;
- Un taux de prévalence contraceptive moderne qui passe de 2,0% en 2003 à 24,9% en 2016 et un taux d'abandon de la contraception qui passe de 5,0% en 2003 à 3,6% en 2016 ;
- Un taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié qui passe de 22,0% en 2003 à 36,5% en 2016 ;
- Un taux d'utilisation de la CPN qui passe de 42,2% en 2000 à 91,98% pour la CPN1 et 35,25% pour la CPN4 en 2016 ;
- Un taux d'utilisation de la CN (enfants de 0-11 mois) qui passe de 37,7% en 2000 à 110,96% en 2016 ;
- Un taux de mortalité qui passe de 35,7‰ en 2003 à 24,0‰ en 2016 ;
- Un taux d'insuffisance pondérale qui passe de 8,55% en 2003 à 2,91‰ en 2016 ;

- Des quotients de mortalité des enfants (infantile, juvénile et infanto-juvénile) en baisse depuis 1992. En effet le taux brut de mortalité infantile est passé de 74‰ en 2006 à 70‰ en 2012 soit une baisse de 4‰ sur les 6 ans. Le quotient de mortalité juvénile a également subi un recul important en passant de 128‰ en 2006 puis à 105‰ en 2012, soit une baisse de 23‰ sur 6 ans. Quant à la mortalité infanto-juvénile, elle est passée de 193‰ en 2006 à 168‰ en 2012, soit une baisse de 25‰ sur 6 ans.

Cependant, des insuffisances persistent, notamment dans la maîtrise des maladies transmissibles, le contrôle des affections maternelles, prénatales et infantiles ainsi que dans l'accès de tous aux services de soins de qualité. Or il existe de fortes interdépendances entre l'éducation, la santé et la formation du capital humain. L'éducation des filles et l'alphabétisation des femmes par exemple permettent de réduire la mortalité maternelle et infantile et contribuent à une meilleure nutrition et une meilleure santé familiale. A son tour, une meilleure santé contribue à l'amélioration de la productivité de la main d'œuvre, permet aux individus de mieux participer à la vie économique, et de réduire la pauvreté.

2.2.13.3.4. TENDANCES LOURDES DU SECTEUR HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT

Des efforts considérables ont été consentis et continuent de l'être avec la participation de l'Etat, de divers autres partenaires et de la population pour la satisfaction du secteur de l'hydraulique et de l'assainissement. Néanmoins, des obstacles naturels (climat, hydrogéologie), économiques (ressources limitées de l'Etat, pauvreté), socioculturels (analphabétisme, nomadisme), institutionnels (maîtrise des effectifs des populations, insuffisance des agents des services techniques dans les départements etc..) entravent le développement du sous-secteur.

Le sous-secteur de l'hydraulique se caractérise par un TCg de 68,0% en 2016. Il est inférieur à la moyenne nationale qui est de 69,5%. Ce taux a connu une régression de 7,9% en 5 ans, d'où un rythme de diminution de 1,58% en moyenne par an. Cela illustre les disparités (faible équité) dans la répartition spatiale des infrastructures et équipements hydrauliques modernes (les départements d'Ayorou, de Bankilaré et de Say ont des TCg inférieurs à 50%). Le Tat de la région bien que supérieur à la moyenne nationale (46,2% contre 45,5%), il a également connu une régression de 3,0% traduisant ainsi le faible niveau du service offert à la population (7 départements sur 13 ont des Tat inférieurs à la moyenne régionale). Cette situation s'ajoute à la détérioration de certains Points d'Eau Moderne (PEM) pour diminuer davantage le taux de satisfaction des besoins en eau potable des populations. En effet, la région enregistre un TP de 9,5% contre 8,5% pour la moyenne nationale. Les disparités en matière de satisfaction des besoins en eau potable des populations sont encore plus criardes à l'échelle des communes.

Dans le domaine de l'hydraulique urbaine, on note une nette amélioration du taux de desserte qui passe de 81,80% en 2001 à 91,40% en 2016. Cependant, il faut signaler que cinq (5) chefs-lieux des

départements sur les treize (13) que compte la région sans compter les chefs-lieux des communes rurales.

Quant au sous-secteur de l'assainissement, il se caractérise un très faible taux d'accès aux toilettes hygiéniques (13,08% en 2012).

2.2.13.3.5. TENDANCES LOURDES DE LA JEUNESSE, SPORT ET CULTURE

- Forte demande sociale et multiples aspirations de la jeunesse ;
- Faible promotion des activités physiques et sportives ;
- Effritement des valeurs culturelles ;
- Faible valorisation des valeurs positives de la région.

2.2.14. LES ENJEUX ET PERSPECTIVES DU MILIEU HUMAIN

Les projections réalisées par l'INS indiquent que la population de la région de Tillabéri atteindra 6 489 266 habitants (2,4 fois la population de 2012) d'ici 2035, huit (8) ans avant l'horizon de ce document de planification spatiale. De même, tout indique que les dynamiques démographiques en cours vont continuer dans le sens d'un rajeunissement continu de la population. La région peut tirer profit de cette « dividende démographique », à condition de construire ce capital humain. Mais une population en croissance rapide et qui est proportionnellement de plus en plus jeune entraîne une énorme pression sur les ressources de manière générale et implique des demandes fortes et exigeantes pour des services d'éducation, de formation, de l'eau potable, de l'alimentation, de protection sociale, de loisirs et d'orientation professionnelle de l'emploi. Cela contribue également à rehausser le ratio de dépendance démographique. La mise œuvre des politiques de population plus efficaces et une mobilisation plus forte et mieux concertée de l'ensemble des acteurs s'avèrent nécessaires.

La région devra également investir sur le relèvement du niveau et de la qualité de son offre en systèmes d'éducation et de formation. Et, au regard des options majeures de l'Etat du Niger déclinées à travers la lettre de politique éducative pour la période 2013-2020 et le Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) 2014-2024, la valorisation des ressources propres et des avantages compétitifs de la Région de Tillabéry devra être au cœur de l'orientation des systèmes d'enseignements et de formation. Une autre dimension majeure à prendre en compte a trait à l'analphabétisme qui reste très élevé.

En outre, la qualité des prestations des services de santé pour tous qui, au regard de la couverture sanitaire, de la situation de la santé de la mère et de l'enfant et de la nutrition est à améliorer. A cet effet, les options de région en la matière devront être en cohérence avec celle de la Politique Nationale de Santé (PNS) du Niger qui repose sur les Soins de Santé Primaires (SSP) à travers le développement des districts sanitaires. Cette option est prise pour s'adapter aux conséquences des

crises financières et pour prendre en compte les engagements internationaux auxquels le Niger a souscrit, notamment ceux en rapport avec l'atteinte des Objectifs du développement durable (ODD 2030) et ceux de la Stratégie de développement Durable et de la Croissance Inclusive (SDDCI) 2035. Cette politique de santé vise particulièrement la recherche de l'équité, l'amélioration de la qualité des soins et l'accessibilité d'un plus grand nombre de personnes vulnérables (femmes, enfants, personnes handicapées, populations en zones rurales...) aux services de santé.

La région devra aussi satisfaire les besoins en eau potable et en assainissement de la population ainsi que les besoins en eau du cheptel. A ce niveau également, un ancrage des objections de la région avec ceux du Programme Sectoriel Eau Hygiène et Assainissement (PROSEHA) 2016-2030 devra être rechercher.

Cette population doit aussi pouvoir accéder à des infrastructures adaptées de sport et de loisirs pour son épanouissement corporel et spirituel.

La diversité des cultures et des communautés qui composent la société régionale devra aussi être valorisée dans le sens de renforcer le « bien vivre ensemble » et valoriser les valeurs de culture mobilisables pour le travail et la vie en société.

Le capital humain, pour bien éclore et s'épanouir, a besoin d'évoluer dans un environnement sain, doté de toutes les commodités, dans lequel il puisse exprimer tout son potentiel de créativité et d'initiative. Pour une région comme Tillabéry, au potentiel écologique appréciable, le défi primordial est d'aménager l'espace, dans les villes et dans les campagnes, en ayant le souci de valoriser les paysages et de maximiser l'usage des matériaux locaux, de lutter contre l'habitat spontané et précaire. L'accès de tous à un habitat décent, va nécessiter la promotion de l'habitat social et de l'aménagement concerté.

En clair, le défi majeur est celui de la satisfaction des besoins fondamentaux de la population régionale à travers la maîtrise de la croissance démographique, le développement d'un capital humain capable de valoriser les ressources naturelles, sociales et environnementales de la région et l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie.

Ce défi ne peut être relevé que si la région arrive à tirer profit de ce dividende démographique à travers la construction d'un capital humain qui passe par :

- La mise œuvre de politiques efficaces en matière de population.
- Une offre adaptée de systèmes d'éducation et de formation ;
- Une offre complète de systèmes de santé ;
- Une offre complète en alimentation en eau de la population et du cheptel ;
- La satisfaction des demandes fortes et exigeantes pour des services de protection sociale ;
- Une offre en infrastructures adaptées de sport et de loisirs ;
- Une valorisation des valeurs culturelles mobilisables pour le travail et la vie en société ;

- La création d'un cadre de vie sain.

2.2.15. LE ZONAGE DU MILIEU HUMAIN

Plusieurs critères sont utilisés pour établir le zonage du milieu humain, notamment les critères démographiques et socioéconomiques.

Les critères socioéconomiques étant utilisés pour établir le zonage sur les infrastructures, dans le cadre de ce travail nous privilégions deux (2) critères démographiques à savoir la proportion de la population et la densité.

L'utilisation de ces critères permet d'établir trois (3) zones A, B et C telles présentées dans le tableau ci-après :

Tableau 9 : Zonage du milieu humain de la région de Tillabéri

	Zone A	Zone B	Zone C
	Moins de 20 hbts/km²	Entre 20 et 50 hbts/km²	Plus 50 hbts/km²
Densité	<ul style="list-style-type: none"> • Abala • Banibangou • Bankilaré • Ayrou 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouallam • Filingué • Say • Torodi • Gothèye 	<ul style="list-style-type: none"> • Tillabéri • Kollo • Balléyara • Téra
	Moins de 5%	Entre 5 et 10%	Plus de 10%
Proportion de la population	<ul style="list-style-type: none"> • Ayrou • Banibangou • Bankilaré • Balléyara 	<ul style="list-style-type: none"> • Abala • Say • Torodi • Tillabéri • Gothèye 	<ul style="list-style-type: none"> • Filingué • Ouallam • Téra • Kollo

Source : travaux de l'équipe de consultants, mars 2018

2.3. LES ACTIVITES ECONOMIQUES

2.3.1 L'AGRICULTURE

L'Agriculture constitue la principale activité économique des populations de la région de Tillabéri, elle représente 27,5% du PIB réel en 2015 et occupe plus de 75% de la population. C'est une agriculture de subsistance, confrontée souvent à des aléas climatiques récurrents. Deux grands systèmes de cultures sont observés dans la région de Tillabéri ; le système de production pluviale et le système de production irrigué. Le système de production pluviale est caractérisé par la dominance du mil et l'association mil- niébé, avec des rendements généralement très bas ; le système de production irrigué concerne le riz cultivé sur les aménagements hydro-agricoles et les cultures maraîchères. La

région dispose en 2017 de 2031 villages agricoles et une superficie cultivable estimée à 4 506 122 hectares.

2.3.1.1. LA PRODUCTION AGRICOLE

Deux grands systèmes de cultures sont observés dans la région de Tillabéri : le système de production pluviale et le système de production irriguée.

2.3.1.1.1. LA PRODUCTION PLUVIALE

Elle concerne principalement les céréales (mil, sorgho, riz), les légumineuses (niébé, arachide) mais aussi le sésame, le voandzou, l'oseille et le gombo. On note une variation des rendements et des productions des cultures pluviales d'une année à l'autre. Des faibles rendements des cultures sont obtenus. Les systèmes de production sont dominés par les exploitations familiales utilisant peu les techniques modernes de production. Concernant le riz il s'agit de la production du riz pluvial hors aménagement

o Evolution des superficies

Les superficies cultivées des différentes spéculations varient d'une année à l'autre. Elles sont tributaires de la pluviométrie et de certains aléas climatiques comme la sécheresse ou les inondations mais aussi des attaques parasitaires. Le tableau ci-dessous renseigne sur l'évolution des superficies par spéculation dans la région de Tillabéri de 2008 à 2015.

Tableau 10 : Evolution des superficies (en Ha) mises en valeur de 2008 à 2015 par spéculation dans la région de Tillabéri

ANNEES	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CULTURES								
Mil	1 512 073	1278550	1 576 966	1 430 845	1 430 207	1 399 952	1 506 006	1 230 209
Sorgho	268 105	193 587	293 711	209 577	243 298	518 716	435 030	493 416
Niébé	799 765	625 046	813 028	653 615	740 540	989 679	930 952	978 226
Riz	14 001	7467	14 001	3 011	1145	876	3 689	2 928
Sésame	2 595 952	2 106 659	2 699 716	2 299 059	13 943	12 142	13 078	11548
Arachide	5 191 904	4 213 318	5 399 432	4 598 118	22 889	14 921	28 415	95 025
Voandzou	10 383 808	8 426 636	10 798 864	9 196 236	2 454 034	2 938 299	2 919 184	9 787

Source : DS/MAG/EL, 2016

o Evolution des rendements

La tendance évolutive des rendements est en dents de scie hormis le riz qui a des rendements relativement stables. Tout comme les superficies, les rendements dépendent de la pluviométrie, des aléas climatiques et les attaques parasitaires. On note une augmentation des rendements du sorgho et du niébé à partir de 2013 avec l'utilisation des semences améliorées. On observe une augmentation des rendements du niébé à partir de 2013 avec l'utilisation des semences des variétés améliorées. Le tableau ci-dessous récapitule les différents rendements en cultures pluviales pures dans la région de Tillabéri.

Tableau 11 : Evolution des rendements (en Kg/Ha) par spéculation dans la région de Tillabéri de 2008 à 2015

ANNEES	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CULTURES								
Mil	447	382	498	279	525	344	367	447
Sorgho	400	332	454	195	381	268	295	471
Niébé	196	227	362	234	286	251	272	322
Riz	1 695	1288	1 673	1 906	1386	1694	1 507	1598
Sésame	584	659	723	277	420	465	422	434
Arachide	378	477	332	246	408	358	406	643
Voandzou	304	400	435	510	486	636	435	818

Source : DS/MAG/EL, 2016

o **Evolution des productions**

Les productions évoluent en dents de scie, cette évolution est liée au volume des précipitations enregistré chaque année mais aussi en fonction des attaques parasitaires particulièrement les chenilles et les criquets pèlerins. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la production des différentes cultures de la région de Tillabéri de 2008 à 2015.

Tableau 12 : Evolution de la production (T) par spéculation dans la région de Tillabéri de 2008 à 2015

ANNEE	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CULTURES								
Mil	675 897	488 406	785 329	399 206	750 859	481 583	552 704	549 903
Sorgho	107 242	64 271	133 345	40 868	92 697	139 016	128 334	232 399
Niébé	156 754	141 885	294 316	152 946	211 794	248 409	253 219	314 989
Riz	23 732	9 617	23 424	5 739	1 587	1 484	5 559	4 679
Sésame	10 843	5 971	13 424	3 156	5 856	5 646	5 519	5 012
Arachide	10 972	13 011	9 637	2 379	9 339	5 342	11 536	61 101
Voandzou	2 485	3 562	3 555	787	4 228	5 802	3 958	8 006

Source : DS/MAG/EL

2.3.1.1.2. LA PRODUCTION IRRIGUÉE

La région de Tillabéri regorge d'importants atouts pour les cultures irriguées pouvant permettre d'assurer la sécurité alimentaire. Le potentiel irrigable est estimé à 9 530,13 hectares de superficie aménagée en 2017 et plus de 200 ha de polyculture, surtout les cultures maraichères pratiquées en contre-saison. Concernant le riz, il s'agit des productions sur les aménagements hydro agricoles (AHA) encadrés par l'ONAHA

✓ Production des Aménagements Hydro Agricoles (AHA)

La région de Tillabéri compte trente-deux (32) aménagements hydro agricoles (AHA) dont trente (30) pour la production du riz et deux (2) pour la polyculture (Manioc, oignon, laitue, haricot vert, chou, Mais, arboriculture fruitière) tous à Tillakaina. L'ONAHA assure l'encadrement des producteurs sur les AHA, ces derniers sont estimés à 27 949 exploitants ; essentiellement des hommes. Les superficies aménagées et le nombre d'exploitants des AHA par périmètre sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 13: Superficies aménagées et nombres d'exploitants sur les AHA

AHA	Sup aménagée (ha)	Sup exploitable (ha)	Structuration		Nombre d'exploitants			Observations
			Nbre GMP	Nbre coop	Homme	Femme	Total	
Séberé	380,87	371,12	6	1	1100	0	1100	Riziculture
N'Dounga 3	115	95,7	3	1	448	30	478	Riziculture
N'Dounga 2	286	275	5	1	1356	0	1356	Riziculture
N'Dounga 1	282,75	275	5	1	1270	82	1352	Riziculture
Liboré	257,29	250	3	1	1064	0	1064	Riziculture
Karma	133,52	126	4	1	589	6	595	Riziculture
Koutoukalé	340	320	7	1	1249	0	1249	Riziculture
Lata	245,07	227	3	1	624	0	624	Riziculture
Namardé G	245	232,88	5	1	803	15	818	Riziculture
Karaigorou	145,47	135	4	1	601	9	610	Riziculture
Say I	250	240	8	1	681	0	681	Riziculture
Say II	199,16	190	3	1	377	0	377	Riziculture
Tiaguiriré	180	172	6	1	937	20	957	Riziculture
Doguel K	126	126	3	1	625	0	625	Riziculture
Kandadji	300	284,89	5	1	543	25	568	Riziculture
Gabou	500	247,94	7	1	669	142	811	Riziculture
Famalé	1200	642,05	13	1	2072	80	2152	Riziculture
Firgoune	100	95	4	1	292	1	293	Riziculture
Diomana	470	408	8	1	1036	0	1036	Riziculture
Bonféba	370	300	5	1	970	0	970	Riziculture
Namari G	729	660	13	1	2948	0	2948	Riziculture
Diamballa	661	582	13	1	1974	0	1974	Riziculture
Tillakaina 1	62	62	2	1	170	0	170	Polyculture
Tillakaina 2	15	15	1	1	60	0	60	Polyculture
Toula	256	243	6	1	810	21	831	Riziculture
Daikaina	120	111	4	1	501	4	505	Riziculture
Daibéri	350	309	5	1	929	6	935	Riziculture
Lossa	182	140	3	1	508	4	512	Riziculture
Sona	162	135	3	1	497	11	508	Riziculture
Kokomani	54	48	3	1	233	2	235	Riziculture
KB 1	425	390,77	9	1	1198	0	1198	Riziculture
KB 2	268	255,28	5	1	800	1	801	Riziculture
Yelwani	120	109	4	1	392	2	394	Riziculture
Total	9530,13	8073,63	178	33	28326	461	28787	

Source : ONAHA, 2017

En plus de ces périmètres de riziculture, il y a deux périmètres de maraichages et arboriculture au niveau de Tillakaina qui totalisent 145 ha dont 78 ha sont exploités.

✓ **Productions et rendements dans les AHA**

Le riz est produit sur ces AHA en deux campagnes saison sèche (SS) et saison humide (SH) dans la vallée du fleuve. Les productions et les superficies varient selon les années en fonction de l'ampleur des inondations enregistrées sur les périmètres et le problème d'eau au niveau de certains périmètres qui ne permet pas la mise en valeur de certaines parcelles. Le tableau ci-dessous fait le point des aménagements hydro agricoles, la production et les rendements du riz dans la région de Tillabéri.

Tableau 14 : Inventaire d'AHA et superficies aménagées, exploitées, rendement et production du riz selon les départements et la saison de la région de Tillabéri

Département	AHA	Superficie SS	Rendt SS	Production SS	Superficie SH	Rendt SH	Production SH
Kollo	Liboré	161,86	4,95	801,2	216,62	4,35	942,3
	N'Dounga1	263,73	5,7	1503,3	262,62	6	1575,7
	N'Dounga2	206	5,5	1133,0	247	5,5	1358,5
	N'Dounga3	90,11	5,25	473,1	84,83	5,05	428,4
	Sébéri	268,93	5,7	1532,9	298,75	5,38	1607,3
	Kareygorou	133,9	4,29	574,4	298,75	5,38	1607,3
	Namardé Goungou	223,64	5,96	1332,9	223,66	6,04	1350,9
	Lata	0	0	0,0	164	5,5	902,0
	Karma	115,6	7,32	846,2	113	7,32	827,2
	Koutoukalé	322,71	5,3	1710,4	307,93	4,21	1296,4
Sous total 1	10	1786,48	5,0	9907,3	2217,16	5,47	11895,9
SAY	Tiaguiriri	156,43	5,01	783,7	146,63	6,2	909,1
	Say1	120,57	6,24	752,4	202,02	6,05	1222,2
	Say2	181,00	7,01	1267,9	167,00	5,37	896,8
	Dogal Kaina	123,51	6,01	742,3	122,00	5,67	691,7
	Sous total 2	4	581,514	6,06625	3527,6	637,65	5,8225
TILLABERI	Namari goungou	669,42	5,55	3718,0	613,00	4,76	2917,9
	Djamballa	554,59	5,16	2861,7	505,07	5,10	2575,9
	Bonféba	287,00	4,32	1239,8	300,00	5,71	1713,0
	KB1	388,06	7,14	2770,7	355,24	6,50	2309,1
	KB2	246,92	6,12	1511,2	222,70	4,40	979,9
	Kokomani	50,45	7,05	355,7	50,24	6,94	348,7
	Lossa	85,81	4,98	427,7	143,94	5,61	807,5
	Sona	125,54	7,39	928,1	150,04	6,89	1033,8
	Yelwani	106,98	4,50	481,4	106,98	4,50	481,4
	Daikaina	113,71	5,76	655,2	113,51	5,74	651,5
	Daibéri	296,00	6,35	1880,8	287,07	5,77	1656,4
	Toula	243,25	5,44	1322,1	243,74	5,07	1235,8
	Diomana	391,25	7,90	3091,7	391,69	5,29	2072,0
	Gabou	0,00		0,0	181,77	4,45	808,9
	Kandadji	0,00		0,0	169,88	4,17	708,4
Famalé	768,85	7,71	5926,3	738,00	5,95	4391,1	
Sous total 3	16	4327,83	5,34	23095,2	4572,87	5,43	24822,1
AYOROU	Firgoune	92,15	4,87	448,8	78,70	4,69	369,1
Sous total 4	1	92,15	4,87	448,8	78,70	4,69	369,1
TOTAL REGION	8574,45		36 978,90			40 799,84	

Source : Annuaire ONAHA/TI 2016

SS= saison sèche ; SH= saison humide

La production agricole en irriguée en dehors du riz, renferme aussi les productions maraîchères, les productions fruitières et toutes autres productions de plantes alimentaires durant cette période.

2.3.1.2. LA CONSOMMATION DES INTRANTS AGRICOLES

Dans le cadre de l'appui à la production les producteurs de la région bénéficient chaque année de l'État et ses partenaires des appuis en engrais, en semences pluviales et en semences des cultures irriguées. Les quantités d'engrais et de semences placées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 15 : Evolution des quantités d'engrais et de semences consommées

Désignation	2011	2012	2013	2014	2015
1. Engrais chimiques (Tonnes)					
NPK 15-15-15	1571,7	1700	550,250	659,55	790,55
Urée	29,7	805	348,200	717,10	313,98
DAP	0	0	313,050	15,50	38,15
SPS	0	0	0	0	0
SPT	0	0	0	0	0
2. Semences pluviales (T)					
Mil	338,9	1631	1957,422	2838,215	1564,3
Sorgho	40	170	277,7	71	94,24
Niébé	0	671	214,808	630,775	413,15
Arachide	117	0	0	0	1,5
3. Semences maraichères (Kg)					
Laitue	191,8	20	25,1	165,49	130
Chou	233,6	373,5	455,01	746,14	600
Oignon	815,4	151	294,5	471,04	100
Carotte	7,7	105,3	141	325,675	265
Pomme de terre (T)	253,7	200	235,04	229,005	215
Maïs (T)	2,25	20	31,61	104,054	88

Source : DRA Tillabéri, 2017

L'approvisionnement en engrais se fait principalement à travers la CAIMA qui dispose des points de vente dans la région qui vendent l'engrais à des prix subventionnés. Les AHA sont ravitaillés directement à partir de CAIMA siège à Niamey.

2.3.1.3 LA SITUATION DES INTERVENTIONS PHYTOSANITAIRES

Chaque année les producteurs font face à des attaques des ennemis des cultures qui causent des pertes considérables de production. Dans le cadre de la protection des cultures, l'État et quelques rares partenaires appuient les producteurs en produits phytosanitaires. Le tableau ci-après présente la situation des interventions phytosanitaires de 2010 à 2014 dans la région.

Tableau 16 : Situation des interventions phytosanitaires dans la région

Désignation	Années				
	2011	2012	2013	2014	2015
Superficie infestée (ha)	5 533	119 861	7 754	11 482	22 272
Superficie traitées (ha)	1 544	28 903	3 728	7 787	15 705
Quantités pesticides en liquide utilisées(L)	ND	ND	ND	6 353	13 712

Source : DRA/TI

Le service régional de la protection des végétaux de la Direction Régionale reçoit essentiellement les appuis en produits phytosanitaires de l'État (budget national). Les départements reçoivent aussi bien les appuis de l'État que ceux des partenaires notamment certaines mairies qui appuient en produits phytosanitaires. Les quantités de pesticides en liquide utilisées ne sont pas disponibles au niveau régional pour les années 2011 à 2013.

2.3.1.4 L'ÉVOLUTION DES PRIX DES PRODUITS AGRICOLES

Les prix des produits agricoles sont suivis à travers les marchés hebdomadaires de la région. Le tableau ci-après présente l'évolution des prix moyens du Kg des principaux produits agricoles.

Tableau 17 : Evolution des prix des produits agricoles (FCFA/Kg)

Produits	Année				
	2011	2012	2013	2014	2015
Mil	219	280	233	232	220
Sorgho	210	234	211	205	195
Maïs	194	241	210	197	200
Riz importé	435	491	426	421	413
Riz local	254	354	366	346	345
Niébé	332	399	371	418	450
Arachide	576	510	476	502	510
Voandzou	342	405	413	357	410
Riz Paddy	190	236	236	184	175

Source : DRA Tillabéri, 2017

Ces données représentent la moyenne des prix des différents produits agricoles relevés sur les marchés hebdomadaires suivis de la région.

2.3.1.5. LE BILAN CÉRÉALIER

✓ Evolution du bilan

Le bilan céréalier de la région représente la synthèse des bilans céréaliers des départements. Le tableau ci-après présente l'évolution du bilan céréalier de la région de 2012 à 2016.

Tableau 18 : Evolution des bilans céréaliers de 2012 à 2016 selon les localités de la région (en Tonnes)

Localités	2012	2013	2014	2015	2016
Abala	-3 048	10692	532	7 498	-2042
Ayorou	-5 519	-2445	-10 059	-8 432	-8 415
Balléyara	19 636	2961	9 069	1 256	8492
Banibangou	2 576	-3 491	-4 100	-5 629	-4586
Bankilaré	3 870	5583	-9 160	-11 044	-6 242
Filingué	36 462	24352	8 203	11 291	3 042
Gothèye	10 333	695	-14 079	-17 498	10 566
Kollo	16 384	-8956	-20 563	-17 051	20 333
Ouallam	8 419	-21634	-33 879	-22 034	10 552
Say	24 830	6692	22 183	44 964	47 585
Téra	14 201	246	-8 474	-12 188	27 578
Tillabéri	-4 426	9267	50 267	68 482	23 281
Torodi	-23 896	-24716	-34 078	-35 007	12 999
Tillabéri CU	-9 633	-8824	-10 697	-13 426	-13 604
REGION	90 189	-9 578	-54 835	-8 818	129 539

Source : DS/MAG, 2016

Sur les 5 dernières années la région est déficitaire 3 années. Durant cette période les départements d'Ayorou, Torodi et la commune urbaine de Tillabéri sont déficitaires. Les départements de Filingué, Say et Balleyara sont déficitaires une seule année. La région enregistre des déficits céréaliers presque une année sur deux nécessitant des appuis d'urgence aux zones vulnérables touchées

✓ **Villages déficitaires**

Le nombre de villages déficitaires varie en fonction des années, il a augmenté sur les quatre premières années pour chuter en 2016 ; il en est de même pour la population affectée.

Tableau 19 : Nombre de villages déficitaires par campagne durant les 5 dernières années

Département	2012		2013		2014		2015		2016	
	Nb	Population	Nb	Population	Nb	Population	Nb	Population	Nb	Population

	Villages déficitaires	concernée	Villages déficitaires	Population concernée	Villages déficitaires	concernée	Villages déficitaires	concernée	Villages déficitaires	concernée
Abala	37	27 110	28	50 709	65	74 575	35	33 165	58	64 531
Ayorou	16	38 900	5	9 565	11	29 987	6	9 516	11	22 397
Balléyara	37	18 670	61	57 849	52	40571	33	37 814	23	30 238
Bankilaré	21	22 382	51	49 537	56	58 068	37	72 092	60	68 255
Banibangou			31	49 380	41	80 512	31	25 095	19	27 525
Fillingué	107	120 076	164	166 513	192	179 766	303	215 012	205	203 761
Gothèye	8	4 445	67	173 401	57	136 156	49	128 806	14	30 238
Kollo	121	164 828	166	254 362	96	112 392	77	101 235	90	115 944
Ouallam	46	62 459	164	215 150	208	294 643	181	259 794	56	355 908
Say	32	30 812	83	76 194	38	29 194	85	75737	24	21136
Téra	10	4 671	156	277 308	36	90 932	164	319 080	76	190 202
Tillabéri	78	98 026	66	113 120	60	105 629	106	125 144	86	116 502
Torodi	33	32 866	48	33 481	48	38 175	43	48 425	50	108 548
Tillabéri CU		25 583	11	56 816	11	51 320	11	59 605	1	27 501
Région	547	650 828	1101	1 583 385	971	1 321 920	1161	1 510 520	773	1 382 686

Source : DRA/Tillabéri, 2017

Il faut signaler la présence d'un dispositif d'atténuation des crises qui permet aux populations l'accès aux produits alimentaires à un prix abordable.

2.3.1.6. LE PERSONNEL D'ENCADREMENT

Il est constitué d'un effectif de 102 agents toutes catégories confondues ; 29,41% sont des cadres supérieurs, 44,11% sont des cadres moyens et le reste est composé d'auxiliaires et d'animateurs de projets%. Chaque département dispose de cinq (5) agents au moins hormis les nouveaux créés

Tableau 20 : Répartition du Personnel Technique Agricole de la DRA de la région de Tillabéri selon les catégories :

Personnel	Abala	Ayorou	Ballé	Bank	Bani	Filingue	Goth	Kollo	Oual	Say	Téra	Tillai	Torodi	Tilla CU	DRA	Région
Cat A	0	0	1	0	1	3	1	3	2	2	4	3	1	1	8	30
Cat B	1	1	1	1	0	3	3	12	6	6	2	3	2	0	1	42
Cat C	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
Cat D	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	3
Animateurs (Projets)	2	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0		1	0	0	6
Auxiliaires	3	0	1	0	0	2	0	1	2	1	2	2	0	0	5	19
Total	6	1	5	1	1	8	6	16	10	9	8	12	4	1	14	102

Source : DRA/Ti, 2017

On remarque la région dispose d'assez de personnel puisqu'au moins chaque département dispose de cinq (5) agents au moins hormis les nouveaux créés

2.3.1.7. SYNTHÈSE POTENTIALITÉS ET CONTRAINTES DE L'AGRICULTURE

Forces, Potentialité/Opportunités, Atouts.	Faiblesses, Contraintes, Obstacles, Menaces
<ul style="list-style-type: none">• L'existence des institutions de recherche agronomique ;• L'existence d'un personnel d'encadrement de qualité ;• L'existence des terres propices à l'agriculture ;• L'existence des partenaires techniques et financiers ;• L'existence des ressources en eau ;• L'existence des organisations des producteurs.	<ul style="list-style-type: none">• La mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace ;• L'insuffisance de l'encadrement des producteurs ;• Les faibles rendements de cultures ;• La faible mécanisation de l'agriculture ;• La forte pression des parasites des cultures,• La forte croissance démographique ;• Récurrence du déficit céréalier ;• Insuffisance de semences améliorées des espèces végétales cultivées.

2.3.1.8 TENDANCES LOURDES

- Une agriculture tributaire des conditions climatiques et édaphiques ;
- Le potentiel irrigable sous exploité ;
- Une agriculture qui doit satisfaire une population en augmentation

2.3.2. L'ELEVAGE

L'élevage constitue la seconde activité de la population de Tillabéri, on distingue dans la région de Tillabéri, trois (3) grands systèmes d'élevage :

- *L'élevage nomade ou nomadisme*, il se caractérise par la mobilité permanente du troupeau, des pasteurs et de leurs familles à la recherche de l'eau et des pâturages ;
- *L'élevage transhumant ou la transhumance*, caractérisée par une mobilité saisonnière du troupeau ;
- *L'élevage sédentaire* pratiqué en zone agricole autour des agglomérations.

Tous ces systèmes sont des systèmes extensifs et exploitent de grands espaces.

2.3.2.1 LES EFFECTIFS DU CHEPTEL

La région de Tillabéri compte **3 083 999 UBT** en 2016, c'est la région qui héberge au Niger le plus important cheptel bovin. Les principales races élevées dans la région sont les bovins, les ovins, les caprins et les camélins, à cela s'ajoutent les équins et les asins.

- o **Evolution des effectifs**

Les effectifs du cheptel de la région de Tillabéri ont évolué progressivement malgré la crise de 2010 qu'a connue la région ainsi que les déficits fourragers annuels chroniques enregistrés certaines années. Cette progression a concerné toutes les espèces surtout les caprins et les ovins car la région de Tillabéri grâce à son potentiel pastoral appréciable a pu maintenir le croît animal annuel stable pendant cette période. Le tableau ci-dessous donne l'évolution du cheptel de la région de 2005 à 2015.

Tableau 21 : évolution de l'effectif du cheptel en têtes par espèces animales de 2005 à 2015

Années	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Equins	Asins	UBT
2005	7 336 087	9 192 020	11 238 266	1 565 419	230 175	1 477 073	11 467 543
2006	7 776 252	9 513 741	11 687 797	1 585 769	232 477	1 506 614	11 972 786
2007	8 242 827	9 846 722	12 155 309	1 606 384	234 802	1 536 747	12 504 126
2008	8 737 397	10 191 357	12 641 521	1 627 267	237 150	1 567 482	13 063 007
2009	9 261 641	10 548 054	13 147 182	1 648 422	239 521	1 598 831	13 650 957
2010	9 011 897	9 680 058	12 722 529	1 633 569	233 816	1 599 593	13 237 087
2011	9 552 611	10 018 860	13 231 430	1 654 805	236 154	1 631 585	13 836 384
2012	10 125 767	10 369 520	13 760 687	1 676 318	238 516	1 664 216	14 467 087
2013	10 733 314	10 732 453	14 311 115	1 698 110	240 901	1 697 501	15 130 947
2014	11 377 312	11 108 089	14 883 559	1 720 185	243 310	1 731 451	15 829 818
2015	12 059 951	11 496 872	15 478 902	1 742 548	245 743	1 766 080	16 565 658

Source : DR/EL Ti, 2017

2.3.2.2. LES SYSTÈMES D'ÉLEVAGE

On distingue trois (3) systèmes d'élevage dans la région de Tillabéri : le système sédentaire, le système nomade et le système transhumant.

- *Le système sédentaire*, c'est le domaine de l'élevage intensif et semi intensif, il se pratique le plus souvent dans les villages ou à proximité des gros centres ; ce type d'élevage est destiné surtout à la satisfaction des besoins urbains en produits animaux et est souvent associé à l'agriculture ;
- *Le système nomade*, est pratiqué par les éleveurs à la recherche d'eau et de pâturage ;
- *Le système transhumant*, est basé sur un déplacement saisonnier du troupeau qui se déroule en période de libération des champs des cultures.

2.3.2.3 LES SYSTÈMES DE PRODUCTION

Chez les éleveurs transhumants, on peut rencontrer des troupeaux uniquement formés des bovins ou d'ovins ; des troupeaux mixtes (des bovins associés aux ovins ou des camelins associés aux caprins). Chez les sédentaires, on trouve des bovins associés aux petits ruminants ou des petits ruminants essentiellement élevés par les femmes. Chez les agros pasteurs, les agriculteurs par exemple ont tendance à privilégier l'élevage des mâles ou femelles soit pour la reproduction ou pour assurer la mécanisation de l'agriculture et quand leur âge devient très avancé, ils sont embouchés et vendus. Chez les emboucheurs, les troupeaux sont particulièrement composés de mâles (bovins et ovins). Il arrive que des vieilles vaches soient achetées pour être engraisées et vendues dans les lots des mâles embouchés. Les éleveurs Peuls qui sont traditionnellement des transhumants préfèrent élever les zébus Bororo et la chèvre du Sahel pour leur endurance et leur aptitude à la marche, tandis que les Touarègues et les sédentaires de la zone sud de la région portent leur choix sur le zébu Azawak, et Goudalli pour les bovins et Bali-Bali pour sa qualité de production de laine, les moutons Oudah et Koundoume pour la production laitière et de viande.

2.3.2.4 LES RESSOURCES PASTORALES DE LA RÉGION

Les ressources pastorales de la région sont les pâturages naturels, les résidus et sous-produits de cultures et les pâturages aériens. La région dispose d'une importante zone pastorale estimée à **1 156 600 ha** et **141 487 ha** d'enclaves pastorales, à cela s'ajoute la contribution des résidus de récolte et des jachères.

o Les pâturages naturels

Au niveau de la région de Tillabéri, ces fourrages sont constitués d'espèces herbacées, arbustives et arborées localisées dans des enclaves et aires de pâturage.

Tableau 22 : situation des enclaves pastorales et superficies correspondantes dans les départements de la région

Départements	Aires de repos	Aires de pâturage/Enclaves	Couloirs de passage
Torodi	3	35	10
Say	1	27	25
Kollo	0	161	78
Balléyara		10	6
Gothèye		8	40
Ayorou		4	1
Tillabéri		27	69
Téra	6	40	40
Bankilaré		11	7
Filingué	4	24	23
Abala	1	4	27
Ouallam		9	55
Banibangou		6	8
Total	15	366	389

Source : Rapport général collecte de données SAF 2016

Les principales espèces herbacées rencontrées au niveau des enclaves sont : *Sida cordifolia*, *Aristida* sp., *Zornia glochidiata*, *Schoenefieldia gracilis*, *Mitracarpus scaber*, *Eragrostis tremula* (kouloum), *Cassia mimosoides*, *Brachiaria* sp., *Panicum laetum*, *Cenchrus biflorus*, *Eragrostis tremula*, *Pennisetum pedicellatum*, *Commelina forskalaei*, *Schoenefieldia gracilis*,...A cela s'ajoutent les espèces ligneuses dont les plus dominantes sont l'*Acacia seyal*, l'*Acacia nilotica* et le *Guiera senegalensis*, *Acacia albida*. Elles sont d'un apport important quantitativement mais surtout qualitativement. La dernière catégorie des composants des pâturages naturels sont les résidus et sous-produits agricoles.

o **L'appui de l'Etat et des partenaires**

Pour subvenir aux besoins des animaux, l'Etat place chaque année des intrants qui sont vendus à prix modérés. L'éleveur entreprend la transhumance intra et inter régionale et même internationale à travers les couloirs de passage à la recherche de l'eau et du pâturage.

2.3.2.5 EVOLUTION DU BILAN FOURRAGER

Le bilan fourrager pour la période 2010-2016 est présenté dans tableau ci-après

Tableau 23 : Evolution des productions disponibles, des besoins et le bilan fourrager de 2010 à 2016 dans la région de Tillabéri

Année	Pâturage disponible	Besoins des animaux	Bilan fourrager
	T/MS	T/MS	T/MS
2010	1 347 069	3 426 374	-2 079 305
2011	746 991	3 567 045	-2 820 054
2012	2 615 428	3 746 352	-1 130 924
2013	1 871 516	3 971 133	-2 099 617
2014	2 077 808	4 135 483	-2 057 675
2015	3 237 461	4 903 193	-1 665 732
2016	2218691,13	4568718,34	-2 350 027

Source : DR/EL, 2017

Les productions fourragères sont restées inférieures aux besoins du cheptel de la région de 2010 à 2016 d'où un bilan fourrager négatif traduisant la faible productivité des parcours et la colonisation par les espèces peu ou non appréciées (*Sida cordifolia* et *Cassia tora*) et à la pression démographique.

2.3.2.6 EVOLUTION DE LA COUVERTURE VACCINALE

Les principales maladies rencontrées sont :

- Pour les gros ruminants : les charbons bactérien et symptomatique, la pasteurellose, la fièvre aphteuse et la péripneumonie contagieuse des bovins ;
- Pour les petits ruminants : la peste des petits ruminants, les deux charbons (bactérien et symptomatique), la pasteurellose et la clavelé.

L'État du Niger et ses partenaires techniques et financiers se sont engagés depuis 2008 dans la vaccination gratuite et volontaire pour éradiquer ces maladies surtout les maladies hautement contagieuses. Le tableau ci-dessous fait le point de l'évolution de la vaccination dans la région

Tableau 24 : Evolution de la vaccination contre les principales maladies dans la région de Tillabéri de 2010 à 2016

Année	Cheptel vacciné	Effectif du cheptel	% vaccination
2010	351 642	36 327 456	0,97
2011	528 438	34 883 472	1,51
2013	3 308 215	39 415 407	8,39
2014	1 475 219	41 065 920	3,59
2015	631 890	42 792 111	1,48
2016	1 663 564	7 009 705	23,73
TOTAL	7 958 968	201 494 071	39,68

Source : DR/EL, 2017

De l'analyse du tableau, il ressort que l'année 2016 a été celle où le taux de vaccination a été le plus élevé, de là à déduire que le nombre de foyers de maladies a été le plus élevé. On remarque d'autre part qu'en 2012 aucune vaccination n'a été faite malgré quelques cas de maladies enregistrés, ceci présage que l'année 2012 a été quasiment stable sur le plan sanitaire.

2.3.2.7 LES PRODUCTIONS ANIMALES

✓ Exportation du bétail

Le tableau ci-dessous renseigne sur l'évolution des exportations sur pied des animaux de 2010-2015.

Tableau 25 : Evolution des exportations des animaux sur pied dans la région de Tillabéri de 2010 à 2015

Année	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Asins	Equins	Volaille
2010	98 632	130 584	232 502	1 516	20 446	207	0
2011	22 452	62 024	79 052	519	8 235	417	0
2012	49 961	60 990	125 606	1 706	16 086	256	0
2013	60 529	95 740	124 670	2 548	11 423	558	3 665
2014	33 522	59 698	92 558	2 352	8 736	312	7386
2015	49 056	55 462	107 041	2 522	23 926	170	685 485
Total	314 152	464 498	761 429	11 163	88 852	1920	696 536

Source : DR/EL, 2017

Cette exportation connaît une évolution en dent de scie, elle est pratiquement interdite pour les asins par un texte de loi de septembre 2016.

✓ **Production et Consommation de lait**

Tableau 26 : Estimation de la production potentielle de lait de la région de Tillabéri (en Litre)

Espèces	Années				
	2011	2012	2013	2014	2015
Bovins	103 332 884	109 532 870	116 104 842	122 490 821	134 369 081
Ovins	29 568 882	17 487 881	18 099 957	18 712 033	34 948 910
Caprins	36 075 417	37 518 438	39 019 176	40 519 914	43 469 226
Camelins	5 256 284	5 324 620	5 393 840	5 463 060	5 701 026
Total	174 233 466	169 863 809	178 617 815	187 185 828	218 488 243

Source : DRE/Ti, 2017

2.3.2.8 LE DISPOSITIF D'ENCADREMENT

Il est constitué principalement du personnel d'encadrement toutes catégories confondues ; la région dispose à cet effet de 113 agents en 2015 dont 11,50% sont des cadres supérieurs, 74,33% des cadres moyens.

2.3.2.9 ANALYSE DES POTENTIALITÉS ET CONTRAINTES DE L'ÉLEVAGE

Forces, Potentialité/Opportunités, Atouts.	Faiblesses, Contraintes, Obstacles, Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence des organisations des éleveurs ; ✓ Un cheptel important et varié ; ✓ L'existence d'une grande zone à vocation pastorale ; ✓ L'existence de plusieurs marchés à bétail internationaux ; ✓ Existence de parcs et couloirs de vaccination ; ✓ Existence d'un dispositif d'encadrement jusqu'au niveau communal ; ✓ La proximité de marchés terminaux conséquents dans la sous-région ; ✓ Existence d'une station d'élevage du Zébu AZAWAK, de renommée nationale et internationale : TOUKOUNOUS ; ✓ Existence de débouchés (Niamey, pays voisins) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La persistance de certaines maladies animales ; ✓ L'extension du front agricole dans la zone pastorale ; ✓ La colonisation des espaces pastoraux par des espèces non appréciées ; ✓ Faible capacité de stockage et de conservation des produits carnés et laitiers ; ✓ Existence de conflits ; ✓ Faible maillage de la région en infrastructures pastorales ; ✓ La multiplication de ranchs privés dans la zone pastorale ✓ les changements climatiques qui affectent les productions fourragères et la disponibilité en eau.

2.3.2.10 TENDANCES LOURDES

- Les aléas climatiques auront un impact réel sur la disponibilité du fourrage ;
- L'avancée du front agricole menace ;
- Les espaces pastoraux de plus en plus colonisés par les espèces non appréciées ;
- Recrudescence de certaines maladies.

2.3.3. L'ENVIRONNEMENT

Les ressources forestières jouent un rôle important dans la vie des populations de la région car elles remplissent plusieurs fonctions : elles fournissent du bois de chauffe et du bois d'œuvre aux populations, de la nourriture à travers les fruits de certaines plantes, elles sont aussi utilisées comme plantes médicinales. L'exploitation des ressources forestières et halieutiques génèrent des revenus aux populations et à l'Etat à travers diverses activités : apiculture, la vente du bois et la pêche.

LA PRODUCTION APICOLE

Pour l'apiculture, la partie sud-ouest la région (les départements de Say et Torodi) dispose d'importantes potentialités mellifères et d'un savoir traditionnel des populations, ce qui a favorisé le développement de cette activité. La production totale du miel en 2016, s'élève à 9, 349 Tonnes soit un équivalent financier de 28 047 000 FCFA. Le miel récolté est autoconsommé ou vendu sur les marchés de la localité ou dans les villages environnants. Il n'est pas rare de rencontrer dans la capitale Niamey de kiosque de vente de miel appartenant aux coopératives de Say et Torodi.

Tableau 27 : Production et commercialisation du miel

Localités	Quantité de miel récolté (Kg/l)	Quantité commercialisée en litres	Prix unitaire (Kg/) en FCFA	Coût total	Destination
Say (Tamou)	4050	4050	3 000	12 150 000	Marchés locaux et Niamey
Torodi (Makalondi)	5299	5 299		15 897 000	Gros centres et Niamey
TOTAL	9349	9 349		28 047 000	

Source : DRE/DD, 2016

2.3.3.2. EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION EN BOIS DE CHAUFFE

L'Etat avec l'appui des partenaires techniques et financiers a mis en œuvre depuis les années 80 des actions d'aménagement au niveau des massifs forestiers à travers la création des marchés ruraux de

bois. Ainsi la région de Tillabéri totalise 135 marchés ruraux de bois car l'exploitation du bois génère des ressources financières considérables. Ces ressources sont réparties entre plusieurs acteurs : les communautés locales à travers les structures locales de gestion, les collectivités territoriales et le budget national.

Tableau 28 : Suivi des recettes fiscales

Marché rural par Département		Quantité bois vendue (st)	Montant taxes (fcfa)	Répartition des taxes				
				Structure Locale de Gestion		Budget des collectivités		Budget national
				FVA (20%)	FVD et autres affectations (30%)	FA (15%)	FA et autres affectations (25%)	(10%)
Filingué	Contrôlé	11 235	3 370 450	674 090	1 011 135	505 567,5	842 612,5	337 045
	S/T							
Kollo	Contrôlé	45 505	14 149 373	2 829 874,6	4 244 811,9	2 122 405,95	3 537 343,25	1 414 937,3
	S/T							
Say	Contrôlé	27 132,99	9 496 549	1 899 309,8	2 848 937,7	1 424 468,85	2 374 114,75	949 645,9
	Orienté	24 559,4	9 209 776	1 841 955,2	2 762 932,8	1 381 466,4	2 302 444	920 977,6
	S/T	51 692,39	18 706 325	3 741 265	5 611 897,5	2 805 948,75	4 676 581,25	1 870 632,5
Téra	Orienté	-	2 381 720	476 344	714 516	357 258	595 430	238 172
	S/T							
Torodi	Orienté	110 183,97	38 564 388	7 712 877,6	11 569 316,4	5 784 658,2	9 641 097	3 856 438,8
	S/T							
Gothèye	Orienté	-	4 136 380	827 276	1 240 914	620 457	1 034 095	413 638
	S/T							
TOTAL		218 616,356	81 308 636	16 261 727,2	24 392 590,8	12 196 295,4	20 327 159	8 130 863,6

Source : DRE/Ti, 2016

2.3.3.3 LA PÊCHE ET LA PISCICULTURE

La région de Tillabéri dispose d'importantes potentialités en ressources halieutiques à travers son fleuve Niger, ses mares permanentes et semi-permanentes dont certaines ces dernières années ont fait l'objet d'empoisonnement. La production totale de la région s'élève à plus de **1336,76** tonnes pour une valeur monétaire de **2 005 144 950 FCFA** en 2016.

Tableau 29 : Evolution de la production de poissons en équivalent frais (Kg) par département dans la région de Tillabéri de 2015 à 2016

DEPARTEMENT	POINT DE PESEE	PRODUCTION 2015			TOTAL 2016 (kg)
		Frais (kg)	Fumé (kg)	Salé –Fruit-Séché (kg)	
AYOROU	Ayrou	258 000	121 000	22 920	401 920
	Inates	10 000	189 000	101 000	300 000
	Sous total	268 000	310 000	123 920	701 920
BANKILARE	<i>Bankilaré</i>	16 125			16 125
GOTHEYE	Tous points confondus	22 190			22 190
OUALLAM	Ouallam	7 947			7 947
TILLABERI	CU Tillabéri	52 064	-	-	52 064
	Kourtey	34 988	-	-	34 988
	Dessa	19 206	-	-	19 206
	Sakoira	3 745	-	-	3 745
	Sinder	53 247	-	-	53 247
	Privé	1053	-	-	1053
	Sous total	163 250	-	-	164 303
KOLLO	Kollo	279 881,3			279 881,3
SAY	Ville de say	50 450	-	-	50 450
TERA	Téra	95 000			95 000
TOTAL REGIONAL		902 843,3	310 000	123 920	1 336 763,3

Source : Rapport Annuel DRE /DD 2016

Les chiffres consignés dans le tableau ci-dessus ne reflètent guère la production réelle, en effet, la production piscicole de la région est difficilement quantifiable, faute de moyens de statistiques adéquats.

- ✓ Equipements de la pêche

Tableau 30: Situation des équipements de pêche dans la région en 2017

Département	Commune	Pirogue N°8	Pirogue N°8,5	Perches en bambou (Kokara) de 4 à 5m de long	Bandes de filets 3 « doigts »	Bandes de filets 4 « doigts »	Bandes de filets 5 « doigts »	Source de financement
Ayorou	Ayorou	59				40		P-Kandadji
Say	CU/Say	51						
Téra	CU/Téra					20		Etat
	Goroual					15		P-Kandadji
	Kokorou					30		P-Kandadji
REGION	Totaux	110				105		

Source : Rapport Annuel DRE /DD 2016

2.3.3.4 L'ÉCOTOURISME

Il est basé sur le potentiel dont dispose la région, le tourisme de vision par exemple est pratiqué au niveau du Parc Régional de W Niger, dans la zone des girafes et des hippopotames où il existe des infrastructures touristiques (Hôtel, éco lodge, campements...). Les recettes générées par l'écotourisme sont difficiles à évaluer même par les services de l'environnement.

2.3.3.5 PERSONNEL D'ENCADREMENT

L'effectif du personnel d'encadrement s'élève en 2016 à 223 agents toutes catégories confondues dont 15,69% de cadres supérieurs, 74,43% de cadres moyens ; le reste est constitué d'auxiliaires et d'appelés du service civique.

2.3.3.6 ANALYSE DES PROBLÈMES (ATOUTS ET CONTRAINTES) DE L'ENVIRONNEMENT

Le tableau ci-dessous renseigne sur les atouts, les contraintes, les opportunités et les menaces

Tableau 31 : Les atouts, les contraintes, les opportunités et les menaces

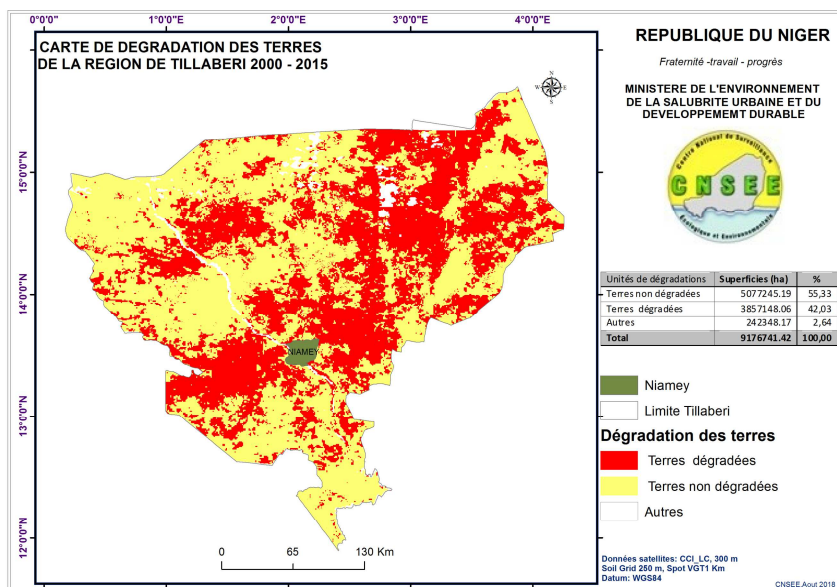
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence d'écosystèmes particuliers (Parc W, Réserves, zone cynégétiques) ✓ Existence d'un potentiel forestier, halieutique, apicole et faunique ; ✓ Existence de 3 sites Ramsar totalisant 597 362ha ✓ Présence de plans d'eau dans la région (Fleuve Niger et affluents, mares) ; ✓ Maîtrise des techniques de pêche par la population ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Disparition de certaines espèces (fauniques, halieutiques et floristiques) ; ✓ Dégradation de l'habitat de la faune et braconnage ; ✓ Ensablement du fleuve et des mares ; ✓ Prolifération des plantes envahissantes ; ✓ Faiblesse organisationnelle des pêcheurs ; ✓ Insuffisance d'encadrement
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présence du fleuve Niger navigable à certaines périodes ; ✓ Possibilité de développer l'écotourisme 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'absence de financement ✓ Existence des plantes nuisibles (le Typha australis, la jacinthe d'eau)

2.3.3.7 TENDANCES LOURDES

- Ensablement des plans d'eau particulièrement le fleuve ;
- Envahissement des plans d'eau par des espèces nuisibles ;
- L'envahissement des parcours pastoraux par des espèces non appréciées ;
- Les déboisements excessifs ;
- Une pluviométrie de plus en plus capricieuse.

La carte ci-dessous donne une situation de l'état de dégradation des terres dans la région de Tillabéri en l'espace de 2000 à 2015.

Carte 16 : Etat de la dégradation des terres de la région de Tillabéri 2010-2015



Source : Centre de Surveillance Ecologique et Environnementale (CNEE) ; 2017

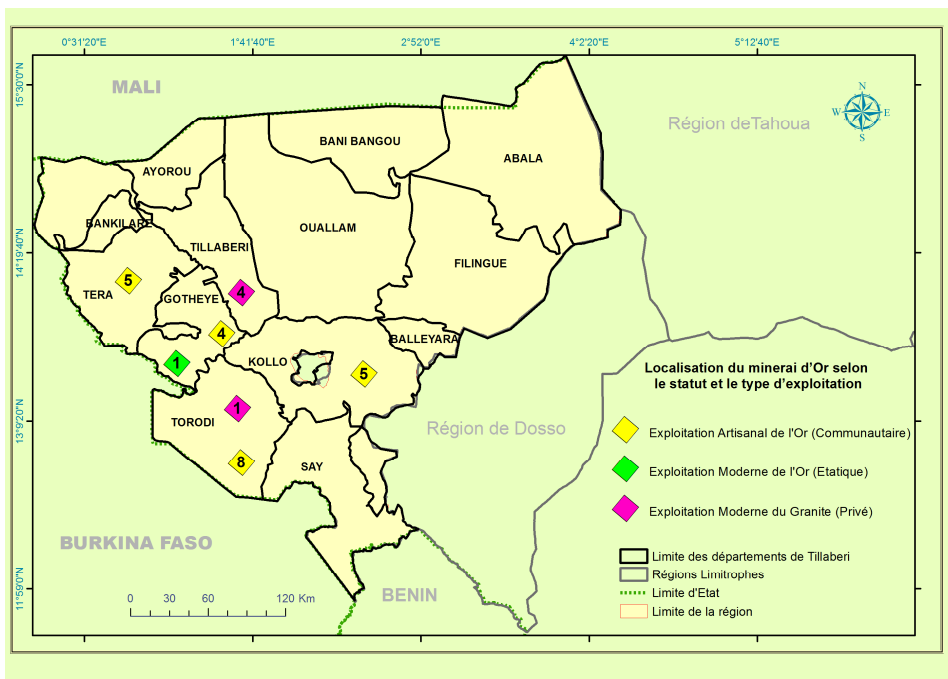
2.3.4. MINES/ENERGIE/INDUSTRIES

2.3.4.1. MINES ET CARRIERES

2.3.4.1.1. CARACTÉRISTIQUES

La Région de Tillabéri regorge d'énormes potentialités minières principalement dans le Liptako Gourma. Plusieurs recherches ont permis de noter la présence dans le sous-sol du territoire régional, de l'or dans le département de Téra, du charbon, du fer et du phosphate dans le département de Say. En dehors de l'or qui est le principal minerai exploité, plusieurs autres ressources ont été mises en évidence lors des activités de recherches notamment le Cuivre, le Plomb, le Zinc, le Titane, le Vanadium, le Manganèse, le Lithium, le Molybdène, le Diamant et d'autres Métaux précieux.

Carte 17 : Indices des miniers de la région de Tillabéri



Source : CETIC-CONSULT

Le secteur minier constitue aujourd'hui la principale source des revenus d'exportation de l'État nigérien. À ce titre il permet à la région de Tillabéri, qui regorge des potentialités minières exploitées, de disposer des « ristournes » contribuant à son développement économique et social.

L'exploitation minière, malgré son caractère artisanal et semi-industriel, joue un rôle non négligeable dans la vie économique et sociale des populations de la région. C'est ainsi que sur le plan de l'emploi, la main d'œuvre travaillant sur les sites orifères est quasiment locale, ce qui procure un revenu substantiel aux familles de ces travailleurs. Sur le plan financier, des redevances sont versées par les sociétés minières aux collectivités (les quarante-cinq communes) de la région de Tillabéri en 2008, 2009 et 2013 sont respectivement de 208 757 205 F.CFA, 209 304 393 F.CFA et 228 542 539 F.CFA

au titre des recettes concédées par l'Etat du Niger aux collectivités en application de la loi minière. En outre, une moyenne de 50 millions de Francs CFA sont recouverts tous les ans, au titre des ventes de cartes et taxes diverses. Tous ces fonds sont destinés essentiellement à la réalisation des investissements au profit des populations. D'une manière générale, le gros des investissements du secteur réalisés au profit des populations concernent les infrastructures sociales comme les pistes (notamment la piste reliant le Bac Farié à Tiawa), les centres de santé avec des appuis en médicaments aux services de santé de la zone et l'évacuation des malades vers les centres de référence, les infrastructures et fournitures scolaires, la réalisation des retenues d'eau, la maintenance des ouvrages hydrauliques, Egalement, plusieurs villages ont été connectés au réseau électrique grâce à la ligne alimentant l'usine de Samira permettant la floraison de petites activités génératrices de revenus.

La région de Tillabéri dispose de carrières exploitées également de manière artisanale et dont les types de matériaux sont essentiellement la latérite et le gravier. On note aussi l'existence d'autres carrières d'exploitation de sable, et de banco à des fins de construction. Au total, il a été inventorié 66 carrières au niveau de la région, localisées dans les départements de Tillabéri, Téra, Filingué, Ouallam, Kollo et Say et les communes de Tillabéri, Téra et de Filingué.

L'analyse de ce tableau montre que les départements de Kollo et de Filingué ont les plus grands nombres de carrières avec respectivement 15 et 10 carrières, suivis des départements de Tillabéri et Ouallam, puis les communes de Tillabéri et de Téra. Un autre aspect de cette analyse revêt que sur les 66 carrières de la région, seules 2 sont autorisées légalement à exercer, soit 3,03%. 54 carrières sont exploitées illégalement soit 81,82% pendant que les 12 autres restent abandonnées.

L'exploitation des carrières n'est pas contrôlée partout dans la région. Le tableau suivant donne une idée des grandes exploitations des carrières. Celles-ci se trouvent soit dans les zones de grand chantier de route (Abala) ou dans les zones qui abritent des grands gisements de matière à exploiter (Kourthèye).

Tableau 32 : Inventaire des carrières modernes de la région par département en 2015

Département	Carrière	Commune	Nature	Statut	Type d'exploitation
Tillabéri	Carrière GR1	Kourthèye	Granite	Privé	Moderne
Tillabéri	SAPROM SARL	Kourthèye	Granite	Privé	Moderne
Tillabéri	SOGEA-SATOM	Lossa	Granite	Privé	Moderne
Tillabéri	CFHEC	Mellé Haoussa	Granite	Privé	Moderne
Torodi	SONICO	Makalondi	Granite	Privé	Moderne
Say	Entreprise Wazir	Tamou (goroubi)	Granite	Privé	Moderne
Kollo	SOGEA-SATOM	kollo	Grés	Privé	Moderne
Ayrou	Société d'activités professionnelle Minière	Ayrou	Granite	Privé	Moderne
Torodi	SONICO	Makalondi	Granite	Privé	Moderne
Kollo	OMER KEFLI	N'dounga	Gravier	Privé	Moderne
TILLABERI	SAPS	Daiberi	Granite	Privé	Moderne

Source : Diagnostic PDR/Tillabéri_2015

A travers ce tableau, on dénombre 11 sites de carrières à statut privé, toutes d'exploitation moderne par des sociétés, portant sur 9 sites de granite (5 à Tiilabéri, 2 à Torodi, 1 à Say et 1 à Ayorou), 1 site de Grès et 1 site de Gravier tous à Kollo. Cela procure des situations avantageuses pour ces collectivités en termes d'amélioration des recettes qui peuvent être destinées à des investissements aux profit des populations.

Le tableau suivant donne la situation des types de matériaux exploités au niveau de ces carrières, les volumes des différents matériaux ainsi que les taxes d'exploitation mobilisées.

Tableau 33 : situation des matériaux et des taxes d'exploitation contrôlées des carrières de la région par commune selon le volume en 2015

Départements	Communes	Type de Matériaux	Volume (m ³)	Taxe d'exploitation
Abala	Abala	Latérite	178 208	44 552 000
	Sanam	Latérite	167 018	41 754 618
Filingué	Filingué	Latérite	25 676	6 418 875
Gothèye	Dargol	Granite	13 645	3 411 250
Kollo	Kouré	Latérite	92 377	23 094 250
	Bitinkodji	Gravier	15 100	3 775 000
	Karma	Latérite	89 688	22 422 000
Say	Tamou	Granite	14 749	3 687 250
Tiilabéri	Kourthèye	Granite	99 944	24 985 990
Torodi	Makalondi	Granite	52 003	13 000 738
Total			748 408	187 101 970

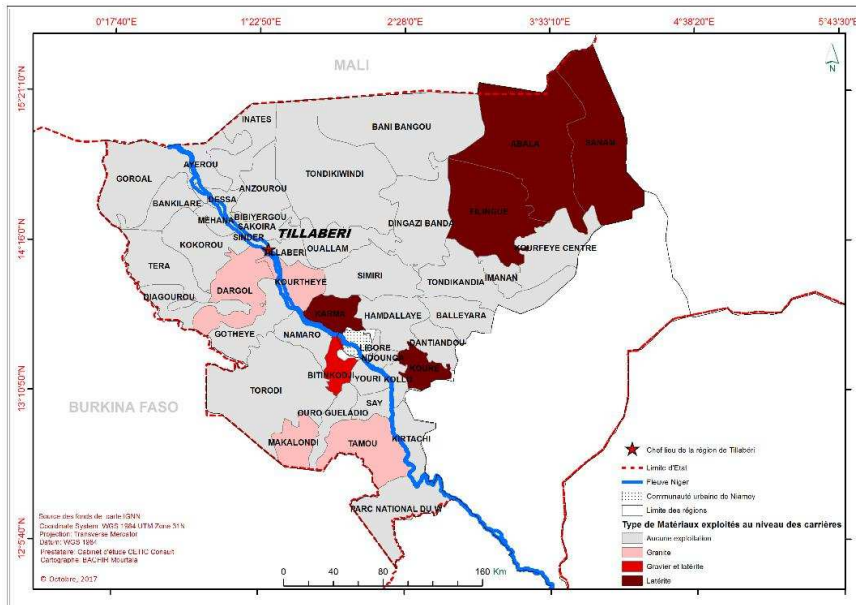
Source : Direction régionale des Mines de Tiilabéri

L'observation des données fournies dans ce tableau montre que les types de matériaux exploités sont essentiellement le granite, la latérite et le gravier (uniquement au niveau de la commune de Bitinkodji dans le département de Kollo pour ce dernier cas, à très petite échelle). Le volume de matériaux exploité est globalement de 748 408 m³ pour des taxes de l'ordre de 187 101 970 F. CFA. Le volume de latérite le plus important a été enregistré dans le département d'Abala qui rassemble à lui seul 345 226 m³ au niveau des deux communes.

L'essentiel du granite est exploité au niveau de la commune de Dargol dans le département de Gothèye, de la commune de Tamou dans le département de Say, dans la commune de Kourthèye dans le département de Tiilabéri et dans la commune de Makolondi dans le département de Torodi. Le volume de granite le plus important a été enregistré au niveau de la commune de Kourthèye pour 99 944 m³ soit %. Les taxes les plus importantes ont été mobilisées logiquement au niveau des

entités où les volumes enregistrés ont été les plus gros, tant en ce qui concerne le granite que la latérite.

Carte 18 : Potentialités minières (indices) et carrières de la région de Tillabéri



Source : CETIC-CONSULT, élaboration SRAT Tillabéri

Cependant, les activités du secteur ne sont pas exemptes de contraintes. En effet, les statistiques sont globalement insuffisantes pour renseigner sur l'appréciation des revenus tirés de l'exploitation de ces carrières et les impacts que cela a eus sur l'amélioration des ressources des collectivités. Aussi, toutes les carrières artisanales (gravier, sables ...) sont gérées par les communes et il est admis que les données disponibles sur les carrières et l'exploitation de l'or sont loin d'être exhaustives. En outre, la fraude de l'orpaillage est un phénomène récurrent dans la région en raison de l'insuffisance et de l'inadaptabilité des textes réglementaires en la matière, de la non applicabilité de certains textes adaptés existants, de la porosité des frontières et des difficultés de contrôle, de l'absence de convention-type entre les l'orpailleurs, entre autres.

2.3.4.1.2. EVOLUTION DES VARIABLES

Le montant total des investissements réalisés et des taxes payées par la Société des Mines du Liptako (SML) de 2004 à 2007 ont connu une évolution très importante allant de 371 923 615 FCFA à 6 672 076 338 FCFA, soit 17 fois plus que son niveau de 2004. Les investissements concernant le social sont très insignifiants par rapport aux taxes et autres charges. Les taxes et autres charges sont

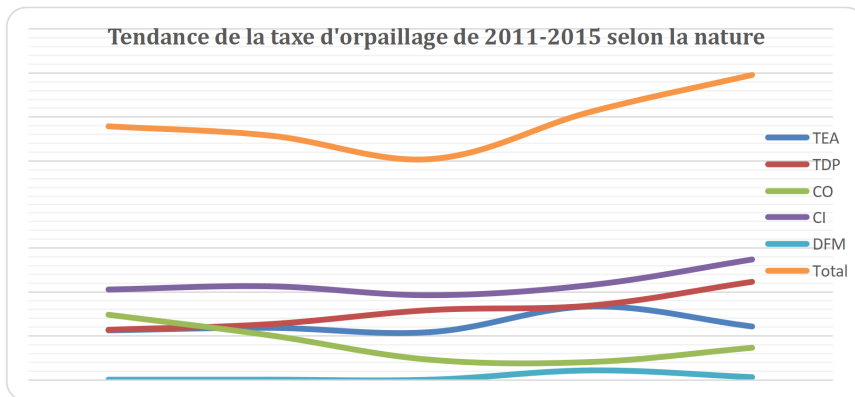
quant à elles très colossales, notamment les Royautés et les salaires locaux payés qui ont atteint sur la période 2004-2007, des montants respectifs de 3,534 Milliards et 1,735 Milliards. Globalement, un total de 6,605 Milliards a été mobilisés toutes taxes confondues, avec un maximum de 2,496 milliards en 2007. Si on extrapole, cette situation évoluant de façon spontanée sur la période allant de 2008 à 2017 peut permettre de penser que, avec une perception moyenne annuelle de 1 651 218 742,3 F.CFA sur les quatre ans (2004-2007), le montant de 16 512 187 423 F.CFA pourra être mobilisé comme taxes avec la Société Minière du Liptako (SML), ce qui constitue une bouffée d'oxygène pour l'économie nationale et donc pour l'économie régionale.

Tableau 34 : Evolution de la taxe d'orpaillage de 2011 à 2015, en fonction du volume de la production

Types de taxe	Années				
	2011	2012	2013	2014	2015
Quantité d'or produite(g)	118082,10	124039,05	113 815,78	175 086,84	127 357,89
Taxe D 'Exploitation Artisanal TEA	11 217 800	11 783 710	10 812 500	16 633 250	12 099 000
Taxe de Détention De Puits TDP	11 345 000	12 625 000	15 820 000	16 861 000	22 250 000
Carte D'orpailleurs CO	14 770 000	10 100 000	4 536 000	4 028 000	7 264 000
Carte d'Intermédiaire CI	20 500 000	21 230 000	19 210 000	21 530 000	27 320 000
Droits Fixe Sur Minelab DFM	-	-	-	2 105 000	580 000
Total taxes d'orpaillage	57 832 800	55 738 710	50 378 500	61 157 250	69 513 000

Source : Direction régionale des Mines de Tillabéri

Comme le montre le tableau ci-dessus, la quantité d'or extraite a évolué en dents de scie de 2011 à 2016, avec un niveau maximal de 175 086,84 g en 2014, mais dépassant dans tous les cas le cap de 115 000 g chaque année. Les taxes perçues sont la Taxe d'Exploitation Artisanale (TEA), la Taxe de Détention de Puits (TDP), la taxe perçue par rapport à la Carte d'Orpailleurs (CO), la taxe perçue par rapport à la Carte d'Intermédiaire (CI), les Droits Fixes sur Minelab (DFM). Le montant total des taxes mobilisées a évolué en dents de scie avec une décroissance en 2012 et 2013 par rapport à son niveau de 2011, puis en évoluant de façon croissante par la suite sur la période en atteignant son maximum en 2016 pour un montant de 90 510 250 F.CFA. La taxe d'intermédiaire (CI) est plus importante que les autres taxes sur toute la période avec un maximum de 27 320 000 F.CFA mobilisé en 2015. Les droits fixes versés sont très insignifiants. La taxe mobilisée par rapport à la carte d'orpailleurs est l'une des moins importantes en valeur absolue et a connu plus de chute que les autres taxes.



Source : Direction régional des Mines de Tillabéri

Figure 22 : Tendance de l'évolution de la taxe d'orpaillage de 2011 à 2015

Comme le montre la figure ci-dessous, le total de la taxe d'orpaillage a connu une chute en 2013 avant de croître de 2014 à 2015, en raison surtout de la chute perceptible et réelle de la taxe d'orpaillage.

En perspective, il est envisagé l'élaboration d'un programme à moyen et long terme avec les maires des communes concernées par l'exploitation de l'or en vue de réaliser des investissements à long terme au profit des populations.

2.3.4.1.3. POTENTIALITÉS ET CONTRAINTES DU SOUS-SECTEUR DES MINES ET CARRIÈRES

Forces, Potentialité/Opportunités, Atouts.	Faiblesses, Contraintes, Obstacles, Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'existence de plusieurs gisements dans la région ; ✓ L'exploitation de l'or par la SML ✓ Le suivi technique et environnemental régulier des sites d'exploitation minière ; ✓ L'augmentation des recettes de collectivités territoriales à travers les redevances versées par les sociétés minières ; ✓ La création d'emplois et la procuration des revenus supplémentaires aux populations ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prédominance du caractère informel et artisanal de l'exploitation des mines et carrières ; ✓ La faible mise en valeur des ressources minières ; ✓ L'insuffisance et l'inadaptabilité des textes réglementaires en la matière, la non application de certains de ces textes bien qu'adaptés ; ✓ L'insuffisante valorisation des compétences et expertises nationales en la matière ; ✓ Caractère peu orthodoxe des négociations des contrats miniers ; ✓ Risque d'épuisement, à terme, des ressources minières en exploitation, par rapport à la quantité des réserves ; ✓ La porosité des frontières ; ✓ Le caractère artisanal et informel du secteur fait que beaucoup de données échappent au contrôle du service chargé de mines de la région.

2.3.4.2. SOUS-SECTEUR DE L'ÉNERGIE

2.3.4.2.1. CARACTÉRISTIQUES

La région de Tillabéri dispose d'énormes potentiels énergétiques. On relève l'existence des sites potentiels d'hydroélectricité de Kandadji, Gambou, Dyoundounga. On note également le Pétrole avec trois (3) permis de recherches pétrolières dont deux sont déjà octroyés : il s'agit de Tounfalil et du Dallol. La région dispose également d'un dépôt d'hydrocarbures à Sorey dans la commune rurale de Liboré, département de Kollo. Elle dispose aussi d'importantes potentialités en énergie renouvelable dont certaines sont déjà exploitées.

Les principales sources d'énergie utilisées dans la région de Tillabéri demeurent les énergies domestiques, les hydrocarbures, les énergies renouvelables et l'électricité. Pendant qu'en milieu urbain les sources d'énergie utilisées sont l'électricité, le gaz butane, le charbon minéral et quelquefois le charbon de bois, en milieu rural il s'agit du pétrole lampant, du bois mort et des résidus des récoltes.

L'électricité constitue la troisième source d'éclairage au niveau régional après le bois et le pétrole lampant. Au plan national, 7,2 % seulement des ménages nigériens l'utilisent contre 1,6 % pour la région de Tillabéri.

On relève en outre l'utilisation du Gaz, du charbon de bois, du charbon minéral, des résidus des récoltes.

Les énergies renouvelables quant à elles, concernent l'énergie solaire et l'énergie éolienne. Elles sont caractérisées par leur faible utilisation. Au total on dénombre deux cents soixante-treize sites d'installations solaires pour une puissance de 249 916 wc dans la région de Tillabéri

On relève en outre l'utilisation du Gaz, du charbon de bois, du charbon minéral, des résidus des récoltes.

Les énergies renouvelables quant à elles, concernent l'énergie solaire et l'énergie éolienne. Elles sont caractérisées par leur faible utilisation. Au total on dénombre deux cents soixante-treize sites d'installations solaires pour une puissance de 249 916 wc dans la région de Tillabéri

Toutefois, avec le programme d'électrification rurale, l'électricité est utilisée dans les communes rurales et les gros villages. Ainsi, on relève que cinquante villages ont été électrifiés de 2011 à 2016, mais la répartition et l'évolution de la situation n'est pas connue au niveau des départements et des communes.

L'analyse des données collectées par la CRAT à travers les services régionaux permet d'affirmer qu'en termes des approvisionnements intérieurs, la région offre plus de 90% de la couverture de ses besoins énergétiques essentiellement composés de la biomasse, des produits hydrocarbures et de l'électricité.

En termes d'accès et de couverture régionale à l'énergie électrique, la région de Tillabéri enregistre un taux de couverture régionale de 16% en 2014 et un taux d'accès à l'électricité de 5% (Direction

régionale de l'énergie de Tillabéri). Aussi le taux d'accès des ménages aux services énergétiques modernes est en régression : de 29% en 2012, il est tombé à 26% en 2013, soit légèrement supérieur au niveau des OMD en 2015 qui était à 25%, pour encore chuter à 20% en 2014 (source ; données collectées par la CRAT/Tillabéri).

Selon la Direction Régionale de l'Energie et du Pétrole de Tillabéri, il a été dénombré en 2016 dans la Région, soixante-onze (71) stations-services ou dépôts d'hydrocarbures en service et seize (16) autres en cours de construction.

2.3.4.2.2. LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION

L'électricité est produite à partir de centrales électriques de la Nigélec au niveau de 21 villages et chefs-lieux de communes ou de départements, mais aussi de la ligne d'interconnexion au niveau de plusieurs localités. Elle constitue la troisième source d'éclairage au niveau régional. Elle est importée à concurrence de 88% (source ; direction régionale de l'énergie), ce qui se traduit par une très forte dépendance de la région en énergie électrique. Au plan national, 7,2 % seulement des ménages nigériens l'utilisent contre 1,6 % pour la région de Tillabéri.

L'énergie solaire est produite à partir des piles photovoltaïques. L'énergie éolienne quant à elle est produite à partir des girouettes. On dénombre deux cents soixante-treize sites d'installation solaires pour une puissance de 244 326 WC sur 273 sites répartis dans les 13 départements de la région de Tillabéri dont l'utilisation est faite dans le cadre du pompage d'eau, de l'éclairage-ventilation et de la Radio BLU au niveau des CSI et de la communication.

2.3.4.2.3. EVOLUTION DES VARIABLES

De 2006 à 2010, l'électricité produite et importée a connu une évolution en dents de scie tant au niveau global régional qu'au niveau des départements. A l'échelle régionale, la production de la Nigélec vaut seulement 28,35% de celle importée et 21,95% de la production totale. En 2010, elle ne représentait respectivement que 11% et 9,9%.

Cette situation s'observe également au niveau des six (6) anciens départements (Société Nigérienne d'Electricité (NIGELEC)-Exploitation de Tillabéri, exploitation des données fournies par la CRAT de Tillabéri). Cette situation dénote une dépendance de la région en électricité de l'interconnexion

Pour la même période, la distribution (haute tension et basse tension) et la consommation d'électricité ont suivi la même évolution (en dents de scie) que la production. Toutefois, il y a lieu de relever une certaine disproportion d'une part entre l'énergie produite et celle distribuée et d'autre part entre l'énergie consommé et celle distribuée.

Tableau 35 : Evolution de 2012 à 2014, de la production locale d'électricité et la quantité reçue du réseau interconnecté, des points de livraison en fonction du milieu de résidence, ainsi que du nombre d'abonnés

Désignation	Années			
	2011	2012	2013	2014
Production locale d'énergie (en Gwh)	3	3	4	2
Nombres de Gwh reçus du réseau interconnecté	28	39	30	17
Totale énergie produite en Gwh	31	42	34	19
Nombre total de points de livraison	13260	14381	17288	17050
Nombre de points de livraison ruraux	1554	3016	3859	4076
Nombre de points de livraison urbains	11706	11365	13429	12974
Nombre total d'abonnés		12904	14306	15515

Source : DR/énergie de Tillabéri, données collectées par la CRAT/Tillabéri

Sur le tableau, Il faut constater qu'en moyenne annuelle, l'énergie électrique reçue du réseau interconnecté vaut 9,5 fois celle produite localement sur la période considérée (2011-2014). Pendant que la production locale est relativement constante sur la période, celle du réseau interconnecté a progressé de 2011 à 2013 pour chuter en 2014 avec un peu plus de la moitié seulement de son niveau de 2011. Par contre, la production globale a évolué en dents de scie dans la même lancée que le nombre de points de livraison en milieu urbain, pendant que le nombre d'abonnés a évolué progressivement de 2012 à 2014 dans la même logique que le nombre de points de livraison en milieu rural.

Cette situation pourra certainement s'améliorer avec l'achèvement des travaux du barrage de Kandadji qui constitue une lueur d'espoir pour la région, pour le Niger et même pour toute la sous-région et même au-delà.

Tableau 36 : évolution du taux d'accès à l'électricité dans la région de 2012 à 2014

Année		2012	2013	2014
Tillabéri+Gothèye	Taux d'accès à l'électricité	8%	10%	9%
Ayorou	Taux d'accès à l'électricité	3%	3%	3%
Ouallam	Taux d'accès à l'électricité	2%	2%	2%
Banibangou	Taux d'accès à l'électricité	1%	1%	1%
Téra	Taux d'accès à l'électricité	6%	6%	5%
Bankilaré	Taux d'accès à l'électricité	1%	1%	1%
Say	Taux d'accès à l'électricité	6%	6%	6%
Torodi	Taux d'accès à l'électricité	2%	2%	2%
Kollo	Taux d'accès à l'électricité	3%	3%	3%
Filingué+Balleyara	Taux d'accès à l'électricité	4%	4%	4%
Abala	Taux d'accès à l'électricité	2%	2%	2%
REGION	Taux d'accès à l'électricité	4%	5%	5%

Source : Direction régionale de l'Energie de Tillabéri, données collectées par les services techniques régionaux (CRAT/Tillabéri)

Globalement, le taux d'accès à l'électricité est faible au niveau de la région (5%) et n'a évolué que de 1% depuis 2012. Toutefois, cette situation cache des disparités au niveau des départements. Ainsi, trois départements dépassent la moyenne régionale avec respectivement des maxima de 10% en 2013 pour Tillabéri+Gothèye en baisse de 1% en 2014, 6% pour Say (chiffre qui n'a pas changé sur les trois ans) et également 6% pour Téra en 2012 et 2013 mais en baisse de 1% en 2014. Les autres départements sont en deçà de la moyenne régionale avec Banibangou qui recouvre le taux le plus bas de 1% qui n'a pas évolué sur la période.

Tableau 37 : Evolution du taux de couverture en électricité des différentes localités de la région de 2012 à 2014

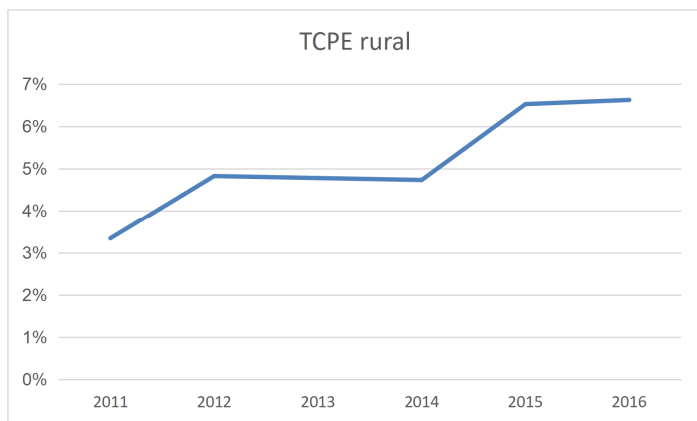
Localités	Années		
	2012	2013	2014
Abala	14%	14%	14%
Ayorou	20%	20%	20%
Banibangou	10%	10%	10%
Bankilaré	4%	4%	4%
Tillabérie/Gothèye	22%	23%	23%
Kollo	17%	23%	22%
Filingué/Ballayara	11%	14%	15%
Ouallam	4%	5%	5%
Say	9%	9%	13%
Téra	17%	17%	17%
Torodi	11%	11%	11%
Région	14%	16%	16%

Source : données collectées par la CRAT/Tillabéri

A une petite différence près, on constate une certaine constance dans l'évolution du taux de couverture en électricité au niveau de tous les départements et globalement au niveau de la région. Toutefois, il est à noter que les départements de Tillabéri+Gothèye, Kollo et Téra dépassent la moyenne régionale, contrairement aux autres départements avec le niveau le plus faible de 5 et 4% qui s'observent dans les départements de Bankilaré et Ouallam.

Tableau 38 : Evolution du taux de couverture en électricité des zones rurales

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TCPE rural	3%	5%	5%	5%	7%	7%



Source : tiré des données fournies par la CRAT Tillabéri

Figure 23 : Evolution du taux de couverture en électricité des zones rurales

Ce taux s'est amélioré de 2012 à 2014, puis de 2015 à 2016, toute chose traduisant une tendance à une amélioration du bien-être des populations et un signal à la contribution positive au développement économique et social en milieu rural. Mais ce taux de couverture est très faible, mais cette situation est soutenue par certains opérateurs économiques qui, dans le cadre de leurs activités commerciales, utilisent des groupes électrogènes, ce qui améliore cette tendance.

Pour des besoins commerciaux, l'insuffisance de l'énergie électrique est en partie comblée par l'acquisition par des opérateurs privés de groupes électrogènes au niveau de plusieurs localités.

Tableau 39 : évolution de l'utilisation du charbon de bois dans la région de Tillabéri de 2011 à 2015

Biomasse Unité physique	Années				
	2011	2012	2013	2014	2015
Offre en tonne	65727	76476	124301	85679	
Bois transformé en charbon	443271	450970	469992	489728	501450
Demande en tonne	552029	558299	585031	630160	656259
Consommation charbon	88654	90194	93998	97946	100290

Sources : Selon la Direction régionale de l'environnement et les standards de la banque mondiale en milieu rural africain

Le secteur de l'énergie fait face à plusieurs types de difficultés qui contrarient son développement. En effet :

- Les équipements de la NIGELEC, bien qu'exploités conformément aux dispositions de normes et règlements en vigueur se trouve de plus en plus vieillissant et pour lesquels un renouvellement s'impose ;
- En outre, les pertes liées à la production et au transport de l'électricité deviennent de plus en plus importantes face à une demande croissante ;
- Si les zones minières disposent suffisamment de garantie avec un dispositif de secours prévu à 100%, il faut par contre signaler que pour la ville de Tillabéri même, cette garantie n'existe pas car le dispositif n'est pas prévu, mettant ainsi la ville capitale régionale en dehors de la conformité du système avec les dispositions réglementaires et les normes techniques qui exige un système de secours minimum de 30%.

En ce qui concerne les communes, le problème de la production et de la consommation se pose autrement. En effet, il s'agit d'une question de rentabilité de la production par rapport à l'utilisation de l'énergie, en raison surtout de la consommation élevée des produits d'hydrocarbures face au très faible pouvoir d'achat de la population rurale, en cas d'électrification.

La structure de consommation énergétique au niveau régional est dominée en 2014 par la biomasse (bois) à 83%. Cette situation est liée à la préférence de la population pour l'utilisation du charbon du bois malgré son rendement faible lors de la transformation du bois en charbon (20%) et son effet négatif sur l'environnement et particulièrement sur les ressources forestières.

Malgré ces problèmes, aujourd'hui, l'utilisation de l'énergie sous toutes ses formes contribue au développement socio-économique de la région à travers le développement des activités dans les secteurs industriels en particulier les industries extractives (mines et carrières) et les industries agroalimentaires.

L'énergie est aussi beaucoup utilisée dans le domaine des télécommunications, de l'hydraulique villageoise, de la santé et de l'éducation.

En termes de perspectives, on peut retenir les aspects suivants :

- ✓ Accroître de manière efficace et durable l'accès aux services énergétiques modernes afin de promouvoir le développement des activités économiques et sociales locales ;
- ✓ Améliorer l'accès à l'électrification par les populations rurales ;
- ✓ Rétrocéder un pourcentage des retombés de l'exploitation du barrage de Kandaji à toutes les communes de la région ;
- ✓ Développer un programme de sensibilisation sur l'utilisation des énergies de substitutions au bois- énergie (gaz, charbon minéral, ...) ;
- ✓ Développer un programme de sensibilisation sur l'utilisation de l'énergie solaire comme source d'éclairage.

2.3.4.2.4. POTENTIALITÉS ET CONTRAINTES DU SOUS-SECTEUR DE L'ÉNERGIE

Forces, Potentialité/Opportunités, Atouts	Faiblesses, Contraintes, Obstacles, Menaces
<ul style="list-style-type: none">✓ Existence du fleuve Niger qui traverse la région sur 420 km ;✓ Existence du projet du barrage de Kandadji pour la production d'énergie électrique à grande échelle et l'irrigation ;✓ Existence des énergies domestiques, les hydrocarbures, les énergies renouvelables et l'électricité ;✓ Capacité importante de la région en termes de production d'énergie ;✓ Une bonne couverture de la région en énergie ;	<ul style="list-style-type: none">✓ Cherté du carburant servant à la production des centrales électriques,✓ Coût élevé de l'énergie électrique,✓ Faible utilisation et méconnaissance des énergies renouvelables,✓ Non maîtrise de la technologie pour la valorisation de l'énergie éolienne),✓ Utilisation abusive du bois comme source d'énergie ;✓ Disparition de certaines sources d'énergie (éolienne) ;✓ Vétusté des équipements de la Nigélec au niveau régional ;✓ Pertes liées à la production et au transport de l'énergie ;✓ Faible utilisation des sources d'énergies alternatives au bois énergie (gaz)

2.3.4.2.5. TENDANCES LOURDES

- ✓ Utilisation du bois énergie comme source principale d'énergie ;
- ✓ Couverture insuffisante des localités en énergie électrique ;
- ✓ Dépendance de la région par rapport à l'importation de l'énergie électrique importée traduisant la faible capacité de la Nigélec en production d'énergie pour la couverture des besoins de la région ;
- ✓ Très faible utilisation du gaz comme source d'énergie.

2.3.4.3. SOUS-SECTEUR DE L'INDUSTRIE

2.3.4.3.1. CARACTÉRISTIQUES

Le sous-secteur de l'Industrie est très faiblement développé dans la région de Tillabéri. Toutefois, il faut signaler l'existence de trois (3) unités industrielles à savoir :

- Le Riz du Niger (RINI) installé à Tillabéri et à Kollo ;
- Le Dallol installé à Tabla (département de Balleyara) ;
- Le Telwa installé à Kouré (département de Kollo).

L'absence des données statistiques ne permet pas d'apprécier leurs réalisations physiques et financières, leurs capacités théoriques de production, leur niveau réel de production, les chiffres

d'affaires réalisés, le nombre d'employés utilisés, les impôts payés et les taxes versées aux collectivités.

D'une façon générale, l'absence des données chiffrées sur tous les aspects ne permet pas de donner une appréciation de la contribution du sous-secteur à l'économie régionale. Toutefois, l'appréciation faite par les services techniques régionaux à travers la CRAT, se mesure en termes de gain de temps que procure l'utilisation des petites unités industrielles. En effet, l'utilisation des moulins permet de disposer de temps pour s'atteler aux travaux champêtres, aux travaux de culture de contre saison, de mener des activités génératrices de revenu. L'utilisation des décortiqueuses de grains d'arachide permet également aux femmes de se procurer un revenu pour subvenir aux besoins de la famille.

2.3.4.3.2. FORCES/FAIBLESSES, ATOUTS/CONTRAINTE, OPPORTUNITÉS/MENACES

Forces, Potentialité/Opportunités, Atouts.	Faiblesses, Contraintes, Obstacles, Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'existence des unités industrielles dans la région (le RINI Riz du Niger pour la production et la commercialisation du Riz, le TELWA installé à Kouré (département de Kollo) et le Dallol installé à Tabla (département de Balleyara), pour la production et la commercialisation de l'eau minérale) ; ✓ La construction prochaine du barrage de Kandadji favorisera l'émergence de petites et moyennes entreprises par la production de l'énergie électrique à un coût moins élevé. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'environnement économique non favorable, malgré la proximité de la capitale Niamey, ✓ Le coût élevé de l'énergie électrique, ✓ L'absence d'initiatives privées des opérateurs économiques ; ✓ Le caractère informel et artisanal du secteur ; ✓ Le faible développement des activités industrielles ; ✓ Tous les opérateurs économiques de la région sont basés à Niamey où ils effectuent de gros investissements.

Les contraintes liées à l'exploitation sont d'ordre technique et financier, mais aussi liées à la santé des travailleurs. Il s'agit notamment de :

- La faible diffusion des informations géo scientifiques ;
- L'enclavement des zones minières (manque d'infrastructures routières) ;
- La persistance de l'exploitation artisanale qui empêche l'évolution vers la petite mine ;
- L'exploitation artisanale des ressources minières ;
- L'insuffisance des moyens logistiques pour la surveillance ;
- L'insuffisance des ressources humaines pour la surveillance ;
- Les coûts élevés de la recherche géologique ;
- L'absence d'institutions étatiques de recherches géologiques et minières à l'image de l'EX-ONAREM ;

- L'absence de laboratoire étatique d'analyses d'échantillons géologiques ;
- La localisation de plusieurs indices de minéralisation d'or pouvant aboutir à de gros gisements sur la bande frontalière, mais problème d'opérationnalisation à cause du différend frontalier avec le Burkina ;
- L'abandon de plusieurs permis de recherches de la région par certaines sociétés junior ;
- L'étouffement de l'environnement économique régional à cause de la proximité de la capitale Niamey ;
- La méconnaissance des textes en la matière par plusieurs catégories d'acteurs ;
- la lourdeur de la fiscalité et du code des investissements ;
- L'insuffisance des matières premières ;
- L'absence d'utilisation des innovations technologiques.

2.3.4.4. INVENTAIRE DES POTENTIALITÉS, FORCES, ATOUTS ET OPPORTUNITÉS, CONTRAINTES FAIBLESSES, PROBLÈMES ET MENACES

	Forces	Faiblesses	Potentialités	Menaces
MINES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence des potentialités minières principalement dans le Liptako Gourma ✓ Les gisements d'or à Samira, Libiri, boulandjouna (en arrêt pour cause d'éboulement) exploités par la Société des Mines du Liptako (SML) ✓ D'importants sites d'orpaillages sont également en activité dans le Liptako et produisent plus d'une tonne d'or par an ; ✓ Des indices de charbon identifiés dans les formations sédimentaires du continental terminal dans les départements de Ouallam et Filingué ; ✓ Un gisement de phosphate dont les réserves sont estimées 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faible diffusion des informations géo scientifiques ; ✓ Caractère informel de l'Exploitation artisanale ; ✓ Faible participation de cette exploitation artisanale à l'économie nationale ; ✓ Enclavement des zones minières (manque d'infrastructures routières) ; ✓ Stagnation de l'exploitation artisanale pour évoluer vers la petite mine ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 15 à 20 tonnes d'or mises en évidence dans le Liptako ; ✓ Platine (réserves non évaluées) dans le Liptako ; ✓ Lithium : 350 000T dans le Liptako ; ✓ Nickel : 200 000T dans le Liptako ; ✓ Titane : 3 à 5 millions T dans le Liptako ; ✓ Phosphates : 1.254 milliards T dans le parc du W ; ✓ Fer : 2 milliards T à doguelkaina (Say) ; ✓ Actuellement, environ 15 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Épuisement des ressources, générations futures en danger ; ✓ Dégradation de l'environnement ; ✓ Utilisation accrue des produits chimiques (cyanure, mercure, acides ...) au niveau de l'exploitation artisanale ; ✓ Pollution des eaux de surface et souterraines ; ✓ Pollution de

	<p>à plus d'un milliard de tonne a été découvert dans le parc national du W ;</p> <p>✓ Existence de nombreux indices minéraux et d'anomalies d'or, d'argent, de cuivre, de platine, de chrome, de zinc, de manganèse, de cobalt, de nickel, de lithium, de titane, de fer, de terres rares et d'importants gisements de matériaux de constructions notamment l'argile, le sable, le gravier, le kaolin, le marbre et les grès.</p>	<p>✓ Exploitation artisanale des ressources ;</p> <p>✓ Insuffisance du budget alloué à la surveillance de l'exploitation artisanale ;</p> <p>✓ Retard du déblocage de ce budget ;</p> <p>✓ Insuffisance des moyens logistiques pour la surveillance ;</p> <p>✓ Insuffisance des ressources humaines pour la surveillance ;</p> <p>✓ Absence de laboratoire étatique d'analyses d'échantillons géologiques ;</p> <p>✓ Le coût élevé de l'énergie électrique</p> <p>✓ La quasi absence totale d'initiatives privées des opérateurs économiques,</p> <p>✓ Insuffisance d'encadrement des artisans miniers.</p>	<p>permis de recherches sont octroyés dans la région ;</p> <p>✓ 10 à 15 millions de dollars US ont été investis par ces sociétés d'exploration ;</p> <p>✓ 1000 à 2500 emplois permanents et plus de 7000 emplois temporaires.</p>	<p>l'air ;</p>
--	--	---	---	----------------

INDUSTRIE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'existence de deux usines de transformation du riz de la société le riz du Niger (RINI) à Tillabéri et à Kollo, ✓ L'existence de cinq (5) boulangeries modernes privées ✓ L'existence d'une usine privée de décorticage de riz (sotragri) à kollo. ✓ L'existence d'une multitude de moulins à grains et de plusieurs décortiqueuses traditionnelles de riz et d'huile d'arachide. ✓ Plusieurs unités de production d'eau minérale ✓ Trois unités de production de granite, 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La non fiabilité de l'environnement économique malgré la proximité de la capitale Niamey ✓ Le coût élevé de l'énergie électrique ✓ La quasi absence totale d'initiatives privées des opérateurs économiques 		
ENERGIE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence des énergies domestiques, les hydrocarbures, les énergies renouvelables et l'électricité, ✓ L'utilisation de la technologie éolienne pour l'hydraulique villageoise, ✓ La vallée du fleuve Niger et particulièrement les sites de kandadji d'une puissance de 230 KW dont le financement est déjà acquis, gambou (122 KW) et dyondyonga (38 K W). ✓ Les affluents du fleuve Niger ont fait l'objet d'investigation ; il s'agit de Larbakoirazéno sur la sirba et Diangoré sur le goroubi. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La cherté du carburant servant à la production au niveau des centrales électriques, ✓ La faible utilisation et la méconnaissance des énergies renouvelables, ✓ La non maîtrise de la technologie (énergie éolienne), ✓ La faible vulgarisation des sources d'énergies. 		

Source : PDR/Tillabéri

2.3.5. TOURISME ET ARTISANAT

2.3.5.1. TOURISME ET HOTELLERIE

2.3.5.1.1. CARACTÉRISTIQUES

La région de Tillabéri regorge d'importantes potentialités touristiques. Elle est la 2^{ème} zone touristique du Niger après Agadez. On distingue les sites et réserves naturels, les sites historiques, archéologiques, artistiques et culturels.

- Les sites et réserves naturels : La vallée du fleuve est très convoitée par les touristes. Il y a principalement le Parc du W, les hippopotames d'Ayorou, l'unique troupeau de girafes d'Afrique de l'ouest à Kouré dans le département de kollo.
- Les sites historiques et archéologiques : le site de Boura dans le département de Téra, le tombeau de Alpha Mamane Djobbo à Say, le tombeau de Mali Béro l'ancêtre des zarma à Sargane (département de Ouallam), la mare mystérieuse de Tinga dans le département de ouallam, le site de Korgom Zarma dans le canton de Tondikandia (Filingué), la case mystérieuse de Simiri.

Dans la région de Tillabéri, il existait un circuit qui allait de Gaya en passant par Kouré, Balléyara, le Parc du W qui continue sur Ayorou pour déboucher au Mali. Une seule saison touristique est enregistrée dans la région qui va de novembre à février. Cependant il faut noter que depuis un certain moment, le cadre sécuritaire ne permet plus la réalisation de ce circuit.

Tableau 40 : inventaire des zones et principaux sites touristiques, leur répartition spatiale et les infrastructures d'accueil

Sites touristiques	Localisation	Infrastructures d'accueil
✓ Parc W	→ Say	→ Hôtel de Tapoa
✓ Hippopotames		
✓ Girafe	→ Ayorou	→ Hôtel Amenokal
✓ Grotte de Boura		
✓ Tombeau de Alpha Mamane Djobbo	→ Kouré	→ Hôtels Girafe et Djoliba
✓ Tombeau de Mali Béro	→ Téra	→ Campement Téra
✓ Grotte de Korgom Zarma	→ Say	→ Campements Touristiques de Boubon, Namaro, Kanazi, Kouré
	→ Ouallam	
	→ Tondikandia	→ Campement de Tabarnassa (Balleyara)
	Filingué	Complexe touristique du Kourfeye

Source : données collectées par les services techniques régionaux

Du point de vue de la fréquentation, selon la Direction Régionale de la Statistique et celle du Tourisme et de l'Artisanat, on enregistre des visites touristiques malgré le climat d'insécurité qui sévit dans la région. Le nombre de touristes connaît une fluctuation liée aux périodes et aux événements. De 243 touristes enregistrés en 2013, la situation a évolué pour atteindre 1222 entrées en 2014 soit 5 fois plus que 2013 et 2383 entrées en 2014 soit presque le double de 2014 et environ 10 fois plus que le niveau de 2013 (Annuaire statistiques 2001-2005/2006-2010). La plupart des touristes viennent essentiellement en provenance de l'Europe, un peu des U.S.A et du Canada.

Compte tenu de la faiblesse des activités touristiques dans la région, très peu d'efforts sont déployés pour promouvoir le tourisme. Le secteur du tourisme contribue timidement au développement économique de la région. Toutefois, il faut signaler que l'afflux touristique est important surtout au Parc du W et de Kouré pour les girafes. La plupart des touristes sont servis par les promoteurs des agences de voyages de Niamey. Il paraît difficile d'estimer les recettes de la vente des produits touristiques car les professionnels du tourisme sont très réservés dans la publication des données afférentes au tourisme par crainte d'être imposés.

Le tableau suivant présente la situation des nombres de sites touristiques par type et en fonction de la fréquentation

Tableau 41 : la situation des nombres de sites touristiques par type et en fonction de la fréquentation

Désignation	Nombre	Fréquentation		Fonctionnalité	
		Bon	Mauvais	Oui	Non
Site touristique culturels	8	6	2	6	2
Sites touristique naturels	6	4	2	4	2
Monuments	4	0	4	0	4
Eco tourisme	3	3	0	3	0

Source : diagnostic régional Tillabéri/Direction Régionale du Tourisme et de l'Artisanat de Tillabéri

2.3.5.1.2. LES CAPACITÉS D'ACCUEIL

Elles sont constituées d'hôtels, de campements et de camping réparties dans les chefs-lieux de la commune de la région et des départements, des chambres et des lits. Globalement, la situation de ces capacités d'accueil a évolué en dents de scie. Les capacités sont limitées tant en ce qui concerne les infrastructures que les lits et les chambres qui sont en diminution et en dégradation et dans certains cas les normes ne sont pas respectées. La qualité du personnel et de la prestation de service est des moindre.

En 2017, la situation des infrastructures d'hébergement et d'accueil a été portée à 13 hôtels, auberges et campements confondus, avec 221 chambres et 327 lits, mais elle est non enviable parce que huit (8) des 13 hôtels sont non classés, certains sont en chantier et d'autres sont fermés.

Globalement, la situation n'est pas satisfaisante et se posent les problèmes de fréquentation surtout au regard de l'insécurité qui sévit dans certaines zones de la région et qui limite l'arrivée des touristes.

2.3.5.1.3. POTENTIALITÉS ET CONTRAINTES

Forces, Potentialité/Opportunités, Atouts.	Faiblesses, Contraintes, Obstacles, Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence d'infrastructures d'hébergement et de loisirs et des sites touristiques naturels ou culturels. ✓ Existence de sites historiques, archéologiques, artistiques, culturels et réserves naturelles, dont certains offrent un avantage important. ✓ Existence d'un réseau routier permettant l'accès aux sites ; ✓ Large couverture téléphonique pour la communication ; ✓ Un réseau fluvial exploitable ; ✓ Le Parc Régional du W et la réserve de girafes de Kouré sont deux points d'attraction permanents de touristes ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Méconnaissance du secteur dans la région ; ✓ Lenteur dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable du tourisme au Niger ; ✓ Préjugés sociaux ; ✓ Problème d'insécurité, ✓ Baisse de la fréquentation et abandon de certains sites touristiques ; ✓ Manque d'aménagement au niveau de plusieurs sites touristiques ; ✓ Problèmes de qualité de prestation des services au niveau des hôtels ; certains hôtels ne correspondent pas aux normes requises ; ✓ Insuffisance des capacités d'accueil.

Dans la perspective de faire de la région de Tillabéri une destination touristique par excellence, il y a lieu de :

- Recenser et viabiliser tous les sites touristiques de la région
- Aménager les routes conduisant aux sites
- Augmenter la capacité d'accueil au niveau des sites
- Mettre en œuvre de façon effective de l'AGREDET/VFN
- Promouvoir le tourisme d'affaires
- Promouvoir et mieux faire connaître la destination à travers un circuit adapté
- Accroître la professionnalisation dans le domaine de la restauration

2.3.5.2. SECTEUR DE L'ARTISANAT

2.3.5.2.1. CARACTÉRISTIQUES

L'artisanat, très peu développé dans la région, est dominé par son caractère informel. Il est pourtant très riche et varié et est pratiqué dans presque toutes les localités de la région. Mais, peu de statistiques sont disponibles dans ce secteur du fait de ce caractère informel et certainement en raison d'absence d'études spécifiques. Une enquête préalable à la mise en place de la Chambre des Métiers de l'Artisanat et de l'Industrie (CMAI) effectuée en janvier 2013 a permis de déterminer les branches d'activités existant dans la région de Tillabéri. Au total, 16 branches d'activité ont été répertoriées.

La production artisanale porte essentiellement sur la transformation des cuirs et peaux par les cordonniers, la forge, la poterie, le tissage des habits, la confection des nattes, la confection de matériels agricoles (houe, hilaire, charrette, arrosoir, binette, brouette, etc.), la bijouterie, la vannerie, la poterie, la menuiserie bois et métallique, la maroquinerie, la couture, la réparation auto moto. Cette production se fait non seulement à partir des matières premières locales notamment les peaux d'animaux, la ferraille, les feuilles du palmier doum, le bois, mais aussi avec des matériaux importés comme les planches, la pneumatique, le gaz, l'électricité, etc.

Dans le cadre de leurs activités de production et de commercialisation, les artisans sont organisés en coopératives et en Groupements d'Intérêts Economiques (GIE). Les structures artisanales régionales sont affiliées à la Fédération Nationale des Artisans du Niger (FNAN) à travers leur représentation au niveau régional, c'est-à-dire la Fédération Régionale des Artisans du Niger qui a des représentants dans les 13 départements.

Le trait dominant de l'artisanat dans la région est son caractère utilitaire et la spécificité des productions par zone. C'est ainsi qu'on peut singulièrement relever avec insistance le caractère spécifique de la VANNERIE DANS LA ZONE DE KANDADJI, de la CORDONNERIE DE BALLEYARA (nattes et chaussures), mais surtout de LA POTERIE DE BOUBON qui inonde la ville de Niamey. Il faut comprendre ici que l'artisanat peut être perçu à l'image d'une micro-entreprise familiale qui emploie une (1) à cinq (5) personnes et en ce sens, il est un grand pourvoyeur d'emploi par l'utilisation de la main d'œuvre familiale locale.

En termes de débouchés, la grande clientèle des produits artisanaux demeure essentiellement la clientèle locale. Les opportunités offertes par les débouchés des marchés extérieurs restent restreintes. C'est ainsi que par moment les touristes qui visitent le Niger et parfois la région s'intéressent opportunément à certains produits locaux.

Sur le plan de l'encadrement, en termes d'appui technique et à l'organisation, le Ministère chargé de l'Artisanat a créé à son temps des Directions Régionales pour s'occuper de l'artisanat depuis 2005. Dans ce cadre, la région dispose de l'existence de cette structure déconcentrée et les artisans locaux ont bénéficié de l'appui et l'encadrement de celle-ci, mais cela a été fait avec les moyens de bord car l'insuffisance des moyens de fonctionnement de la Direction Régionale en charge de l'artisanat est très criarde. Cet encadrement est exercé aussi par la chambre de commerce, d'agriculture, de l'industrie et de l'artisanat.

Le secteur a également bénéficié au niveau régional de l'appui du projet d'appui à l'artisanat en 1999, de NIGETECH à travers une série de formation des artisans du centre-ville du chef-lieu de la région et aussi de l'appui, insignifiant soit-il, de l'ONG Islamic Relief Service.

Cependant, il y a lieu de constater que d'une manière générale, « l'activité ne nourrit pas convenablement son homme » parce que les revenus tirés de la pratique ne sont pas à la hauteur de résultats escomptés, vu la persistance du caractère informel du secteur et de l'insuffisante qualité du produit qui garde encore ses aspects traditionnels. En outre, les artisans de Tillabéri ne maîtrisent pas

les circuits de distribution de leur produit à l'exportation, malgré le fait qu'ils soient organisés en coopératives. Par ailleurs, il faut préciser que la région de Tillabéri est la seule région qui ne dispose pas encore de village artisanal.

Des possibilités d'accroître la production existent au regard des potentialités existantes, mais pour cela, il serait absolument important d'apporter l'appui technique et financier nécessaire aux artisans pour améliorer la qualité de leurs produits afin de les rendre compétitifs sur les différents marchés.

2.3.5.2.3. INVENTAIRE DES POTENTIALITÉS ET CONTRAINTES DU SECTEUR DE L'ARTISANAT

Forces, Potentialités, Atouts, Opportunités	Faiblesses, Contraintes, Obstacles, Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence des structures régionales organisées (Coopératives, la fédération régionale des artisans, la chambre régionale des métiers de l'artisanat et de quelques groupes d'intérêt économique(GIE)). ✓ Existence des produits artisanaux de qualité dans les filières suivantes : cuir, bijouterie, vannerie, poterie, menuiserie bois et métallique, maroquinerie ; ✓ Organisation des foires régionales et participation à des foires nationales et internationales (quelques fois), à des Salons et Expositions ; ✓ La proximité de la capitale du Niger (Niamey) en termes de débouchés mais surtout d'utilisation de matières premières ; ✓ La spécialisation des artisans par zone ; ✓ La disponibilité des matières premières ; ✓ Existence du marché de Téra. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Non recensement des artisans d'où la difficulté de maîtrise des effectifs ; ✓ Existence de Préjugés socioculturels liés à l'exercice de certains métiers ; ✓ Insuffisance de projets ou ONG qui appuient le secteur ; ✓ Faible capacité financière des artisans pour participer aux salons, foires et expositions organisés dans le pays, dans la sous-région et au niveau international ; ✓ Formation insuffisante et non diversifiée des artisans locaux ; ✓ Faible qualité des produits artisanaux locaux et absence de débouchés porteurs ; ✓ Persistance de l'informalisation du secteur ; ✓ Faible compétitivité des artisans sur le marché ; ✓ Manque de motivation des jeunes à embrasser certaines professions ; ✓ Inexistence d'un village artisanal ; ✓ Insuffisance de moyens de fonctionnement et d'encadrement de la tutelle régionale ; ✓ Non maîtrise des circuits de distribution et de commercialisation par les artisans ; ✓ Potentialités insuffisamment exploitées.

2.3.5.2.3. PERSPECTIVES DU SECTEUR :

En termes de perspectives, pour développer l'artisanat régional et le rendre compétitif et exportable, il serait intéressant de :

- D'envisager la construction d'un village artisanal
- D'Améliorer la qualité des produits artisanaux locaux
- D'Améliorer le dispositif institutionnel de financement
- D'Accroître les compétences techniques des artisans par un renforcement de leurs capacités.

2.3.5.3. SYNTHÈSE DES FORCES, ATOUS, POTENTIALITÉS ET OPPORTUNITÉS, DES FAIBLESSES, CONTRAINTES, PROBLÈMES ET MENACES DES SECTEURS DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

	Forces, Potentialités, Atouts, Opportunités	Faiblesse, Contraintes, Obstacles, Menaces
TOURISME ARTISANAT	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le barrage de Kandadji en cours de réalisation ; ✓ La région de Tillabéri a le privilège d'être la 2ème région touristique par excellence après Agadez ; ✓ Existence des sites et réserves naturels, les sites historiques et archéologiques les sites artistiques et culturels ; ✓ Les sites historiques et archéologiques ; ✓ L'existence de gros marchés (Ayorou, Balléyara, Torodi) pour l'écoulement des produits ; ✓ Existence d'une politique nationale de l'artisanat depuis 1992 ; ✓ Existence des produits artisanaux compétitifs en qualité dans les filières importantes de la région (vannerie, poterie, maroquinerie etc.) ; ✓ La proximité de la capitale du pays (NIAMEY) ; ✓ L'appui de certains projets pour l'amélioration des capacités des artisans et la participation à des foires. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Méconnaissance du secteur dans la région ; ✓ Absence d'une politique nationale du tourisme au Niger ✓ Lenteur dans la mise en œuvre de l'Agence Régionale pour le Développement du Tourisme dans la vallée du Fleuve Niger (AGREDET) VFN ✓ Absence de financement dans le secteur ✓ Régime fiscal non adapté au secteur ✓ Charges d'eau et d'électricité trop élevées ✓ Manque de professionnels dans le secteur ✓ La plupart des infrastructures sont en mauvais état ; ✓ Manque d'informations statistiques sur le secteur le (nombre d'artisans et des structures organisées du secteur non connu) ✓ Préjugés socioculturels liés à l'exercice de certains métiers ; ✓ Absence de projets ou ONG qui appuient le secteur ; ✓ Problèmes d'écoulement des produits artisanaux ; ✓ Faible capacité financière des artisans pour participer aux salons, foires et expositions organisés dans le pays, ou dans la sous-région, ou au niveau international ; ✓ Timidité en organisation sous forme de coopérative ; ✓ Insuffisance en matière de formation des artisans

Source : PDR/Tillabéri

2.3.6. TRANSPORT/COMMUNICATION ET TELECOMMUNICATION

2.3.6.1. SECTEUR DES TRANSPORTS

2.3.6.1.1. CARACTÉRISTIQUES

D'une manière générale, la région de Tillabéri est une zone enclavée, caractérisée par un maillage des infrastructures routières insuffisant. Le réseau routier de la Région de Tillabéri est actuellement estimé à environ 3.779,3 km dont 1148,8 km de routes bitumées soit 30,40 % du linéaire et 1959,4 km de routes en terre soit 51,84 % du linéaire. Ces linéaires de réseaux sont entretenus pour le compte du Ministère de l'équipement. En outre on relève 830,7 km de pistes sommaires

Sur les 1148,8 km bitumés, le réseau est bon sur 12 tronçons pour un linéaire de 635,794 km, soit 62,65% et passable sur 378,956 km sur huit (8) tronçons soit 37,34%, ce qui représente une situation acceptable avec un réseau carrossable favorisant la circulation des personnes et des biens et le développement des échanges, surtout que la totalité de ce réseau est entretenue par le ministère de l'équipement.

En ce qui concerne le transport fluvial, il se fait à travers le fleuve Niger qui traverse la région sur 420 km et ses affluents que sont le Dargol, le Gorouol, le Goroubi, la Sirba, la Tapoa, le Diamangou et le Mékrou. Les moyens de transport utilisés sont le BAC Farié renouvelé à grands frais et essentiellement les pirogues qui transportent des personnes et des marchandises.

L'apport du transport est perceptible également à travers le péage routier qui est exercé au niveau des postes de Filingué, Balleyara, Téra, Torodi, Kollo, Ouallam, Say, Ayorou et Tillabéri commune.

2.3.6.1.1.1. LE TRANSPORT TERRESTRE

✓ Le réseau routier régional

Il est constitué de routes bitumées, de routes en terres et de pistes. Globalement, le réseau routier régional est étendu sur une distance totale de 3779,3 km avec 1148,8 km de routes bitumées dont 532,3 km carrossables en bon état sur sept (7) tronçons soit 46,54%, 362,5 km dans un état passable sur trois (3) tronçons soit 31,69% et 249 km dans un état de dégradation avancée sur trois tronçons également soit 21,77% (le tronçon Balleyara-Tabla est en cours de réalisation). Il faut quand bien même souligner que ce réseau bitumé est supporté par la RN1 concernant trois (3) tronçons sur une distance de 396,6 km à savoir : le tronçon Est Niamey-Kodo sur 45,1 km, le tronçon Ouest Tillabéri-Farié-Tillabéri-Ayéroou-Frontière Mali, le tronçon Ouest PK 56 Bac Farié-Téra.

Quant au réseau de routes en terre, il s'étend sur une distance de 1959,4 km tous tronçons confondus, dont seulement un seul tronçon en bon état, long de 69 km soit 10, 85% ; tout le reste, soit 89,15% sont en mauvais état.

En ce qui concerne le réseau routier des routes rurales (pistes), il est long de 830,7 km, globalement caractérisé par un état allant de passable à mauvais.

A partir des données de la DGER du ministère de l'Équipement tirées de l'Annuaire statistique/INS 2012-2016, la densité routière (nombre de km de route pour 1000 km² de superficie) est relativement appréciable, représentant presque la moitié de la situation nationale (31,96 pour la région contre 62,08 au niveau nationale), loin devant Tillabéry et d'autres régions encore. Quant à la disponibilité routière (nombre de km de route pour 1000 habitants), elle est plutôt favorable à la région (maximum de 1,08 en 2012), comparativement à l'ensemble national (situation maximale de 0,85 enregistrée en 2012). Toutefois, cette situation au niveau régional a évolué en dents de scie pour décliner à 0,98 en 2016. Malgré cette baisse, elle est supérieure à celle du niveau national (0,84) la même année. Cette situation avantageuse ne doit pas faire perdre de vue le maillage relativement faible du réseau et la nécessité de tendre vers son amélioration en considérant les perspectives de développement de la région.

✓ **Le transport de passagers**

Aujourd'hui, cette composante du transport routier a connu une nette amélioration ces dernières années à travers l'avènement de nouvelles compagnies privées de transport disposant des agences d'escale et de stationnement dans les grands centres et le long de la RN1, favorisant la création de quelques emplois. Ces compagnies de transport public de voyageurs assurent la desserte de la région en services réguliers de transport inter urbains.

Cependant, l'absence de statistiques ne permet pas de renseigner la densité du trafic routier et la situation des recettes engrangées par ces compagnies de transport, tant en ce qui concerne le transport des passagers qu'en ce qui concerne les frais de messageries, ainsi que les impôts et taxes versées aux collectivités.

✓ **Le Parc Automobile**

Comme dans les autres régions du Pays, le parc auto/moto de la région de Tillabéri est constitué des voitures particulières, des camionnettes, des camions, des Remorques, des Tracteurs, des Autocars et des motos. Il est essentiellement dominé par les motos, suivis des Remorques, des tracteurs et des voitures particulières. Toutefois, il s'avère vieillissant et nécessite d'être renouvelé.

En ce qui concerne les immatriculations, au moment où Tillabéri était encore un arrondissement, le nombre de véhicules immatriculés en 1991 s'élevait à 33 contre 3098 au plan national. Ce niveau a dégringolé pour tomber à 8 en 1996, 5 en 1997 et 6 en 1999. Son niveau de 2004 n'est guère significatif

A partir de 2005, quand Tillabéri a été érigée en Région circonscription administrative, les données ont changé. Toutefois, même avec un niveau maximum de 261 immatriculations atteint en 2015, la situation n'est guère reluisante rapportée à la situation interne même de la région. Pire, comparée au niveau national, elle laisse à désirer, ne représentant que 1,23% de l'ensemble du Niger.

✓ **La sécurité routière**

Les camions, les véhicules pickup et stations wagons assurent le transport dans les zones difficiles d'accès, souvent dans des conditions sécuritaires précaires, engendrant le plus souvent des accidents graves. La sécurité routière n'est donc pas suffisamment garantie quand on considère entre autres

l'état de dégradation du réseau routier et de la vétusté du parc automobile, mais aussi les conditions dans lesquelles les permis de conduire sont délivrés, toute chose engendrant des accidents parfois meurtriers. Ces accidents n'épargnent malheureusement pas les voitures particulières et les motos, ainsi que les bus des nouvelles agences modernes de transport de passagers et les minicars, ainsi que les taxis collectifs qui sont exploités sur les axes routiers bitumés.

Un autre problème de taille est celui lié à l'insécurité au nord-Mali et au Burkina, pays frontaliers avec le Niger et qui impacte négativement sur la quiétude sociale et la sécurité routière.

Tableau 42 : Situation des accidents enregistrés au cours de la période 2011-2017 au niveau de la Direction régionale de la police nationale et de la Direction régionale des Transports :

Indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombres de cas	65	206	139	361	268	292	340
Blessés légers					203	137	245
Blessés graves					116	81	104
Tués					24	7	21

Sources : de 2011-2014 : Direction Régionale des Transports ; de 2015-2017 : Direction Régionale de la Police Nationale

NB : les données désagrégées en blessé graves, légers et tués ne sont pas disponibles de 2011-2014.

La situation des accidents enregistrés par la police présente des cas importants de 2011 à 2017 avec 361 cas en 2014 et 340 en 2017, situation corroborée par des cas de blessés aussi importants.

Tableau 43 : situation des accidents enregistrés au cours de la période 2014-2018 au niveau de la Brigade mixte de la Gendarmerie de Tillabéri :

Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018
Nombres de cas	48		47	22	2
Blessés légers	54		76	35	4
Blessés graves	50		36	31	0
Tués	8		19	6	0

Source : Brigade mixte de la gendarmerie Tillabéri

La situation des accidents enregistrés par la brigade mixte de gendarmerie est moins alarmante, présentant des cas relativement faibles par rapport à la police

Ce problème de sécurité routière peut être aussi le fait de l'état de dégradation des pistes des examens des permis de conduire, du manque d'équipements adéquats de contrôle pour les visites techniques et probablement de l'insuffisance des moyens de contrôle mis à la disposition des services techniques concernés. Dans le même ordre d'idées, il faut ajouter l'insuffisance de la signalisation routière pour réglementer la circulation.

2.3.6.1.1.2. LE TRANSPORT FLUVIAL

La région de Tillabéri dispose d'importants potentiels favorables à la navigation pour le développement du transport fluvial. Elle est en effet traversée par le fleuve Niger sur 420 km et bénéficie de l'existence des sept affluents du fleuve (le Gorouol, le Dargol, la Tapoa, la Sirba, le Goroubi, le Diamangou et la Mékrou) sur l'espace territorial. Malheureusement, ces potentialités sont très peu exploitées parce que le transport fluvial n'est pas assez développé. Les moyens utilisés sont les pirogues et le BAC Farié qui facilitent les échanges commerciaux avec les villages, les villes, et les pays de la région du fleuve. Toutefois, les statistiques ne sont pas disponibles pour apprécier le trafic, les entrées et les sorties des personnes et des marchandises, le nombre de pirogues, le nombre d'aller-retour effectué par le Bac par jour, par semaine ou par mois, le tonnage transporté, etc.

2.3.6.1.2. SYNTHÈSE DES FORCES, POTENTIALITÉS, ATOUTS ET OPPORTUNITÉS, DES FAIBLESSES, CONTRAINTES, PROBLÈMES ET MENACES

Forces, Potentialité/Opportunités, Atouts.	Faiblesses, Contraintes, Obstacles, Menaces
<ul style="list-style-type: none">✓ Navigabilité du fleuve Niger ;✓ Existence des compagnies modernes de transport des personnes et des biens ;✓ Existence d'un réseau acceptable de pistes rurales, de routes en terre et de routes bitumées,✓ Existence des pirogues et bac pour la navigation,✓ Existence d'un tracé du chemin de fer,✓ Proximité de l'aéroport international Diori Hamani de Niamey.	<ul style="list-style-type: none">✓ Le débit du fleuve qui ne permet pas sa navigabilité pour les grands bateaux✓ La non utilisation des gares routières par les transporteurs ;✓ Insuffisance du réseau routier et faible maillage au niveau de certains départements ;✓ Le non-respect des règles en matière de transport ;✓ La non prise en compte par l'Etat de l'entretien de certains réseaux routiers construits par les projets ;✓ La pratique du transport mixte et du transport informel sur certains axes routiers ;✓ La vétusté du parc de transport de marchandises ;✓ Le mauvais état de certaines pistes rurales ;✓ L'insuffisance des panneaux de signalisations et aménagements au niveau de certains carrefours et tronçons routiers ;✓ Le caractère traditionnel de plusieurs gares routières✓ Problèmes d'insécurité dans certains départements surtout aux frontières avec le Mali ;✓ Manque d'infrastructures de transport aérien ;✓ Sous-exploitation du potentiel navigable ;✓ Dégradation continue des voies de communication ;✓ Non accès à certaines zones de production agro-sylvo-pastorales.

2.3.6.2. COMMUNICATION ET TELECOMMUNICATION

2.3.6.2.1. CARACTÉRISTIQUES

La région est couverte en grande partie par la radio et la télévision publique. On dénombre aussi 24 radios communautaires. Les radios et les télévisions privées ainsi que la presse écrite sont moins représentées ou même inexistantes dans la région, à l'exception des villes de Torodi, Filingué et Téra qui disposent de radios privées et du chef-lieu de la région qui dispose en plus d'une télévision privée.

Concernant les médias publics et privés (Radios, Télévisions, Journaux), en 2010, la région de Tillabéri comptait huit (8) radios spatialement réparties comme suit : une (1) à Filingué, une (1) à Ouallam, une (1) à Téra, un (1) à Tillabéri département et quatre dans la commune de Tillabéri. A travers ces installations, il est établi et diffusé des programmes périodiques de sensibilisation, d'information, de formation et d'éducation à l'endroit des populations.

L'amélioration du réseau de communication et de télécommunication a entraîné des effets induits en termes de changements de comportement constatés au niveau des populations de la région, à travers la création de centres multimédias qui rapprochent les citoyens et l'installation progressive des réseaux de radios communautaires et des médias privés.

En termes de contraintes, l'inexistence d'une direction régionale des communications est une préoccupation constante des techniciens en la matière et même des autorités régionales au plus haut niveau. A cela s'ajoutent l'insuffisance de couverture de certaines zones par les différents réseaux y compris celui de l'ORTN

En matière de téléphonie, le téléphone fixe est représenté au niveau de la région comme partout au Niger par la SONITEL qui est en même temps un opérateur de téléphonie mobile à travers DOGONEY. En outre, il a été inventorié cinq (5) opérateurs de téléphones mobiles présents dans la région de Tillabéri, à savoir : La SONITEL, SAHEL- COM, MOOV, ORANGE et AIRTEL.

La présence de la SONITEL appuyée par les opérateurs privés de téléphonie mobile dans la région fait que l'accès aux nouvelles technologies d'information et de communication a amélioré le taux de pénétration surtout avec le projet de la fibre optique dont les travaux ont déjà démarré.

L'analyse de la répartition spatiale de ces opérateurs et l'impact de leurs activités sur l'amélioration de la situation des collectivités n'est pas rendue possible à cause du manque d'informations statistiques à ce sujet. Il ya là pourtant la possibilité d'avoir un indicateur d'appréciation de leur performance et du cadre de vie des populations. La couverture du réseau téléphonique de la région est satisfaisante avec 86% des localités couvertes et 94% des populations couvertes (source ARTP 2016, information tirée de l'annuaire statistique/INS 2012-2016).

2.3.6.2.2. EVOLUTION DES VARIABLES

Sur le plan régional comme au niveau des départements, la situation de l'abonnement au téléphone mobile sur la période 2011-2015 a connu une croissance continue. A l'échelle régionale, elle est passée de 2145 à 3063 abonnés soit 918 abonnés correspondant à une augmentation annuelle moyenne de 184 abonnés et un taux de 42,80% par rapport à 2011 (source : Direction Régionale SONITEL/Tillabéri).

Cette situation cache des disparités entre les départements. Il y a lieu de constater en effet qu'aucun abonné au téléphone mobile n'a été enregistré dans la période 2011-2015 dans les départements d'Abala, Balleyara, Banibangou, Bankilaré Filingué et Gothèye. Cette situation peut être difficilement compréhensible pour le département de Filingué en tant qu'ancienne circonscription administrative de

longue date, mais aussi pour les autres centres indiqués ci-dessus en tant qu'anciens Chefs-lieux de Postes Administratifs et centres importants de regroupement et de transactions.

Le département de Toridi qui est pourtant un carrefour intermédiaire important entre la capitale nationale Niamey, la région de Tillabéri et le Burkina Faso, a enregistré un très faible niveau d'abonnement, soit 14 abonnés correspondant à 0,46% du niveau régional en 2015 ; pendant que les départements de Tillabéri et de Téra enregistraient les plus grands nombres d'abonnés avec respectivement des chiffres de 1280 et 615, soit des taux respectifs de 41,79% et 20,08%.

2.3.6.2.3. POTENTIALITÉS ET CONTRAINTES

Forces, Potentialité/Opportunités, Atouts.	Faiblesses, Contraintes, Obstacles, Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence de la station Régionale ORTN d'une portée de 80 km en ligne directe, ✓ Existence de 24 radios communautaires et trois (3) radios privées. ✓ Le réseau de la SONITEL appuyé par les opérateurs privés de téléphonie mobile dans la région, ✓ Création de centres multimédias dans la région ; ✓ La concrétisation de la réalisation du projet fibre optique dans la région ; ✓ Existence d'une télévision privée dans le chef-lieu de la région. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence de certaines zones non couverte par les différents réseaux de téléphonie mobile, ✓ Manque d'une direction régionale de la communication, ✓ Insuffisance de la couverture de l'espace territorial de la région par la station régionale de l'ORTN, ✓ Archaïsme des moyens de communication ; ✓ Non-respect de la déontologie du métier, ✓ Insuffisance de la formation des animateurs des radios privées et communautaires, ✓ Faible extension des TIC dans la région.

En termes de perspectives, on peut retenir :

- ✓ En matière de communication, la promotion et la valorisation d'une communication plurielle (le développement des moyens de communication comme les radios communautaires et la téléphonie mobile) ;
- ✓ Une large couverture par les médias ;
- ✓ La modernisation et le développement des infrastructures des médias ;
- ✓ Les informations de qualité sont produites ;
- ✓ Un cadre juridique et institutionnel approprié est opérationnel ;
- ✓ Le renforcement des capacités techniques et humaines.

2.3.7. COMMERCE/BANQUES/ASSURANCE/MICROFINANCE

2.3.7.1. LE SECTEUR DU COMMERCE

2.3.7.1.1. CARACTÉRISTIQUES

En raison du caractère informel du secteur, la situation des activités commerciales dans la région n'est pas très bien maîtrisée.

Dans les Chefs-lieux de la région et des départements, le commerce se limite à la vente au détail des produits dans les marchés et dans les boutiques installées dans les villes et villages. Ces activités sont appuyées par la Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat représentée dans le chef-lieu de la région.

Le commerce est beaucoup pratiqué aussi bien par les femmes que par les hommes. Il porte essentiellement sur les produits agro-sylvo-pastoraux, artisanaux, pétroliers et même miniers (l'or notamment), sur divers services et sur une gamme importante de produits manufacturiers, à l'intérieur comme à l'extérieur de la région. Les produits locaux commercialisés sont surtout les produits agropastoraux (riz local, autres céréales, fruits et légumes, tubercules), le poisson et surtout le bétail. Une part non négligeable des activités commerciales est aussi pratiquée au sein des ménages.

Les activités commerciales se déroulent au niveau des différents marchés locaux dont on a dénombré environ 225 marchés hebdomadaires parmi lesquels 33 marchés à bétail et 26 marchés internationaux.

La Direction régionale du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé de Tillabéri assure la tutelle de l'antenne régionale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tillabéri. Elle s'occupe en principe de l'encadrement des opérateurs et leur donne toutes les informations susceptibles de contribuer à l'amélioration et la réussite de leurs activités, en particulier les informations sur les textes juridiques et réglementaires, les aspects relatifs aux procédures et à la fiscalité, la connaissance des partenaires et les opportunités offertes en termes de financement et de renforcement des capacités, de participations aux foires sous-régionales et internationales, etc.

C'est ainsi qu'une centaine d'opérateurs économiques avaient bénéficié en 2011 de quelques formations en renforcement de capacités entrepreneuriales, organisés par l'antenne régionale de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger (CCIN-Ti), la DRC/PSP et des partenaires comme l'IPEC. En outre, la CCIN-Ti a encadré et formé 73 opérateurs entre 2011 et 2015 et 88 opérateurs en janvier 2016 sur des thématiques se rapportant à la gestion d'entreprise, la fiscalité d'entreprise, les techniques d'élaborations des plans d'affaires.

Dans le cadre du rayonnement des activités commerciales et artisanales de la région, des rencontres sont organisées au niveau régional. Aussi des foires sont-elles organisées localement au niveau de la région et à cette occasion, plusieurs types de produits sont exposés notamment la volaille, les petits ruminants, le Niébé et des vêtements et autres produits de beauté à l'occasion des foires commerciales. En outre, la région de Tillabéri participe à des foires organisées au plan national particulièrement au SAFEM, à la FETE ARTISANALE tenue le dernier samedi du mois d'avril de

chaque année, au SALON de L'AGRICULTURE, de l'HYDRAULIQUE et de L'ELEVAGE (SAHEL). Aussi, quelques participations des ressortissants de la région aux foires sous régionales et internationales, (au nom du pays), sont signalées.

Cependant, il importe de souligner que rares sont les organisations des foires (mis à part les "foires commerciales locales"), qui participent d'une dynamique interne propre aux professionnels du secteur. Le plus souvent, l'initiative de ces foires vient des structures d'appui (Ministères, collectivités territoriales, ONG, Projets, etc.).

2.3.7.1.1.1. LE COMMERCE INTÉRIEUR

✓ Le commerce informel

Il recouvre des activités de production, de services et de distribution. C'est un des secteurs grands pourvoyeurs d'emplois. Mais il est très mal connu parce que non maîtrisable statistiquement au sens de la comptabilité nationale. Il comprend entre autres les domaines ci-après : les ventes en demi gros et en détail, l'artisanat de production, les cultures maraichères et de rente telles que l'arachide, le niébé, le chou, la patate douce, le manioc, l'oignon ; on note également les produits de la pisciculture, la menuiserie métallique et de bois ; le transport urbain et inter urbain ; la petite industrie (usine de glace, unité de fabrication ou de transformation des produits agricoles etc.) ; le commerce du bétail, de la viande et des denrées alimentaires ; l'ouverture des télé centres, buvettes, kiosques, vidéothèques et salles de photocopie, le développement des activités de services (ambulants, tabliers, boutiquiers, etc.).

En ce qui concerne les infrastructures marchandes, leur fréquentation est bonne dans l'ensemble surtout pour les marchés et les gares routières, dans la mesure où pour l'essentiel (94,68%), elle va de « bon à moyen ». Cette situation cache des disparités concernant la localisation de ces infrastructures. En termes de répartition spatiale, les aires de commercialisation n'existent qu'au niveau de trois départements à savoir Torodi, Gothèye et Tillabéri. Toutefois, on ne dispose d'aucun élément d'appréciation des aires d'influence de ces marchés et gares routières, de leur spécialisation, des revenus tirés par les opérateurs et autres marchands ainsi que les ressources mobilisées par les collectivités, les trafics, les entrées et sorties de passagers et de marchandises, etc. Ainsi, les retombées de l'exploitation de ces infrastructures ne sont pas bien perceptibles en termes d'effets et d'impacts sur les revenus des marchands et l'amélioration de leur niveau de vie, sur la situation des ressources des collectivités et sur l'économie de la région.

✓ Le commerce moderne (dit formel)

Il est constitué des représentations ou agences de certaines sociétés basées à Niamey d'une part et d'autre part des sociétés créées localement notamment les Entreprises de B.T.P. mais dont la plupart sont tributaires des marchés de l'Etat. Il s'agit des Boulangeries, des Hôtels, des Bars Restaurants,

des Station services, de l'installation des Sociétés de téléphonie mobile (SONITEL, AIRTEL, MOOV, SAHEL COM et ORANGE), de l'installation des agences des Sociétés de transport, la SONIDEP, la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (S.E.E.N), la NIGELEC ; les Etablissements d'Alimentation Générale ou d'Import-export ; les Etablissements privés de soins et d'enseignement ; les Associations Coopératives, etc. Toutefois, l'absence de statistiques ne permet pas de faire une analyse de la situation par rapport au nombre d'emplois au niveau de ces sociétés et établissements répertoriés, au nombre de clients (abonnés), au taux de fréquentation des hôtels, à la couverture des besoins par la Nigélec, au nombre d'abonnés au niveau de chaque société de téléphonie mobile basée dans la région de Tillabéri, etc.

2.3.7.1.1.2. LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Il comprend d'une part les importations constituées des produits agricoles (maïs, sorgho, tubercules, fruits et légumes) en provenance des pays limitrophes et des produits manufacturés (engrais, ciment, matériel agricoles, huile végétale, friperie, etc.) d'origines diverses et d'autre part des exportations notamment des produits agro-sylvo-pastoraux (poisson, oignons, niébé, bétail sur pied, cuirs et peaux, etc.). Ce type de commerce s'effectue essentiellement avec le Burkina Faso et le Mali et prend en compte aussi les produits de transit tels que le riz, le thé, le sucre, l'huile et les cigarettes. Malheureusement, la DRC/PSP, la Direction Régionale de la Douane et la Direction Régionale des Impôts de Tillabéri ne disposent pas de statistiques suffisantes et fiables sur une série relativement longue permettant d'apprécier l'importance et le volume réel de ces transactions, les ressources financières mobilisées par les régies financières de même que l'appréciation de leur répartition spatiale par département.

L'exploitation des données collectées par la CRAT de Tillabéri fait ressortir que la situation du commerce extérieur est difficile à établir dans la région de Tillabéri dans la mesure où les commerçants importateurs ou exportateurs reconnus comme tels exercent leurs activités commerciales à Niamey. Donc malgré les nombreuses transactions commerciales qui s'effectuent avec le Mali et le Burkina Faso et qui concernent l'exportation du bétail, de l'oignon et du Niébé et l'importation des pâtes alimentaires, les données statistiques ne sont pas maîtrisées, malgré l'existence des structures régionales de régies financières (Douanes, DRI).

Toutefois, on relève de façon subsidiaire (à travers l'inscription au Registre du Commerce et des Crédits Mobiliers de la région de Tillabéri), que l'on compte environ 504 commerçants jusqu'en 2014, dont 336 qui se sont enregistrés au RCCM de Tillabéri entre 2010 et 2014 exercent beaucoup plus dans le commerce général. Les quelques 18 commerçants qui se sont enregistrés au niveau de la région sont pour la plupart basés à Niamey et exercent plus dans l'importation que l'exportation.

Quant aux sociétés, la région n'en comptait officiellement qu'une dizaine jusqu'en 2014. En effet, des sociétés comme bien d'autres commerces, s'enregistrent aujourd'hui encore aux RCCM de Niamey quand bien même elles sont installées sur le territoire de la Région de Tillabéri. Mais les interventions

de la Direction Régionale du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé de Tillabéri ont amené beaucoup d'entreprises à s'immatriculer au niveau de la Région.

Ces sociétés exercent dans divers domaines : l'Agroalimentaire (Riz du Niger, etc.), l'Extraction minière (SONICO, SATOM, SOTEM, CEPH), l'Extraction d'eau minérale (TELWA et DALLOL), les finances (BOA, Orabank, Ecobank, Bagri, Banque atlantique, Assussu, Gomni Ka, etc.), les assurances (Leyma ; SAHAM ; ...), les télécommunications, (Sonitel, Sahelcom, Airtel, Orange, Moov-Niger, etc.), le transport (Africa Assalam, Sonef, Azawad, Rimbo, etc), les hydrocarbures (Station Morey, Station total, Station oilybia, Station Oriba, Station Oryx, etc.).

2.3.7.1.2. POTENTIALITÉS ET CONTRAINTES, PROBLÈMES ET ATOUTS, FORCES ET FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES DU SECTEUR COMMERCE

Forces/potentialités/atouts/opportunités	Faiblesses/contraintes/problèmes/menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Disponibilités des produits agro- pastoraux et piscicoles commerciales ✓ Existence des opérateurs économiques (IMPORT-EXPORT) basés à NIAMEY ✓ Existence d'importants marchés coutumiers ✓ Existence des infrastructures de communication facilitant les échanges ✓ Existence d'institutions bancaires offrant diverses opportunités ✓ Existence d'une chambre de commerce d'industrie et d'artisanat pour l'encadrement et d'autres types d'appuis ✓ Existence de structures d'épargnes et de crédits ✓ Proximité de la capitale NIAMEY offrant plusieurs avantages et opportunités ✓ Proximité des frontières du MALI et du BURKINA FASO 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Insuffisance spécialisation des opérateurs et des acteurs du secteur ✓ Méconnaissance des textes ✓ Manque de circuits de distribution et de commercialisation ✓ Inorganisation des opérations économiques ✓ Insuffisance d'infrastructures et d'équipements des marchés ✓ Insuffisance des stratégies de promotion des produits ✓ Insuffisance d'industries de transformation ✓ Enclavement de certaines zones ✓ Coûts élevés des transports ✓ Insuffisance d'encadrement technique et administratif ✓ Persistance de l'informalisation du secteur ✓ Faible compétitivité des produits locaux ✓ Le coût élevé de la fiscalité ✓ Rupture intermittente de certains produits essentiels sur les marchés ✓ Difficulté d'écoulement de certains produits locaux périssables dont la demande est importante sur les marchés de Niamey et des pays voisins (cas du poisson, de la tomate, etc.)

Source : PDR/Tillabéri

En termes de perspectives,

L'analyse fait ressortir l'évolution assez timide du secteur secondaire (l'industrie) et la fragilisation progressive du secteur primaire en raison des aléas climatiques, la tendance continue de l'informalisation du secteur au niveau régional. On signale aussi, l'enclavement de la zone nord du Mali d'avec la capitale Bamako pour cause d'insécurité. Au vu de tout cela et au regard des contraintes et menaces ci-dessus évoquées, il peut être envisagé de :

- ✓ Développer une stratégie en réponse à la situation du nord Mali qui présage que la région de Tillabéri pourrait devenir une plaque tournante d'importants flux de produits en transit vers Gao et vers Niamey ;
- ✓ L'éventualité de la construction de marchés à Téra, Gotheye, Filingué, Balléyara, Say, Torodi, Ouallam, Mangaizé, Kollo, Karma et Ayorou ;
- ✓ Renforcement des systèmes d'épargne et de crédit ;
- ✓ Appui institutionnel aux structures d'encadrement ;
- ✓ Encouragement à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des petites et moyennes entreprises, des petites et moyenne industries et des Groupements d'Intérêts économiques
- ✓ Amélioration du climat des affaires.

2.3.7.2. BANQUES/ASSURANCE ET MICROFINANCES

Les institutions financières sont faiblement représentées dans la région. En effet il a été recensé deux (2) maisons d'assurance, sept (7) banques secondaires, six (6) institutions de micro finance et trois (3) institutions de transfert d'argent. La couverture spatiale et le maillage territorial sont faibles

2.3.7.2.1. LES BANQUES

En ce qui concerne les banques, celles installées dans la région sont : la Bagri, la BOA, l'Ecobank, l'Orabank, la Banque Islamique et Atlantic Bank. La Bagri est installée à Téra et Tillabéri, la Banque Islamique à Téra et la Banque Atlantique à Torodi. Toutes les autres sont installées à Tillabéri (en dehors de la Bagri, il faut noter l'installation de Orabank, BOA, Ecobank). Toutes ces institutions bancaires ont été installées entre 2007 et 2012.

La clientèle domiciliée au niveau de ces banques est diversifiée et concerne aussi bien les agents économiques et les particuliers que les compagnies de transport en commun et les opérateurs des téléphones mobiles. Cependant, pour toutes ces institutions, le nombre de clients domiciliés n'est pas connu, en dehors de BOA et Ecobank Agences de Tillabéri qui ont respectivement 4830 et 284 clients.

Les différents produits offerts par le système bancaire régional sont le Western Union, Wari, MoneyGram et le cash transfert. Des guichets sont ouverts pour les comptes courants et les comptes d'épargne.

Des crédits sont octroyés pour l'acquisition des taxis motos, les opérations de commerce, les activités d'élevage et celles du secteur agricole, l'octroi de crédit aux apiculteurs, l'appui au financement des micros projets, la sécurisation des biens, dans des conditions réglementaires appropriées.

En 2014, la situation des institutions bancaires de la région se présente comme indiqué dans le tableau suivant :

Tableau 44 : identification des banques et leur localisation dans la région

Dénomination	Localisation	Date d'installation	Nombre bureaux ou agences
Bagri	Tillabéri	23/07/2012	1
	Téra		1
BOA	Tillabéri	2007	1
Ecobank	Tillabéri	17/11/2014	1
Orabank	Tillabéri	27/06/2007	1
ATLANTIC	Torodi	2010	1
Banque Islamique	Téra		1

Source : DP/PDR

2.3.7.2.2. LES AGENCES D'ASSURANCE

En matière d'assurance, il a été identifié deux (2) compagnies d'assurance dans la région avec cinq (5) agences localisées dans quatre départements : Tillabéri, Torodi et Baleyara. Il s'agit de la SNAR LEYMA et de SAHAM.

Tableau 45 : répartition des compagnies d'assurance par département selon les assurés et le nombre d'agences

Dénomination	Localisation	Nombre d'assurés	Nombre d'agences
LEYMA	Tillabéri	1819	1
	Torodi	271	1
	Balléyara	ND	1
SAHAM	Tillabéri	141	2
Total		2231	5

Source : DP/PDR

La compagnie SAHAM est représentée dans toute la région dans le département de Tillabéri seulement tandis que la LEYMA est représentée par trois agences dans les départements de Baleyara, Tillabéri et Torodi. Globalement il a été enregistré 2231 (le nombre d'assurés de l'agence Leyma de Balleyara n'est pas précisé) assurés dont 141 assurés pour le SAHAM et 2090 assurés

pour la Leyma. Le plus grand nombre d'assurés se trouve dans le département de Tillabéri avec un effectif de 1960 assurés soit 87,85%

Toutefois, la nature des produits offerts par ces différentes compagnies n'est pas connue, ni le nombre d'accidents déclarés et le nombre d'accidentés couverts et indemnisés et le nombre de motos et de véhicules réparés. Il n'a pas aussi été possible de connaître les ressources financières périodiquement mobilisées par ces compagnies avec leurs clients respectifs.

2.3.7.2.3. LES INSTITUTIONS DE MICRO FINANCES

Par rapport aux institutions de micro finances, en 2014 il en a été dénombré treize, réparties dans dix des treize départements de la région. Il s'agit de : Gomnika, Bombatu, Assusu, Mutuel d'Epargne, Agya, Lingue, Tontonni, Caisse Askia, Caisse Darza, Kaani, Irkoyegomni, CEPEC et Tannadi. Le tableau ci-dessous en donne la situation

Aucune institution de micro finance n'est installée dans les départements de Bankilaré, Abala et Banibangou. La répartition spatiale de ces institutions est plus ou moins équilibrée dans les autres départements, hormis Ouallam, Torodi et Balleyara qui abritent une (1) institution de micro finance chacun.

2.3.7.2.4. LES INSTITUTIONS DE TRANSFERT D'ARGENT

Le réseau des institutions de transfert d'argent existe aussi à Tillabéri. En 2014, quatre institutions de transfert d'argent y ont été identifiées. Il s'agit de AL IZZA, WASSIKA, BNIF AFUWA, Niger Poste, majoritairement installées entre 2013 et 2014 ; les différents produits offerts sont le Western Union, le Wari, le Moneygram, le Cash transfert.

À part ces structures spécialisées dans le transfert d'argent, d'autres structures en font également, mais avec un volume financier beaucoup moins important et avec quelques fois des risques encourus (pertes, oublis, retard). C'est le cas des compagnies de transport en commun, des opérateurs des téléphones mobiles.

Le micro crédit fait l'objet d'un grand engouement dans la région pour plusieurs raisons :

- ✓ La plupart des intervenants dans la région programme un volet micro crédit dans leurs projets ;
- ✓ L'installation de plusieurs institutions de micro finance offrent des opportunités dans ce sens.

Les octrois de crédit destinés à l'amélioration des moyens de production sont encore timides ; les activités financées par les IMF, concernent surtout l'embouche (Bovine et ovine), le petit commerce (Vente du Riz Paddy, des condiments, vente des aliments...), l'extraction d'huile d'arachide et le maraichage.

En matière de micro crédit, les femmes sont très actives et cette présence explique certainement les taux de recouvrement élevé, en y ajoutant que le système coopératif (et de mutuelle) est assez bien ancré dans la région.

Le manque d'étude de faisabilité technique et financière des dossiers soumis aux financements des IMF crée des difficultés dans le recouvrement des encours et de paupérisation des ménages.

Il faut cependant relever que le caractère informel du tissu économique de la région ne milite pas en faveur d'une pleine utilisation des capacités des services financiers, tout type d'institution confondue (banques, assurances, micro finances).

2.3.7.4. POTENTIALITÉS ET CONTRAINTES DU SOUS-SECTEUR DU SYSTÈME BANCAIRE

Forces, Potentialité/Opportunités, Atouts.	Faiblesses, Contraintes, Obstacles, Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence d'institutions financières et bancaires opérationnelles au niveau de certains gros centres ✓ Large couverture des structures de micro finance, ✓ Présence des maisons d'assurances au niveau de certains gros centres ✓ Tendance au développement du secteur des micro finances dans la région ✓ Diversification des produits offerts par le réseau 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La réticence de la population à faire confiance aux institutions bancaires, ✓ L'insécurité des épargnants dans les institutions de micro finance, ✓ Le taux d'intérêt variable qui n'encourage pas l'épargnant malgré l'existence d'une loi CPEC qui fixe le taux à 18% l'an, ✓ Le manque de professionnalisme des animateurs des IMF, ✓ L'absence des institutions financières dans certaines zones crée des difficultés dans la mise en œuvre de certains projets (volet micro crédit) ✓ L'endettement excessif des ménages

En termes de perspectives, on peut retenir :

- ✓ la promotion de la micro finance, à travers le rapprochement des IMF des populations rurales ;
- ✓ la redynamisation des structures socio professionnelles existantes afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans la promotion du développement de la région ;
- ✓ le suivi et l'évaluation de manière continue des activités du secteur par l'État (Niveau Régional) ;
- ✓ l'amélioration de la couverture des zones rurales en matière d'intervention des institutions de micro finance.

2.3.8. L'EMPLOI

La région de Tillabéri a un taux de chômage de 9.89 % contre 16% environ au plan national. C'est le deuxième taux le moins élevé au Niger après celui d'Agadez. La majorité de la population vit des activités rurales (72 %) de la population est occupée par l'agriculture. L'accès à un emploi salarié demeure par conséquent très limité.

Le recensement de la main d'œuvre a permis de dénombrier cent soixante-dix-neuf (179) établissements opérant sur le territoire de la région de Tillabéri La plupart de ces entreprises sont de petite taille dont l'effectif est compris entre un et dix salariés. Les principaux pourvoyeurs d'emploi sont les deux sociétés aurifères (SML et BCM) et le chantier SATOM du tronçon Ayorou frontière du Mali.

Les salariés en activité recensés au cours des années 2002 à 2007 exercent dans diverses branches principalement l'Agriculture et les coopératives, les bâtiments et travaux publics, les services sociaux, les industries extractives, les transports/ transit/Poste et communication, les Industries manufacturières, l'Eau/ le Gaz et l'Electricité, Commerce, Bar/Restaurant, Banques et Assurances.

Les salariés en activité dans les établissements recensés ont été estimés à deux mille deux cent quarante-trois au trente un Décembre 2006, dont 2125 nigériens répartis entre 1915 hommes et 216 femmes. Les femmes s'investissent beaucoup plus dans les services sociaux, dans une moindre mesure dans les banques, assurances et affaires immobilières, dans les transports et communication et dans le commerce, les hôtels et la restauration.

Selon les données de l'ANPE/Tillabéri, Rapport annuel 2015, la situation chiffrée des emplois créés dans le secteur des banques, assurances et affaires n'est pas assez significative (176 salariés) répartis entre manœuvres, apprentis, ouvriers spécialisés, ouvriers qualifiés, employés de bureau, agents de maîtrise et ingénieurs/cadres supérieurs. Les catégories les plus pourvues sont les employés de bureau et les manœuvres

La situation de l'emploi au niveau de l'Administration publique est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 46 : Récapitulatif des cadres et contractuels de 2002 à 2005

Périodes	Cadres	Contractuels	Total
2002	2.550	2.339	4889
2003	2.527	4.191	6718
2004	2.850	4.872	7722
2005	2.268	5.472	7740

Source : Données de dix-huit (18) Directions Régionales sur vingt-trois (23) que compte la Région.

N.B. : Dans le cadre de la gestion des nouvelles communes (41 communes rurales), deux cent cinq (205) emplois sont en perspective de création (référence : Loi n° 2002/012 du recueil des textes sur la décentralisation).

Il faut souligner que la région dispose d'énormes potentialités en main d'œuvre dans tous les domaines d'emploi. Quant aux contraintes relevées, elles se situent au niveau de l'insuffisance de recrutement tant dans le secteur public que privé.

Globalement, la situation des emplois salariés a évolué en dents de scie pour atteindre 4694 salariés en 2015. Les employés de bureau, les ouvriers qualifiés et les manœuvres occupent une place de choix en termes d'effectifs des catégories professionnelles, sans distinction de sexe (source ANPE Tillabéri).

Par rapport aux branches d'activités, ce sont les services sociaux et les bâtiments et travaux publics qui offrent le plus d'emplois. Viennent ensuite la branche agriculture, chasse, sylviculture et pêche, la branche industries extractives, la branche transport/entrepôt/communication, puis la branche commerce/restaurant/hôtel et la branche eau/électricité/gaz (source ANPE Tillabéri).

En matière de Sécurité sociale, la situation se présente comme suit, dans le tableau ci-après :

Tableau 47 : Litiges individuels enregistrés par motif et par mode de règlement

Motifs déterminants \ Mode de règlement	Nombre de litiges soumis à l'IT	Réglés en conciliation	Transmis au tribunal du travail	En instance de règlement	Classés sans suite	Total
Salaires	07		07	-	-	07
Préavis de licenciement	13	13	-	-	-	13
Licenciement individuel	16	16	-	-	-	16
Total	36	29	07	-	-	36

Source : ANPE/Ti 2015

Ce tableau présente les litiges enregistrés au niveau de l'ANPE de Tillabéri. Sur un total de 36 litiges soumis à l'inspection du travail, 29 soit 80,56% ont été réglés par conciliation et 7 soit 19,44% ont été transmis à la justice. Aucun dossier n'est classé sans suite.

L'analyse de l'emploi passe aussi par la situation des conflits. Le tableau qui suit présente la situation des conflits engendrés par branche d'activité et par mode de règlement

Sur les 94 cas de conflits soumis, 34 sont relatifs aux services sociaux, 33 concernent les bâtiments et travaux publics et 22 relatifs aux industries extractives. Il y a très peu de conflits sociaux soumis dans le cas des branches d'activités des banques et assurances, de l'eau et l'électricité, de la branche commerce hôtels, bars, restaurants. Globalement 80 cas des litiges sont réglés par conciliation soit 85,11% contre 14,89% des cas soumis au tribunal de travail (source : Inspection de travail de Tillabéri).

2.4. INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

2.4.1. INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DE L'EDUCATION

2.4.1.1. DU PRÉSCOLAIRE

❖ *Etat des infrastructures et équipements du préscolaire :*

Dans la région de Tillabéri, on dénombre 268 jardins d'enfants dont 200 publics (74,63%), 62 communautaires (23,13%) et 6 privés (2,44%) en 2012-2013. Le milieu rural concentre 81,34% des établissements du préscolaire de la région.

❖ *Niveau d'évolution des infrastructures et équipements du préscolaire :*

A l'instar des autres régions du pays, le nombre d'établissements du préscolaire dans la région de Tillabéri ne cesse d'augmenter depuis la mise en œuvre du PDDE et l'adoption de la lettre de politique éducative 2013-2020 et du PSEF 2014-2024. En effet de 19 en 2003-2004, les structures d'accueil du préscolaire sont passées à 268 en 2012-2013, soit une progression annuelle moyenne de 33,8%.

Entre 2003-2004 et 2012-2013, le nombre de salles de classe a été multiplié par 11,5. En milieu rural et dans le privé (y compris le communautaire), ce coefficient est respectivement de 15,3 et 17,5. Malgré cette augmentation significative du nombre de salles de classe, le rythme de croissance des salles de classe est inférieur à celui des effectifs du préscolaire. C'est ainsi que de 22 enfants par classe en 2003-2004, on en compte 41 par classe en 2012-2013. En somme, l'accroissement notable des structures et infrastructures d'accueil est dû à la diversification de l'offre avec notamment la création des jardins d'enfants communautaires soutenus et encouragés par les Institutions telles que le PNUD, la JICA et l'UNICEF.

53,97% des salles de classes sont en paille ordinaire. Le nombre de ce type de salles de classes est passé de 10 en 2003-2004 à 204 en 2012-2013, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 5,71%. Ce qui témoigne de la tendance à la précarisation du bon nombre des établissements de cet ordre d'enseignement dans la région.

❖ *Le contexte environnemental des jardins d'enfants :*

La richesse du contexte environnemental des jardins d'enfants et classes maternelles est l'un des déterminants fondamentaux de la protection et de l'éveil de la petite enfance. Malgré cette nécessité d'avoir une gamme de constituants favorisant la protection et l'éveil, force est de constater que la région de Tillabéri, il y a peu d'établissements qui possèdent des éléments essentiels tels l'eau potable, des latrines fonctionnelles, des équipements d'éveil, dont les balançoires, hamacs, toboggans, cercle de pneus, sautoirs, etc.

Sur les 268 établissements du préscolaire que compte la région en 2012-2013, seuls 57 disposants de latrines fonctionnelles, 63 de point d'eau moderne et 33 de l'électricité. On constate également le manque de certains équipements tels que le pont en liane, le sautoir et les hamacs en zone urbaine et

les brouettes en milieu rural. Aussi, 72,78% les équipements d'éveil sont concentrés en milieu rural qui abrite seulement 71,10% des établissements du préscolaire.

Tout laisse croire que des établissements sont créés mais ne sont pas dotés d'un contexte environnemental adéquat à même de favoriser la protection et l'éveil de la petite enfance.

Dans l'optique d'une meilleure promotion de l'hygiène et de l'assainissement dès la petite enfance, il est nécessaire de doter davantage les établissements de latrines fonctionnelles et de point d'eau moderne surtout en milieu rural et dans les centres publics qui présentent des déficits.

2.4.1.2. DU CYCLE DE BASE 1

En 2015-2016, la région de Tillabéri compte 3 554 établissements au Cycle de Base 1 dont 3 134 en milieu rural, 3 541 publics et 13 privés et 258 medersas.

❖ Niveau d'évolution des infrastructures du primaire :

Entre 2009 et 2016, le nombre d'écoles primaires est passé de 2 202 à 3 554 soit un taux d'accroissement annuel moyen (TAMA) de 6,93%. Les écoles primaires publiques qui constituent 99,63% du total des écoles ont cru suivant un accroissement de 7,05% sur la même période. Quant aux écoles communautaires, leur TAMA est négatif (-100,00%). Cette valeur négative du TAMA explique une disparition de ces écoles par rapport à 2009 (12 écoles communautaires en 2012 contre 0 en 2016). Conformément à leur statut, ces écoles communautaires ont été rétrocédées à l'Etat, donc transformées en écoles publiques.

Les établissements du primaire de la région totalisent 12 362 salles de classe en 2015-2016 dont 41,37% en dur, 15,09% en paillotes améliorées et 31,44% en paillotes ordinaires. L'ensemble des salles de classe en paillotes (améliorées et ordinaires) représentent tout de même 46,55% de l'ensemble des salles de classe. Cette proportion varie de 23,23% (Département de Filingué) à 59,72% (Département de Balléyara).

Aussi, 49,8% des salles de classe des écoles primaires de la région sont en mauvais état avec des disparités criardes entre les départements : les départements de Bankilaré, Say et Banibangou ont le plus grand nombre de salles de classe en mauvais état avec des proportions respectives de 62,1%, 61,7% et 60,5% ; dans l'ensemble, neuf (9) des treize (13) départements que compte la région ont une proportion de salles de classe supérieur à la moyenne région.

Le développement de l'enseignement primaire dans la région, a nécessité l'augmentation de la capacité d'accueil des écoles et par voie de conséquence du nombre des salles de classe. Ainsi, le nombre des salles de classe est passé de 3 986 en 2003-2004 à 12 362 en 2015-2016, soit un accroissement annuel moyen de 9,48%.

L'expansion rapide de l'offre éducative dans la région a conduit à utiliser aussi bien des salles en matériaux définitifs que des salles en matériaux précaires (paillotes). Ainsi, le nombre de salles en matériaux définitifs est passé de 2 229 en 2003-2004 à 5114 en 2015-2016, soit 2 885 salles de

classes construites au cours de cette période dans la région. La proportion de salles en paillotes (améliorées et ordinaires) ne fait qu'augmenter, passant de 28,05% en 2003-2004 à 46,35% en 2015-2016.

❖ **Etat des équipements du primaire :**

210 écoles (5,3%) de la région disposent d'un point d'eau moderne, 1,8% de l'électricité, 24,4% de latrines et seulement 4,7% des écoles sont clôturées en 2015-2016.

2.4.1.3. INFRASTRUCTURES DE L'ALPHABÉTISATION

Le secteur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle souffre cruellement d'un manque d'infrastructures pour bien accomplir sa mission dans le cadre du PDDE. Trois inspections sont dans des locaux d'emprunt, aucune inspection ne dispose de logement administratif ou de salle de réunion et le nombre de centres construits est très insuffisant pour la région qui fonctionne en moyenne avec 400 centres par campagne. Les actions d'alphabétisation ont connu une évolution moins significative au cours des cinq dernières années, cela s'explique par la fin du PDDE et l'absence d'autres financements importants.

4534 centres ont été ouverts de 2003 à 2016 dans la région de Tillabéri : 879 centres sont masculins, soit 19.38% du total des centres ouverts ; 1593 centres sont féminins soit 35.12% du total des centres ouverts ; 2058 sont des centres mixtes soit 56.41% du total des centres ouverts ; 233 des 4534 centres ont été financés par le BN soit 5.13% des centres ouverts ; 18 des 4534 centres ont été financés par les collectivités soit 0.39% des centres ouverts ; 4283 des 4534 centres ont été financés par les partenaires soit 94.46% des centres ouverts.

Tableau 48 : Evolution des centres d'alphabétisation de 2003 à 2015

Années	Nbre de centres ouverts	Répartition par types			Répartition par source de financement		
		Masc	Fem	Mixtes	BN	Coll	PTF
2002-03	288	25	65	198	0	03	285
2003-04	430	73	105	252	0	0	430
2004-05	308	39	97	172	0	0	308
2005-06	370	90	125	155	0	05	365
2006-07	357	211	146	0	0	0	357
2007-08	424	69	193	162	0	0	424
2008-09	485	86	205	194	53	4	428
2009-10	405	59	192	150	29	0	376
2010-11	427	84	216	127	0	2	425
2011-12	270	36	84	150	39	02	229
2012-13	193	6	48	139	25	0	168
2013-14	269	35	68	166	52	2	215
2014-15	152	29	33	90	35	0	117
2015-16	156	37	16	103	0	0	156
Totaux	4534	879	1593	2058	233	18	4283

Source : DREP/A/EC/LC de Tillabéri ; mai 2017

On constate aisément que le financement des activités du sous-secteur de l'alphabétisation de la région de Tillabéri repose sur les partenaires techniques et financiers.

5.1.1.4. DU SECONDAIRE GÉNÉRAL

❖ *Etat des lieux des infrastructures du secondaire général de la région :*

En 2016-2017, la région de Tillabéri compte 177 CEG et 58 CES.

Tableau 49 : Répartition des établissements du secondaire par département et par statut et cycle en 2016-2017

Départements	Type	Etablissements du secondaire								
		CEG			Lycée			Complexes		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
ABALA	Trad.	6	0	6	0	0	0	1	1	2
	Franco	1	0	1	0	0	0	0	0	0
	Total	7	0	7	0	0	0	1	1	2
AYOROU	Trad.	5	1	6	0	0	0	1	0	1
	Franco	1	0	1	0	0	0	0	0	0
	Total	6	1	7	0	0	0	1	0	1
BALLEYARA	Trad.	5	0	5	0	0	0	1	1	2
	Franco	1	0	1	0	0	0	0	0	0
	Total	6	0	6	0	0	0	1	1	2
BANIBANGOU	Trad.	1	0	1	0	0	0	1	0	1
	Franco	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	1	0	1	0	0	0	1	0	1
BANKILARE	Trad.	2	0	2	0	0	0	1	0	1
	Franco	2	0	2	0	0	0	0	0	0
	Total	4	0	4	0	0	0	1	0	1
FILINGUE	Trad.	24	0	24	0	0	0	1	3	4
	Franco	3	0	3	0	0	0	1	0	1
	Total	27	0	27	0	0	0	2	2	4
GOTHEYE	Trad.	14	0	14	0	0	0	2	1	3
	Franco	2	0	2	0	0	0	0	0	0
	Total	16	0	16	0	0	0	2	1	3
KOLLO	Trad.	18	0	18	0	0	0	6	3	9
	Franco	9	0	9	0	0	0	2	0	2
	Total	27	0	27	0	0	0	6	2	8
OUALLAM	Trad.	23	0	23	0	0	0	2	1	3
	Franco	0	0	0	0	0	0	1	0	1
	Total	23	0	23	0	0	0	2	1	3
SAY	Trad.	12	0	12	0	0	0	3	2	5
	Franco	1	0	1	0	0	0	2	0	2
	Total	13	0	13	0	0	0	5	2	7
TERA	Trad.	14	0	14	0	0	0	5	3	8
	Franco	3	0	3	0	0	0	1	0	1
	Total	17	0	17	0	0	0	6	3	9
TILLABERI	Trad.	16	0	16	0	0	0	3	2	5
	Franco	6	1	7	0	0	0	3	0	3
	Total	22	1	23	0	0	0	4	2	6
TORODI	Trad.	5	0	5	0	0	0	1	2	3
	Franco	1	0	1	0	0	0	1	0	1
	Total	6	0	6	0	0	0	2	2	4
DRES	Trad.	145	1	146	0	0	0	28	19	47
	Franco	30	1	31	0	0	0	11	0	11
	Total	175	2	177	0	0	0	39	19	58

Source : Service Statistique DRES / Tillabéri ; mars 2018

L'analyse du tableau ci-dessus montre que les établissements privés ne représentent que 1,13% des CEG. Par contre au niveau des CES, la proportion du privé est assez importante (32,76%). Les proportions des établissements franco-arabes au niveau des CEG et des CES sont respectivement de 17,51% et 18,97%. On note également que la région de Tillabéri ne dispose pas de Lycée.

Tableau 50 : Répartition des salles de classes du secondaire en 2016-2017

DDES / IES FA	Statut	Nature du mur			Etat du mur		Total général
		Dur	Semi dur (banco)	Pailote	Bon	Mauvais	
AYOROU	Public	16	06	18	16	24	40
	Privé						
	Total	16	06	18	16	24	40
FILINGUE	Public	141	07	57	139	66	205
	Privé						
	Total	141	07	57	139	66	205
KOLLO	Public	69	07	46	81	41	122
	Privé						
	Total	69	07	46	81	41	122
OUALLAM	Public	84	17	61	82	80	162
	Privé						
	Total	84	17	61	82	80	162
SAY	Public	58	00	72	58	72	130
	Privé						
	Total	58	00	72	58	72	130
TERA	Public	87	10	55	88	64	152
	Privé						
	Total	87	10	55	88	64	152
TILLABERI	Public	38	00	43	46	35	81
	Privé						
	Total	38	00	43	46	35	81
FA KOLLO	Public	35	01	25	31	30	61
	Privé						
	Total	35	01	25	31	30	61
FA TILLABERI	Public	36	05	20	36	25	61
	Privé						
	Total	36	05	20	36	25	61
DRES	Public	564	53	397	577	437	1 014
	Privé						
	Total	564	53	397	577	437	1 014

Source : Annuaire Statistique MES 2016 – 2017

L'analyse de ce tableau montre que sur les 1 014 classes, 397 sont pailote soit 39,15%.

❖ **Evolution des infrastructures du secondaire général de la région :**

De 2012-2013 à 2016-2017 le nombre des établissements du secondaire a connu une augmentation significative passant de 130 à 235, soit une augmentation de 105 établissements en 4 ans.

Le nombre des classes du secondaire a connu une augmentation significative entre 2012-2013 et 2015-2016. Il est passé de 1 025 à 1 496, soit une augmentation de 471 classes. Sur la période, le nombre de classes en dur est passé de 656 à 1 076 soit 420 classes construites en 3 ans ou une moyenne 140 classes construites par an.

2.4.1.1.5. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

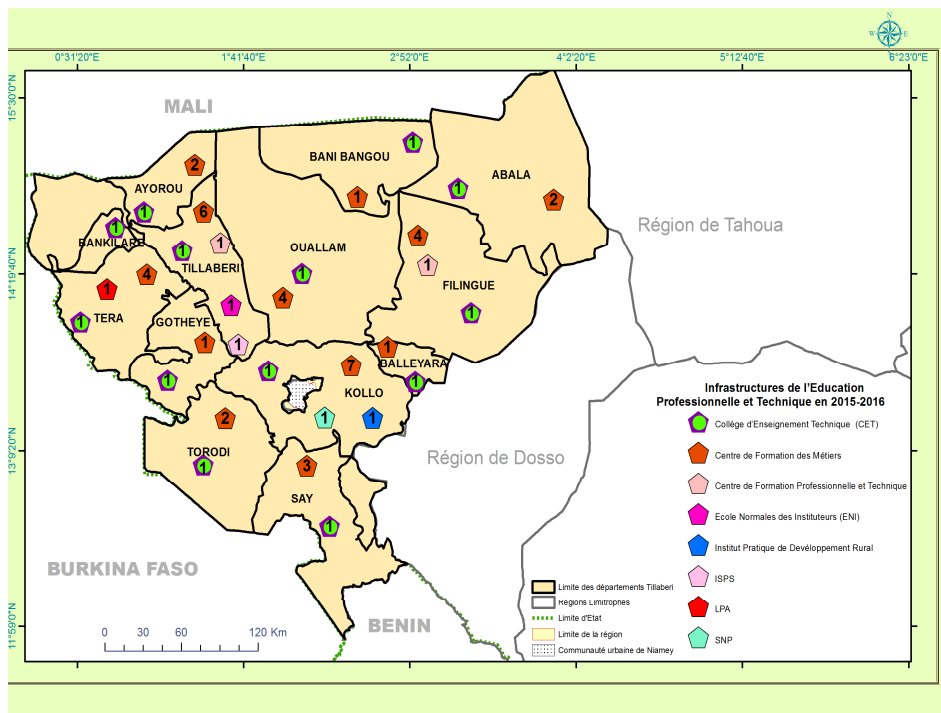
Dans la région de Tillabéri, la formation professionnelle et technique se développe progressivement. Ainsi en 2016-2017, on dénombre 59 établissements d'enseignement professionnel et technique toutes catégories confondues dans la région.

Tableau 51 : Localisation des établissements de l'EPT de la région de TILLABERI en 2017

Établissements	Nombre	Localisation	
		Départements	Sites
CET	13	Abala	Abala
		Ayrou	Ayrou
		Balleyara	Balleyara
		Banibangou	Banibangou
		Bankilare	Bankilare
		Filingue	Filingue
		Gotheye	Gotheye
		Kollo	Kollo
		Ouallam	Ouallam
		Say	Say
		Tera	Tera
		Tillaberi	Tillaberi
		Torodi	Torodi
CFPT	2	Tillaberi	Tillaberi
		Filingue	Filingue
ENI	1	Tillaberi	Tillaberi
IPDR	1	Kollo	Kollo
ISPS	1	Tillaberi	Tillaberi
LPA	1	Tera	Tera
SNP	1	N'dounga	N'dounga
CFM	39	Abala	Abala ; sanam
		Ayrou	Ayrou, Inates
		Balleyara	Balleyara
		Banibangou	Banibangou
		Bankilare	Chatoumane
		Tera	Tera ; Mehana ; Kokorou, Yatakala
		Gotheye	Gotheye
		Torodi	Torodi ; Makalondi ;
		Say	Say ; tamou ; gueladjo
		Tillaberi	N'bida ; Kofoune ; Tillaberi ; Sakouira ; Dessa ; Sansane haoussa
		Kollo	Karma ; Namaro ; Youri ; Hamdallaye ; Dantchandou ; Libore ; N'dounga
		Ouallam	Simiri ; Ouallam ; Dingazi ; Toundikioundi
		Filingué	Filingué ; Bonkougou ; Damana ; Chical
Total	59		

Source : DREP/Tillabéri, janvier 2018

Carte 19 : Situation des Etablissements de l'Enseignement Technique et Professionnel de la région de Tillabéri en 2017



Source : Analyse diagnostic/CETIC-Consult, mars 2018

La plupart de ces établissements sont dans des locaux d'emprunts. Néanmoins, l'EPT dispose comme locaux propres : 1 bloc administratif sur les 4 ; 63 salles de classe sur 79 ; 29 ateliers sur 32 ; 28 magasins sur 29. On note aussi le manque de laboratoires, de salles informatiques, de salles spécialisées et de logements encore moins de dortoirs.

2.4.1.6. ANALYSE DES PROBLÈMES DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS DE L'ÉDUCATION

Les différents équipements et infrastructures scolaires dont bénéficie la région de Tillabéri, contribuent à des degrés divers, à son développement humain, social et culturel. Les atouts sont entre autres :

- Existence des infrastructures et équipements scolaires dans tous les départements ;
- Niveau de desserte relativement satisfaisant ;
- Apport des réalisations des Projets et Programmes divers, des ONG et des Associations.

Tableau 52 : Problématiques, atouts, potentialités et contraintes des infrastructures et équipements scolaires

Problématiques	Atouts et potentialités	Contraintes
Insuffisance et inadéquation des infrastructures éducatives	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre important d'enfants en âge d'aller à l'école ; ✓ Volonté politique ; ✓ Disponibilité des bailleurs de fonds ; Accroissement du nombre d'établissements ; ✓ Existence des centres alpha et d'éducation non formelle ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence de salles en matériaux non définitifs ; ✓ Insuffisance d'infrastructures et équipements

En matière **d'éducation**, en dépit des efforts réalisés, la région se trouve confrontée à une insuffisance et inadéquation des infrastructures éducatives.

2.4.1.7. LES TENDANCES LOURDES DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

Au vu de la situation actuelle, et de l'évolution telle qu'elles ressortent de l'analyse diagnostique, les tendances majeures en matière d'équipements et d'infrastructures scolaires, se définissent comme suit :

Il faut noter que l'école dans la région bénéficie de l'appui des partenaires tels que le Plan international, Word vision et l'UNICEF. De nombreuses constructions de classes ont été réalisées dans tous les départements.

La réalisation de toutes ces actions entre dans le cadre de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) pour des Objectifs du Développement Durable (ODD). L'objectif 2 des OMD décliné en deux sous-cibles est d'assurer l'éducation primaire pour tous d'ici l'an 2015. L'objectif 4 des ODD est d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Ainsi le nombre d'écoles primaires est passé de 1 449 en 2004 à 3 554 en 2016, dénotant un rythme de création de cent soixante-quinze (175) écoles en moyenne par an.

Dans le même intervalle de temps, le nombre de salles de classes est passé de 3 986 à 12 362, traduisant un rythme de réalisation de seulement 698 salles de classes en moyenne par an. Cette situation pourrait s'expliquer par la construction de nombreuses classes en paillotes.

Cette importance relative du nombre de classes neuves est à la base des classes en sous effectifs (en deçà de l'idéal pédagogique recommandé par le 2000 du MEN) dans certains départements. Pour l'année scolaire 2015/2016, les effectifs sont 33 élèves par classe au niveau du cycle de base I, 39 au premier cycle et 47 élèves par classe au niveau des CES.

De manière générale, le nombre d'élèves par classe est plus faible au niveau du cycle de base 1. Ce qui montre que le rythme d'augmentation du nombre d'écoles et de classes est bien au-delà de l'augmentation du nombre d'élèves. Mais au niveau de l'enseignement secondaire général, les ratios sont plutôt satisfaisants.

2.4.2. INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS DU SECTEUR DE LA SANTÉ

2.4.2.1. ETAT DES LIEUX

Le système de santé est structuré à plusieurs niveaux : les cases de santé, les CSI, les Hôpitaux de district, les centres hospitaliers régionaux, les cabinets et salles de soin. Au niveau de la région de Tillabéri, en 2017, on dénombre : 6 hôpitaux de district ; 1 CSME ; 149 CSI type 1 ; 52 CSI type 2 ; 420 CS ; 27 salles de soins ; 3 cabinets médicaux ; 6 pharmacies populaires ; 1 pharmacie privée ; 49 dépôts pharmaceutiques ; 7 infirmeries de garnison et 1 école de santé privée.

Ces infrastructures sont inégalement réparties entre les départements. Elles sont concentrées pour la plupart au chef-lieu de la région comme l'indique le tableau qui suit :

Tableau 53 : Répartition des infrastructures sanitaires publiques et privées de la région par département en 2017

_Type d'infrastructures	Département													REGION
	Abala	Ayo	Ball	Bani	Bank	Fili	Goth	Kollo	Oual	Say	Téra	Till	Tor	
CHR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
HD	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	1	1	0	6
CSME	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
CSI type 1	11	3	7	3	4	15	9	21	18	8	18	24	8	149
CSI type 2	2	1	2	1	1	5	5	9	6	4	8	5	3	52
CS	19	10	14	9	6	38	28	84	38	38	53	55	28	420
CS non fonctionnelles	0	1	0	5	0	0	0	3	1	0	0	1	0	11
Centre médico-social	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Salles de soins	2	2	1	0	0	1	0	1	0	6	1	9	4	27
Cabinets médicaux	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3
Cliniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pharmacies populaires	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	1	1	0	6
Pharmacies privées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Dépôts pharmaceutiques	3	0	8	4	6	2	0	6	11	0	7	1	1	49
Infirmerie de garnison	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1	1	2	0	7
Ecole de santé privée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1

Source : DRSP/Tillabéri ; janvier 2018

Le nombre d'infrastructures sanitaires a connu une augmentation significative ces dix (10) dernières années. En effet entre 2003 et 2017, le nombre de CSI a augmenté de façon progressive, passant de 105 à 201, soit 96 CSI construits en 14 ans dans la région, soit un rythme moyen de 7 CSI par an. Sur

la même période, le nombre de CS est passé de 121 à 420, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 10,51%. Le nombre de CS non fonctionnelles a connu une nette régression entre 2003 et 2008 passant de 72 à 19 avant de remonter à 40 en 2009. Il est ensuite redescendu à 12 en 2013 puis remonter à 19 en 2014 pour chuter à 11 en 2017.

En 2016 les formations sanitaires de la région de Tillabéri disposent de 180 motos dont 67 (37,22%) en bon état et de 92 autos dont 58 (63,04%) en bon état. Le parc auto et moto du secteur sanitaire de la région est vétuste à plus de 54%.

En matière de moyens de communication, les structures sanitaires de la région ne disposent que 4 connexions internet et d'une (1) seule radio BLU, de 6 lignes téléphoniques et de 77 flottes ; ce qui est insuffisant pour couvrir les besoins en communication de l'ensemble des structures de santé de la région.

En matière de matériels techniques, en plus de leur nombre insuffisant, 80% (4/5) des appareils de radiographie, 100% (1/1) des mammographes, 62,5% (5/8) d'Echographes et 50,0% (1/2) de Compteurs de CD 4 dont disposent les structures sanitaires de la région sont non fonctionnels. Il faut aussi ajouter la région ne dispose pas de scanner.

En matière de matériels de chaîne de froid, 99% des CSI de la région disposent de matériel de chaîne de froid. Par contre, seulement 0,24% des CS en disposent. Aussi, la région ne dispose que d'1 chambre froide au niveau de la DRSP.

2.4.2.2. ANALYSE DES PROBLÈMES DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS DE LA SANTÉ

Les différents équipements et infrastructures dont bénéficie la région de Tillabéri, contribuent à l'amélioration de l'état de santé de sa population. Toutefois, certaines contraintes tendent à freiner cette contribution. Les atouts des équipements et infrastructures sanitaires de la région sont ci-après :

- Existence des équipements et infrastructures sanitaires dans tous les départements ;
- Niveau de desserte relativement satisfaisant ;
- Apport des réalisations des Projets et Programmes divers, des ONG et des Associations.

Tableau 54 : Problématiques, atouts, potentialités et contraintes des infrastructures et équipements de la santé

Problématiques	Atouts et potentialités	Contraintes
Insuffisance et inadéquation des infrastructures sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence de plusieurs formations sanitaires ; Existence de structures traditionnelles (tradi thérapeutes) ; ✓ Existence de personnel technique et administratif 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Insuffisance d'équipements sanitaires ; ✓ Faible couverture géographique

2.4.2.3. PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS DE LA SANTÉ

Dans le domaine de la santé, l'accroissement démographique freine l'évolution du taux de couverture sanitaire. A cela s'ajoutent des disparités entre départements.

2.4.2.4. LES TENDANCES LOURDES DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS DE LA SANTÉ

De nombreuses réalisations ont été effectuées et continuent de l'être avec la participation de l'Etat, de divers autres partenaires et de la population.

Ainsi dans le domaine de la santé, les CSI qui étaient au nombre de 105 en 2003, sont passés à 194 en 2016, soit une augmentation globale de 84,76%. Le nombre de Case de Santé est passé de 121 à 422 soit une augmentation de 248,76%

Par contre, le nombre de pharmacies (publiques et privées) est passé seulement de 6 en 2003 à 8 en 2016, soit une augmentation de 33,3%. Cette augmentation est due à l'implantation de 2 pharmacies privées ; le nombre de pharmacie publique est resté constant.

Le nombre de salles de soins/cabinets médicaux et cliniques privées est passé de 6 à 18 soit une augmentation de 200%. L'augmentation du nombre de salles de soins/cabinets médicaux et cliniques privées améliore la capacité d'hospitalisation dans la région.

2.4.3. INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DU SECTEUR DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

2.4.3.1. ETAT DES LIEUX

2.4.3.1.1. INFRASTRUCTURES DU SOUS-SECTEUR HYDRAULIQUE

Les infrastructures du sous-secteur hydraulique comprennent celles de l'hydraulique rurale et de l'hydraulique urbaine.

2.4.3.1.1.1. INFRASTRUCTURES DE L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE ET PASTORALE

Elles concernent les mini-adductions d'eau potable (mini AEP), les postes d'eau autonomes (PEA), les forages équipés de pompe à motricité humaine (FPMH) et les puits cimentés villageois pour alimenter en eau potable des populations en milieu rural.

Au 31 décembre 2016, la région de Tillabéri totalisait 6 608 équivalents points d'eau moderne fonctionnels, 690 équivalents points d'eau en panne. Les ouvrages sont repartis ainsi qu'il suit (Référentiel Hydraulique) :

- ▶ 2679 Puits cimentés ;

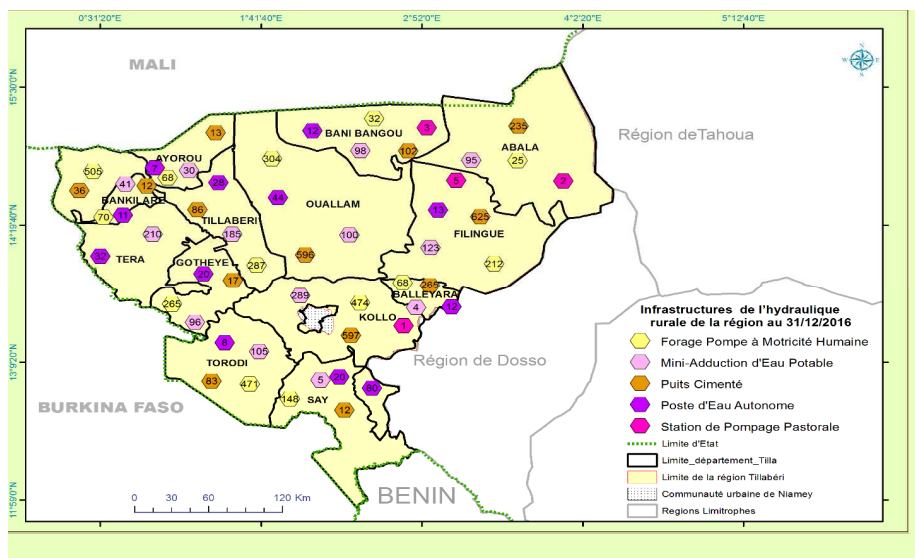
- ▶ 2929 Forages équipés de pompes à motricités humaines ;
- ▶ 151 Mini-AEP avec 1381 eqPEM ;
- ▶ 79 Postes d'Eau Autonomes (PEA) avec 287 eqPEM ;
- ▶ 11 Stations de Pompage Pastorales avec 22 eqPEM.

Tableau 55 : Situation des points d'eau moderne par département de la région au 31/12/2016

Département	PC	FPMH	Mini-AEP	PEA	SPP	Total PEM non abandonné	Total PEM en panne	Total PEM fonctionnel
ABALA	235	25	95	0	2	357	44	314
AYOROU	13	68	30	7	0	118	5	113
BALLEYARA	265	68	4	12	0	349	26	323
BANIBANGOU	102	32	98	12	6	250	25	225
BANKILARE	12	70	41	11	0	134	11	123
FILINGUE	625	212	123	13	13	986	83	903
GOTHEYE	17	265	96	20	0	398	43	355
KOLLO	597	474	289	80	1	1 441	164	1 277
OULLAM	596	304	100	44	0	1 044	105	939
SAY	12	148	5	20	0	185	24	161
TERA	36	505	210	32	0	783	59	724
TILLABERI	86	287	185	28	0	586	49	537
TORODI	83	471	105	8	0	667	52	615
REGION	2 679	2 929	1 381	287	22	7 298	690	6 608

Source : Ref 2016 DRH/A/TI ; janvier 2018

Carte 20 : Infrastructures hydrauliques rurales dans la région de Tillabéri en 2016



Source : Analyse diagnostique/CETIC-CONSULT ; mars 2018